

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 15 février 2021

====

PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni en visio-conférence le 15 février 2021 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 10 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUÉLIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRIAUX donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUFS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

(La séance est ouverte à 10 heures 30, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental du Nord.)

M. le Président.- Bonjour à tous.

Je vais donner la parole à notre benjamine pour faire l'appel nominal.

Nous sommes toujours en situation d'urgence sanitaire.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Doriane BÉCUE)

M. le Président.- Merci à Doriane BÉCUE.

Il n'y a pas de problème sur le quorum. Nous dépassons allègrement les 28 membres présents nécessaires pour que le quorum soit considéré comme atteint.

Je me permets de vous donner l'ordre de passage des orateurs des groupes d'élus pour la séance. En premier, ce sera le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; en deuxième, le Groupe Union pour le Nord ; en troisième, le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

M. le Président.- J'ouvre cette réunion par l'approbation des procès-verbaux.

Les projets des procès-verbaux des réunions du Conseil départemental des 16 novembre 2020 et 14 décembre 2020 vous ont été transmis. Si vous avez des observations à faire, des corrections à demander, je vous donne bien évidemment la parole. (*Aucune observation*).

Il n'y a pas d'observation, mes chers collègues. Nous pouvons donc considérer que ces deux procès-verbaux du 16 novembre 2020 et du 14 décembre 2020 sont approuvés par les conseillers départementaux. Je vous en remercie.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil départemental des 16 novembre 2020 et 14 décembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Il me restera à les signer, ainsi qu'à Doriane BÉCUE qui était notre secrétaire de séance.

Je vous rappelle que nous aurons dans cette séance un test sur le vote électronique des délibérations. Il sera organisé sur deux rapports : le rapport 1.3 sur la stratégie opérationnelle en faveur de l'inclusion numérique des Nordistes et le rapport 3.1 sur le collège numérique.

Nous aurons un rapport qui proposera au Conseil départemental d'adopter le vote électronique des délibérations lors de sa réunion du 15 mars 2021.

Aujourd'hui, nous faisons un test. Si le test ne fonctionne pas, on votera les délibérations « à l'ancienne », si je puis m'exprimer ainsi, et, le 15 mars, nous serons opérationnels pour le vote électronique global.

DÉCLARATION D'URGENCE D'UN RAPPORT

M. le Président.- Je vous demande si vous acceptez la déclaration d'urgence d'un rapport. C'est un rapport de la deuxième commission, qui est consacré à l'évolution de l'astreinte de permanence de l'aide sociale à l'enfance. C'est Yves DUSART qui,

si vous décidez de voter l'urgence, sera amené à nous présenter ce rapport que, très honnêtement, nous attendons depuis assez longtemps et que les tribunaux réclament depuis déjà pas mal de temps.

Y a-t-il des objections à cette inscription à l'urgence de ce rapport qui nous permettrait d'en débattre tout à l'heure ? (*Aucune objection*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Je vous remercie d'avoir bien voulu voter l'urgence. Cela nous permettra de délibérer de ce rapport aujourd'hui même.

L'urgence sur la mise à disposition du rapport n°2.2 est approuvée à l'unanimité.

1) **POINTS PRINCIPAUX**

M. le Président.- Je vous propose de passer à l'examen d'un des rapports très importants inscrits à l'ordre du jour, qui est le rapport d'orientations budgétaires.

C'est mon premier Vice-président Christian POIRET qui va vous le présenter. Nous aurons ensuite une intervention des groupes d'élus, 15 minutes pour chaque groupe. J'ai promis dans ma grande bonté de ne pas vous interrompre dans les 5 minutes qui suivront, mais en disant que 20 minutes étaient vraiment le maximum, sinon on n'en sortira pas. Puis, je me permettrai de conclure ce rapport, avant de passer au rapport suivant sur la Chambre régionale des comptes.

Mon cher Christian, c'est toi qui va ouvrir la discussion sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

0.1 Rapport d'orientations budgétaires 2021

M. POIRET.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter les orientations budgétaires pour cette année 2021, orientations budgétaires volontaristes et pas minimalistes, avec une volonté forte d'avancer pour les Nordistes.

Les recettes de fonctionnement sont en évolution de 1,6 %, à 2,928 Md€.

On voit bien que les recettes se maintiennent encore sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), mais il faut penser que, dans les années qui vont suivre, compte tenu de la crise Covid, les recettes sur la CVAE peuvent bouger, puisque vous savez que cela peut bouger deux ans après. Il faudra donc y être attentif.

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont maintenus sur 2020. Nous espérons et nous faisons le pari que ces recettes se maintiendront sur 2021 également. Le premier mois de l'année est correct, avec une légère évolution. On peut espérer avoir une petite intention sur le fait qu'il n'y a pas eu de visite lors du deuxième confinement pour les habitats qui étaient à vendre et il peut peut-être y avoir une petite chute en mars-avril, on verra bien. Quand on aura passé mars-avril, on verra un peu plus clair. Sur les DMTO, on est à 366 M€.

En TSA, on est à 338 M€.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons une évolution de 3,2 %, à hauteur de 2,739 Md€.

Sur les grands chapitres au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avons surtout le RSA sur lequel nous envisageons 700 M€ sur 2021, quand nous étions à 660 M€ sur 2020. On sait très bien que l'un des atterrissages, qui est connu de tout le monde, du compte administratif 2020 va être à 681 M€. Cela fait 21 M€ d'évolution sur l'année 2020 et on envisage 19 M€ sur l'année 2021. Compte tenu du travail qui a été fait sur le Revenu de Solidarité Active (RSA) par la majorité et par Doriane BÉCUE, on voit bien que les Maisons Départementales Insertion et Emploi (MDIE) portent leurs fruits. Nous sommes les meilleurs en France en termes d'évolution. Merci, Doriane, de ton investissement, cela permet de faire la différence. Je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir dans le débat. Ce n'est pas neutre du tout.

Je vous rappelle quand même – de temps en temps, on est obligé de faire un peu d'historique – que, par le passé, avant 2015, le RSA évoluait de 50 M€ par an. Grâce au travail qui a été réalisé pour remettre à l'emploi les personnes qui l'avaient malheureusement perdu, avec les coachs et autres, nous sommes à des niveaux inespérés. Cela dit, il y a encore un challenge et il faudra encore aller plus loin.

Je vous rappelle que, entre 2014 et 2015, il y avait 50 M€ en plus et que, entre 2015 et 2016, où la politique n'était pas encore véritablement mise en place par la nouvelle majorité, on était passé de 606 M€ à 653 M€ sur une année où on n'avait pas la crise de la Covid, où on avait également 50 M€ qui n'avaient pas été payés en 2015 et où on avait 40 000 allocataires qui n'étaient pas inscrits à Pôle Emploi.

Le RSA aujourd’hui est important, le travail paye dans ce qui a été engagé par la majorité.

M. le Président.- 45 000 allocataires n’étaient pas inscrits. Tu es trop gentil, Christian.

M. POIRET.- Avec le temps, on oublie les choses. C’est pourquoi on est obligé de les rappeler.

Il y en a effectivement 45 000 qui ne connaissaient pas Pôle Emploi. Maintenant, ils le connaissent et c’est une bonne chose. Cela a été un travail titanique à faire.

Au niveau de la Prestation de compensation du Handicap (PCH), nous envisageons 115 M€ pour l’année prochaine. C’est une maîtrise des dépenses de PCH, ce n’est pas une maîtrise en défaveur des habitants, il s’agit simplement d’avoir des plans bien structurés, bien adaptés aux besoins. L’étude que nous avons pu faire conjointement avec l’ensemble des groupes, sous la présidence d’Olivier HENNO, a permis de travailler et d’améliorer les résultats tout en étant proche des Nordistes.

Ensuite, nous avons l’Allocation Personnalisée d’Autonomie (APA) à 255 M€, soit une évolution qui n’est pas neutre du tout à ce niveau. Nous avons une évolution également par rapport au compte administratif 2020 puisque nous devrions atterrir aux alentours de 240 M€, sachant que nous avions prévu 234 M€ au Budget Primitif. Cela montre bien que le vieillissement de la population conduit à avoir besoin de plus d’allocations. Là aussi, nous devons y travailler, Geneviève MANNARINO et son équipe y travaillent pour faire avancer les dossiers et également avoir des novations en termes d’APA, d’extériorisation de maisons et non pas de placement systématique dans les Etablissements d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et parfois à des coûts très importants.

À noter un autre domaine qui n’est pas neutre, ce sont les Mineurs Non Accompagnés (MNA) qui sont à 23 M€. Heureusement, notre Président a fait le travail auprès de l’Assemblée des Départements de France (ADF) et auprès du gouvernement pour que le critère du nombre de MNA ne soit pas calculé uniquement par rapport à la jeunesse du territoire et à sa population, puisque nous sommes le département le plus important de France. Petite remarque, l’État est à nos côtés à 900 000 €.

Sur les Ressources Humaines (RH), on envisage une hausse de 10 M€, 2,5 %, ce qui est globalement maîtrisé et qui nous permettra de faire des évolutions. Au niveau RH, vous savez très bien que, sur les dernières années, il y a eu des emplois créés, surtout dans l’enfance famille où il était nécessaire de booster à ce niveau-là.

Globalement, sur les dépenses de fonctionnement, entre 2020 et 2021, je disais que nous allions être à +3,2 %. Toujours dans l’esprit de regarder un peu dans le rétroviseur ce que l’on a fait dans les quatre années précédentes, on était à 3,7 % sur les quatre années, on était donc moins bon puisqu’on a augmenté notre fonctionnement, mais, de 2011 à 2015, le fonctionnement a augmenté de 12,2 %. Je laisse chacun et chacune faire son analyse de ce qui s’est passé entre 2011 et 2015 en fonctionnement dans ce département et les 6,9 % entre 2016 et 2021 que nous envisageons.

Nous arrivons à une épargne brute de 171 M€. Nous étions à 210 M€ sur 2010. Nous voyons que nous avons une épargne brute qui s’effrite un peu.

Nous avons un remboursement de la dette à 145 M€. Nous avions 153 M€ au BP 2020. C’est la partie où l’emprunt était un peu décalé et étalé pour pouvoir équilibrer le budget en 2015.

On voit bien que, après, il y a une chute puisque, en 2022, nous serons à 126,4 M€ de remboursement d’emprunt.

Les recettes propres d’investissement ne sont pas neutres cette année, à 94,3 M€, quand nous étions à 63,4 M€, sachant que nous vendons Transpole dans l’année en recettes d’investissements qui représente une trentaine de millions d’euros.

Nous avons une capacité d’investissement à 119 M€, ce qui n’est pas neutre du tout. Si je fais un peu d’historique, je me souviens de capacités d’investissement à 30 M€ et de la nécessité d’aller à 270 M€ en emprunt pour faire 300 M€ d’investissements. Nous allons faire 300 M€ d’investissements et nous n’allons aller qu’à 180 M€ d’emprunts, tout en remboursant 145 M€. Globalement, on voit que le désendettement de la collectivité se poursuit sur 2020, c’est évident, qu’il sera certainement à égalité sur 2021. Nous ne sommes pas sûrs du tout d’être obligés de consommer la totalité des 180 M€, tout dépendra de savoir si des recettes augmentent et si des dépenses sont un peu moindres. Rien ne prouve qu’on ira de nouveau à l’emprunt.

Ce qui est surtout important – et j’en resterai là, Président, sur cette présentation du débat d’orientations budgétaires en ce qui concerne la commission finances et la délégation finances –, c’est que, dans l’hypothèse où nous avons les recettes définies, les dépenses définies, les investissements réalisés en totalité, nous serons globalement à 6-8 d’endettement. Si on ne fait pas tout

cela, on sera plus près de 6. Je me souviens aussi que, en 2015, nous étions en dehors des compteurs, nous étions à 13 années de remboursement d'emprunt. Je vous rappelle que ces 13 années représentaient comme les six années de maintenant, c'est-à-dire que, pendant six ans, si on ne fait aucun investissement dans le Nord, on peut rembourser la dette. À l'époque, c'était 13 ans, on avait explosé les compteurs.

Dans les investissements, il ne faut pas oublier ce que l'on verse tous les ans à la MEL, les 25 M€ que nous avons lors de la compensation sur les routes départementales. Il faut l'ajouter. Cela l'était dans les autres montants d'investissement.

Au niveau des investissements, nous avons réalisé 185 M€ en 2015, simplement parce que la situation était un tout petit peu difficile. En 2016 : 240 M€. En 2017 : 218 M€. En 2018 : 204 M€. En compte administratif 2019 : 218 M€. Sur le BP 2020 : 291 M€. Sur le BP 2021, nous prévoyons 300 M€. Ce sera la meilleure année en termes d'investissement, sachant qu'une chose importante s'est passée entre deux, c'est la Covid et les dizaines de millions d'euros que nous avons dû mettre sur la table pour X actions par rapport aux personnes défavorisés, par rapport à notre personnel au niveau des primes, par rapport également à l'ensemble des dons que nous avons pu faire, pour l'ensemble du matériel que nous avons acheté compte tenu de la crise. On voit donc que, malgré tout le tsunami qui nous est arrivé, nous tenons la barre.

Voilà, Président, la présentation du ROB que je pouvais faire.

M. le Président.- Merci, Christian.

Je donne maintenant la parole aux groupes, puisque nous aurons les interventions de chacun des trois groupes.

La parole est d'abord prise par le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et plus précisément par son Président Didier MANIER.

Mon cher collègue, vous avez la parole.

M. MANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Notre réunion de ce jour avec cette thématique du ROB a une double particularité. En effet, il s'agit a priori du dernier rapport d'orientations budgétaires de notre mandat et donc du dernier ROB de la majorité actuelle. Il s'agit également de notre premier débat budgétaire de l'ère Covid.

Depuis un an, nous le constatons tous les jours, l'épidémie a tout bousculé. Elle a frappé la santé de milliers de Français et, aujourd'hui, malheureusement, plus de 80 000 vies ont été enlevées. Elle a bouleversé nos quotidiens et nos organisations de travail, elle a stoppé tous nos événements culturels, elle a freiné toutes les activités associatives ou tout du moins la plus grande partie. Elle a malheureusement aggravé les situations d'isolement, notamment des familles monoparentales, des personnes âgées et des étudiants qui sont toujours aujourd'hui privés de cours en présentiel.

La crise sanitaire a fait plier notre économie. Selon les prévisions de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), l'activité en France fin 2021 sera inférieure de 1,4 % par rapport à son niveau atteint en 2019, soit près de 5 % en dessous de son niveau potentiel. Ce retard pourrait malheureusement se traduire par des destructions d'emplois très importantes, on envisage plus d'un million d'ici la fin de l'année.

Les séquelles seront durables, nous le savons et nous le redoutons. La pandémie a ouvert un cycle de crise en chaîne – comme le dit Edgar MORIN. Elle a également provoqué des débats de société importants sur notre rapport au collectif, sur notre rapport au travail, sur nos services publics, sur la mondialisation, l'urgence de la transition écologique ou encore la santé environnementale, des enjeux qui restaient souvent abstraits, mais qui s'imposent désormais avec beaucoup plus de force.

Dans ce contexte, notre débat d'orientation budgétaire ne doit pas rester un simple exercice théorique. Il ne s'agit pas seulement de comparer des ratios financiers, de dresser des prévisions de recettes en berne pour arriver à la conclusion que nous n'avons que des choix contraints. Sinon, à quoi bon aujourd'hui être élus ?

Je crois que nous devons nous poser les bonnes questions. Quelle stratégie face à la crise ? Comment mieux accompagner la population nordiste ? Quelle mobilisation pour nos territoires ? En un mot, il s'agit d'essayer de nous donner les meilleures perspectives possibles. Je crois que c'est l'enjeu de notre débat.

Votre document budgétaire quant à lui dresse en premier lieu un bilan, le bilan financier, évidemment écrit par vous-même, de votre mandat. Vous affirmez ainsi – je cite – « *les efforts réalisés depuis le début du mandat ont permis le rétablissement des équilibres financiers* ».

Cela pose plusieurs questions. Quelle était la véritable situation financière de départ ? Quelle a été votre stratégie et quelle sera la trajectoire des finances départementales ?

À partir de 2010, nous le savons, le reste à charge des allocations individuelles de solidarité non compensées par l'État a augmenté de 30 M€ par an dans le Nord, frappé par les soubresauts de la crise financière de 2008. Nous avons arraché au gouvernement en 2014 le pacte de confiance qui a permis d'engranger des recettes supplémentaires à hauteur de 100 M€ par an. Même si vous ne l'avez pas voté à l'époque, Monsieur POIRET, vous bénéficiez toujours de la principale mesure de ce contrat avec le relèvement du taux des DMTO. C'est une recette dynamique de 366 M€ en 2020, avec un produit attendu au même niveau pour 2021.

À partir de 2015, la situation économique nationale s'est stabilisée, la conjoncture s'est progressivement améliorée, le taux de chômage a baissé et, mécaniquement, le nombre d'allocataires du RSA a diminué dans l'ensemble des départements. Le Nord en a bénéficié également, les charges sociales ont marqué un ralentissement. C'est le constat – nous le verrons – du rapport de la Chambre régionale des comptes qui sera évoqué tout à l'heure. Il y est écrit noir sur blanc – je cite – « *le Département a bénéficié, par rapport à la période 2010-2015, du ralentissement de la progression des dépenses sociales* ».

En 2015, vous ne saviez évidemment pas encore que la conjoncture allait s'améliorer. Vous avez donc élaboré une stratégie pour faire face au fameux effet de ciseau entre la hausse des dépenses et la stagnation des recettes du Département. Votre priorité a été d'améliorer les ratios financiers de la collectivité, comme vous le décrivez, Monsieur POIRET, dans votre document :

- augmentation de 3,6 % par an des ressources fiscales,
- baisse de la masse salariale entre 2015 et 2018,
- capacité de désendettement de notre collectivité passée en effet à 4,2 ans au compte administratif 2019.

Sauf qu'il y a quelques oubliés et vous pourriez évoquer des éléments à mettre au passif de ce bilan :

- l'augmentation massive des impôts à hauteur de 300 M€ sur le mandat ; convenons-en, la culture de la recette a surtout été une culture de la ponction fiscale ;
- le tour de vis sur les dépenses de fonctionnement imposé dès 2016 à hauteur de 100 M€ par an ;
- la mise en œuvre imposée des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour réduire les dotations des établissements de l'aide sociale à l'enfance, du handicap ou des personnes âgées ;
- la baisse de la masse salariale entre 2015 et 2018 qui équivaut à un véritable plan social : plus de 500 postes supprimés dans les services départementaux sur seulement trois ans ;
- une épargne brute importante, en effet, mais un niveau d'investissement médiocre. Le Nord se classait en 2018 dernier Département de la grande région au titre des investissements réalisés, avec une dépense par habitant de 78,4 €, derrière l'Oise (162 € par habitant), derrière le Pas-de-Calais (126 € par habitant), derrière la Somme (122 € par habitant) et derrière l'Aisne (87 € par habitant).

Au final, je pense que nous pouvons retenir deux périodes de votre mandat.

Entre 2015 et 2018, vous avez appliqué une politique que je qualifierai de « classique de droite », qui a été, à quelques nuances près, la même politique appliquée dans les Départements de vos amis présidents de conseils départementaux de droite :

- La baisse des dépenses de fonctionnement, avec des coupes budgétaires sur les structures associatives, les politiques sociales ou les dispositifs volontaristes dans les domaines de l'éducation (suppression du plan éducatif global départemental, diminution de moitié des dotations pédagogiques), de la jeunesse (suppression des crédits de fonctionnement aux missions locales par exemple), de la prévention de santé avec la suppression des points Protection Maternelle et Infantile (PMI) en maternité, une politique RH très dure avec une diminution nette du nombre de postes dans les services départementaux et au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la mise en œuvre de la privatisation de l'entretien des collèges.
- La priorité absolue donnée au désendettement de la collectivité, ce qui a freiné la reprise de l'investissement.
- Tous les grands projets de votre mandat (Syndicat mixte du très haut débit, contournement nord de Valenciennes, MusVerre, canal Seine-Nord) ont été lancés par la précédente majorité, à l'exception notable de l'Abbaye de Vaucelles. Votre stratégie a donc été de conserver l'existant.

Votre gestion financière mais surtout comptable n'était pas durable face au coût social. On ne gère pas le service public comme une entreprise du CAC 40, ce n'est pas le même référentiel, Monsieur POIRET.

Dans la dernière ligne droite de votre mandat, vous avez tenté d'infléchir votre politique. Face aux mouvements sociaux, vous avez procédé à des recrutements sur les missions de l'aide sociale à l'enfance dans les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) à partir de 2019. Vous avez affiché des objectifs volontaristes sur des politiques départementales qui auraient dû être prioritaires depuis le début du mandat : plan pauvreté, feuille de route sur la transition écologique, collèges numériques. Malheureusement, aujourd'hui, cela ne compense pas les désengagements intervenus depuis 2015 dans tous nos secteurs d'intervention.

En 2020, notre collectivité se retrouvait embarquée dans la crise sanitaire. Vous avez pris des mesures face à l'épidémie : distribution large d'équipements de protection sanitaire, paniers alimentaires pour les plus fragiles, fonds d'aide exceptionnel

pour les Nordistes vulnérables, aide à la demi-pension des collégiens, primes Covid aux premiers de cordée des agents des établissements partenaires. Dans l'urgence, il faut être honnête et le dire, le Nord a été présent. Dont acte. Au total, la crise sanitaire a généré pour les finances départementales une dépense de 67 M€. Vous affichez le coût de l'épidémie.

Par contre, vous n'affichez pas le chiffre pour le plan de relance. Je crois que c'est une des faiblesses de votre rapport. Selon votre document, la maîtrise des dépenses doit rester la priorité. Nous sommes bien loin du « quoi qu'il en coûte » prôné par le Président de la République, Emmanuel MACRON.

Les temps ont changé. La crise a renversé la table. Le débat d'hier sur les bons et les mauvais gestionnaires n'est plus le débat d'aujourd'hui et ne sera pas le débat de demain. Nous sommes face à un choix, deux stratégies sont possibles à mes yeux pour le département du Nord.

La première est la gestion passive, voire passéeiste ; il s'agit de continuer de s'accrocher aux ratios financiers en espérant passer à travers les gouttes de la crise. Cela n'évitera pas pour autant la hausse mécanique des dépenses sociales, les difficultés financières et, finalement, la dégradation rapide des comptes de notre Département. Dans ce scénario, les gestionnaires se lanceront dans un nouveau plan d'économie pour les services départementaux qui n'apportera aucune réponse aux enjeux actuels et aux enjeux de demain.

La deuxième stratégie est celle de la relance solidaire. Il s'agit avant tout de répondre à l'urgence économique, à l'urgence écologique et à l'urgence sociale. Certes, ce n'est pas l'option la plus simple.

Chacun le sait, nous n'avons que peu de visibilité sur les conséquences de la crise sanitaire. Quel sera son impact sur notre collectivité ? Quelles seront les conséquences sur nos recettes ?

Cependant, aujourd'hui, les lignes sont en train de bouger. Nous voyons par exemple que le Département de la Gironde a eu gain de cause devant le juge administratif sur la contractualisation issue du pacte de Cahors. En 2018, plusieurs Départements avaient refusé de signer le contrat financier avec l'État qui limitait à 1,2 % l'évolution de leurs dépenses. La Gironde encore s'est vue appliquer une pénalité de 12,5 M€ en 2018, de 24,5 M€ en 2019, des sanctions qui ont finalement été annulées. Cela n'a pas empêché ce même Département de la Gironde de décrocher auprès de Matignon un accord de 40 M€ au titre de France relance. Il s'agit du premier Département qui contractualise avec l'État.

Nous voyons bien que des solutions se dessinent pour une stratégie offensive face à la crise. Il n'y a aucune raison de rester arc-boutés sur une gestion strictement comptable sans projet pour l'avenir.

Nous souhaitons que notre budget primitif pour 2021 prévoie un plan de relance volontariste, à l'image de plusieurs Départements qui ont débloqué de manière exceptionnelle des fonds :

- En Loire-Atlantique, les élus départementaux ont prévu un fonds de soutien de 2 M€ pour les associations de l'éducation populaire, les structures caritatives, culturelles, sportives et environnementales.
- En Seine-Saint-Denis, ils ont voté 6 M€ pour les habitants fragilisés (locataires en rupture de paiement, auto-entrepreneurs et jeunes en difficulté).
- Toujours en Haute-Garonne, c'est un fonds de 7 M€ qui a été mis en place en faveur des habitants les plus précaires.

La crise conforte notre rôle et démontre l'utilité de nos politiques de solidarité humaine et territoriale. La crise renforce nos responsabilités. Prenons la balle au bond.

Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur le Président, nous vous donnons acte du rapport d'orientations budgétaires.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président MANIER.

Nous allons enchaîner avec l'intervention pour le Groupe Union pour le Nord de notre collègue Régis CAUCHE.

Mon cher Régis, tu as la parole.

M. CAUCHE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous vivons une période très particulière, une période faite d'incertitudes. Personne ne pouvait prévoir qu'aujourd'hui, le télétravail soit devenu la règle, que le masque soit devenu un accessoire aussi indispensable qu'un téléphone ou que ses clés de maison, personne ne pouvait prévoir le mal-être des jeunes aujourd'hui, l'isolement de nos aînés, le « quoi qu'il en coûte » si indispensable mais qui laissera une énorme dette à la prochaine génération.

Personne ne pouvait prévoir et, pourtant, c'est grâce à une bonne gestion de notre exécutif enclenchée depuis 2015 afin de parvenir à redresser les finances du Département que nous pouvons aujourd'hui répondre présents et ne pas faillir.

Le groupe Union Pour le Nord salue à ce titre les lourds efforts faits ces dernières années afin d'assainir la situation héritée de l'ancienne majorité. Ces efforts sont payants.

Ce rapport d'orientations budgétaires nous apporte quelques enseignements.

Tout d'abord, les années à venir promettent de grandes incertitudes avec des recettes qui dépendent en grande partie de la situation économique du pays, comme les droits de mutation à titre onéreux ou encore la taxe d'aménagement ; une incertitude concernant l'évolution de la fiscalité, avec la suppression de la taxe d'habitation et, de ce fait, la disparition de la part départementale de la taxe foncière sur des propriétés bâties remplacée par une fraction de la TVA ; des incertitudes qui joueront également sur les fonds de péréquation. La TVA dépend énormément de la croissance d'un pays. Si les Français décident de continuer d'épargner, ce qui est le cas en ce moment, ces recettes de TVA risquent bien fort de chuter.

Nous pouvons regretter le fait de ne plus avoir de leviers fiscaux. Nous sommes maintenant liés à la conjoncture économique. Alors qu'il était initialement prévu que la part départementale de la TVA suive l'augmentation de la part de TVA nationale, le gouvernement a choisi de modifier le dispositif afin d'éviter l'effet d'aubaine de rebond de TVA attendu en 2021 dont auraient bénéficié les départements en 2022. Le dispositif prendra donc en référence l'année 2022. Nous pouvons le déplorer puisque ce surplus aurait pu être très utile pour les Nordistes.

La relance économique est aujourd'hui essentielle pour relancer l'activité du pays et je pense notamment à nos petits commerçants et patrons de Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Le Département du Nord prend toute sa part dans cette relance, grâce à des aides apportées au fonds de relance Hauts-de-France, mais aussi avec la mise en place fin décembre des Aides Départementales aux Villages et aux Bourgs (ADVB) relance qui ont permis le versement de 8,9 M€ de subventions pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Face la détresse alimentaire des plus démunis, le Département répondait également présent avec la distribution de paniers alimentaires ou encore avec l'accompagnement financier des personnes les plus vulnérables.

Ensemble, nous faisons face à cette crise sanitaire et économique.

En outre, le Département n'a pas oublié les personnes travaillant en première ligne, avec les primes versées pour 7 M€ au personnel des Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), 300 000 € pour le personnel des résidences autonomie, 500 000 € pour les accueillants familiaux, également 1 M€ de primes aux établissements pour les personnels de l'enfance. Nos agents ont pu bénéficier de 5,4 M€ de primes, dont 5 M€ pour les assistants familiaux.

Une crise avec un coût estimé 67,6 M€ en 2020, ce n'est pas anodin pour notre collectivité. Nous avons craint une baisse de nos recettes de fonctionnement et, finalement, ce sont les dépenses qui ont été le plus impactées.

Les recettes sont plutôt attendues en stagnation, avec une baisse importante attendue de la CVAE en 2022. Le produit des DMTO attendu en 2021 est au même niveau qu'en 2020, soit 366,7 M€. Nous pouvons nous réjouir de cette situation, puisque les prévisions étaient très pessimistes concernant ces recettes. Il semblerait que le marché immobilier n'ait pas souffert de la crise, grâce notamment à des taux d'emprunt très faibles. Le mois de janvier semble aussi sur la même lignée.

Les concours de l'État sont attendus en stabilité pour 2021, avec tout de même une baisse du fonds de péréquation des DMTO. Cependant, le Département bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 47 M€ car le gouvernement a prolongé d'une année le fonds de stabilisation compte tenu du contexte sanitaire ; un prolongement qui a pu se faire grâce aux négociations de l'ADF avec le gouvernement. Je tiens à saluer ici le travail effectué par notre Président Jean-René LECERF. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, d'autres Départements ont bougé, mais notre Président était là pour aller chercher ces sommes.

En revanche, les compensations perçues au titre de la prise en charge des mineurs non accompagnés ont été marquées par un fort désengagement de l'État. En 2018, le montant forfaitaire de 12 000 € par MNA a été appliqué au nombre de MNA supplémentaires par rapport à 2017. Depuis 2019, ce montant est de 6 000 € et il n'est appliqué qu'à 75 % du nombre de MNA supplémentaires par rapport à l'année précédente. L'État n'est clairement pas au rendez-vous de ce sujet et je le déplore. Encore une fois, c'est le Département qui assume la charge de l'État.

Face à des recettes en stagnation, il convenait de maîtriser nos dépenses comme nous savons le faire depuis notre arrivée dans la majorité départementale. Nous ne dépensons pas l'argent que nous n'avons pas.

Les dépenses de gestion sont en augmentation de 3,2 % en 2021, en grande partie due à la hausse des dépenses sociales et notamment de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en progression de 36 % entre 2013 et 2020. Cette progression s'explique par un vieillissement de la population, mais également par la revalorisation due à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Les dépenses de prestations de compensation du handicap sont maîtrisées. Nous nous sommes appuyés sur les propositions apportées par la mission, présidée par notre collègue Olivier HENNO, sur ce sujet afin de trouver des marges de manœuvre et, ainsi, assurer une juste attribution des aides en fonction des besoins des personnes en situation de handicap.

L'impact de la crise sanitaire sur le RSA n'est pas anodin. Nous envisageons une augmentation maîtrisée de 2 à 3 % par an sur la période 2021-2023, grâce aux efforts mis en place sur la politique d'insertion. Je tiens d'ailleurs à rappeler que le Département du Nord est celui qui a connu la plus faible augmentation des allocataires du RSA durant la crise entre juin et août 2020, avec une hausse de 2,5 % contre 7,8 % en moyenne au niveau national. Notre politique de retour à l'emploi des

allocataires du RSA y est clairement pour quelque chose. Je voudrais remercier ici tout le travail de notre collègue Doriane BÉCUE.

Comme je le disais en préambule, la relance de notre économie est essentielle et nous participons et continuerons de participer à cette dernière avec 300 M€ par an d'investissement jusqu'en 2023, un haut niveau d'investissement comme pour les territoires :

- Un axe fort sur le développement durable, 38 M€ pour la politique de rénovation thermique des bâtiments, l'acquisition de véhicules propres ou encore des projets de déplacements doux. Nous allons mener également des actions en faveur du covoiturage, la mise en place du tri sélectif des déchets plus développé et la réduction de la consommation de papier. Avant de donner des leçons aux autres, nous nous appliquons à rendre notre collectivité plus verte et cela grâce à l'action de notre collègue Patrick VALOIS avec Nord durable.
- Des projets volontaristes pour les Nordistes avec des subventions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le dispositif des collèges numériques, la poursuite des travaux du contournement nord de Valenciennes, le doublement de la RD 70, le démarrage du contournement de Maubeuge ou encore la protection et la valorisation du Forum antique de Bavay.

Ces investissements sont les bienvenus dans nos communes et vont permettre d'améliorer l'attractivité et la qualité de vie de nos territoires.

Nous maîtrisons notre budget pour l'avenir, avec une légère hausse de 3,2 % prévue au budget 2021, en comparaison du budget prévisionnel 2020. L'augmentation des dépenses résulte de la hausse des dépenses sociales et de la progression continue des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) liée notamment à la crise sanitaire, avec une augmentation de 40 M€ pour le RSA. Pour le reste, cette hausse est la conséquence de notre politique de recrutement afin d'améliorer notre intervention dans le champ social.

Pour finir, je tiens à féliciter encore une fois notre Premier vice-président aux finances, Christian POIRET, pour cette maîtrise de la dette. Nous y reviendrons dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, mais une bonne gestion passe également par là. Avec une capacité de désendettement passée de 13 années à 5 ou 6 années aujourd'hui et un niveau de dette historiquement bas en 2020, soit 1,176 Md€, nous pouvons être fiers de ce qui a été fait durant ce mandat. L'argent public a été bien géré, la dette restera stable avec 1,176 Md€ prévu pour fin 2021 également.

Pour toutes ces raisons, le Groupe Union pour le Nord votera pour ce rapport d'orientations budgétaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Régis CAUCHE.

Je donne la parole au dernier orateur inscrit, pour le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, notre collègue le Président Charles BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) présente trois particularités. C'est le dernier du mandat, il s'inscrit dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire, économique et sociale que nous connaissons et il est marqué par la fin de tout levier fiscal pour la collectivité avec la perte de la taxe foncière.

Je ferai plusieurs remarques générales concernant ce ROB.

Il ressemble à s'y méprendre à un document électoral. Insistant sur le passé, c'est-à-dire le précédent mandat, pour en faire le procès et pour y puiser les justifications des décisions prises sous votre propre mandat, vous transformez l'héritage du passé en alibi permanent avec l'argument d'autorité selon lequel il n'y a pas d'alternatives, selon la formule bien connue de Margaret THATCHER. Cela révèle surtout votre difficulté à assumer votre propre bilan et vos choix politiques libéraux, les mêmes choix qui ont été faits par vos collègues libéraux dans d'autres Départements de droite.

Oui, les contraintes budgétaires pèsent sur toutes les collectivités locales. Et pourtant, de nombreux Départements de gauche ont mené des politiques solidaires et protectrices, tout en préservant leurs équilibres financiers, preuve qu'il existe une alternative.

Dans le Nord, la dramatisation outrancière a été votre stratégie de communication pour légitimer toutes les coupes sombres.

Ce que nous constatons, nous, depuis le début de votre mandat, c'est une logique politique subordonnée à une logique financière. Et c'est bien sur votre bilan et vos orientations pour 2021 que nous sommes invités à nous exprimer.

Je souhaite donc mettre en lumière les raisons de notre opposition à votre politique « austéritaire » à travers plusieurs exemples, mais aussi proposer des orientations budgétaires 2021 différentes des vôtres.

En quelques mots, le diagnostic posé par le ROB indique :

- un choc financier moins important qu'anticipé dans le cadre de l'épidémie de Covid,
- l'absence de bouleversement des équilibres généraux du Département,
- une résilience de nos finances, mais qui ne nous est pas propre puisqu'elle est observable dans d'autres collectivités locales,
- un soutien moindre de l'État qui estime que le Nord n'est pas dans une situation critique,
- une continuité de votre trajectoire budgétaire mais avec quelques inflexions qui nous donnent raison – j'y reviendrai.

L'augmentation des impôts locaux figure parmi les premières mesures que vous avez prises. Les Nordistes ont vu augmenter leur taxe foncière de 25,7 % sur 2016 et 2017, puis de 13,7 % à partir de 2018. Nous regrettons que cette mesure ait été prise, en contradiction totale avec vos discours de campagne. Nous regrettons ce parti pris de facturer aux Nordistes les difficultés financières du Département. Par ailleurs, la hausse de la fiscalité est un levier vieux comme le monde qui n'a rien de novateur ou d'inédit. On ne saurait l'assimiler à de la culture de la recette, dont vous prétendez être les champions, pas plus d'ailleurs que l'augmentation des recettes de fonctionnement en immense majorité due à une conjoncture économique favorable.

Ce qui a permis d'augmenter significativement les recettes du Département, c'est le fort dynamisme des DMTO. À ce que je sache, vous n'avez pas de prise sur le dynamisme des transactions immobilières. Je note au passage que les très bons résultats des DMTO ont été favorisés par le rehaussement des plafonds dont la précédente majorité avait décidé.

Concernant cette culture de la recette dont vous vous vantez, il me semble qu'elle doit être relativisée et que vos discours pourraient être plus mesurés.

Certains progrès sont à noter, c'est vrai, par exemple, en matière de péréquation horizontale ou encore sur les recettes sociales, mais il faut remettre chaque chose dans son contexte et, pour nous, replacer chaque chiffre en miroir avec les grandes masses budgétaires de notre collectivité. Cela est indispensable pour mesurer l'ampleur et l'efficacité de cette fameuse culture de la recette.

Si je ne prends que l'exemple des recettes sociales et plus précisément des recours sur succession des personnes âgées ayant bénéficié de l'aide sociale à l'hébergement, il y a effectivement évolution du produit, mais cela ne représente que 0,3 % des recettes totales de fonctionnement au compte administratif 2019. C'est infime. Disons que ce n'est pas cela qui change fondamentalement les équilibres financiers.

Le vrai combat porte sur les grandes recettes budgétaires qui sont liées à la fiscalité, d'une part, et aux dotations et compensations de l'État, d'autre part. De plus, même si l'ASH est une aide sociale récupérable, le choix d'aller ou non rechercher cet argent se pose. Il est évident que les bénéficiaires de cette aide, comme leur famille, ne font pas partie des mieux lotis socialement.

Au lieu de parler de culture de la recette, nous parlerions plutôt d'une culture de la non-dépense, puisque c'est bien la compression des dépenses de fonctionnement qui a été votre phare pendant ce mandat.

Dans vos premières décisions, la pression financière sur les structures partenaires a été engagée sans ménagement. Les établissements sociaux et médico-sociaux ont été sommés de faire des économies substantielles en un temps record. C'est ce que l'on appelle pudiquement le dialogue de gestion. Dans votre cas, cela a plutôt été la sentence de la réduction. Les maisons d'enfants à caractère social, les EHPAD, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap se sont retrouvés pieds et poings liés avec des budgets en baisse pour des besoins croissants.

Vous prétendez que cela a fait émerger des choses positives, de nouvelles manières de travailler. C'est sûr que, dans l'adversité, on est obligé de faire preuve de débrouillardise, mais ce n'est pas et ce ne sera jamais en mettant les établissements en tension qu'on produira de meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement des usagers. Les résultats destructeurs de cette logique sur l'hôpital public ne vous semblent-ils pas convaincants ?

Pour ne prendre qu'un exemple de la violence de ces décisions, vous avez proposé aux gestionnaires d'EHPAD, soit de se déshabiliter partiellement de l'aide sociale à l'hébergement, soit d'appliquer un taux directeur négatif de 3 % en 2016. Nous étions au podium des taux directeurs les plus stricts, les autres Départements se situant plutôt autour de 0 %. Quel choix avez-vous laissé aux gestionnaires d'EHPAD ? Celui de supprimer des postes, celui de facturer des services qui ne l'étaient pas auparavant. La plupart ont choisi par défaut la déshabilitation partielle, ce qui ne va pas sans poser de questions en matière d'accessibilité financière pour les usagers.

Voilà un exemple concret de la façon dont vous avez fait des économies, en taillant non pas dans le superflu, mais dans l'indispensable.

L'indispensable, c'est aussi le personnel, en l'occurrence les agents départementaux. Les coupes sombres ont également pesé sur eux, la répercussion étant évidemment des situations de travail dégradées, une tension dans les services, des réorganisations à tour de bras, une moindre attractivité du Département en tant qu'employeur et une souffrance au travail pour pas mal de collaborateurs. Ce sont 372 équivalents temps pleins qui ont été supprimés entre 2015 et 2019, soit une réduction de 5 % de la masse salariale.

Certes, une inflexion est notable depuis 2019. Cette inflexion est le signe que nous avions raison. Vous avez supprimé trop d'emplois qui auraient dû rester dans les effectifs. Vous avez mis fin à trop de contrats qui auraient dû être renouvelés. Vous n'avez pas suffisamment recruté. Il est grand temps de faire machine arrière. Travailler en flux tendu n'a jamais donné de bons résultats.

Comme pour les ressources humaines, vous avez persisté dans l'erreur sur le tarif horaire unique de 21 € pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Sa revalorisation à 22 € a été concédée en 2020 seulement, à l'occasion de la crise sanitaire. Les signaux de détresse envoyés par plusieurs fédérations du secteur ne vous avaient pas convaincu jusque-là, ni nos demandes répétées. Il fallait le grand coup de pied dans la fourmilière du Covid-19 pour vous faire admettre la légitimité de cette requête. Notons au passage que ce tarif n'est toujours pas la panacée pour couvrir les besoins.

D'autres économies ont été grappillées de-ci de-là, mettant en difficulté nos partenaires, car, pour eux, les apports financiers représentaient beaucoup. Je pense par exemple à l'action éducative dans les collèges ; alors que cette politique volontariste représente une part infime du budget de fonctionnement, vous avez trouvé le moyen de diviser par deux les crédits dédiés aux actions pédagogiques. Même chose pour l'aide à la réussite du collégien qui a vu ses crédits diminuer, réduisant au passage le nombre de bénéficiaires. Vous avez allégué que le Département devait se concentrer sur ses compétences obligatoires. Mais le but était naturellement de faire des économies. Dommage, c'est spécialement dans nos politiques facultatives que nous avons toute notre valeur en tant que collectivité.

D'ailleurs, la crise sanitaire a fait la démonstration que répondre aux besoins de solidarité nécessite de déborder de ses compétences. Or, la solidarité, c'est bien de notre compétence première.

Entre 2015 et 2020, on a assisté à une politique de votre majorité se traduisant par des dépenses de fonctionnement corsetées, jusqu'à la limite de l'étranglement, un repli sur les compétences obligatoires au détriment des politiques facultatives, un investissement inférieur à celui des collectivités de la même strate.

Mais plusieurs inflexions sont à relever dans ce ROB. Certaines vont dans le sens que nous indiquions depuis plusieurs années. Une bonne chose dont nous tirons un enseignement, notre analyse des besoins était juste. En revanche, d'autres inflexions sont pour le moins inquiétantes.

Première inflexion : le niveau d'investissement est budgété à 300 M€ pour 2021, ainsi que pour 2022 et 2023, un niveau plus élevé que dans vos budgets précédents. Rappelons que le niveau des dépenses d'équipement entre 2015 et 2020 a été historiquement faible : 187 M€, 240 M€, 218 M€, 204 M€, 218 M€ et 269 M€ si l'on en croit les prévisions pour le compte administratif 2020. Cela nous conduirait à un investissement total à hauteur de 1,3 Md€ pour la durée du mandat. Ce niveau n'est pas satisfaisant pour le département le plus peuplé de France et qui cumule des indicateurs de fragilité sociale. Nos voisins du Pas-de-Calais, un Département de gauche, auront réalisé un investissement de 1 Md€ sur la même période, alors qu'il est presque deux fois moins peuplé que le nôtre et qu'il a un budget deux fois inférieur au nôtre.

La deuxième inflexion consiste à renverser la tendance pour aller vers plus d'emprunts et moins de remboursement de dette. Cela n'est pas trop tôt. Depuis le début du mandat, l'obsession a été le désendettement, un désendettement forcené, exagéré et inutile. Inutile, car l'exercice a été poussé beaucoup plus loin que de besoin. Le problème est que ce désendettement a englouti beaucoup d'argent, de l'argent qui, dès lors, n'a pas été injecté pour investir. Pour 2021, vous adoptez la logique que nous appelions de nos vœux à chaque débat budgétaire, mais vous ressentez quand même le besoin de vous justifier. Vous écrivez « *le niveau des taux historiquement bas, mais dont nul n'est assuré de la poursuite, justifie un recours à l'endettement pour l'investissement public* ». Cela est le cas depuis des années, ce n'est pas nouveau. Bien sûr qu'il faut recourir à l'emprunt au maximum de nos capacités quand les taux sont bas. Qui pourrait s'en insurger ? Cette stratégie que nous attendions à rebours de ce que vous n'aviez fait jusqu'à présent arrive bien tard.

Parmi les inflexions que vous entendez engager à partir de 2021, d'autres sont inquiétantes.

En matière d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) par exemple, certes, la montée en flèche des dépenses APA est impressionnante (+26 % entre 2015 et 2020). Deux motifs à cela : le vieillissement de la population et l'augmentation des plafonds des plans d'aide. Si le premier phénomène démographique est mécanique, le deuxième est lié à des décisions de l'État. Il faudrait donc là encore réclamer la juste compensation à cette hausse des charges. Votre proposition est toute autre et a de quoi interroger – je cite – « *de consolider les pratiques d'évaluation et d'améliorer la coordination avec les autres financeurs* ». En langage décrypté, cela signifie que vous entendez attribuer moins de plans d'aide ou attribuer des plans d'aide au rabais. Est-ce que nous verrons fleurir une mission APA à l'instar de la mission PCH que vous avez créée ? Sous couvert d'harmonisation des règles et de juste attribution, c'est encore une volonté de réduire les dépenses qui vous guide. À vous écouter, c'est à croire que, dans le Nord, ces prestations sont distribuées à la pelle à des gens qui n'en ont pas besoin.

Ce qui nous étonne, c'est que le Nord ne figure pas parmi les Départements les plus généreux. Les montants moyens d'APA et de PCH du Nord se situent dans la tranche intermédiaire. Le Nord ne fait pas partie des Départements les plus radins, mais pas partie non plus des Départements les plus généreux. Il est tout juste dans la moyenne.

Conclusion, vous allez demander aux professionnels de développer des évaluations plus restrictives des besoins. Là encore, vos orientations pour faire des économies nous paraissent contestables.

Certes, comme je l'ai dit, des inflexions pour 2021 s'alignent sur ce que nous appelions de nos vœux, mais nous portons bien d'autres orientations et je veux en évoquer quelques-unes.

Parmi les rares points qui font consensus, il y a la défaillance de compensations financières de l'État concernant les AIS. Avec leur croissance exponentielle, le reste à charge du Département est toujours plus grand, c'est le nœud du problème pour les finances départementales. Face à ce problème structurel, nous maintenons que la seule solution pérenne est d'obtenir de l'État qu'il s'engage à compenser les charges transférées aux Départements. Ce combat doit être une exigence commune et inflexible de notre assemblée.

C'est tout le sens de notre motion qui demande que l'État compense les hausses de dépenses RSA qui sont de son fait, c'est-à-dire liées à des décisions gouvernementales de revalorisation d'allocations. La situation du Département restera inextricable sans une meilleure compensation des AIS. Aller chercher l'argent qui nous est dû auprès de l'État, voilà une culture de la recette qui aurait d'énormes impacts sur nos finances.

J'ouvre une parenthèse sur le RSA. Vous citez le nombre d'allocataires fin décembre 2015. Fin décembre 2019 - début 2020 avant la crise sanitaire, nous n'avons pas trouvé de chiffres concernant la situation à l'heure actuelle. Pouvez-vous l'indiquer ?

Par ailleurs, je me permets de vous inviter à davantage de mesure concernant le taux d'évolution des allocataires du RSA dans le Nord moins élevé que dans d'autres départements durant la crise sanitaire. Vous l'expliquez par votre politique volontariste en matière d'insertion, mais l'explication est surtout à rechercher dans les caractéristiques de l'économie locale. D'ailleurs, cette explication est avancée dans votre document budgétaire.

Les départements fortement impactés sont ceux dont l'économie repose massivement sur le tourisme, la restauration et l'hôtellerie, comme la Corse, Paris, la Haute-Savoie, les Alpes Maritimes. Ces secteurs économiques comptent un immense contingent de contrats courts, d'emplois intérimaires saisonniers. Quand on sait que ce sont eux qui ont été frappés de plein fouet par le ralentissement de l'activité économique, il est donc logique que le nombre de nouveaux allocataires explose dans ces zones.

Pour le Nord, il nous paraît présomptueux de considérer que la moindre augmentation du RSA vous serait imputable. D'ailleurs, vous avez budgété une enveloppe de 700 M€ de RSA pour 2021, contre 680 M€ dépensés en 2020, ce qui prouve que vous tablez sur de nouvelles augmentations du nombre d'allocataires. Je referme la parenthèse du RSA.

Une deuxième orientation majeure que nous défendons est d'engager avec d'autres départements une offensive vis-à-vis de l'État à propos de la fiscalité locale. La tendance n'est pas nouvelle. L'État confisque aux Départements des recettes fiscales dynamiques, en contrepartie de quoi nous recevons des recettes dont la maîtrise nous échappe totalement. Je fais référence à la perte de la taxe foncière pour les Départements au profit d'une part de TVA.

Il ne faut pas s'y tromper. Les dernières réformes de la fiscalité locale sont de moins en moins des réformes techniques qu'un changement de fond qui conduit à l'étatisation de nos ressources. Il devient indispensable qu'elles viennent de nouveau de vrais actes de décentralisation qui garantissent l'autonomie financière et fiscale des Départements et le principe de libre administration. Sans en passer par là, pas de salut possible, pas de salut pérenne tout au moins.

Une autre orientation qui nous semble manquante dans le ROB concerne la politique logement. Parmi les répercussions de la crise économique et sociale, le risque d'une explosion des impayés de loyers et des charges locatives est à prendre au sérieux. Le chômage partiel était indispensable, mais rappelons tout de même qu'il induit une baisse des revenus de 20 % en moyenne. C'est loin d'être neutre pour le budget des particuliers qui est massivement consacré aux dépenses de logement, on le sait.

Le Département intervient pour éviter les impayés de loyers et de charges locatives à travers le Fonds de Solidarité Logement (FSL). Nous proposons d'intégrer aux prévisions budgétaires 2021 un provisionnement supplémentaire du FSL. Au-delà de cette provision budgétaire, il va de soi qu'un élargissement des critères d'accès au FSL est nécessaire.

Pour conclure, malgré le constat d'une résistance des finances locales à la crise, nous appelons à une grande prudence. Le séisme de la crise économique et sociale pourrait connaître plusieurs répliques dans les temps à venir. Nous devons porter collectivement une action forte en direction de l'État : garantie de compensation financière à la hauteur des charges pour les dépenses, garantie de leviers fiscaux réels pour les recettes. Voilà qui est incontournable pour l'avenir.

Nous estimons que le budget 2021 ne pourra pas faire l'économie d'un plan de soutien protecteur et solidaire pour les Nordistes.

Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci, mon cher collègue.

Dans un premier temps, je vais rendre la parole quelques instants à notre Premier vice-président en charge des finances, parce que, si j'étais premier vice-président en charge des finances, je me sentirais un peu frustré si je ne reprenais pas un peu la parole, et je me permettrai de conclure ce débat.

Mon cher Christian, je t'en prie.

M. POIRET.- Merci beaucoup, Jean-René, de me donner la parole.

Je n'avais pas prévu de reprendre la parole suite aux interventions. Je pensais qu'il y aurait un consensus sur tout le travail qui a été fait pendant tout ce mandat, mais là, je dois dire que je suis scotché ! Je ne sais pas véritablement ce que c'est, de l'amnésie, un peu de frustration de ne pas avoir réussi à faire ce qu'on a pu faire pendant le mandat, peut-être un peu de jalousie aussi en se disant « nous, on n'a pas été les mains dans le cambouis pendant des années et des années pour faire bouger les lignes, on a regardé, on a fait de la politique, mais on n'a pas fait de la gestion ». Je suis vraiment scotché !

Je vous dirai, Monsieur MANIER, Monsieur BEAUCHAMP, que nous n'avons vraiment pas de leçons à recevoir. Nous, on a fait le travail.

Vous aviez 300 M€ sous le tapis quand on est arrivé, c'était stupéfiant de les avoir. Vous allez dire que ce n'est pas vrai, mais il y avait quand même 52 M€ au niveau du Fonds départemental pour l'aménagement du Nord (FDAN) que vous n'aviez pas financés, les 50 M€ du RSA que vous n'aviez pas financés, les 19 M€ de décalage que vous n'aviez pas financés. Je reviens sur les 45 000 personnes qui étaient au RSA, vous étiez distributeur automatique de billets à l'époque. Mais cela ne vous gêne pas, c'est la gestion socialiste et communiste. Cela ne vous gêne absolument pas ! C'est stupéfiant !

De plus, vous nous aviez présenté un budget avec une épargne nette qui était négative en 2015. Vous arriviez à avoir une épargne positive avec les recettes d'investissement. C'était la première fois que cela arrivait. C'est quand même stupéfiant !

Et puis, tout le monde chez vous savait que vous deviez augmenter les impôts si vous reveniez aux affaires. Même votre DGS nous l'a proposé dès que nous sommes arrivés.

Je me souviens toujours de l'anecdote il doit y avoir quatre ou cinq ans, votre directeur des finances m'a dit « on ne m'a jamais demandé aucune revue de gestion, Monsieur le Premier vice-président, on ne peut pas, c'est confidentiel » ! Une gestion socialiste et communiste comme cela, c'est inacceptable face à la population ! Aujourd'hui, nous devons avoir des outils de pilotage, nous devons avancer. Vous faites de la politique politique, Messieurs. Je voulais vous le dire ce matin. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais vous avez été très loin dans la démarche, c'est votre problème.

Et puis, Monsieur BEAUCHAMP, quand on fait des emprunts, il faut savoir les rembourser. Il n'y a pas que les intérêts qui comptent. Il ne faut pas non plus décaler les emprunts comme vous l'avez fait ; car sinon, votre budget ne tenait pas et, en 2015, vous étiez sous tutelle. Vous ne l'avez pas fait, vous n'avez pas eu le courage !

Vous dites que nous avons dû augmenter les impôts. Nous y étions obligés ; sinon, c'était la tutelle. Le Président a pris l'engagement de rebaisser de 50 % dès qu'on le pouvait et il a fait le nécessaire. Nous avons géré.

Quant aux recettes, comment pouvez-vous dire que des recettes ne servent à rien ? C'est le minimum. Quand on est à une épargne négative comme vous l'étiez il y a quelques années, si vous aviez les quelques millions, vous n'auriez peut-être pas été en épargne négative. 15 M€, ce n'est pas beaucoup dans le budget du Département, mais c'est important pour ne pas être en négatif. Vous l'oubliez. Ce n'est pas votre truc, ce n'est pas votre fonctionnement !

J'en resterai là, Président, parce que je suis scotché des réactions et des commentaires qu'il peut y avoir aujourd'hui de la part des deux groupes. Je remercie Régis avec qui on est en phase à 200 %.

Je vais vous faire un résumé. Une majorité PS-PC, c'est : « on dépense sans compter et on verra plus tard, on est trop gros, l'État ne nous laissera pas tomber ». C'était votre raisonnement à l'époque.

Nous avons pris nos responsabilités. Le Président a fait un travail colossal avec l'ADF, avec sa présidence, il a également fait un travail colossal avec les membres du gouvernement et avec son relationnel. Chaque conseiller départemental, qu'il soit dans l'exécutif, qu'il soit conseiller départemental, a fait le boulot sur le RSA, sur la PCH, sur toutes les dépenses, sur les investissements.

Vous nous dites un truc magnifique : « c'est nous qui avons fait le contournement de Valenciennes ». Sauf qu'on a pris l'évolution de montant qui est énorme, mais, sur le dossier que vous avez mis en place avec Valenciennes, la part de l'Agglo est restée fixe et vous avez pris 25 M€ en plus ! Cela ne vous gêne pas, mais c'est votre gestion !

Je ne serai pas plus long, Président, mais j'étais obligé de dire ce que j'avais sur le cœur aujourd'hui. Merci de m'avoir donné la parole, Président.

M. le Président.- Merci, Christian.

Mes chers collègues, je vais clore ce premier débat sur le rapport d'orientations budgétaire - débat d'orientation budgétaire.

Bien évidemment, ce débat fleure les échéances électorales. Après tout, le contraire serait surprenant. Je ne m'attendais pas à ce que l'opposition vienne me dire ouvertement tout le bien qu'elle pense au fond de son cœur sur les politiques que nous avons mises en place.

Je tiens quand même à vous dire que, à la différence de ce qui se passe dans le droit privé, il n'existe pas en droit public pour les collectivités territoriales de bénéfice d'inventaire. En effet, si l'héritage qui nous a été légué avait relevé du bénéfice d'inventaire, nous ne l'aurions pas accepté, car l'héritage a quand même très largement plombé les premières années.

Je comprends les remarques qui ont été faites à la fois par le Président MANIER et par le Président BEAUCHAMP sur le fait qu'il a fallu serrer la ceinture et quelquefois la serrer fort au cours des premières années de mandat, mais nous avons été obligés de le faire car, sinon, nous allions rendre l'âme, nous allions disparaître. Christian l'a rappelé, cela ne vous plaît pas quand on vous le dit, mais nous étions dans une situation objective de mise sous tutelle.

Le préfet de l'époque ne nous a pas mis sous tutelle et je lui avais demandé pourquoi. Il m'a répondu : « Je sais bien que vous devriez être mis sous tutelle, mais l'État ne le souhaite pas. On m'a demandé de ne pas vous mettre sous tutelle parce que vous êtes un département trop important et l'effet domino serait considérable de voir des départements se retrouver dans cette même situation ».

Il n'en reste pas moins que, comme Christian POIRET, il m'arrive parfois de penser que je ne me trompe pas en me disant que, sur la fin du dernier mandat, vous vous disiez « de toute façon, ce n'est pas nous qui serons là pour gérer la suite, allons-y tranquillement ».

En effet, l'épargne nette négative, l'envolée de l'endettement, le lissage des dotations qui étaient données à nos principaux partenaires, les établissements pour personnes âgées, les établissements pour personnes en situation de handicap, l'arrêt du financement intégral du RSA, vous vous doutiez bien que cela ne pouvait pas durer aussi loin.

C'est vrai que – les gens ont toujours tendance à être trop bavards, surtout en politique – il nous est revenu aux oreilles qu'il s'était dit que, ma foi, dans la situation où on trouverait le Département, on aurait beaucoup de mal à en sortir et que ce n'était peut-être pas plus mal si on remettait le Département sur rail et si, après, on avait l'extrême gentillesse de bien vouloir vous en rendre la direction. Seulement, je n'ai pas franchement décidé de vous en laisser la direction. Par conséquent, on se défendra et on défendra notre bilan et notre projet devant les électeurs, cela fait partie de la démocratie la plus élémentaire.

Il y a bien des points sur lesquels je souhaiterais répondre aux différents intervenants. J'ai même un tout-petit différend avec mon collègue Régis CAUCHE – mais il est vraiment minuscule – sur la vilenie qu'aurait commise le gouvernement lorsqu'il a changé les règles du jeu sur le calcul de la part de TVA qui permettra le remplacement de la taxe d'habitation.

C'est vrai que l'intention du gouvernement était à mon avis perverse. Mon collègue SAUVADET, Président du groupe du centre et de la droite, avait d'ailleurs parlé d'amendement scélérat en parlant de cet amendement qui prévoyait de déconnecter le montant de l'évolution de TVA de 2021 de notre dû 2022 sur la TVA. Effectivement, on a procédé à ce que l'on appelle la contemporanéité entre l'évolution de la TVA et l'évolution de la dotation aux Départements, ce qui veut dire qu'en 2022, nous aurons l'évolution de TVA et donc de PIB de l'année 2022.

Ce n'est pas trop grave parce que le Département s'est trompé dans ses prévisions. En effet, à l'époque, il prévoyait une évolution du produit intérieur brut de 10 % pour 2021 et de 2 % pour 2022. Simplement, vous avez remarqué que la crise sanitaire a les épaules larges et qu'elle est toujours présente et il va de soi que 2021 ne sera pas une année de reprise aussi importante que le gouvernement l'avait alors estimé. Aujourd'hui, selon les estimations des experts – mais il faut se méfier des experts –, c'est 5 % d'évolution du PIB en 2021 et 5 % en 2022, autrement dit une répartition sur ces deux années. Plus le temps passe et plus la crise sanitaire persiste et perdure, plus on peut penser que c'est finalement sur 2022 que l'évolution du PIB sera la plus importante. Or, là, je ne vois ce qu'il pourra faire, il ne va pas prévoir qu'on va revenir à 2021, il sera bien obligé d'aligner notre part de TVA sur l'évolution de 2022.

C'est donc un tout petit différend technique que je pouvais avoir avec Régis CAUCHE.

Mes différends avec mes autres collègues sont effectivement un peu plus importants.

J'ai d'abord entendu – et c'est bien normal – Didier MANIER nous rappeler les accords Matignon de 2013 qui se sont appliqués à partir de 2014 et qui ont effectivement donné une respiration aux Départements, notamment par l'augmentation du taux des DMTO qui passe de 3,8 % à 4,5 %.

Je ferai deux petites remarques.

Est-ce que l'augmentation du taux des DMTO est réellement un cadeau de l'État ? Est-ce réellement une fiscalité nationale ? Encore a-t-il fallu que cette augmentation soit votée et que les Départements en assument donc l'impopularité. Je rappelle que, encore aujourd'hui, il y a même quatre Départements qui n'ont pas voté cette augmentation de DMTO.

Et puis surtout, il ne faut pas voir qu'une partie de la réalité, il ne faut pas voir le verre à moitié plein, il faut aussi le voir à moitié vide. À l'époque où il y avait les accords Matignon, à l'époque où Monsieur HOLLANDE présidait aux destinées du pays, il y a eu aussi l'opération de racket la plus importante qui n'a jamais été faite sur la dotation globale de fonctionnement. Ce que nous avons perdu au niveau de la DGF est plus important encore que ce que nous ont rapporté les accords Matignon. Je vois d'ailleurs Charles BEAUCHAMP qui regarde ses pieds ou son téléphone, parce que c'est un point sur lequel il n'est pas totalement en désaccord avec moi.

De la même manière, sur les politiques qui sont aujourd'hui mises en œuvre – on en parlera dans quelques instants –, il y a des aspects qui ne me plaisent pas, mais il y a aussi des aspects tout à fait intéressants.

Que vous dire sur les deux périodes du mandat ? Elles sont réelles. Il y a eu une période où il a fallu effectivement sauver les meubles, une période où il a fallu remettre le Département sur des rails alors qu'il en était totalement sorti. Nous ne pouvions pas continuer le recours à l'emprunt pour 270 M€ sur 300 M€ de perspectives en termes d'investissement. Nous allions directement dans l'abîme ! Nous ne pouvions pas continuer à ne pas payer intégralement la note de RSA qui est une dépense obligatoire. Bien évidemment, même les banquiers nous conditionnaient de manière très stricte leur appui. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) nous a menacés d'arrêter totalement les crédits qu'elle nous avait pourtant promis si nous ne rétablissions pas les équilibres financiers. Je remercie Christian POIRET d'avoir contribué à rétablir ces équilibres et, avant même que nous les ayons totalement rétablis, d'avoir convaincu la BEI d'une part et les banquiers d'autre part que l'on pouvait continuer à nous faire confiance dans des conditions financières qui sont et qui ont d'ailleurs toujours été – je tiens à l'ajouter – des conditions financières meilleures et largement meilleures à celles de la moyenne des Départements. Cela signifie que, sur ce point des intérêts des emprunts, il y a toujours un contrôle important.

Lorsque nous nous sommes rendu compte que les choses étaient rétablies, que les équilibres financiers étaient largement rétablis, nous avons à ce moment-là rouvert toute une série de politiques que nous avions dû limiter et rouvert très largement.

Mes chers collègues, j'ai ici par exemple l'évolution des effectifs du Département, pour que l'on arrête de raconter des petites histoires qui ne se fondent pas sur la réalité. Au 31 décembre 2014, le Département avait 7 575 personnes en effectifs permanents payés. Au 31 décembre 2020, il en a 7860, c'est-à-dire qu'il y a 285 personnes de plus. Parmi ces 285 personnes de plus, 230 travaillent au sein des directions territoriales de prévention et d'action sociale ou au sein de nos 45 UTPAS. Voilà ce qu'est la réalité des chiffres.

Je pourrais d'ailleurs vous donner le détail direction territoriale par direction territoriale et même UTPAS par UTPAS, pour que vous constatiez les progrès notables qui sont accomplis au niveau de nos personnels les plus indispensables entre 2014 et 2020.

Par conséquent, non seulement nous avons rétabli, mais nous avons fait mieux aujourd'hui et c'était nécessaire. C'était nécessaire aussi parce que les temps ne sont pas des temps faciles notamment pour nos populations les plus fragiles et qu'il fallait bien que nous donnions à nos personnels le moyen de travailler dans des conditions qui soient satisfaisantes.

J'ai entendu le Président MANIER nous dire également : « Tout cela, c'est votre présentation, c'est votre appréhension de ce vous avez fait », sous-entendu – mais je ne dirais pas le contraire si j'étais à sa place – que c'est une espèce de plaidoyer pro domo à l'approche des élections du mois de juin – si tout va bien – que réalise la majorité départementale.

Le seul petit problème qui se passe, c'est qu'il y a un organisme, dont l'indépendance et l'objectivité ne sont guère contestées par les uns et les autres, qui s'appelle la Chambre régionale des comptes. Or, je trouve que le rapport de la Chambre régionale des comptes, qui va venir dans quelques instants, est encore beaucoup plus favorable par rapport à la gestion qui a été la nôtre que ce qui a été déclaré il y a quelques instants par Christian POIRET. C'est à tel point que je me demande si nous n'allons pas devoir le réintroduire dans nos comptes de campagne. Mais, je vous rassure parce que ce rapport, comme le DOB, parle aussi de la situation de 2010 à 2015 et vous ne serez pas obligés de l'introduire dans vos comptes de campagne parce que, visiblement, il n'y a pas la même appréhension faite par la Chambre régionale des comptes.

Au passage, je vous signale que vous n'en avez pas encore fini avec la Chambre régionale des comptes car il y aura un autre rapport qui sera examiné soit au mois de mars, soit au mois de mai et qui portera sur la voirie. Théoriquement, je n'ai pas le droit de vous en parler parce que vous deviez en avoir la primeur, mais comme il y a une allusion dans le dossier de la Chambre régionale des comptes, je peux déjà vous dire que ce rapport est totalement satisfaisant pour le Département, ce qui, en période normale, devrait plutôt vous faire plaisir, mais ce qui peut vous titiller un peu par cette période préélectorale que nous vivons.

J'ai entendu aussi les uns et les autres revenir sur de vieilles lunes. Je passe sur la fermeture des PMI dans les maternités, quatre maternités en avaient, les autres n'en avaient pas et on s'en fiche. Désormais, on a mis en place un personnel plus important qui peut s'occuper de tout le monde et pas seulement des maternités où même nos agents avaient oublié qu'ils étaient des agents départementaux. Mais passons...

On est revenu sur le fait que nous avons augmenté les impôts ! C'est d'ailleurs extraordinaire parce que les mêmes qui nous accusent d'avoir augmenté les impôts étaient les champions de l'augmentation des impôts quand il y avait la taxe professionnelle. On allait faire suer l'entreprise et, tous les ans, on augmentait le montant de la taxe professionnelle. À l'époque, soit on pouvait augmenter la taxe professionnelle sans toucher les impôts ménages ; soit, quand on ne pouvait augmenter les impôts ménages qu'en augmentant la taxe professionnelle, on profitait du fait que l'on pouvait l'augmenter davantage que les impôts ménages. Et puis, patatras, plus de taxe professionnelle, il ne reste que les impôts ménages et, là, on commence à faire très attention.

Comme l'a dit Christian, on a conservé le même directeur général des services pendant quelque temps pour assurer la continuité des choses. La première chose qu'il nous a dite quand on est arrivé a été : « Augmentez les impôts et augmentez-les immédiatement ». Je n'ai pas été totalement bien. Il y avait les élections régionales, je me suis dit « on va peut-être attendre que les élections régionales aient lieu avant de procéder à l'augmentation des impôts ». J'ai demandé à Monsieur REIX pourquoi il n'avait pas donné les mêmes conseils à nos prédécesseurs et il m'a répondu qu'il leur avait répété tous les jours. En fait, s'il n'y avait pas eu la prolongation du mandat, ils auraient augmenté la fiscalité au début du mandat suivant. De toute façon, on ne pouvait pas faire autrement si ce n'était s'assurer de l'échec et de la mise sous tutelle.

Vous nous dites aussi qu'il y a eu des petits progrès en péréquation horizontale, mais que ce n'est pas bien important. Excusez du peu, mais on passe de 40 M€ en moyenne à 110 M€ sur l'exercice 2020. La péréquation horizontale à 80 M€, je veux bien. Des petits progrès comme cela, si on en avait quelques-uns, cela nous permettrait de vivre plus sereinement. Et très honnêtement, la péréquation horizontale, je pense que j'y suis largement pour quelque chose. J'y reviendrai tout à l'heure.

Vous dites aussi : « En matière d'investissement, vous n'avez rien inventé puisqu'on avait tout décidé. On avait décidé le canal Seine-Nord, le contournement de Valenciennes ». Oui, vous aviez décidé, mais simplement, le canal Seine-Nord, je ne sais pas comment vous l'auriez payé. Avec la baisse de l'endettement, qui était déjà de 217 M€ fin 2019, qui sera de 225 M€ – si mes souvenirs sont bons – fin 2020, on fait plus que payer la totalité de notre participation à la réalisation du canal Seine-Nord Europe. C'est bien de décider, je veux bien décider qu'on va dans la lune et vous laisser le financer à côté.

Pour le contournement de Valenciennes, même chose, c'est bien de décider le contournement de Valenciennes, mais qui s'est escrimé sur la réalisation de contournement, sur les problèmes liés à l'arnaque en son temps et heure qui, heureusement, a bien fini, sur la renégociation quasi-impossible avec ceux qui étaient modestement des cofinanceurs comme la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut ? C'est nous. Et qui paye année après année ? C'est la majorité actuelle.

Je pense que l'on peut aussi dire un mot du contournement de Maubeuge. Le contournement de Maubeuge est lancé, on commence même à payer puisqu'on commence à financer les acquisitions d'immeubles qui se situent aujourd'hui sur le profil dudit contournement et on répond présent dans le cadre du grand plan qui est mis en place par l'État, par le Département de l'Aisne et le Département du Nord sur le pacte Sambre-Avesnois-Thiérache qui donne des résultats tout à fait satisfaisants.

C'est encore un exemple de ce qui nous a permis de redémarrer. L'État nous a tendu de temps à autre une main secourable. Nous avons d'abord eu le Fonds d'Aide pour les Politiques d'Insertion (le FAPI). Nous avons eu ensuite la stratégie de lutte contre la pauvreté et de retour à l'emploi. Nous avons eu enfin la stratégie de prévention et de protection de l'enfance. Tout cela nous a donné des opportunités financières. Certes, nous intervenons la plupart du temps à 50 %, mais cela nous a permis de mettre des moyens supplémentaires, qui justifient d'ailleurs les chiffres que je vous ai donnés sur le personnel parce que, dans ces nouveaux personnels supplémentaires, certains sont payés 50/50 par l'État et par le Département. Je pense que tout cela contribue à faire en sorte que la situation de l'aide sociale à l'enfance aujourd'hui n'a rien à voir avec ce qu'elle était hier et, pardonnez-moi, rien à voir avec ce qu'elle était avant-hier.

Vous évoquez les plans de relance contrats de l'État et les plans de relance contrats État/Département. Vous citez par exemple le Département de la Gironde qui a eu son plan de relance le premier. Non, ce n'est pas le premier, c'est le deuxième. Le premier plan de relance a été celui de la Charente Maritime, c'est-à-dire pour le Président de l'ADF, et le deuxième plan de relance pour le secrétaire général de l'ADF. J'avais dit sur le ton de la boutade que, pour le troisième plan de relance, ce serait bien que ce soit le président de la commission des finances. Banco ! Le troisième plan de relance est pour le président de la commission des finances de l'ADF, donc le Département du Nord. Monsieur CASTEX a donné sa bénédiction à notre Préfet qui s'est fait un plaisir de me l'annoncer. Nous aurons donc aussi un plan de relance qui nous permettra de booster les investissements qui sont les nôtres.

Un petit projet... 111 M€ – on ne va pas s'arrêter sur des bagatelles –, un petit projet que nous aurons également porté sur les fonts baptismaux, c'est le projet Forum Agora. Bien sûr, ce n'est pas exclusivement de la construction publique qui est le Forum, il y a de la construction privée qui est Agora, mais ce sont toujours 111 M€ pour le secteur du bâtiment et des travaux

publics. S'il y a un dossier que je suis allé chercher avec les dents, c'est quand même bien celui-là. Je n'ai pas eu à guerroyer avec vous puisque c'était un dossier qui avait également été réfléchi par l'ancienne majorité, mais il ne suffit pas d'y réfléchir, il faut le mettre en œuvre. Je pense que j'ai pris dans ce dossier un certain nombre de risques. Je pense que, si les élections municipales de Lille ne s'étaient pas terminées comme je l'ai souhaité – et, d'ailleurs, je n'ai pas marchandé mon appui à Madame AUBRY –, nous pourrions faire une croix sur le dossier Forum et sur le dossier Agora. Ce serait lamentable pour le bâtiment et les travaux publics, ce serait lamentable pour les conditions de travail qui seront données à nos personnels, ce serait lamentable pour le Département.

Aujourd'hui, j'ai encore des petits problèmes sur le Forum, non pas avec la Ville de Lille avec qui l'entente cordiale est parfaite, mais des problèmes avec la Métropole Européenne de Lille (MEL). J'espère que cela s'arrangera rapidement, mais ce ne sont pas des problèmes de l'ampleur de ceux que nous aurions affrontés si le malheur des temps avait amené les écolos à être majoritaires sur Lille. Vous reconnaîtrez que j'ai tout fait pour l'éviter et je n'ai pas l'ombre de l'esquisse de l'ébauche d'un sentiment de remords.

Je voudrais également vous donner quelques renseignements, puisque Charles BEAUCHAMP était en quête d'éléments sur l'évolution de nos allocataires du RSA. Je vais donner satisfaction à sa légitime curiosité. Il y a des chiffres que l'on ne peut pas contester parce que ce ne sont pas les miens. Tout à l'heure, nous aurons les chiffres de la Chambre régionale des comptes – difficile de les contester – et nous avons aussi les chiffres de la CNAF, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. C'est bien la CNAF qui dit que le Département qui s'en est le mieux sorti sur l'année 2020, par rapport à la pandémie, sur l'augmentation de ses allocataires du RSA et sur l'augmentation de son reste à charge RSA, c'est le Département du Nord. Je crois que tout le monde fait confiance à la déclaration de la CNAF, les CAF étant non pas ceux qui payent de leur poche, mais ceux qui sont l'instrument en termes de paiement.

Vous dites que, tout compte fait, c'était bien pour tout le monde, c'est parce que le département du Nord n'est pas un département touristique – encore que... je pense qu'on a des atouts touristiques importants –, que ce sont plutôt les départements touristiques qui sont frappés de cette augmentation et que les départements comme le Nord ont été plutôt épargnés. Eh bien, je regarde ce qui se passe à côté :

- La Seine-Saint-Denis, un département qui ressemble assez bien au département du Nord – je ne fais que citer son président et je suis loin de me réjouir de cette situation –, annonce par la voix de son président un coût de la crise de 290 M€. Je veux bien, ils vont dynamiser l'investissement comme ils ne l'ont jamais fait, mais je ne sais pas comment ils vont payer. Moi, si j'avais un coût de 290 M€, on me mettrait sous tutelle. J'espère que le Président de la Seine-Saint-Denis a été trop pessimiste et qu'il va avoir de bonnes nouvelles, mais, très honnêtement, de la même façon qu'il n'aurait pas échangé sa place avec le Département du Nord en 2015, je n'échangerais pas ma place en 2020 avec le Département de Seine-Saint-Denis.
- Le Val-de-Marne, un département que vous connaissez bien, Président BEAUCHAMP, qui n'est pas spécialement un département plus touristique que le département du Nord, est à 10,8 % d'augmentation de ses allocataires du RSA, quand nous sommes à 2,5 %. J'en prends acte, ce sont des chiffres.

Pour vous donner les dernières nouvelles, je dirai merci à Pôle Emploi, merci au Département, merci à Coach emploi, merci à Doriane, car les dernières nouvelles sont bonnes. En effet, les dernières nouvelles qui viennent de nous être données sur le nombre d'allocataires du RSA sont que, en l'intervalle d'environ deux mois, nous venons d'avoir une baisse des allocataires de 3632, c'est-à-dire une baisse de 3,4 %. Cela correspond d'ailleurs à une baisse de l'appel de fonds qui passe de décembre à janvier de 56,9 M€ à 54,9 M€, donc une baisse de 2 M€ de l'appel de fonds sur un mois, ce qui nous met aujourd'hui à 103 497 allocataires. On vient d'environ 115 000, on avait frôlé les 100 000 en février 2020 (on était à 100 700 et des poussières), on était remonté à 108 000, on est revenu à 103 497. Je pense que c'est une nouvelle qui devrait pour chacun être une bonne nouvelle quelle que soit la place où l'on siège dans l'hémicycle départemental.

Le Président BEAUCHAMP a attiré notre attention sur le fait que, en matière de logement, il faudrait peut-être être encore plus incisif. On verra cela notamment avec Max-André PICK. Des choses se préparent également au niveau de Partenord, notre bras armé en matière de logement social, qui fait un travail tout à fait remarquable dans des conditions budgétaires et financières équilibrées. Nous verrons si le programme Nord Equipment Habitat Solidarité (NEHS), qui a beaucoup de succès, peut être davantage aidé dans l'année qui vient. Et nous verrons si, au niveau des fonds européens, il y a davantage à espérer. Je recevrai d'ailleurs bientôt à ma demande l'un des députés européens les plus actifs – si je puis m'exprimer ainsi – sur ce territoire, qui est Dominique RIQUET, qui est en outre un ami personnel, avec lequel nous allons regarder comment on peut bénéficier au maximum des nouveaux fonds européens. En effet, vous savez que deux nouveaux fonds importants viennent de se mettre en place et on pense que des départements comme le nôtre devraient y avoir toute leur place.

Voilà les quelques renseignements que je tenais à vous donner dans un premier temps.

Je terminerai en vous parlant de l'ADF, de ce qu'elle a déjà fait, de ce que le gouvernement a déjà accepté, de ce qu'elle demande et de ce que le gouvernement pourrait faire.

Qu'avons-nous déjà obtenu ?

Nous avons obtenu la consécration, la sanctuarisation de la péréquation horizontale. Si, demain, il y a des difficultés au niveau DMTO, l'État compensera de telle façon que nous ayons toujours un minimum de 1,6 Md€ à répartir entre départements au niveau de la péréquation horizontale.

Nous avons aussi obtenu des choses qui ne nous ont servi à rien, par exemple, les avances remboursables sur DMTO. Puisque les DMTO sont restées à peu près au même niveau en 2020 qu'en 2019 ; les 2,7 Md€ qui avaient été bloqués par l'État ne vont pas servir. La demande de l'ADF aujourd'hui consiste à dire : « Puisque nous n'avons pas été boulimiques de l'argent public en 2020, venez à partir de 2021 à tout le moins nous aider sur l'augmentation des dépenses de RSA. Si vous ne voulez pas nous aider sur la totalité de l'augmentation des dépenses de RSA, aidez-nous au moins en prenant en charge les dépenses de RSA qui sont consécutives à la pandémie ». En effet, l'État commence à dire : « tel département, quelle était votre moyenne d'augmentation entre 2017 et 2019 ? ». C'était 2 %. « Quelle augmentation avez-vous sur 2020 ? C'est 5 %. On pourra peut-être vous aider à 3 % ». Si on avait déjà cette augmentation, ce serait mieux que rien.

Actuellement, nous sommes en train de discuter avec le gouvernement d'une prise en compte par l'État soit de l'augmentation des dépenses de RSA lorsqu'elles sont supérieures à 5 %, soit d'une participation 50/50 de l'augmentation du RSA à partir de l'euro supplémentaire. Je vous avoue que je pousse pour que nous ayons effectivement ce partage à 50/50 des dépenses de RSA à partir de l'euro supplémentaire. Je vous explique pourquoi. Supposons un département – ce ne sera pas la peine de vous faire un dessin – qui a 700 M€ de RSA, il augmente de 5 %, cela veut dire que son augmentation de RSA va être de 35 M€. Pas de chance, comme il n'augmente que de 5 %, l'État ne lui verse pas un centime, la participation est de zéro. Supposons un autre département qui a un RSA de 200 M€, il augmente de 20 %, il a donc une augmentation de RSA de 40 M€ et on lui en finance 30 M€. Est-il normal qu'un département qui était dans une situation plus facile vis-à-vis du chômage et du RSA soit aidé, alors qu'un département qui est dans une situation beaucoup plus compliquée ne le soit pas ? Je ne le pense pas.

Je termine, parce que le temps passe.

Je suis d'accord sur le fait qu'il faille continuer à intervenir sur la prise en charge partiellement par l'État des mineurs non accompagnés. Aujourd'hui, notre budget est de 23 M€, Nous allons toucher 0,9 M€. C'est pour le moins peu évitable. Aujourd'hui, je travaille avec le gouvernement, avec le Parlement et notamment avec Jean-René CAZENEUVE, le président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale, et bien sûr avec l'ADF, sur la mise en place d'une clause de sauvegarde qui s'enclencherait à partir du moment où tout Département serait en difficulté, clause de sauvegarde où l'on prendrait en compte les évolutions à la hausse comme à la baisse. Par exemple, si la Ville de Paris a 100 M€ de plus à payer en RSA, mais qu'elle a 150 M€ de plus en DMTO, on n'en tiendrait pas compte et on tiendrait compte des situations de réelle difficulté.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais ajouter sur ce DOB qui, pour moi, est le dernier de ma présidence du Département.

Je pense que chacun est d'accord pour en prendre acte, puisqu'il n'y a pas de vote. Nous prenons acte du DOB, nous nous contenterons de voter pour le budget primitif le 15 mars.

Pas d'hostilité à en prendre acte ? (*Aucune objection n'est exprimée*).

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 et de la tenue d'un débat sur ce rapport.

Nous prenons donc acte de ce débat d'orientation budgétaire et nous prenons acte du fait qu'il a été présenté et que le débat a eu lieu. Et puis, on verra ; si c'est la même majorité qui est aux commandes, elle appuiera sur le bouton et elle aura très rapidement son budget ; si c'est une autre majorité, le temps des aménagements nécessaires... Je dis n'importe quoi car, en juin, ce sera toujours la même majorité aux commandes, sauf si on raccourcissait à mars l'époque de l'élection, mais je crois que cela n'a aucune chance d'arriver. La seule hypothèse qui reste possible, c'est l'hypothèse où ce ne soit pas en juin et où on reporterait une fois encore à octobre ou novembre. Croyez bien que je ne le souhaite pas. Ce n'est pas moi qui décide, je ne crois même pas que ce soit le Président de la République ou le Premier ministre qui décide, je crois que seule l'évolution de la pandémie le décidera.

Je crois que nous pouvons passer au dossier suivant.

0.2. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la situation financière (tome 1) pour les exercices 2016 et suivants

M. le Président.- Je vais faire un peu de stakhanovisme en la matière, puisque nous allons passer au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2016 et suivants, elle l'a d'ailleurs fait pour les exercices 2010 à 2023.

Je ne vais pas être très original, je vais vous lire des extraits du rapport de la Chambre régionale des comptes. Les premiers sont des extraits plutôt sympathiques à l'égard de la majorité en place. Les autres sont plus critiques sur la majorité. J'ai la faiblesse de croire que, sur les aspects critiques, vous ne partagerez pas, mes chers collègues y compris de l'opposition, les critiques de la Chambre régionale des comptes.

Je commence ma lecture du rapport.

« Depuis 2015, la situation financière du Département du Nord s'est très nettement redressée. Fin 2019, hors transferts de compétences dont les effets sont limités, l'épargne brute est de 275 M€, contre 106 M€ en début de période ; son endettement, sécurisé, a diminué de 217 M€ et sa capacité de désendettement est passée de 13,3 années à 4,3 années. » Cela commence bien.

Si « ces résultats sont imputables avant tout au dynamisme des recettes de fonctionnement..., son effort de maîtrise des charges a également contribué au rétablissement de l'épargne. »

« Depuis 2016, le Département a privilégié en matière d'investissement la conservation de son patrimoine en limitant le niveau de ses dépenses d'équipement. Il les a financées avec ses ressources propres et s'est largement désendetté »

Je continue avec une première partie du rapport qui s'intitule « *le redressement indéniable de la situation financière* ».

« Dans son précédent rapport, la Chambre avait constaté la dégradation sensible des équilibres financiers du Département du Nord entre 2010 et 2015 ».

Je donne quelques exemples.

« Aussi, l'excédent brut de fonctionnement entre 2010 et 2015 avait accusé un net repli de 313 M€ à 130 M€. La capacité d'autofinancement brut avait pratiquement été divisée par trois, de 291 M€ à 105 M€, contrignant la collectivité à subir une augmentation de l'endettement de 200 M€, pour porter cet endettement à 1,4 Md€, alors qu'elle réalisait un programme d'investissement » – je cite toujours, mais cela fait mal – « *déconnecté de ses capacités* », tellement déconnecté de ses capacités que c'est nous qui l'avons payé.

« Fin 2015, ces difficultés étaient renforcées du fait de l'accumulation d'arriérés de paiement non budgétés de 109 M€ de frais d'hébergement et de 19 M€ d'allocation du revenu de solidarité active ». Ce sont les 300 M€ sous le tapis qu'invoque assez régulièrement mon Premier vice-président, Christian POIRET.

Je continue. « *Depuis 2015, les dépenses sociales, principale compétence du Département, ont progressé de 4,5 % (+83,2 M€)*. » Je croyais qu'on avait pressuré partout.

« Le dynamisme des allocations individuelles de solidarité en est l'explication principale, même si elles ont été en repli par rapport à la période 2012-2015 : RSA (+1,8 %) ». Là, effectivement, on est en repli et je n'ai pas de scrupule à le dire. « APA (+16,6 %) », là on n'est pas en repli. « PCH et ACTP (+15,7 %) », on n'est pas en repli non plus.

Le repli concerne donc le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

« Le paiement des arriérés de retard sur les frais d'hébergement et le RSA et le financement de l'augmentation du dispositif de mineurs non accompagnés depuis 2017 ont aussi contribué à la hausse.

Sur la période, le Département a pris de nombreuses mesures pour contrôler l'évolution de ses dépenses. Il a ainsi refondu les modalités de prise en charge des enfants et des jeunes en privilégiant l'accueil en famille et l'accompagnement à domicile par rapport à l'accueil en établissement. Des CPOM, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, ont été conclus avec les établissements recevant ces publics.

Le nombre de foyers d'allocataires du RSA a diminué. Le Département a en effet engagé à partir de 2016 des démarches pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires. Parmi ses actions, la collectivité a instauré des plates-formes emploi, animé un réseau d'acteurs de l'insertion, a mis en œuvre un dispositif de lutte contre la fraude et a créé des amendes administratives suite au contrôle des droits et devoirs des allocataires ».

Il note – mais je n'en ai pas honte non plus – que 59 000 sanctions ont été infligées de 2016 à 2019, souvent aux mêmes personnes, ce qui fait que beaucoup se sont dit que, finalement, ils allaient accepter les boulot qu'on leur proposait et qu'ils allaient retourner dans l'emploi. Je pense que, aujourd'hui, ils estiment qu'ils ont fait un bon choix.

« La baisse du nombre de bénéficiaires, passant de 108 220 en 2016 à 103 187 en 2019 » (et à 100 700 en février 2020) « a ainsi compensé la revalorisation annuelle de l'allocation. La collectivité a par ailleurs amélioré le recouvrement des indus et des récupérations sur succession, ainsi que la lutte contre la fraude. »

« La croissance des dépenses consacrées aux personnes âgées (+9,2 %) et des personnes en situation de handicap (+8,1 %) est, pour sa part, essentiellement due à la revalorisation des allocations, non maîtrisée par la collectivité. En revanche, le changement du mode de gestion du financement de l'hébergement en établissement en 2016, par la mise en place du paiement différentiel, a permis de réduire mécaniquement ce type de dépenses » – sans faire de mal à personne. « Ce dispositif a été complété par des solutions alternatives à l'hébergement en établissement (développement de l'accueil familial), moins onéreuses. Enfin, une contractualisation pluriannuelle avec les établissements pour les personnes en situation de handicap, préconisée par la Chambre dans son précédent rapport, devrait ouvrir à la collectivité la possibilité d'une maîtrise à moyen terme de l'évolution de ce type de dépenses sociales. »

On nous parle de la conservation du patrimoine également, dans un chapitre qui concerne « une politique d'investissement redevenue soutenable ».

« Depuis 2016, l'effort d'équipement de 882 M€ a essentiellement porté sur la conservation du patrimoine départemental privilégiée aux projets d'extension, suivant en ce sens la recommandation du rapport précédent de la Chambre. »

Le secteur de la voirie, le secteur des collèges ont été largement pourvus.

Sur la voirie, ils disent quelques mots : « Le contrôle de la Chambre conduit concomitamment sur ce thème, dans le cadre de l'enquête nationale menée par les juridictions financières sur le réseau routier non concédé, confirme que les besoins de conservation ont été satisfaits ». Il y aura donc, et j'en suis heureux, un nouveau rapport qui vous sera proposé soit en mars, soit en mai.

« La part de l'emprunt dans le financement de l'investissement décroît nettement, passant de 92 % en 2015 à 46 % en 2016, puis à 43 % en 2019. »

« La capacité de désendettement s'établit en moyenne sur la période à 5,95 années, 4,3 années en 2019. Sa réduction par rapport à 2015 (13,1 années) souligne à la fois le rétablissement de l'épargne et la politique du désendettement. Toutefois, elle demeure supérieure à la moyenne des départements. En 2019, elle s'en rapproche, le niveau moyen national étant de 3,39 ans. » Nous étions en 2019 à 4,3 années.

J'ai ajouté quelques petits mots de ma blanche main : Avec la crise sanitaire, nous sommes remontés à 5,3 ans. Alors que la Cour des comptes dans son rapport annuel précise que la capacité de désendettement moyenne pour les départements passe de 3,39 ans à 6 ans. Autrement dit, notre capacité de désendettement est désormais, et pour la première fois depuis des décennies, inférieure à la moyenne nationale. Cela signifie que l'on a mieux vécu la crise également sur ce point que l'immense majorité des départements.

Dans un chapitre sur la trajectoire financière pour l'avenir, la Chambre indique qu'elle est empreinte d'incertitudes. « Début 2020, le Département présente une situation financière saine. »

« Le Département n'a connu aucune difficulté de trésorerie. »

« La diminution des recettes devrait être contenue en raison de la levée des incertitudes initiales, en particulier sur les DMTO pour lesquelles la collectivité anticipe une baisse de 10 %. » Cela remonte à quelques mois. Vous savez que nous n'avons pas eu une baisse de 10 %, nous avons eu exactement le même niveau de DMTO.

« Les produits issus de la péréquation horizontale et leur évolution permettent de maintenir un niveau de recettes, toutefois instable. La compensation financière nationale partielle des dépenses d'allocations individuelles de solidarité avait fragilisé la collectivité ». Tantôt, c'était 100 M€ ; tantôt, c'était 50 M€ ; tantôt, ce n'était rien du tout. « La création d'un fonds globalisé fusionnant les trois fonds existants sur les DMTO, opérée par la loi de finances pour 2020, apparaît favorable au Département du Nord ».

Finalement, le président de la commission des finances de l'ADF s'est quand même débrouillé pour que le Département du Nord ne soit pas oublié au niveau de la péréquation horizontale. Il arrive d'ailleurs à mon collègue du Pas-de-Calais de me dire : « quand j'aurai le temps, je te remettrai la médaille du Pas-de-Calais, parce qu'on en profite aussi », ce qui est très bien ainsi.

« Au vu des réalisations à fin septembre 2020, » disait encore la Chambre régionale « le président projette, dans sa réponse, une réalisation sur l'exercice proche de 270 M€ de dépenses d'investissement. La Chambre estime toutefois qu'un tel niveau de dépenses n'est pas assuré ». Elle a raison, nous n'avons pas fait 270 M€, nous avons fait 269 M€, et j'avais dit que nous serions proches de 270 M€. Au compte administratif 2020, ce sera 269 M€, avant que celui de 2021 ne soit de 300 M€.

Je vais passer à l'aspect critique qui porte sur des points très précis.

« En 2019, les décisions prises en matière de recrutement tendent à rigidifier les charges de fonctionnement et à limiter les marges pour l'avenir ».

« La Chambre invite le Département du Nord à élaborer un plan prospectif d'économies pour améliorer l'efficience de la dépense. »

« En 2019, la collectivité a changé d'orientation en relançant des recrutements d'agents à hauteur de 178 pour les emplois permanents et de 58 pour les contrats à durée déterminée. La Chambre constate que ces décisions récentes à contre-courant des efforts réalisés depuis 2016 sont susceptibles d'impacter l'avenir de la collectivité. Elles réduisent ses marges de manœuvre en rigidifiant ses charges de façon durable. Ainsi, elle présente un risque pour le maintien des équilibres financiers dans un contexte moins favorable. »

Je me souviens d'ailleurs, lorsque je suis allé défendre la gestion devant la Chambre régionale des comptes, que l'un des magistrats m'a dit : « Vous connaissez le mythe de Sisyphe. On a l'impression que vous faites la même chose. Vous avez repoussé le rocher jusqu'en haut de la montagne, ce n'est pas pour le laisser retomber maintenant de l'autre côté. Je leur ai expliqué que la gestion d'un Département n'était pas seulement une gestion financière, que derrière un Département il y avait des hommes, des femmes et des enfants et que, retrouvant les moyens de faire davantage notamment en matière de personnels, on n'avait pas raté cette opportunité. Je pense que chacun là-dessus sera indulgent – je peux me tromper.

« La collectivité devra intégrer les conséquences financières des décisions prises sur la masse salariale. Elle devra aussi faire face aux nouvelles obligations pour la lutte contre la pauvreté, le renouveau du bassin minier et la prévention et la protection de l'enfance avec des recrutements d'agents en contrat à durée déterminée cofinancés par l'État ». Ce n'est pas forcément idiot ; quand on aura fini les trois ans, qu'on n'aura plus la participation de l'État, qu'allons-nous faire ? C'est la raison pour laquelle on travaille beaucoup aujourd'hui sur des fonds européens en espérant qu'ils viendront effectivement en renfort.

« Au sein d'un environnement marqué par un financement constraint, le poids financier des dépenses sociales (75 % du total des charges de fonctionnement) et les incertitudes quant à leur évolution, les marges de manœuvre sont étroites.

Pour la Chambre, la collectivité dispose cependant d'arbitrages possibles sur les autres dépenses (masse salariale, fonctionnement de l'administration, solidarité territoriale) ».

Entre autres, je me fais taper sur les doigts pour avoir augmenté de 500 000 € le budget du SDIS, la dotation de fonctionnement au service départemental d'incendie et de secours. J'avais répondu – et, un peu gênés, ils mettent quand même un paragraphe – que les 4 M€ supplémentaires que l'on va devoir payer sur la prime de feu, je n'y suis strictement pour rien. Avec mon collègue RICHEFOU, qui est le président des présidents de CA du SDIS, j'ai réussi à faire en sorte que l'État paye la moitié de la prime de feu. La prime de feu des pompiers représente 4 M€ dans le Nord, 2 M€ seront donc payés par l'État et 2 M€ par le Département. Je rappelle quand même que, avec la prime de feu – cela ne plaira pas à certaines organisations syndicales et notamment à l'une d'entre elles, mais je m'en « contrefous » –, la différence de salaire mensuel net des pompiers par rapport à la fonction publique territoriale est de 800 €, 800 € de différence de salaire par mois ! S'il y a des personnels qui ne sont pas bien payés, ce ne sont certainement pas les sapeurs-pompiers professionnels.

La Chambre régionale des comptes nous donne un conseil et je crois que nous sommes tout à fait décidés à le suivre, Christian POIRET et moi. *« Le Département a augmenté significativement ses dépenses informatiques (+24 % en 2019). Il devra se préoccuper des effets de cette décision en termes de gains d'efficience et d'économies dans le fonctionnement de son administration. »* Cela me paraît être un très sage conseil.

Je crois d'ailleurs que, cet après-midi, un membre de mon opposition me fera un conseil de même nature sur le numérique dans les collèges. Cela prouve que l'on arrive parfois à se retrouver les uns et les autres.

Enfin, dernière remarque : *« Le respect du contrat financier passé avec l'État démontre que des économies ont pu être réalisées. Comparé à l'évolution plus limitée de ses dépenses de fonctionnement que celle constatée dans les collectivités soumises à la contractualisation... »*. Autrement dit, on a fait moins bien en contractualisation, on pouvait aller jusqu'à 1,5 % et on a dû faire environ 0,8 %, la moyenne est +0,4 % pour les collectivités qui étaient dans la contractualisation, mais cela prouve peut-être que nous avions certains problèmes particuliers que nous étions obligés d'appréhender.

« La Chambre recommande la formalisation et la mise en œuvre d'un plan prospectif d'économie à trois ans qui pourrait être adapté en fonction de la situation réelle de ses recettes ».

Christian, il faudra que l'on voie si on peut réaliser un plan d'économie à trois ans, sachant que ce plan serait mouvant et qu'il dépendrait du rapport entre les dépenses que nous mettrions en place et les recettes dont nous pouvons bénéficier.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes. Vous remarquez qu'elle est quand même un peu plus indulgente vis-à-vis de la majorité que vous ne l'avez été jusqu'à présent. Mais chacun était dans son rôle.

Je donne maintenant la parole aux intervenants des groupes.

Nous commençons par le représentant du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Bertrand RINGOT, que je féliciterai tout à l'heure dans mes interventions de communication pour sa première vice-présidence de l'Association des Maires du Nord.

Cher collègue, vous avez la parole.

M. RINGOT.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Je souhaiterais revenir sur cinq faits majeurs mis en exergue clairement par le rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur la situation financière de notre Département du Nord depuis 2016 et jusqu'à 2019 inclus.

En premier point, je voudrais revenir sur la gestion financière générale de notre Département. La Chambre – disons-le trivialement – remet quand même l'église au milieu du village sur l'origine des difficultés financières de notre Département et sur les raisons objectives et externes de leur amélioration.

La Chambre se veut ainsi objective et nous lui en savons gré.

Je la cite : « *Ces résultats sont imputables avant tout au dynamisme des recettes de fonctionnement, servi par une conjoncture économique favorable dont principalement les droits de mutation à titre onéreux qui ont progressé de 93,5 M€ par an. La collectivité a par ailleurs décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et a ainsi perçu 104 M€ supplémentaires chaque année des recettes des ménages et des entreprises nordistes.* »

Je rappellerai donc une nouvelle fois que l'embellie des recettes issues des droits de mutation à titre onéreux est largement due au relèvement de ce taux à 4,5 % décidé courageusement à l'époque par la précédente majorité de Patrick KANNER et de Didier MANIER, sans malheureusement votre soutien à l'époque sur cette décision, mais il est vrai que tout le monde peut changer d'avis.

La décision de relever les impôts est certes saluée par la Chambre régionale des comptes, indispensable à vous écouter, mais toutefois en contradiction avec l'engagement politique que vous aviez formulé en son temps avec l'ensemble des candidats Union pour le Nord durant la campagne électorale précédente. Là aussi, tout le monde peut changer d'avis ; mais, vous l'admettrez, c'est tout de même plus gênant en termes d'engagements électoraux.

L'envolée du produit des DMTO et le relèvement de la taxe sur le foncier bâti des ménages et des entreprises nordistes de 25,7 % sont donc les deux piliers de ce que vous aimez appeler avec votre Vice-président la culture de la recette. Vous l'admettrez, sur ce sujet, on est plus dans la culture de la recette fiscale.

Par ailleurs, le rapport de la Chambre régionale des comptes souligne objectivement – et nous la remercions une nouvelle fois – que la conjoncture nationale a permis une diminution avant la Covid-19 des besoins d'interventions sociales.

Je la cite : « *Le Département a bénéficié par rapport à la période 2010 à 2015 du ralentissement de la progression des dépenses sociales.* ». Dont acte.

En vérité, ce que dit la Chambre est exactement ce que nous affirmons depuis 2015 à chaque débat budgétaire. La santé financière du Département est essentiellement, hélas, tributaire de la conjoncture économique. Vous avez pu ainsi vous appuyer largement sur la reprise économique du pays et la baisse du chômage national entamée en 2015. Quelque part, tant mieux, mais je pense qu'il serait honnête de le reconnaître vous aussi.

Deuxième point, ce rapport d'observations et les réponses que vous y apportez mettent en évidence les conséquences des diminutions importantes opérées entre 2015 et 2018 au sein des services départementaux et dans le déploiement des politiques publiques départementales. La Chambre critique ainsi la relance en 2019 de recrutements après trois années de baisse drastique des effectifs sur plusieurs centaines d'emplois, même si, comme vous l'avez dit, c'est revenu à son niveau initial.

Dans votre réponse à la Chambre régionale des comptes, Monsieur le Président, vous justifiez l'inflexion de votre politique des ressources humaines à partir de 2019 avec le besoin de – je cite – « *recrutements externes compte tenu de sous-effectifs constatés au regard de l'activité (nombre d'enfants, nombre de dossiers à traiter en constante augmentation, dont une augmentation des MNA pris en charge par le Département)* ».

C'est aussi ici une forme d'aveu. Je pense que vous reconnaissiez avoir été trop rigide en début de mandat et ne pas avoir été suffisamment à l'écoute des agents départementaux, de leurs besoins et de notre groupe qui, connaissant bien la situation, tirait régulièrement la sonnette d'alarme en séance.

La Chambre poursuit : « *Les dépenses réelles de fonctionnement représentent presque 2,6 Md€ en 2019. Entre 2015 et 2017, elles ont connu une baisse de 1,9 % (effet périmètre avec retraitement), mais ont augmenté entre 2017 et 2019 de 2,1 %* », ce que vous confirmez dans votre réponse, Monsieur le Président.

En réalité, votre majorité a mené, au départ du moins, une politique d'austérité choisie, revendiquée, entre 2015 et 2018, qu'il convient tout simplement d'assumer, mais qui était impossible à tenir dans la longueur face au coût social pour notre territoire et au coût humain au sein des services. Nous voyons bien depuis plusieurs mois – et tant mieux – que votre majorité a dû lâcher du lest sur certaines politiques devenues ingérables sur le terrain, comme la protection de l'enfance, domaine clé de notre département. Votre gestion dans le domaine des ressources humaines aura donc subi des stop-and-go qui sont toujours négatifs en termes de management, d'état d'esprit et de doute au sein des équipes qui s'interrogent quelque part sur le sens de leur travail et aussi leur avenir – nous le constatons régulièrement en dialoguant avec quelques-uns d'entre eux sur le terrain.

En troisième point, ce rapport – et j'en parle régulièrement aussi – met en exergue une nouvelle fois la faiblesse du niveau d'investissement du Département au cours de ce mandat, point sur lequel nous insistons collectivement régulièrement. La Chambre évoque en effet un investissement qui s'est finalement limité à conserver l'existant. Je la cite : « *Depuis 2016, le Département a privilégié en matière d'investissement la conservation de son patrimoine, en limitant le niveau de ses dépenses d'équipement. Il les a financées avec ses ressources propres et s'est désendetté d'environ 200 M€.* »

Là aussi, c'est votre choix, vous avez donc privilégié le désendettement plutôt que l'investissement. Pour notre part, nous pouvons légitimement nous demander si le choix de stabiliser le stock de dettes en empruntant à taux faible n'aurait pas été plus judicieux plutôt que de financer sur fonds propres et se priver ainsi de marges de manœuvre afin d'investir davantage – car, chacun le sait, il y a des besoins – pour soutenir les Nordistes, mais aussi les entreprises du Nord pour des chantiers plus nombreux. Il me semble que 200 M€ d'investissements supplémentaires, cela aurait été important pour l'activité économique.

En outre, l'entretien de l'existant est une bonne chose, mais qu'en est-il des nouveaux projets portés par le Département en cours de cette mandature ? Quels sont les projets dans les cartons pour les dix prochaines années ? Nous pensons qu'il est essentiel, lorsque l'on fait de la politique, de savoir certes gérer, mais aussi de se projeter dans dix ans, c'est une échelle de temps tout à fait intéressante et sur laquelle il faut se mobiliser. Le Nord de demain, finalement, c'est celui que nous impulsions ou pas aujourd'hui.

Enfin, nous regrettons, sur ce point du rapport portant sur l'investissement, que la Chambre n'ait pas mis en perspective la réalité de l'investissement du Département du Nord par rapport aux autres Départements. Ce point a été évoqué par d'autres orateurs, je ne serai pas trop longtemps sur cet aspect, mais tout de même, cela aurait démontré que l'investissement du Département du Nord est en deçà de la moyenne des autres Départements. Même s'il y a des raisons, c'est quand même un vrai sujet sur lequel il faut s'interroger. À mes yeux, le sous-investissement dans le département du Nord est le problème le plus important.

Celui-ci est resté très modeste en raison du choix de privilégier le désendettement, je n'y reviens pas. Je cite le rapport de la Chambre régionale des comptes : « *La part de l'emprunt dans le financement des investissements décroît nettement, passant de 92 % en 2015 à 46 % en 2016, puis à 43 % en 2019.* »

Quatrième point, on note le pessimisme de la Chambre – et vous y avez aussi fait allusion – sur les perspectives budgétaires du Département. Ce qui nous intéresse, c'est le passé, mais surtout l'avenir. Cela démontre l'importance d'engager un véritable débat sur les ressources des Départements et tout simplement leur avenir, car, sans fiscalité propre, sans ressources propres, quel avenir à terme pour notre Département ?

Pour 2021, la Chambre titre sur « *une anticipation difficile de l'évolution financière. L'impact de la crise, combiné avec l'évolution annoncée du mode de financement des Départements, fait rentrer la collectivité dans une période d'incertitudes qui ne facilite pas le pilotage financier à moyen terme.* » Effectivement, cette situation n'est pas nouvelle, elle est complètement liée aux modalités de financement des Départements et aux restes à charge des allocations individuelles de solidarité qui s'accumulent année après année.

Nous notons ainsi l'anticipation par la Chambre de nouvelles difficultés financières pour le Département du Nord et ce, malgré les réductions réalisées depuis 2015 dans les politiques départementales, avec votre plan d'économie de 100 M€ en 2016, avec les baisses d'effectifs ou encore la baisse de l'investissement.

En somme, le Département du Nord ne parviendra pas – d'après ce qui est écrit – à éviter la dégradation rapide de ses ratios financiers sous l'effet de la crise. Pour la Chambre régionale des comptes – je cite – « *la réduction de la dépense constitue in fine le seul véritable levier du Département du Nord pour préserver son avenir financier.* » Belle perspective, me direz-vous.

Nous nous inscrivons cependant en désaccord avec cette analyse des magistrats de la Chambre régionale des comptes, considérant qu'il est temps pour les Départements d'adopter collectivement une tonalité plus offensive en direction du gouvernement, plus unanime également au niveau de l'ADF s'ils ne veulent pas disparaître.

En réalité, ces dernières années, vous avez plutôt accompagné le gouvernement sur sa volonté de recentralisation. C'est vrai pour les Départements, mais c'est vrai aussi pour les autres collectivités. La contractualisation signée à l'époque en est tout de même une démonstration. Pourtant, d'autres stratégies étaient possibles, comme celle de la Gironde qui a refusé courageusement la signature des contrats de Cahors, qui les a attaqués et a finalement obtenu gain de cause, contraignant l'État à annuler les pénalités et même à abonder ses financements dans le cadre du plan de relance. Trois Départements ont aussi attaqué l'État en justice sur le sous-financement du RSA et ont obtenu gain de cause. 17 autres Départements se sont associés à cette démarche. Je pense clairement qu'il nous faut construire – ce ne sera pas facile, mais nécessaire – un nouveau cadre avec l'État.

J'en viens à mon cinquième et dernier point qui fera office de conclusion à mon intervention. Ce rapport d'observations démontre que, dans la course à la rigueur budgétaire dans laquelle nous sommes engagés et vous êtes pleinement acteurs, il n'y a pas de limite à la réduction des services publics, avec les conséquences pour certains de mise en exergue durant cette crise sanitaire, et je pense notamment au monde hospitalier.

Pour la Chambre, la crise actuelle doit donc être l'occasion pour le Département du Nord de continuer de serrer la vis des dépenses. La Chambre invite « à élaborer un plan prospectif d'économies pour améliorer l'efficience de la dépense, se prémunir d'un aléa important en ce qui concerne l'évolution à moyen terme de ses recettes et préserver le financement propre de ses investissements. »

Pour faire face à cette situation, le rapport recommande un plan d'économie sur trois ans. La seule marge de manœuvre est, selon elle, dans les dépenses de fonctionnement : masse salariale, fonctionnement de l'administration, solidarité territoriale. Elle préconise des économies – auxquelles nous sommes opposés – au niveau du SDIS ou encore sur le montant de la masse salariale du Département du Nord, toujours variable d'ajustements.

Nous contestons donc la tonalité du rapport de la Chambre régionale des comptes sur ces points de relance et de prospective qui demeure très normative, certes dans son rôle financier et comptable et pas politique, en déconnexion avec la réalité économique et sociale de notre territoire du Nord, face à la crise sanitaire économique et sociale qui, selon l'avis de nombreux économistes de toutes obédiences, va nécessiter une mobilisation de la puissance publique et notamment des collectivités territoriales.

Comment, Monsieur le Président, appréhendez-vous ces conclusions ? Comment comptez-vous donner suite à ces indications ?

Pour notre part, nous comptons présenter une alternative à cette vision d'austérité que nous estimons contraire aux besoins du Nord et de ses habitants.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, mon cher collègue.

Je passe la parole à Olivier HENNO, Président du Groupe Union pour le Nord.

M. HENNO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Notre Premier vice-président a dit tout à l'heure qu'il était scotché par les propos de Monsieur MANIER. On peut dire qu'il en est de même pour les propos de Monsieur RINGOT. Je crois même qu'il est en capacité de donner des cours de dialectique dans les meilleures écoles de sciences politiques, voire même des cours de politique politique.

J'avais choisi à peu près les mêmes extraits que ceux du Président, je vais donc vous en épargner la relecture. Je ferai plutôt un certain nombre de commentaires à ce rapport.

Je dirai d'abord que, à mon sens, il est très différent des rapports que nous avons l'habitude d'analyser, et d'abord par le calendrier. Habituellement, les exécutifs attendent les rapports de la Chambre régionale des comptes souvent la main tremblante, ils espèrent même parfois gagner du temps pour qu'il soit lu après les échéances électorales. C'est ce qui est arrivé la dernière fois puisque nous n'avions eu le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la mandature précédente qu'en 2016, une fois passée l'échéance électorale. Cette fois, c'est différent et c'est beaucoup plus sain. Nous attendions, le Président et le Vice-président attendaient ce rapport avec une forme d'impatience, j'allais même dire une certaine gourmandise, sûrs de nos bons choix. C'est plus sain que cela arrive avant l'échéance électorale. J'invite d'ailleurs tous les collègues à lire la lettre de réponse de notre Président à la Chambre régionale des comptes ; tout est dit, cela vaut un tract électoral, c'est même beaucoup mieux parce que c'est objectif et précis et c'est beau comme l'antique.

Ce document est aussi différent des autres parce qu'il constitue non seulement une reconnaissance des efforts en matière de redressement financier, mais aussi une reconnaissance de l'efficience et de la qualité de la mise en œuvre des politiques conduites par le Département. Je ne reviens pas sur les extraits, je lis juste que, depuis 2015, la situation financière du Département du Nord s'est nettement redressée. Fin 2019, l'épargne brute est de 275 M€ contre 106 M€ en début de période, son endettement a diminué de 217 M€ et notre capacité de désendettement est passée de 13,3 années à 4,3 années. Je le répète parce que la pédagogie est l'art de la répétition et je pense que c'est suffisamment éloquent pour mériter d'être relu.

Tout cela n'est pas le fruit du hasard. C'est évidemment le fruit d'un long travail, d'efforts importants et quotidiens du Président, de l'exécutif et de l'ensemble de notre majorité avec, à la baguette sur ces questions, notre Premier vice-président, Christian POIRET.

Les décisions que nous avons prises lors de notre mandat ont parfois été difficiles. Elles ont été débattues au sein de notre groupe. Je me souviens même dans l'hémicycle de débats houleux dans cette assemblée où le Président et le Premier vice-président ont dû tenir bon dans la tempête et prendre leurs responsabilités. Vous savez, mes chers collègues, la rigueur, ce n'est pas la facilité. La facilité, c'est de laisser aller la dépense. La rigueur financière avec l'argent des contribuables est une vertu.

Nous avons pris nos responsabilités vis-à-vis des Nordistes qui nous ont élus en 2015 sur cette promesse de redressement des comptes. Je pense que les Nordistes avaient parfaitement conscience que le Département du Nord était au bord de la tutelle. Il

ne s'agit pas d'une austérité choisie, il s'agit d'une rigueur choisie dans la responsabilité, dans l'intérêt des Nordistes, responsabilité aussi de vis-à-vis des agents du Département, des élus, de l'État qui comptaient sur nous pour redresser le bateau du Nord et, enfin, responsabilité vis-à-vis des Nordistes les plus fragiles pour lesquels le Département doit avoir la capacité d'exercer ses compétences sociales.

En écoutant Messieurs MANIER et RINGOT, je pense que la meilleure réponse est quand même la lecture qui a été faite par le Président. Là aussi, la pédagogie, c'est l'art de la répétition, mais enfin, quand même, quand on vous entend, on a la nécessité de le relire. « *Entre 2010 et 2015, l'excédent brut de fonctionnement a baissé de 16 % en moyenne annuelle pour ne plus représenter que 130 M€. La capacité d'autofinancement brut nécessaire au remboursement de la dette s'est réduite de 18 % chaque année. La capacité d'autofinancement net destinée à financer les investissements est inexiste depuis 2013. La diminution annoncée en 2013 s'avère insuffisante. Le Département a accru son endettement de 17 % entre 2010 et 2016.* ».

Autant dire que c'était une fuite en avant et ce n'est pas seulement, comme vous l'avez dit, la conjoncture économique. Si cela avait été seulement la conjoncture économique, cela aurait été le cas de tous les départements. Or, ce n'était pas du tout le cas, il y avait une spécificité du Département du Nord. Ces éléments sont sans équivoque.

D'ailleurs, mes chers collègues, je pense que votre conférence de presse n'avait pas d'autre objectif que de tenter de déplacer le problème. En effet, la comparaison entre le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sous votre mandature et le rapport de la CRC sous notre mandature est cruelle pour vous et élogieuse pour nous.

Au fond, derrière votre conférence de presse, se cachent des éléments de langage, comme si c'était appris par cœur : « l'austérité, le manque de vision, le manque d'investissements ». Excusez-moi de vous dire que cela fait « flop ». En vous écoutant, cela me rappelle un proverbe japonais : « *On ne peut pas chasser ses propres erreurs avec un éventail* ».

Monsieur MANIER, puis-je vous dire aussi que vous m'avez fait sourire en défendant l'idée que notre majorité n'avait pas impulsé de politiques nouvelles et que, comme dans un paquebot, nous nous étions contentés de poursuivre sur la lancée de vos impulsions, à part l'Abbaye de Vaucelles. C'est tout à fait faux. Je ne développe pas, le Président l'a dit tout à l'heure.

Je voudrais vous rassurer. On ne vous laissera pas cette chance de bénéficier des acquis de nos efforts. L'UPN a bien l'intention de poursuivre la politique entreprise en 2015 lors des échéances électorales de 2021.

Effectivement, ce rapport de la Chambre régionale des comptes met en relief la pertinence des choix faits par notre majorité. À titre de comparaison encore – puisque cela n'a pas été cité –, le rapport de la Chambre fait mention d'une seule préoccupation pour ce qui nous concerne, alors que le dernier rapport d'octobre 2016 mettait en avant pas moins de 20 recommandations. Cela prendrait trop de temps de les citer, mais c'est là aussi éloquent et cela ne peut qu'interpeller.

Comme le Président l'a dit dans sa lettre, les efforts qui ont été réalisés ont été faits dans un souci d'efficience et de performance de nos politiques publiques, au plus près de l'évolution des besoins et des attentes des Nordistes. C'est d'ailleurs grâce à cela que nous sommes en capacité de faire face à des dépenses exceptionnelles liées à la grave crise sanitaire. Le Département a investi dans les achats de masques, dans la désinfection, a mis aussi en place la prime pour les agents. Nous avons pu faire cela parce que nous avions retrouvé des marges de manœuvre. Le Département doit continuer son action de proximité ; dans cette période difficile, nos compatriotes plus fragiles ont d'autant plus besoin des politiques sociales que nous menons.

La vigilance s'impose donc pour les années à venir.

- Vigilance sur les dépenses, je ne reviens pas sur le débat du ROB, la démonstration a été faite de notre capacité à prendre nos responsabilités et à maîtriser les impacts de nos choix ; je pense aux AIS. En revanche, il est évident que l'État ne peut plus nous transférer des compétences et des missions sans transférer les moyens correspondants. C'est malheureusement une tentation récurrente.
- Vigilance sur les recettes également, je pense à la CVAE, à la variabilité des DMTO. C'est d'ailleurs peut-être là que se situe le futur levier fiscal, cette variabilité peut être une chance, mais elle peut aussi être parfois une fragilité.
- Je pense enfin à la péréquation horizontale. Je veux saluer le travail de Bénédictin du Président à l'ADF en faveur du Nord bien sûr – on n'est jamais mieux servi que par soi-même –, mais aussi des autres Départements plus fragiles, avec des conséquences positives sur nos finances, puisque, entre 40 M€ et 110 M€ aujourd'hui, c'est une différence qui est plus qu'éloquente. Bien sûr, je ne doute pas que ces efforts seront poursuivis puisque cela a été semé et la récolte se poursuivra.

Avant de conclure, je veux aborder un autre aspect du caractère différent de ce rapport. Ce rapport contient une seule critique d'opportunité, et c'est plutôt une réponse à ce qui a été dit par Monsieur BEAUCHAMP tout à l'heure. Là encore, habituellement, les exécutifs et les majorités n'apprécient pas les critiques de la Chambre régionale des comptes sur l'opportunité des politiques menées. Eh bien, mes chers collègues, non seulement, nous recevons cette critique, mais, mieux, elle fait sens et démonstration des politiques que nous poursuivons. Je veux parler de la critique que nous fait la Chambre régionale des comptes d'avoir

consacré en 2019 des efforts conséquents en termes d'embauches notamment en faveur de l'action sociale. De même que la politique menée par Doriane BÉCUE en matière de retour à l'emploi des allocataires du RSA n'a pas pour objectif de faire du chiffre pour faire du chiffre, mais de permettre à des Nordistes au RSA de retrouver la dignité de celles et ceux qui vivent de leur travail – n'est-ce pas la plus grande des générosités, chers collègues ? – ; de même, les efforts que nous avons menés en faveur du redressement des finances départementales n'avaient pas pour motivation l'obsession financière, comme par facilité vous le dites sans cesse. Ces efforts, nous les avons conduits parce que nous croyons au Département, parce que nous pensons que dégager des marges de manœuvre financières est indispensable pour conduire les politiques sociales efficaces au plus proche des Nordistes les plus fragiles. Bref, ces politiques de rigueur, et non pas d'austérité, nous les avons conduites pour servir le Nord et les Nordistes.

Mes chers collègues, en 2015, avec notamment le discours de politique générale de Manuel VALLS qui annonçait la fin des Départements, ajouté à la fragilité de l'équilibre financier départemental, le Président Jean-René LECERF avait coutume de dire qu'il ne voulait à aucun prix être le président qui fermerait la boutique « Département du Nord » et donnerait le dernier coup de clé.

Eh bien, au nom du groupe UPN, je crois pouvoir dire « mission accomplie, Président ». Cela dit, mes chers collègues, le combat pour la décentralisation et pour l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et du Département continue. Dans quelque temps, le Parlement va débattre du projet de loi 4D (autrefois 3D, aujourd'hui 4D), « différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification ». Ce sera l'occasion avec mes collègues parlementaires de défendre un nouvel élan, un nouveau souffle de liberté pour les collectivités territoriales et le Département, avec pour priorité la question de l'autonomie fiscale, pas la renationalisation du RSA ; nous n'allons pas la demander, parce que nous avons fait du bon travail sur ce sujet et parce que nous pensons que nous devons poursuivre le travail que nous avons fait.

Je dirai, mes chers collègues, pour conclure, que dire du bien de sa politique, c'est comme dire du bien de soi. C'est mieux que rien, mais c'est peu objectif et peu crédible. C'est comme dans la vie. Si vous dites que vous êtes beau, intelligent et sympathique, ma foi..., mais si c'est une autre personne respectable qui le dit, cela prend beaucoup plus de valeur. Eh bien, c'est ce qui arrive à notre majorité, au groupe Union pour le Nord. C'est même dit par une institution dont la crédibilité est incontestable, la Chambre régionale des comptes, créée à un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître par Pierre MAUROY, qui s'en vantait souvent et à juste titre dans les débats à la Métropole, qui citait toujours la création de la Chambre régionale des comptes en 1982, indispensable à l'équilibre par rapport à la décentralisation et au projet de loi de décentralisation. Cette crédibilité que nous donne ce rapport de la Chambre régionale des comptes nous fait un peu rougir, certes, mais cela donne du crédit à notre action au service des Nordistes et de la solidité à notre bilan.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Olivier.

Rassure-toi, décidément, tu es beau, intelligent et sympathique.

(Rires)

Je donne la parole au Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes ressemble à la plupart des rapports de la Chambre régionale des comptes, quelle que soit la collectivité et quel qu'en soit le sujet. Le dénominateur commun, c'est la traque de la dépense publique qui semble assimilée par essence à de la dépense inutile et à des gisements d'économie infinis. Quoi qu'il en soit, la dépense publique est toujours trop, en toutes circonstances et quel que soit le thème abordé. Ce postulat de départ est celui de la Chambre régionale des comptes.

Certains constats sont évidemment justes, certaines analyses éclairantes. D'ailleurs, nous ne remettons aucunement en question la compétence technique et l'expertise de cette juridiction financière. Ce que nous contestons, c'est le mélange des genres.

La Cour des comptes est censée juger la sincérité des comptes, faire la lumière sur l'usage des deniers publics, une noble mission – vous en conviendrez –, mais qui est de plus en plus accompagnée par des préconisations, voire plutôt des injonctions que les pouvoirs publics devraient s'empresser d'exécuter les yeux fermés, des injonctions qui puisent leurs racines dans un terreau idéologique que l'on ne peut ignorer, le néolibéralisme.

Le rôle de cette juridiction n'est pas d'apporter des solutions politiques, n'est pas non plus de décider des orientations gouvernementales ou locales à la place des élus. D'ailleurs, les responsables politiques, comme les dirigeants d'entreprise, ne doivent pas non plus se complaire dans cette facilité, brandir un rapport de la Chambre régionale des comptes pour justifier des décisions violentes socialement. Ce n'est d'ailleurs pas très courageux.

Etonnamment, lorsque parfois, rarement, les conclusions ne vont pas dans un sens ultralibéral, elles tombent dans les oubliettes des gouvernements libéraux. Par exemple, lorsqu'elles démontrent l'inefficacité sur l'emploi des multiples subventions ou encore des exonérations au profit des entreprises, bizarrement, ce type de conclusion reste souvent lettre morte.

Ainsi donc, les préconisations de la Chambre régionale des comptes pour le Département du Nord ne font pas exception aux discours habituels. Le rapport distille les poncifs habituels sur les dépenses publiques et prescrit toujours plus de plans d'économie. La nécessité de ces plans d'économie est présentée comme une évidence indiscutable. Pas étonnant donc qu'elle appelle le Département du Nord à élaborer un nouveau plan d'économie sur trois ans. Cela ne la dérange pas dans le même temps d'affirmer que le Département dispose de marges de manœuvre de fonctionnement. Cela nous paraît contradictoire.

Comme souvent, la responsabilité de l'État dans la situation financière des collectivités est tout juste effleurée. Le rapport pointe quand même les incertitudes qui pèsent sur les finances départementales, précisément à cause de l'État.

Mais c'est là que nos chemins se séparent. Face à ce constat commun, leur solution est : « le Département doit faire des économies », encore. Plus précisément, trois champs sont visés : diminuer la contribution départementale au SDIS, comprimer la masse salariale, freiner les dépenses informatiques.

Je vous lis quand même la conclusion de la Chambre qui nous laisse songeurs, tant elle se veut péremptoire. « *La réduction de la dépense constitue in fine le seul véritable levier du Département pour préserver son avenir financier.* » C'est drôle, on aurait pu deviner que ce serait la conclusion sans même ouvrir le rapport.

Notre solution est toute autre. Le Département doit enfin revendiquer auprès de l'État qu'il paye sa dette à notre collectivité. Nous estimons que la situation financière des Départements est inextricable sans en passer par là.

Par ailleurs, vous verrez sans doute dans ce document une validation de votre stratégie budgétaire, une confirmation de votre gestion. Notre collègue Olivier HENNO ne s'en est d'ailleurs pas privé. Cela n'est pas une surprise, vous partagez des grilles de lecture tout à fait similaires, basées sur une exigence de réduction de la dépense publique. C'est donc logique.

De notre côté, l'analyse est différente. Je veux d'abord rappeler que la dépense publique sert à financer non pas des choses inutiles, mais des services publics dont les Nordistes ont tous besoin, que les Nordistes utilisent tous au quotidien, elle sert à financer des services accessibles à des personnes qui ont de faibles revenus par la gratuité ou la tarification sociale, à répondre à des besoins sociaux aussi basiques que l'accompagnement des personnes qui perdent leur autonomie, le financement des bâtiments où nos collégiens vont étudier. C'est tout cela la dépense publique, c'est fondamentalement destiné à faire société, à faire solidarité. Ce rappel n'est pas inutile, car il semble parfois éludé dans vos propos ou dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Qui aimeraient vivre dans une société où il faut tendre sa carte de crédit avant d'être pris en charge dans un hôpital, une société où il faut tout payer au prix fort (la scolarité, les études, les soins de santé, les loisirs), y compris quand vous avez la malchance d'être pauvre ? Dans cette société, la dépense publique serait plus que limitée et il est sûr que la Chambre régionale des comptes présenterait un rapport vide.

Nous retenons tout de même quelques points intéressants.

Nous retenons par exemple que bien des choses ont eu un impact sur les finances départementales. Il y a des choses sur lesquelles vous n'avez pas de prise, des choses qui sont liées à la conjoncture économique. Certes, la Chambre reconnaît l'amélioration de la situation de nos finances, mais quand même, l'énorme majorité de cette amélioration ne vous est pas imputable – je ne fais que lire. « *Le redressement de l'épargne brute est avant tout lié à la progression des recettes de fonctionnement pour lesquelles les marges de manœuvre du Département sont limitées* ». Plus loin – je cite toujours – « *son effort de maîtrise des charges a également contribué, mais dans une moindre mesure, au rétablissement de l'épargne* ».

Cela invite à plus de modestie quant aux réalisations de votre exécutif, même si nous ne nions pas, Monsieur le Président, certains progrès liés à votre action au sein de l'ADF, comme la progression de la péréquation horizontale. Mais encore une fois, ce n'est pas le noeud du problème ou, en tout cas, ce n'est qu'un tout petit bout du problème.

Enfin, j'entends ce matin encore parler beaucoup de mise sous tutelle. Cela avait été le discours il y a quelques années, nous y revenons. La mise sous tutelle a été évitée, nous devions être mis sous tutelle par le représentant de l'État. Il eut d'ailleurs été curieux que le représentant de l'État mette le Département du Nord sous tutelle pour cause de non-remboursement de la dette de l'État.

Et puis, c'est vous qui avez mis le Département sous tutelle, c'est votre majorité, Monsieur le Président, puisque vous avez signé les contrats de Cahors. Or, les contrats de Cahors, c'est bien une mise sous tutelle des collectivités.

Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci, Président BEAUCHAMP.

Je donnerai rapidement quelques éléments de réponse aux uns et aux autres.

Je ne répondrai pas à Olivier HENNO parce que je suis trop modeste et vais rougir face à ses justes compliments.

J'apporte quelques éléments de réponse à mes collègues RINGOT et BEAUCHAMP.

Pour Monsieur RINGOT, si j'ai bien compris, on a eu « du bol ». Pour les DMTO, cela s'est bien passé, le climat social est devenu bien meilleur – je présume que cela doit être l'arrivée du Président MACRON. Eh bien, si on a eu « du bol », tant mieux. En football, notamment pour les gardiens de but, on dit qu'il n'y a que les bons gardiens qui ont la baraka. On doit donc être bon puisqu'on a eu la baraka. C'est tant mieux, que les gens fassent confiance davantage aux personnes qui ont « du bol » qu'aux personnes qui n'en ont pas.

On est quand même très méchant parce qu'on a augmenté le foncier bâti, alors qu'on s'était engagé à ne pas le faire. Je suis désolé de vous dire : la faute à qui ? Si on a dû augmenter le foncier bâti, c'est pour payer vos dettes. Avec l'augmentation, on a fait face à une partie de l'abîme financier que vous aviez préparé.

En outre, quelquefois, je suis même tenté de vous dire merci. Finalement – mais on ne le savait pas à l'époque –, on a certainement bien fait d'augmenter le foncier bâti parce que, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais, depuis, il y a eu une réforme de la fiscalité locale et c'est à partir de la recette de foncier bâti que l'on a la compensation de l'État. Par conséquent, grâce à l'augmentation du foncier bâti, l'État nous donne tous les ans environ 60 M€ supplémentaires. Je dis donc merci pour la situation apocalyptique que vous nous avez laissée, cela nous a permis d'augmenter le foncier bâti et, ensuite, de conserver cette augmentation.

Je rencontre des maires très sympathiques qui me disent : « pourquoi avez-vous rebaisé, Monsieur le Président ? C'était bien comme cela. On préférait de loin que vous continuiez les politiques de solidarité territoriale Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et Projets Territoriaux Structurants (PTS) et, l'augmentation, on l'avait oubliée ».

Ceci dit, maintenant, j'ai l'impression quand je parle avec les administrés qu'ils ont surtout le souvenir de la baisse du foncier bâti et pas tellement le souvenir de l'augmentation. Faites quelque chose là-dessus pendant la campagne, sinon, vous êtes mal partis.

Vous dites aussi que nous n'avons pas de politique territoriale, que nous nous sommes contentés de mettre nos petits pieds dans les grandes bottes de la gauche qui avait lancé Seine-Nord Europe, le câblage et le fait que, sur tous points du territoire, avec le syndicat mixte 59/62, on devait pouvoir être desservi dans les meilleures conditions sur internet, le Wi-Fi, la téléphonie mobile et j'en passe. C'est vrai qu'il y avait quelques politiques intéressantes, mais il fallait encore les payer.

À côté de cela, je ne sais pas si vous l'avez vu, mais le contournement de Maubeuge est un dossier important, le contournement de Valenciennes s'est très bien déroulé techniquement et il continue à se dérouler. Les projets ne manquent pas, il faudra d'ailleurs arbitrer entre la route départementale 642, entre des communes comme Fourmies ou Aulnoye-Aymeries qui souhaiteraient être rattachées d'une manière plus évidente à la RN 2, entre le développement du numérique, entre les travaux sur les lieux de culture à Bavay, au musée de Flandre à Cassel, au musée Matisse au Cateau-Cambrésis. Nous avons des projets importants et je crois que leur importance est tout à fait évidente.

Lorsqu'on parle du rapport de la Chambre et que l'on parle même de notre propre document d'orientations budgétaires, je crois que c'est Bertrand RINGOT qui a évoqué le terme de « pessimisme ». C'est vrai que nous avons été pessimistes. En effet, les projets que l'on fait sur 2022-2023, d'une part, relèvent de la boule de cristal ou du marc de café, mais surtout, ce sont des propositions financières qui sont faites en prenant deux hypothèses qui sont toutes les deux très pessimistes. La première est qu'on ne sort pas de la crise sanitaire avant la fin de l'année 2021 – on peut espérer que l'on en sortira un peu avant –, et la deuxième est que l'ADF échoue dans toutes ses demandes vis-à-vis du gouvernement de compensation des augmentations de l'APA et de réouverture d'un levier fiscal qui, bien évidemment, ne pourrait être que le levier des droits de mutation à titre onéreux.

Je dirai à Charles BEAUCHAMP sur le rôle de la Chambre régionale des comptes – qui est effectivement une création que l'on doit à Pierre MAUROY – que, ces dernières années, elle a mis l'accent beaucoup plus sur l'aspect conseil que sur l'aspect contrôle et réprimande. Quelquefois, cela peut être une aide d'avoir telle proposition de la Chambre régionale des comptes.

Par exemple : « Monsieur le Président, vous êtes dans une situation épouvantable et vous n'êtes pas aux 35 heures. Commencez par y aller ». J'ai eu le bon goût de retourner aux 35 heures. Je ne pense pas que quelque majorité que ce soit qui vienne après moi va dire que, tout compte fait, c'était bien d'être à 32 heures et revenir à la période précédente. Je rappelle quand même que c'est la Chambre régionale des comptes qui nous avait indiqué que cela représentait environ 400 emplois en termes de financement. Ce n'est pas rien.

Le rôle de la Chambre régionale des comptes est effectivement aussi de nous donner les conseils qui nous permettront d'éviter de tomber dans tel ou tel abîme. Mettre l'accent sur le fait que, vu les investissements que l'on fait dans le numérique, il faut que l'on prenne le temps de la respiration et de l'évaluation pour que ces investissements soient suivis d'effets importants en termes d'efficience de l'action publique, je trouve que c'est fort bien.

Je suis d'accord avec tout ce qu'a dit Charles BEAUCHAMP sur le service public. Je suis très attaché au service public. Je voudrais simplement que l'on reconnaise que, lorsqu'on donne du boulot à des gens qui ont l'âge, les compétences, les moyens, la santé pour travailler, on est aussi dans une action de service public.

Or, c'est bien grâce aux résultats que l'on obtient sur le retour à l'emploi pérenne des allocataires du RSA que l'on retrouve des marges de manœuvre qui nous permettent d'embaucher du personnel pour l'aide sociale à l'enfance, de mettre un PEC dans chaque EHPAD en finançant totalement le coût de ce contrat aidé, mais qui, désormais, se trouve être largement aidé non seulement par l'État, mais par nous. Tout cela me paraît effectivement relever de saines décisions.

Je terminerai sur un exemple où je pense que, parfois, quelques dépenses sont irresponsables. C'est un exemple que je vais reprendre au SDIS.

Le fait qu'une majorité précédente – je ne sais plus laquelle – avait décidé de porter à 8, c'est-à-dire au taux maximum, les primes du service départemental d'incendie et de secours, de l'accès à la fonction qui existait encore à l'époque de sapeur-pompier de deuxième classe jusqu'à la fonction de contrôleur général, c'était une politique irresponsable – et je pèse mes mots. Les conséquences ont été d'augmenter considérablement la charge en fonctionnement pour le Département, de nous empêcher d'avoir des arguments pour demander qu'un chef de centre, par exemple, abandonne la sacro-sainte métropole lilloise pour partir exercer ses fonctions à Aulnoye-Aymeries, à Fournies, à Denain, parce qu'il n'y avait plus de moyens de lui donner une contrepartie financière.

Je n'ai pas arrêté totalement cette réforme que j'estime illégale et particulièrement perverse. J'ai simplement décidé, parce que certains de bonne foi avaient cru qu'il s'agissait d'un droit acquis, que l'on allait distinguer les anciens du SDIS et les nouveaux du SDIS. Aux nouveaux du SDIS que l'on embauche tous les ans, on ne leur avait pas fait cette promesse. Aussi longtemps que je serai là et aussi longtemps qu'un président ou une présidente demain écoutera mes conseils, je dirai que jamais il ne faut revenir à cette réforme. Et s'il y a des menaces pour dire « si vous ne revenez à cette réforme, on fait grève », eh bien, qu'ils fassent grève. Ils ont fait grève très longtemps et on s'en est remis.

D'autre part, la seule façon de reprendre éventuellement par rapport à cette réforme, c'est de faire en sorte que cette volonté de placer au sommet l'indemnité disparaisse totalement et qu'on reprenne la politique qui est celle des autres départements. Pour l'instant, je n'en suis pas là, mais je continuerai de faire une juste distinction entre ceux pour lesquels cela pouvait être considéré comme un droit acquis et ceux qui ont été embauchés en sachant que, s'ils étaient bons, s'ils s'appliquaient, ils monteraient dans la hiérarchie des primes et que, si ce n'était pas le cas, ou ils monteraient beaucoup moins rapidement ou ils ne monteraient pas du tout.

De même, au SDIS comme ailleurs, on a repris une logique de sanctions lorsqu'il y avait des raisons de sanctionner. Je pense que cette politique en termes de sanctions, notamment sur les quelques personnes rarissimes – mais qui existaient malgré tout – qui insultaient leur uniforme, a été plutôt bien vue, non seulement d'autres populations, mais aussi des sapeurs-pompiers eux-mêmes qui, pour l'essentiel, font leur boulot d'une manière remarquable, sans compter ni leur temps, ni leur peine.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire pour terminer ce débat.

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité au Président de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la situation financière du Département du Nord (tome 1), pour les exercices 2016 et suivants.

Nous nous retrouvons tout à l'heure.

Je signale, parce que j'y suis obligé par le règlement intérieur, que deux motions ont été déposées. Une bonne nouvelle est que l'une des motions sera retirée puisqu'elle a déjà obtenu satisfaction sans le savoir.

Mes chers collègues, nous nous donnons une heure et nous reprenons à 14 heures 30.

La séance, suspendue à 13 heures 30.

La séance est reprise à 14 heures 38.

M. le Président.- Mes chers collègues, je vous propose de reprendre notre séance plénière.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

M. le Président.- Je commence par quelques rapides communications, avant de passer aux questions d'actualité, puis à une des motions.

D'une part, j'ai des communications sur nos peines.

Je vous rappelle le décès de Monsieur Emile DUSART, le père d'Yves, survenu à Valenciennes le 5 janvier, à l'âge de 84 ans ; le décès de Jean-Marie BONDUELLE, ancien maire de Renescure de 1997 à 2008, qui est décédé le 9 janvier à l'âge de 92 ans ; et le décès de François TARKA, maire de Vred de 2001 à 2008, qui est décédé le 23 janvier dans sa 82^{ème} année.

Je tiens à vous exprimer tout particulièrement mon émotion après la disparition en début d'année à l'âge de 44 ans de Céline FOUCAULT. Céline FOUCAULT était directrice des publics et du développement régional du concert d'Astrée, formation musicale dirigée par Emmanuelle HAÏM. Depuis de nombreuses années, le Département, au titre de sa politique culturelle, soutient la formation d'Emmanuelle HAÏM, notamment pour ses multiples actions de médiation. L'investissement indéfectible de Céline FOUCAULT avait permis l'organisation de concerts de musique de chambre à l'Abbaye de Vaucelles en 2019 et dans des établissements scolaires du département, en particulier au collège Miriam Makeba de Lille où le concert d'Astrée est en résidence. De nombreux jeunes collégiens ont ainsi été éveillés et sensibilisés à la musique baroque. Le Département du Nord présente ses sincères condoléances à la famille, aux proches de Céline et à toute l'équipe des professionnels du concert d'Astrée.

Je vous signale également la désignation d'un nouveau collègue. À Forest-sur-Marque le 30 janvier, les conseillers municipaux ont élu leur nouveau maire, Thibault DILLIES, suite à la démission de Bernard STROBBE.

Deux mots sur la viabilité hivernale.

Afin d'assurer des conditions de circulation satisfaisante sur le réseau routier départemental, les agents départementaux se mobilisent 24 heures sur 24 durant la période hivernale du 9 novembre 2020 au 15 mars 2021, et plus si nécessaire. Au regard des conditions hivernales intenses rencontrées ces derniers jours, ce sont près de 250 agents départementaux qui sont opérationnels pour surveiller le réseau, déclencher les interventions, assurer les opérations de salage et de déneigement sur les 4 400 kilomètres de routes départementales que compte le Nord – concernant ce salage, c'est d'ailleurs plus de la saumure que du sel, mais je vous passe les détails techniques.

Afin d'empêcher ou de retarder la formation de verglas sur les chaussées, un salage en quantité plus ou moins importante est effectué environ deux heures avant l'apparition du phénomène. En cas d'épisode neigeux important, une première opération de raclage de la neige, puis un épandage de sel, ou plutôt de saumure, sont réalisés.

Je rappelle quelques chiffres clés : 4 400 kilomètres de routes départementales, 250 agents départementaux, 60 circuits de salage, 50 camions équipés d'une unité de salage et d'une lame de déneigement, 7 300 tonnes de sel réparties dans 16 dépôts, 11 stations météorologiques routières, notamment une station belge à laquelle nous sommes rattachés.

Deux mots également sur le partenariat avec les corps intermédiaires de nos territoires.

J'ai rencontré récemment le nouveau président de l'Association des Maires ruraux, Jean-Gabriel MASSON, Maire de Fromelles, qui remplace Luc WAYMEL, ancien maire de Drincham, qui ne s'était pas représenté aux élections municipales. Il était accompagné d'une partie des élus du bureau de l'association.

J'ai également reçu très récemment Joffrey ZBIERSKI, récemment élu à la présidence de l'Association des Maires du Nord, qui a succédé à Nicolas LEBAS, après une longue période d'intérim exercée par les élus membres du bureau de l'Association des Maires du Nord. Je félicite en même temps le Premier vice-président, notre collègue Bertrand RINGOT.

Une convention nous liant avec l'Association des Maires du Nord depuis deux ans, j'ai pensé qu'il serait intéressant dans un souci d'équité de prévoir également un conventionnement avec l'Association des Maires ruraux. Nous y pourvoirons, ou tout au moins nous y réfléchirons, lors d'une prochaine séance plénière.

Par ailleurs, en cette période de crise, la nécessité de travailler en partenariat avec les acteurs de terrain prend une dimension encore plus importante qu'en temps normal. Dans le cadre de l'indispensable relance à mener auprès du tissu économique, j'ai

rencontré la semaine dernière la Fédération du bâtiment. Je pense qu'il serait utile de contractualiser avec elle, comme nous l'avons fait aujourd'hui avec le MEDEF, hier avec la Fédération des travaux publics, de manière à renforcer nos partenariats et à en élargir le champ.

Je précise également que j'ai eu l'occasion de rencontrer Monsieur le Maire de Grande-Synthe, qui est depuis président de l'UDCCAS, Union départementale des centres communaux d'action sociale du Nord.

Motion compensation État revalorisation RSA

M. le Président.- Je vous donne une information qui va faire tomber l'une des motions. En effet, l'une des motions nous invitait à nous associer à des recours contentieux liés à l'augmentation de 2 % du RSA. Cette motion était déposée par le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés. Je vous la résume rapidement.

En 2012, le plan visant à endiguer la pauvreté a eu pour conséquence la revalorisation de 10 % du RSA sur cinq ans, 2012-2017, – c'était le quinquennat de François HOLLANDE –, une augmentation de 2 % par an.

Les Départements se sont vu opposer un refus par l'État à leur demande de compensation financière de ces hausses intervenues entre 2013 et 2017.

Trois Conseils départementaux (le Calvados, l'Orne et la Manche) ont saisi le Tribunal administratif de Paris qui, en juin 2020, leur a donné raison.

Je dirai même, pour rendre à César ce qui appartient à César, que l'auteur de la requête, l'instigateur du recours est Jean-Léonce DUPONT, le Président du Conseil départemental du Calvados, qui est également un de mes amis personnels.

17 autres Conseils départementaux viennent à leur tour d'engager un contentieux contre l'État.

Je vous lis maintenant la suite de la motion déposée par le groupe communiste.

Pour le Département du Nord, en plus de la non-compensation de l'augmentation du montant de l'allocation RSA, la dette totale de l'État s'élève aujourd'hui à un montant supérieur au budget de notre institution. Le groupe communiste n'a cessé d'ailleurs de demander aux différents exécutifs d'engager un recours contre l'État.

- Considérant le jugement du Tribunal administratif de Paris validant la légitimité de la requête,
- Considérant la prévision de la nouvelle augmentation des dépenses au titre du financement du RSA par l'inscription d'un montant de 700 M€ au BP 2021,
- Considérant l'analyse de la Chambre régionale des comptes qui prévoit une dégradation de la situation financière du Département dès 2021,

Le Groupe Communiste, Citoyen, Républicain et Apparentés demande à Monsieur le Président du Conseil départemental d'engager un recours contre l'État afin d'obtenir le remboursement des hausses du RSA découlant des revalorisations de l'allocation, décidées par l'État.

Effectivement, vous savez que ce problème, sans être ancien, a désormais quelques heures de vol. À l'issue du jugement du Tribunal administratif de Paris, lequel jugement a annulé la décision de l'État, on pouvait s'attendre à récupérer – si je puis m'exprimer ainsi – les crédits qui avaient été distribués année après année par les Départements pour cette augmentation de 10 %. Je signale que, pour le Département du Nord, ces crédits représentent 236 M€.

Nul ne se fait d'illusion – Jean-Léonce DUPONT le premier – sur la récupération de ces sommes qui représenteraient pour la France tout entière environ 4 Md€. Il n'en reste pas moins que le recours est une façon de manifester vis-à-vis de l'État la nécessité dans laquelle il se trouve de devoir compenser au moins partiellement l'augmentation inéluctable des dépenses de RSA liées à la crise sanitaire.

Avant de prendre les arrêtés qui prévoient année après année la compensation de l'augmentation par des crédits d'État, le gouvernement a saisi, comme il était obligé de le faire, la commission consultative sur l'évaluation des charges. Le gouvernement prétend que ces crédits d'État ont été abondamment activés par les accords Matignon, c'est-à-dire notamment par le passage de 3,8 % à 4,5 % du taux des DMTO, ainsi que par quelques autres dispositions qui portaient notamment sur le fonds de solidarité départemental. Les Départements requérants ont attesté que, d'une part, cela n'était pas suffisant et que, d'autre part, il n'était pas spécifié qu'il y avait par ces sommes une compensation stricte de l'augmentation du RSA.

Une structure devait être consultée, la commission nationale consultative de l'évaluation des charges, qui est une structure que, par le hasard de l'Association des Départements de France, je préside. J'ai donc été amené à organiser cette réunion de la commission nationale consultative composée pour moitié d'élus locaux, communaux, départementaux et régionaux, et pour moitié de représentants de l'État, ce qui veut dire que l'État n'est jamais mis en minorité. Tout ce que l'on peut faire, c'est faire

échec à une décision claire de cette commission nationale consultative. C'est ce que nous sommes parvenus à faire lors de cette réunion où j'ai de mon côté plaidé – ce qui est d'ailleurs incontestable – que la compensation par l'augmentation du taux des droits de mutation à titre onéreux était prévue pour compenser les allocations individuelles de solidarité, donc non seulement pour compenser le RSA, mais pour compenser à la fois le RSA, l'APA et la PCH. J'ai ajouté que cette compensation n'était pas réellement une compensation de l'État, puisqu'elle devait être votée par chacun des Départements et que ce sont donc les Départements qui, en votant ce qui leur avait été autorisé par l'État, l'augmentation du taux de DMTO, ont pu obtenir des allocations plus importantes sur les droits de mutation à titre onéreux.

Ce qui devait arriver arriva. La commission consultative s'est contentée de ne pas donner d'avis puisqu'il y a eu égalité entre les représentants des collectivités et les représentants du gouvernement.

Mais le gouvernement avait, comme il en était obligé, consulté la commission nationale consultative. Il a donc pris de nouveaux arrêtés qui pour les années 2018, 2019 et 2020 ont prévu les compensations.

C'est encore une fois Jean-Léonce DUPONT qui nous a fait remarquer que ces nouveaux arrêtés étaient également entachés d'illégalité puisqu'ils ne prenaient pas en compte le montant des accroissements de charges qui résultait des années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, ces accroissements de charges représentant par exemple pour le Département du Nord – on est toujours dans les accroissements liés aux 2 % par an – 85 512 682 €.

J'ai saisi par courrier recommandé avec accusé de réception du 4 février dernier le Premier ministre d'un recours gracieux préalable à recours contentieux si le Premier ministre ne nous donnait pas satisfaction. Le Département s'est donc joint aux recours qui ont été formés contre ces décisions de l'exécutif.

C'est la raison pour laquelle la motion de nos collègues du groupe communiste ne peut, à mon avis, que tomber, mais j'interroge bien évidemment le Président BEAUCHAMP pour savoir s'il en est d'accord.

M. BEAUCHAMP.- Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole.

Nous avons bien entendu vos explications précises et le rôle mené par l'ADF et les commissions qui en dépendent pour travailler avec le gouvernement à récupérer ce qu'il nous doit. Néanmoins, compte tenu du contexte électoral dans lequel nous sommes, nous souhaiterions que cette motion ne tombe pas, qu'elle ne soit pas retirée, mais qu'elle soit suspendue. Je ne sais pas demain le responsable de l'exécutif qui sera à votre place et qui peut-être n'aura pas les mêmes orientations. Il se peut que ce soit un Président qui soit tout à fait d'accord avec la politique gouvernementale, y compris au niveau des politiques financières en direction des collectivités. Par conséquent, nous souhaitons que cette motion soit suspendue et non pas pour l'instant abandonnée.

Vous nous tiendrez informés, j'en suis persuadé, au fil des séances des suites qui seront réservées à votre demande que nous approuvons. À partir de là, nous pourrons définitivement retirer la motion ou, si nous n'avions malheureusement pas de réponse favorable d'un exécutif futur, maintenir cette motion.

M. le Président.- Très bien, Président. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Je considère donc que, pour le moment, la motion est suspendue dans l'attente de la suite qui sera donnée à ce recours et donc, s'il y a refus de la part du Premier ministre, dans l'attente de la substitution d'un recours contentieux au recours gracieux.

M. BEAUCHAMP.- C'est parfait. Merci.

M. le Président.- Nous allons passer maintenant aux questions d'actualité puis, à la fin des questions d'actualité, nous reviendrons sur la motion qui, elle, est parfaitement recevable et qui est présentée conjointement par les deux groupes de l'opposition.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président.- La première question est posée par le Président du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Didier MANIER. Cher collègue, vous avez la parole.

▪ L'engagement du Département dans la stratégie vaccinale

M. MANIER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Avec la crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant une année, se joue une crise sociale, une crise économique dont nous constatons un peu plus chaque jour la violence et les effets. Il y a de nombreux entrants dans la précarité, on voit des violences domestiques, un glissement chez les plus fragiles, des entreprises en difficulté, des conditions difficiles d'accès aux soins, à l'éducation, à la culture, au sport.

Face à cette situation, nous le savons toutes et tous, la solution principale est la vaccination du plus grand nombre. Ce constat doit amener tout un chacun à se mobiliser et à apporter son concours à la réussite de cette campagne vaccinale. Cela passe par les messages que nous délivrons en direction de la population, mais également par un soutien logistique et humain que nous pouvons mobiliser pour accompagner la réussite de la vaccination.

Depuis janvier dernier sur Twitter, j'avais partagé le communiqué de l'Assemblée des Départements de France qui exprimait la volonté des Départements de jouer un rôle majeur dans la campagne vaccinale. J'avais alors indiqué en commentaire : « *La campagne de vaccination est lancée, mais nous devons l'intensifier, l'accélérer et la faciliter. Les collectivités ont un rôle majeur à jouer, le Département du Nord doit y prendre toute sa part en tant que chef de file des solidarités.* »

Sur le même réseau social, Monsieur le Président, vous m'avez immédiatement répondu en m'indiquant que j'avais tout à fait raison, mais que c'était déjà fait.

Quelques semaines ont passé, mais nous n'avons pas trouvé trace de communication de votre part ou de la part de notre collectivité sur ce sujet, que ce soit en direction des Nordistes, en direction des partenaires institutionnels ou bien encore en direction des conseillers départementaux.

Pourtant, si la campagne de vaccination a pris du retard, la réussite de sa montée en puissance au cours des prochains mois tient dans la capacité de tous les acteurs à travailler ensemble et, surtout, à anticiper ce futur déploiement plus massif.

le Département de la Seine-Saint-Denis a mis à disposition des locaux pour permettre l'ouverture de centres de vaccination, a mobilisé ses personnels de santé et ses personnels administratifs, a mis en place un réseau d'ambassadeurs pour informer et accompagner la population vers la vaccination et a même mis en place un bus pour aller au contact de la population.

La Région Hauts-de-France a également adopté une série de mesures concernant la vaccination, comme la mise à disposition de 75 locaux régionaux, la gratuité des transports ou bien encore la mise à disposition de personnels pour réaliser les tâches administratives.

Dans le Gers, le Président du Département, Philippe MARTIN, préside chaque semaine depuis novembre un conseil d'analyse et de vigilance sur l'épidémie associant l'État, les professionnels de santé, élus de tous bords et citoyens tirés au sort. À la clé, des propositions très concrètes : la mise en service de bus itinérants pour tester la population des villages, l'activation d'une plate-forme locale de réservation pour se faire vacciner et l'installation de 16 centres de vaccination de proximité, une campagne de tests antigéniques dans les collèges ou encore le déploiement à venir de nouveaux bus pour vacciner à domicile les personnes les plus lourdement handicapées.

Beaucoup d'autres collectivités se mobilisent autour de cet enjeu.

Aussi, ma question est simple. Le Département du Nord est-il engagé dans la campagne vaccinale et, si oui, ce dont je ne doute pas, de quelle manière cela se traduira-t-il concrètement ?

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, cher collègue.

C'est effectivement une question importante.

Il faut savoir que les services départementaux et moi-même participons de manière hebdomadaire à une cellule opérationnelle sur la campagne de vaccination avec l'Agence régionale de santé, en présence du Préfet de région, des Préfets de département, de la Rectrice d'académie de Lille, du Recteur de l'académie d'Amiens, des personnels des services départementaux d'incendie et de secours et des représentants des associations de maires et des départements des Hauts-de-France, en présence du Président du Conseil régional.

Dans cette instance hebdomadaire, il nous a été demandé de faire nos propositions de participation à cette campagne, mais de ne pas ajouter de l'anarchie à l'anarchie. En effet, les problèmes d'organisation au départ avec la difficulté de réunir le nombre de vaccins utile n'ont pas manqué, la presse les a très largement relatés.

Nous avons donc fait des propositions très précises, tant au niveau de l'État représenté par le Préfet qu'au niveau de l'autorité régionale de santé, propositions dont ils nous ont dit qu'elles seraient appelées à être mises en œuvre au fur et à mesure qu'ils en auraient besoin.

Par exemple, nous n'avons pas particulièrement insisté sur la mise à disposition de locaux parce qu'on nous a répondu qu'il y en avait suffisamment. Nous avions proposé d'ouvrir totalement les collèges pendant la période de vacances, cela faisait 220 locaux trouvés tout de suite. On avait proposé d'ouvrir des locaux dont nous disposons ; ce n'était pas très simple dans les UTPAS, c'était plus facile de ça de là dans des locaux comme par exemple le Bûcher aux Moines sur l'Avesnois, le hall de

l'immeuble du Département. Tout cela n'intéressait pas franchement les autorités de santé parce que les propositions qui avaient été faites par la commune leur paraissaient amplement suffisantes. Je précise que je suis conseiller départemental du canton de Lille 2 ; le Maire de Marcq-en-Barœul et les maires environnants ont proposé l'Hippodrome des Flandres qui est vraiment un lieu idéal pour ce genre de chose, mais cela n'a pas pu encore se concrétiser pour le moment.

Nos propositions concrètes sont les suivantes :

D'une part, nous relayons l'information sur la vaccination. Le Département a ainsi informé l'ensemble des services d'aide à domicile et les établissements médicosociaux sur la vaccination possible pour leur personnel. Une information a également été faite pour le personnel départemental sur le site du Département, relayée par les directions, avec une possibilité de prendre une journée spéciale d'absence pour cette vaccination. Le Département relaiera également les informations par le biais des relais autonomie des UTPAS et du portail de la MDPH.

D'autre part, le Département est disposé à mettre à disposition des personnels médicaux pour la vaccination. Afin d'appuyer les équipes dans les centres de vaccination, il a été proposé de mettre à disposition sur la base du volontariat des médecins et des infirmiers et infirmières des services de prévention santé (les SPS). Cette proposition peut permettre de mobiliser potentiellement une soixantaine de professionnels à raison d'un jour par semaine afin de pouvoir maintenir en parallèle les actions de santé également essentielles pour la population, comme les CeGIDD ou la lutte contre la tuberculose par exemple.

Les cinq médecins dans les pôles autonomie pourront également être mobilisés pour la vaccination à raison d'un jour par semaine.

Bien évidemment, en fonction des besoins, la mobilisation de nos équipes pourra être étendue.

À ce stade, les services de protection maternelle et infantile ne sont pas mobilisés eu égard au déficit de ressources médicales et à la nécessité de poursuivre leur activité de santé.

Si des besoins de secrétariat ou d'accueil dans les centres de vaccination se faisaient sentir, nous pourrions également – et nous l'avons dit – mobiliser ces personnels.

Les directions territoriales de prévention et d'action sociale sont mobilisées puisque ces sept directions sont à l'écoute notamment des communes et des centres communaux d'action sociale pour participer à la campagne de vaccination.

Par ailleurs, les équipes d'évaluation de l'APA et la MDPH sont très attentives à la situation des personnes vulnérables et relaient également l'information sur la vaccination.

Un soutien pour la prise en charge des déplacements aux services d'aide à domicile et aux établissements d'hébergement : à ce stade, les structures d'hébergement, résidences autonomie et handicap, peuvent organiser la prise de rendez-vous et la conduite vers les centres de vaccination pour les personnes prioritaires. À l'identique, les services d'aide à domicile peuvent également proposer la conduite des personnes âgées si cela ne peut être assuré par les aidants ou par l'entourage familial.

Il est proposé de pouvoir déroger au plan d'aide à domicile pour permettre, sur les heures attribuées, d'effectuer ces déplacements et, en cas de besoin, de pouvoir pour les structures d'hébergement prendre en charge financièrement les coûts engendrés.

Se pose également la question du dernier kilomètre. Le Département participe avec les services de l'État et en concertation avec l'Association départementale des maires et avec les maires ruraux à un travail engagé sur la question du dernier kilomètre. En effet, au-delà de la mise en place des centres de vaccination, la question des difficultés d'accès à ces centres se pose, ainsi que le repérage des personnes isolées.

Le Département a signé – c'est notamment Madame MANNARINO qui est intervenue – avec plus de 200 communes des conventions permettant de favoriser l'inscription des personnes âgées et en situation de handicap sur les registres communaux des personnes vulnérables. Cette action menée étroitement avec les communes permet de mieux repérer les personnes isolées et d'assurer une solidarité de proximité.

Par ailleurs, le Département est prêt à participer par la mise à disposition des personnels médicaux à des équipes mobiles. Nous sommes dans l'attente du protocole de vaccination au niveau national pour la mise en place de ces équipes mobiles.

Le Département assurera, au travers de ses services de proximité des relais autonomie, le relais d'informations sur la vaccination.

Une action particulière d'information auprès des bénéficiaires de l'APA et de la PCH sera également menée en lien avec les autorités préfectorales et sanitaires et les services à domicile.

Je me suis entretenu également avec le Président du conseil d'administration du SDIS, notre collègue Jacques HOUSSIN, et avec le contrôleur général Gilles GRÉGOIRE des possibilités pour des personnes qui seraient âgées et à mobilité réduite de prévoir l'utilisation des véhicules ambulances des services d'incendie et de secours afin de pouvoir les amener aux lieux de vaccination lorsque le lieu de vaccination ne pourra pas aller jusqu'à elles – si je puis m'exprimer ainsi.

Il y a d'autre part des personnes en situation de santé particulièrement complexe et dont il faut assurer, après la vaccination, un certain délai de contrôle pour vérifier que tout se passe bien et qu'il n'y a pas de réactions. Là également, pour emmener ces

personnes jusqu'à un lieu hospitalier, nous sommes parfaitement disposés avec l'appui du service départemental d'incendie et de secours à le faire dans les véhicules adaptés.

Aujourd'hui, nous sommes tous, Département et communes, avec les doigts sur la couture du pantalon mais, en l'état actuel des choses, on nous a dit que nous serions contactés lorsque le besoin s'en ferait sentir et que ce moment n'était pas encore venu.

Voilà, mon cher collègue, les quelques informations que je pouvais vous donner sur ce point.

Nous pourrions peut-être d'ailleurs en faire un condensé et l'envoyer à chaque conseiller départemental.

Nous passons à la seconde question qui sera posée par Barbara COEVOET au nom du Groupe Union pour le Nord.

Ma chère collègue, vous avez la parole.

▪ Déserts médicaux

Mme COEVOET.- Monsieur le Président, chers collègues,

Depuis près d'un an, notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent et nous rappelle ô combien nos personnels soignants, nos professionnels de santé font preuve d'engagement et de dévouement dans notre département.

Le Nord est le département le plus peuplé et le plus jeune de France, mais, paradoxalement, il est sous-doté dans certains territoires en médecins généralistes, mais aussi en médecins spécialistes. Il est aussi un des départements où on vit le moins longtemps ; l'espérance de vie des Nordistes est bien inférieure à la moyenne nationale.

La crise de la Covid-19 a pointé les carences de notre système de santé, elle a aussi montré sa capacité de résilience et sa volonté de faire évoluer ses pratiques notamment à travers la télémédecine.

Monsieur le Président, au cours de l'année 2020, le Département du Nord a été à l'initiative des rencontres territoriales sur la thématique de la santé et des déserts médicaux. Quelles conclusions tirez-vous de ces échanges et quelles solutions le Département du Nord peut-il apporter aux déséquilibres constatés ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, ma chère collègue.

Je vais donner la parole à Marie-Annick DEZITTER, la Vice-présidente en charge des problèmes de santé, avec laquelle nous avons récemment travaillé notamment sur ce problème des déserts médicaux.

Marie-Annick, tu as la parole.

Mme DEZITTER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Effectivement, des rencontres territoriales ont eu lieu récemment sur la thématique de la santé. Ces rencontres territoriales s'inscrivent dans un cadre beaucoup plus large, le cadre de l'étude dont nous avons parlé il y a quelques mois, étude menée pour mettre en place un plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé en faveur des publics et surtout des territoires prioritaires du département. Par offre de santé, on entend évidemment l'offre de soins et la prévention.

Cette étude a été confiée à un cabinet, le cabinet KAISSA Ce cabinet a travaillé pendant plusieurs mois. Son étude devait normalement démarrer au mois de mars, mais, vu les circonstances sanitaires, son étude n'a pu démarrer qu'au mois de septembre. Malgré cela, les résultats de ce travail ont été rendus en décembre.

Cette étude a été menée en trois phases. La première phase réalisée par le cabinet était un benchmark de toutes les initiatives présentes dans le Nord ou dans d'autres départements pour l'accès à la santé. À partir de là, nous avons eu des échanges bilatéraux avec les parties prenantes au niveau de la santé et nous avons organisé cette animation territoriale, dont Barbara fait état ici, dans les cinq territoires prioritaires qui ont été choisis, à savoir l'Avesnois, le Valenciennois, les Flandres, le Douaisis et le Cambrésis. À partir de ces diagnostics territoriaux, un plan d'actions pour le Nord a été élaboré fin décembre, plan que nous sommes toujours en train de travailler.

Que ressort-il de ces rencontres territoriales ? Le cabinet a détecté des forces importantes sur ces cinq territoires. Je vous les donne rapidement.

- Une forte relation partenariale avec les acteurs du territoire et un travail en agilité. En effet, sur ces cinq territoires en difficulté, on note cette relation partenariale très forte.
- L'existence de maisons de santé pluriprofessionnelles, de CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) sur certains territoires, pas tous.

- Des prémisses de la e-santé.
- Une démarche pour la santé mentale est en cours, c'est un gros problème dans le département du Nord. J'en reparlerai dans quelques instants dans une autre délibération.
- Il y a ensuite de nombreuses initiatives pour l'amélioration de l'accès à la santé. On peut noter le rôle important des camions France services qui vont parcourir quatre territoires sur cinq pour répondre au niveau de la santé à l'aller vers et pour l'accès aux droits.

Par contre, des faiblesses du territoire sont ressorties de ces rencontres territoriales :

- Un manque de structuration des partenariats. Beaucoup d'actions sont initiées, mais elles sont mal organisées, on ne travaille pas ensemble.
- Une démographie médicale très faible, avec un manque de spécialistes très chronique en psychiatrie.
- Surtout, une offre qui ne répond pas aux besoins d'urgence. Il y a de très longs délais d'attente.
- Une absence d'offres suffisantes pour les adolescents.
- Un autre problème vient se greffer à tout cela, c'est le problème de mobilité que l'on a déjà évoqué très souvent ici au niveau du Département.
- Le cumul des difficultés des populations, il y a de nombreux problèmes et pas seulement un seul problème d'accès à la santé.

À partir de là, le cabinet a axé son travail sur cinq axes, je vous les cite sans ordre de priorité :

- le développement de la solution e-santé,
- la coordination de l'offre de soin,
- l'attractivité des professionnels de santé,
- la santé mentale,
- la mobilité.

À partir de ces grands axes donnés par le cabinet, nous avons construit des partenariats, avec plusieurs styles de partenaires : la Région, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), l'Agence Régionale de Santé (ARS), la faculté de médecine et de pharmacie, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) médecins, la MSA, Malakoff-Humanis et la Caisse des dépôts, puisque c'est la Caisse des dépôts qui a financé l'étude à 50 % avec le Département.

Pour l'instant, j'ai travaillé avec ces différents partenaires en janvier et début février. Tous ces partenaires, quels qu'ils soient et à des niveaux différents, nous donnent un avis très favorable. Ils apprécient tout particulièrement la méthode collaborative que nous souhaitons établir avec ces partenaires, puisque le Département seul ne pourra pas résoudre tous les problèmes qui apparaissent au niveau de la santé. Leur volonté est forcément de poursuivre les travaux communs avec des comités de pilotage réguliers que nous continuons à mener avec ces différents partenaires.

Au fil des COPIL et des bilatérales, nous avons travaillé sur plusieurs axes que je vais vous décrire rapidement, sachant que je reviendrai vers vous dans une délibération au mois de mai pour mettre en place le plan santé avec ces actions innovantes.

Plusieurs axes sont pressentis aujourd'hui.

Un premier axe est de travailler sur l'augmentation des capacités médicales des territoires prioritaires, avec plusieurs possibilités.

- Il s'agit déjà d'optimiser les ressources pour améliorer la coordination de l'offre. En effet, nous menons des actions avec d'autres partenaires, mais c'est un peu dans le désordre. Il faudrait que les services du Département et du médico-social puissent participer aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé. À ce sujet, nous avons eu un avis très favorable de l'URPS pour pouvoir poursuivre des travaux qui sont déjà initiés dans certains ateliers. Il est très important pour nous d'être à la base de ces CPTS, puisque nous avons des médecins dans les SPS et des médecins PMI. Pourquoi ne sommes-nous pas intégrés aujourd'hui ? À partir de maintenant, nous allons être intégrés dès les travaux de départ des CPTS.
- Ensuite, continuer à organiser les journées territoriales de santé qui ont beaucoup plu.
- Accompagner les professionnels de santé, les aider à s'installer en prenant en compte notamment leur environnement. On sait très bien aujourd'hui que, pour qu'un médecin s'installe, s'il vient accompagné de son conjoint ou de sa conjointe, il lui faut un certain nombre d'éléments d'environnement qui essayent de l'attacher au territoire. Ce n'est pas évident. Il faut donc travailler avec les communes et les EPCI.
- Former et améliorer l'attractivité des territoires en adossant à une Maison de Santé Pluriprofessionnelle par territoire la création d'une MSP universitaire. On s'était fixé une par an, mais c'est très compliqué à faire. Nous allons démarrer la création d'une MSP universitaire. Par cette action, il s'agit d'attirer des jeunes médecins qui souhaitent conserver un lien avec la faculté, cela va les mobiliser davantage. Il s'agit également de mobiliser davantage les maîtres de stage, d'animer le réseau avec un maître de conférences pour asseoir un peu les médecins en dehors de la métropole lilloise et surtout vers les territoires les plus en difficulté.

Un deuxième axe est d'accéder via la télémédecine à des compétences médicales.

- Poursuivre le développement de l'usage de Prédice, l'outil dont je vous ai parlé à la dernière séance, qui est un espace numérique régional en santé, que le Département a utilisé entre autres pendant la crise sanitaire au niveau de la PMI. Cet outil, qui est initié par l'ARS, devrait s'étendre aux services du Département et dans les établissements médicosociaux autorisés par le Département.
- La télé médecine : l'URPS précise que la crise sanitaire a fait évoluer les pratiques des professionnels de santé, en particulier la téléconsultation assistée par un professionnel de santé auprès des personnes avec des matériels connectés, ce qui permet de prendre en charge beaucoup plus de patients, évidemment quand c'est possible, puisque chacun sait que la télémédecine ne remplacera pas le contact avec le médecin qui est nécessaire de façon périodique.
- Les camions France Services : il faut travailler sur le projet, mais on pensait équiper nos camions France Services par des chariots télémédecine qui pourraient être accessibles aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer facilement.

Un autre axe est de faciliter le transport des personnes vers l'offre de santé. On travaille beaucoup avec la Région puisque la compétence transport est à la Région. La Région est en train de travailler sur une plus grande offre pour résoudre ce problème de mobilité.

Je pense avoir fait le tour de ce que nous avons retenu.

Au mois de mars, j'organise un retour vers les territoires. Je vais revoir les cinq territoires pour donner un peu les pistes que nous avons retenues pour aller vers des actions innovantes dans cette offre de santé.

M. le Président.- Merci.

Nous avons aujourd'hui des déserts médicaux qui sont de plus en plus nombreux. Le problème des déserts médicaux se posait autrefois en ruralité, il se pose aussi parfois aujourd'hui au cœur même d'agglomérations, y compris au cœur de la Métropole européenne de Lille. C'est un des très importants problèmes que nous aurons à gérer dans les jours, les mois et les années à venir. Il m'est arrivé de m'en entretenir avec certains collègues. Je vois Bernard BAUDOUX qui connaît ces questions d'une manière aiguë sur son territoire, avec même des concurrences terribles entre territoires pour se voler les professionnels de santé. Tout cela demande à être regardé de très près et les pistes qui ont été évoquées par le cabinet KAISSA avec lequel nous travaillons et que vient de présenter Marie-Annick sont des pistes utiles. Il faudra que nous prenions cette question à bras-le-corps parce que c'est vraiment la question de la survie d'un certain nombre de nos concitoyens qui, aujourd'hui, pour peu que leur médecin de famille prenne sa retraite, ne trouvent plus de médecin pour le relayer.

Je vois que Bernard BAUDOUX souhaite prendre la parole.

M. BAUDOUX.- Merci, Président.

Vous l'avez souligné, Président, il s'agit d'un problème qui est extrêmement grave. Je crois que l'on n'a pas de solutions miracles, mais, il ne faut pas avoir peur des mots, il y a aujourd'hui des gens qui meurent faute d'avoir vu un médecin assez tôt. Il est incroyable dans un pays comme la France que l'on en arrive à de telles situations. Je n'en vois pas très bien le bout. On a changé le numerus clausus aujourd'hui, mais je ne sais pas s'ils sont en capacité d'accueillir les nouveaux arrivants dans les différentes facultés de médecine, parce qu'il faut de la place pour accueillir plus de jeunes qui veulent faire leurs études. J'en parle parce que mon petit-fils est actuellement en deuxième année de médecine et il ne voit pas bien comment on pourrait accueillir des nouvelles personnes.

La situation est en train de s'aggraver parce que le nombre de départs en retraite de médecins est extrêmement important, il y a un vieillissement très important. Je pense que l'on va vers une catastrophe sanitaire et, en disant cela, chers collègues, je pèse mes mots.

Aujourd'hui, il y a des gens dont le cancer ne pourra plus être guéri parce qu'on n'a pas pu les voir à temps. Je peux vous dire que je connais personnellement cette affaire-là pour l'avoir vécue.

Les seules solutions que l'on donne aujourd'hui sont de travailler avec de la télémédecine. Je pense que cela peut être du dépannage puisqu'on n'a pas le choix. Encore faut-il que l'on puisse voir avec le Département comment on pourrait déjà installer de la télémédecine dans les maisons de santé, que l'on puisse voir aussi avec l'ARS avec qui j'ai pris contact. Il ne s'agit pas de mettre notre Département et les communes seuls en première ligne, l'ARS doit prendre toute sa place. Je pense qu'il y a une véritable urgence.

Président, vous parliez de concurrence. Dans notre territoire, il n'y a déjà pas beaucoup de médecins, mais les médecins reçoivent des courriers d'autres départements qui leur proposent d'être salariés à des salaires de 8 000 € nets, en leur offrant les lieux pour travailler. En fait, les médecins ne s'occupent de rien, ils ont leur job à faire, mais ils touchent 8 000 € nets et ils n'ont pas à s'occuper de quoi que ce soit, même pas les papiers à faire pour les différentes caisses, etc., il y a du personnel qui fait tout

et, à partir de leur activité, ils sont libres de vivre un peu plus sereinement. On est donc dans cette concurrence qui risque de s'aggraver.

Le problème est que personne ne veut installer un numerus clausus dans ce pays. Vous regarderez combien il y a de médecins par habitant dans le sud et combien il y en a dans le nord, combien il y a de visites médicales dans le bas de la France et combien il y en a chez nous.

Je pense qu'il est bien que notre Département se préoccupe de cette situation, mais il y a vraiment urgence. Si je prends l'exemple de ma maison de santé, deux médecins sont partis en retraite et deux autres vont bientôt partir.

On a travaillé avec Partenord pour installer cette maison de santé. Je veux remercier le président de Partenord qui nous a accompagnés, y compris pendant la période de pandémie où il a pris certaines dispositions sur les loyers qui nous ont bien aidés ; mais je veux dire qu'il n'y aura plus assez de monde dans la maison de santé pour être en capacité d'amortir un loyer, puisqu'ils se partagent un loyer en commun. C'est un peu le chien qui se mord la queue.

Je vous ai évoqué le problème d'Aulnoye-Aymeries, sur une très belle maison de santé qui est toute neuve. Pour avoir contacté un certain nombre de collègues, je pense qu'on va tous droit dans le mur.

M. le Président.- Merci, Bernard, pour ce témoignage. Je t'ai passé la parole parce que je savais à quel point cette question te tenait à cœur. J'ai dérogé à la règle en donnant la parole à un autre intervenant, mais c'est vraiment un problème essentiel. Il faut en être tous totalement conscients. C'est un problème qui est très au-delà de tous les clivages qui peuvent de temps en temps nous séparer, c'est un problème qu'il faut que l'on prenne à bras-le-corps les uns et les autres.

Je pense que le travail qui est fait autour de Marie-Annick et du cabinet KAISSA est un travail intéressant. Il faudrait peut-être que, avant même la prochaine séance plénière, on ait un groupe qui fasse collectivement le point.

M. BAUDOUX.- Ce serait très bien.

M. le Président.- Je donne maintenant la parole à Michel LEFEBVRE pour la question suivante.

▪ Santé – Pôle public du médicament

M. LEFEBVRE.- C'est sur le même sujet. Il n'a pas trait directement aux compétences de notre Département, mais je ne peux m'empêcher de l'évoquer parce qu'il s'agit de nos enfants, de notre jeunesse, des hommes et des femmes de notre département.

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous sommes confrontés à une épidémie comme l'humanité en a déjà connu, comme par exemple la grippe de Hong Kong en 1969. Il s'agissait également d'une épidémie mondiale. Alors, pourquoi l'événement sanitaire actuel, grave et inquiétant, a-t-il provoqué des réactions brutales, avec la mise en place d'un confinement dans de nombreux pays, avec des conséquences économiques et sociales terribles ? Eh bien parce que ce sont les atteintes libérales au service public qui ont transformé une épidémie en catastrophe planétaire.

L'ouverture au marché d'un grand secteur d'activité comme la santé, qui draine des sommes considérables, est dans le viseur depuis longtemps dans notre pays. C'est l'instauration en 1979 du numerus clausus visant à réduire le nombre de médecins avec les conséquences actuelles que nous connaissons et que nous venons d'évoquer.

Le discours s'appuie sur le fameux trou de la Sécurité sociale, créé par une diminution des ressources qu'on nous demande de combler par des plans d'économies successifs et leurs corollaires : la suppression de près de 100 000 lits entre 1993 et 2017, plus 4 200 en 2018, 3 400 en 2019, la fermeture de services d'hôpitaux, la pression sur les salaires des infirmiers, la ponction de 7 Md€ opérée sur les budgets des hôpitaux publics. Résultat, notre système est aujourd'hui incapable de répondre aux besoins de la population.

Le Ministre VÉRAN annonce aujourd'hui à tort que l'hôpital a tenu, alors qu'il a été obligé de déprogrammer une grande partie de ses activités habituelles. Ce sont les soignants qui ont tenu les murs. Nous leur réaffirmons une nouvelle fois notre solidarité.

L'hôpital est toujours sevré de moyens et de personnels qui lui sont nécessaires.

Le gouvernement laisse de côté des questions structurelles et structurantes essentielles, comme la formation, l'organisation de la médecine de ville, l'organisation des spécialités. Pire, il poursuit sa casse. C'est une honte. Et voilà qu'en plus, il étale son incurie.

Il y a une expression qui dit « jamais deux sans trois ». Après les masques et les tests, voici venue la période des vaccins pour constater une nouvelle pénurie après celle de certains médicaments.

Une fois de plus ce gouvernement n'utilise pas les bonnes méthodes. Il préfère confier la stratégie vaccinale à un cabinet privé, en l'occurrence Mackinsey qui fait 10 Md€ de chiffre d'affaires et facture ses honoraires 2 M€ par mois, sans que l'on connaisse ses recommandations. De plus, ce cabinet vient de nouveau de rafler un nouveau marché dont l'objectif est d'élaborer un plan d'économie de 1 Md€ d'ici 2022. Tout ceci est proprement scandaleux !

Et pourtant, lors de son allocution télévisée du 12 mars dernier, le Président MACRON avait annoncé – je le cite – « ce que révèle cette épidémie, c'est qu'il y a des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché ». À l'évidence, cela reste un vœu pieux.

Pendant ce temps, pour faire face à cette crise sanitaire, notre Département a dépensé 14,6 M€ et seul 1 M€ lui a été remboursé par l'État.

La mise sur le marché de plusieurs vaccins est une bonne nouvelle, mais la course effrénée des laboratoires a d'abord été guidée par le profit. Quand Sanofi sera-t-il contraint à participer à l'effort collectif des productions de vaccins, alors que nous sommes confrontés à une pénurie insupportable ? Sanofric a touché 1 Md€ d'aides publiques en 10 ans, alors qu'il a versé 4 Md€ de dividendes en 2020 aux actionnaires. Voilà où passe l'argent de la recherche pendant que les organismes publics sont étranglés et périssent faute de crédit.

En 12 ans, les effectifs ont été divisés par deux et l'entreprise abandonnerait la recherche sur les antibiotiques destinés à lutter contre les nouvelles maladies infectieuses, sur le diabète ou la maladie d'Alzheimer. Par contre, sept des neuf médicaments qui ont le plus augmenté ces dernières années concernent la cancérologie avec toutes les conséquences sur le budget de la Sécurité sociale.

Nous ne pouvons pas déléguer à Sanofi, pas plus qu'à Pfizer ou au club de Big Pharma, la politique du médicament et des produits de santé. Ces labos privés, l'œil rivé sur leurs profits, continuent de faire la pluie et le beau temps. Il faut les sortir de la logique de marchandisation. L'État doit disposer d'outils publics et de moyens industriels. C'est pourquoi nous demandons la création d'un pôle public du médicament.

Ce qui nous est le plus insupportable, c'est que l'on puisse tirer profit de la pandémie. Si nous voulons protéger les populations, il faut que les vaccins soient dans le domaine public et que les pays riches ou pauvres soient traités de la même façon. C'est ce qui fera toute la différence, car la protection des uns garantit celle des autres.

Monsieur le Président, l'article 613-16 du code de la propriété industrielle dispose qu'un vaccin peut faire l'objet d'une licence d'office, c'est-à-dire une autorisation de fabrication sans l'accord du détenteur du brevet. Alors, posons-nous la question : pourquoi ce gouvernement n'a-t-il pas pris les dispositions indispensables pour éviter la situation de pénurie que nous connaissons et permettre ainsi d'éradiquer la pandémie ? Il y va de la vie de nos populations.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je vais me retourner vers Marie-Annick, dont chacun sait qu'elle est la conseillère spéciale du Président MACRON en termes de lutte contre la Covid.

Pourquoi n'a-t-il pas trouvé une autre solution, Marie-Annick ?

Mme DEZITTER.- Je ne suis certainement pas la conseillère de Monsieur MACRON.

Disons que les compétences départementales s'arrêtent quand même à un certain niveau. Nous travaillons avec l'ARS et l'ARS, c'est l'État. Je pense que c'est plutôt vis-à-vis de l'ARS qu'il faudrait se tourner.

Le cabinet KAISSA dans ses propositions nous disait par exemple que salarier les médecins se fait dans certains petits départements. C'est une dépense colossale que de salarier des médecins, cela veut dire faire un pôle santé particulier. Par contre, le même cabinet disait que cela n'attirait pas forcément plus les médecins là où on veut qu'ils soient attirés.

Bernard parlait de la maison médicale toute neuve, que j'avais d'ailleurs inaugurée à ses côtés à l'époque. Je pense que c'est aujourd'hui le problème de nos territoires et, comme le disait le Président, cela ne touche plus seulement les territoires ruraux, mais tous les territoires, y compris les villes. Les médecins ne veulent plus travailler aujourd'hui comme ils travaillaient il y a 10 ou 20 ans, ils veulent faire un certain nombre d'heures mais avoir leur confort personnel. C'est un choix de vie, que je ne critique évidemment pas. Cela veut dire que, aujourd'hui, on ne peut pas axer nos recherches sur un médecin en pensant qu'il va prendre une patientèle qui lui fera faire 90 heures par semaine. C'est compliqué.

C'est sur cet outil que nous allons travailler tout de suite avec la faculté de médecine, pour voir comment on peut attirer les médecins sur les territoires qui sont en déserts médicaux, sachant qu'il y a de plus en plus de déserts médicaux, comme vous l'avez tous deux dit au cours de votre intervention. Avec le doyen de la faculté de médecine, nous avons vraiment très bien travaillé sur le sujet.

J'ai un petit espoir, puisque, dans l'Avesnois, à Aulnoye, on est très proche, on a les mêmes problèmes. Je pense que c'est une porte de sortie.

Cela dit, le problème sera de trouver comment les attirer définitivement. Ils vont peut-être venir trois, quatre ou cinq ans. C'est là le rôle que doivent jouer les maisons de santé pluri-professionnelles qui ont fleuri ces dernières années, mais qui manquent encore sur le département du Nord, pour avoir un travail de groupe qui permette aux médecins de ne pas avoir des semaines à rallonge qui les dégoûtent un peu de leur activité.

Il est vrai que le Département seul ne peut pas intervenir sur tous les domaines. C'est compliqué.

Je vous rejoins aussi sur la télémédecine. Elle est défendue par les médecins de l'Union régionale des professionnels de santé, par l'URPS médecins, mais jusqu'à un certain point. On peut consulter par télémédecine, mais assistée, non pas laisser quelqu'un seul devant un écran alors qu'il ne sait pas ce qu'il doit faire, il faut que ce soit avec des outils connectés. Les médecins disent bien que cela ne remplacera jamais une visite. Utiliser la télémédecine du nord au sud de la France, si c'est pour un renouvellement d'ordonnance, cela peut passer, mais, si c'est pour une consultation réelle, il faut rencontrer le médecin. Les médecins de l'URPS insistent beaucoup sur le fait d'instaurer la télémédecine en complément des visites réalisées chez le médecin.

Il faut donc toujours trouver des médecins. On tourne en rond et je me retourne vers la faculté de médecine. De toute façon, on ne travaillera pas chacun de son côté, on travaillera tous ensemble et très rapidement.

M. le Président.- Je constate que la réponse à la question de Michel LEFEBVRE est impossible. C'est bien qu'il l'ait posée, mais nous n'avons pas la réponse ici.

La marchandisation du médicament est un véritable drame. On peut rêver à un monde idéal où les chercheurs américains, européens, russes, chinois travailleraient ensemble, on économiserait d'ailleurs des sommes colossales et on irait encore beaucoup plus vite dans la découverte des vaccins. Aujourd'hui, les petits Français que nous sommes se disent qu'il est heureux qu'il y ait des laboratoires ailleurs qu'en France parce que, s'il n'y avait que le laboratoire Sanofi, on pourrait attendre longtemps pour être protégé.

On peut simplement espérer qu'un drame comme celui de la Covid permettra d'accélérer la prise de conscience qu'il faut sortir d'une logique commerciale, qui est la logique actuelle, pour avoir une logique d'intérêt général de santé pour l'ensemble des habitants du monde, qu'ils soient des habitants d'un pays riche ou d'un pays déshérité.

Je donne la parole à Marc GODEFROY, qui va intervenir au nom du groupe socialiste.

- **Nouvelle programmation du Fonds social européen (FSE) et conséquences pour le financement des Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**

M. GODEFROY.- Merci, Monsieur le Président

Après ce passionnant débat sur la santé, je voulais aborder une question un peu plus sur le nerf de la guerre.

Vous savez que les fonds européens constituent une ressource financière essentielle et massive pour nos territoires, particulièrement dans cette période de crise sanitaire, mais plus généralement pour toutes les politiques sociales et d'emploi dans nos territoires.

La programmation 2014-2020 du Fonds social européen est en cours d'achèvement. Elle fait d'ailleurs l'objet de rallonges à propos de la crise sanitaire. Les discussions actuelles, tant nationales que régionales, même si elles ne sont pas dans le grand public, portent sur l'organisation de la répartition de ces fonds dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027. L'État français, autorité de gestion de ces fonds, prépare donc la structuration de l'architecture de gestion pour cette nouvelle programmation dite « FSE+ », qui doit être adoptée dans les semaines qui viennent. D'où la question d'actualité.

Je précise que la présente question n'est pas celle d'un membre de l'opposition départementale, mais celle d'un élu local représentant nombre d'élus locaux des Hauts-de-France, et particulièrement du Nord, dans leur grande diversité politique et partisane.

Depuis 1990, et particulièrement dans notre département du Nord, les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi se sont développés partout en France à l'initiative d'élus locaux, communaux et intercommunaux.

Sur les 30 PLIE des Hauts-de-France, notre département en compte 20 regroupés en trois Organismes Intermédiaires (OI) communs. Ces PLIE ont permis de coordonner l'intervention de multiples acteurs locaux dans chaque territoire, de mettre en œuvre des parcours individualisés d'insertion pour les publics les plus fragiles et de mobiliser les fonds du FSE pour financer les actions en question dans la plus grande rigueur administrative et financière.

Ils ont acquis une efficacité qui est reconnue – là encore, il faut se faire reconnaître par d'autres que par nous-mêmes – par une étude commanditée par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) reconnaissant les PLIE comme les meilleurs mobilisateurs et consommateurs de ces fonds européens au bénéfice de résultats d'accès à l'emploi durable et à la formation bien supérieurs à ceux obtenus par d'autres gestionnaires de ces fonds.

Cette efficacité, ils la doivent sans aucun doute à leur animation par des élus locaux dans la proximité des acteurs, des bénéficiaires et des entreprises.

Notre institution départementale est bien entendu concernée par la mobilisation de ces fonds européens, notamment pour financer les actions destinées aux allocataires du RSA.

Le document joint au ROB de ce jour ne précise cependant pas complètement les intentions du Département quant à la mobilisation du Fonds social européen. Jusqu'à présent, c'est dans un rapport 50/50 que les fonds étaient répartis entre les organismes intermédiaires qui constituent les PLIE, d'une part, et le Département d'autre part.

Le département oriente ses financements vers le suivi des allocataires du RSA. Les PLIE, quant à eux, contribuent au suivi du RSA pour à peu près 40 % de leur activité, mais accompagnent bien d'autres publics en difficulté et en précarité, non nécessairement allocataires et évitant d'ailleurs qu'ils ne le deviennent, et contribuent ainsi à l'amélioration d'un résultat que vous évoquez et dont vous vous appropriez dans le ROB la totalité.

De plus, les communes et les EPCI contribuent significativement au financement de ces plans locaux, ce qui légitime encore plus leur fonction d'animation et de coordination.

Mais le bruit court que vous souhaiteriez dorénavant que la totalité des fonds du FSE soient gérés par le Département, au détriment de la gouvernance locale assurée jusqu'alors par les PLIE.

Nous souhaitons connaître, Monsieur le Président, votre intention personnelle et la place que vous entendez continuer à reconnaître aux territoires et à leurs élus pour la conduite des plans locaux, en cohérence avec le traditionnel respect des territoires et de leurs élus par notre institution.

Je vous remercie de votre attention pour cette question un peu technique.

M. le Président.- Merci, mon cher collègue.

Je fais toute confiance à Sylvie LABADENS pour exprimer ma position personnelle.

Ma chère Sylvie, tu as la parole.

Mme LABADENS.- Merci, Monsieur le Président,

Cher collègue,

La gestion des fonds européens est partagée entre l'État et la Région en tant qu'autorité de gestion.

À ce jour, nous connaissons les montants financiers du futur programme opérationnel des Hauts-de-France sur les 1,35 Md€ prévus pour la période 2021-2027.

- Plus de 894 M€ seront consacrés au FEDER sur les thématiques de la recherche et de l'innovation, la création d'entreprises et l'accompagnement des transitions industrielles.
- 231 595 000 € seront consacrés au FSE+ sur les thématiques du social, de l'emploi et de la lutte contre le décrochage scolaire et la formation.

La Commission européenne a également annoncé la création d'un fonds de transition juste pour permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques et environnementales de la transition vers une future économie neutre pour le climat. La dotation pour la Région des Hauts-de-France est de 228 M€. Seuls les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont éligibles à ce fonds.

L'Europe a également lancé un plan de relance appelé REACT EU, que j'ai eu la faveur de présenter lors du Conseil départemental du 14 décembre dernier. Il a vocation à répondre à la crise sanitaire que nous traversons sur le volet protection et création d'emploi, ainsi que sur la transition écologique et numérique. Le montant prévisionnel pour la Région des Hauts-de-France sur la période 2021-2023 est de 271 M€.

Sur le volet REACT EU FSE « protection et création d'emploi », la maquette financière proposée par le Département du Nord s'élèverait à 11,6 M€ pour 2021 à 2023.

Sur le volet FSE REACT EU FEDER « transition écologique et numérique », le montant proposé serait d'environ 67 M€ pour la période 2021 à 2023.

Sur l'ensemble de ces fonds européens, des réunions de travail sont organisées par la Région et l'État et regroupent tous les acteurs, dont les PLIE et les Départements.

À ce jour, les lignes de partage ne sont pas connues, ni les impacts financiers.

S'agissant du partenariat du Département du Nord avec les PLIE, une rencontre est organisée ce jeudi 18 février. Seulement après, nous pourrons vous apporter une réponse, Monsieur GODEFROY.

M. le Président.- Merci, Sylvie.

Il y a effectivement dans ce débat des aspects qui, si j'ai bien compris, sont un peu concurrentiels entre les organismes intermédiaires. Je ne suis pas hostile à ce qu'ils restent des organismes intermédiaires au côté du Département.

Pendant quelque temps, nous avons quelque peu craint que l'ensemble du pouvoir soit phagocyté au niveau régional. Ce ne serait pas à mon avis une bonne chose. J'ai cherché à diverses reprises à avoir des renseignements plus précis de la part de la Région et, très honnêtement, jusqu'à présent, je n'y suis pas parvenu.

En tout cas, je me félicite de cette réunion qui aura lieu et qui devrait permettre de faire en sorte que, entre les PLIE et les Départements, les choses soient clairement mises en place et consensuellement mises en place.

Je donne la parole à Paul CHRISTOPHE pour le Groupe Union pour le Nord.

▪ Comité du Détroit

M. CHRISTOPHE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le 5 février 2020 à Arras, devant plus de 200 personnes et de manière symbolique, le Département du Nord, par la présence de deux de ses Vice-présidents, Sylvie LABADENS et Bruno FICHEUX, participait au lancement du Comité du Détroit.

Initié par le Département du Pas-de-Calais et le Comté anglais du Kent, ce Comité rassemble également les provinces belges de Flandre occidentale et de Flandre orientale et la province Zélande aux Pays-Bas.

Par ses déclarations d'intention signées conjointement, le Nord et ses territoires partenaires affirmaient ainsi leur volonté de vouloir poursuivre le travail mené depuis plusieurs années dans le cadre de la coopération transfrontalière sur les thématiques chères au littoral, tel que le développement économique, la transition écologique, la jeunesse ou encore l'attractivité des territoires.

Ce Comité du Détroit a vu le jour alors que le Royaume-Uni et l'Europe négociaient encore le Brexit et que les Européens découvraient, sans vraiment crier gare, un virus venu de Chine.

Depuis ce 5 février 2020, le monde n'est plus vraiment le même. Le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union européenne, créant une sorte de pagaille en fin d'année à nos frontières, et l'Europe est confinée ou semi-confinée.

Dans ce contexte nouveau, pouvez-vous nous indiquer où en est le Comité du Détroit et comment ont évolué les relations avec nos partenaires ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Paul.

Je demande à Bruno FICHEUX, qui s'est beaucoup associé à la création de ce Comité du Détroit, de bien vouloir te répondre.

M. FICHEUX.- Merci, Monsieur le Président.

Paul, merci pour cette question tout à fait d'actualité dans le département du Nord et plus particulièrement sur le territoire du Dunkerquois depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier du Brexit.

Le Comité du détroit a été en effet lancé en février 2020, après plusieurs rencontres entre les différentes collectivités que tu as citées en France, en Belgique, en Angleterre et aux Pays-Bas.

À la demande de notre collègue Vice-présidente Sylvie LABADENS et en concertation avec elle, j'ai le plaisir de représenter notre Département dans ce comité.

Notre union est partie d'un constat simple. Nos relations Transmanche existaient avant l'Union européenne, elles perdureront hors de ce cadre. Entre territoires voisins, nous partageons les mêmes problématiques et les mêmes réalités qui s'imposent au-delà des frontières.

C'est pourquoi le Comité du Détroit propose une nouvelle forme de coopération transfrontalière. Pensé dans le contexte du Brexit, il est d'autant plus nécessaire aujourd'hui de par la crise sanitaire que nous connaissons tous.

Plusieurs autres collectivités ont d'ailleurs expérimenté et examiné l'intérêt du Comité du Détroit, comme par exemple la province de Flandre méridionale qui compte plus de 3,5 millions d'habitants, dont le port de Rotterdam est le premier port d'Europe.

Depuis une année, nous avons adopté une vision stratégique pour notre comité et établi notre feuille de route pour les 10 années à venir. À travers un cadre de partenariat, que nous avons voulu agile et collégial, loin des structures lourdes de l'Union européenne, nous allons mettre en place différentes actions innovantes dans les trois domaines prioritaires que nous avons identifiés avec nos partenaires : la jeunesse, le changement climatique et le développement durable et le développement économique.

Afin d'y parvenir, seront associées toutes les collectivités concernées, ainsi que les représentants de la société civile du monde économique, éducatif et associatif. Le Comité sera ainsi un facilitateur dans la mise en relation des différents acteurs de nos territoires.

Nos premiers projets vont voir le jour dès cette année et, parmi eux, le soutien aux Actions d'Intérêt Transfrontalières (AIT), qui vous a été présenté en décembre dernier et qui nous permettra, de la même façon que fonctionnent les AIL, de soutenir les petits porteurs de projets transfrontaliers.

Nous avons également pour cette année 2021 cherché à mettre en avant notre jeunesse, une jeunesse mise à mal par les différents confinements, couvre-feux et autres restrictions sociales liées au Covid.

L'assemblée générale du Comité du Détroit, qui aura lieu en novembre 2021, sera construite avec les jeunes de tous les territoires membres. Nous comptons mettre en œuvre des échanges entre nos jeunes bien avant cela avec les moyens qui nous sont donnés aujourd'hui par le numérique.

Enfin, nous travaillons à la construction du réseau de GoToSx, qui vous a également été présenté en décembre dernier et qui a pour but d'être un réseau innovant dans différents domaines tels que le développement durable ou encore les technologies de la santé.

Vous le voyez, ce comité vit, ce comité progresse, ce comité va très certainement s'élargir. Il va porter de nombreux projets et ces projets ont été établis par un cabinet, en relation bien évidemment avec les collectivités adhérentes, le cabinet Reeleaf. Ce projet vous sera présenté très prochainement dans un communiqué.

Brexit or not Brexit, nous restons voisins et amis.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président.- Merci, Bruno FICHEUX.

J'ajoute d'ailleurs un point à mes communications. Il n'y avait pas grand-chose au niveau des joies dans les joies et les peines. Les joies remontent quelque peu. Nous ne l'avions pas annoncé parce que la nouvelle est toute récente, notre collègue Barbara COEVOET est mamie pour la première fois depuis quelques minutes d'une petite Valentine. Félicitations, Barbara.

Je passe la parole à Françoise MARTIN, pour le groupe socialiste.

▪ **Les suppressions des postes annoncées dans les collèges et établissements scolaires**

Mme MARTIN.- Monsieur le Président, chers collègues,

Covid-19 ou pas, l'heure est à la préparation de la prochaine rentrée scolaire.

Ainsi, la sanction est tombée. Lille sera une fois encore l'académie qui perdra le plus de postes d'enseignants, à savoir 194 en collèges et lycées, malgré une augmentation des effectifs de 2 200 élèves, 722 postes en trois ans.

Nous aurions pu espérer le renforcement du taux d'encadrement au vu des indicateurs sociaux du Nord. Quand allons-nous tenir compte des besoins et rompre avec cette politique de réduction des coûts ?

Nous avons reçu la semaine dernière de nombreux retours de conseils d'administration des collèges du département. Les motions votées pointent les problématiques suivantes.

Nous notons la perte à nouveau de 10 postes en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA). Si l'on y ajoute le manque d'enseignants spécialisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et la carence d'Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), nous sommes vraiment loin de l'idée d'une école inclusive. Que penser parallèlement de la suppression des places en Institut Médico-Educatif (IME) ? Nous avions évoqué ces problématiques lors de deux questions d'actualité.

De ces retours de conseils d'administration, nous notons également une diminution du nombre de postes dans les collèges et lycées, une diminution de la dotation horaire au profit des heures supplémentaires. Cela se traduit concrètement par une augmentation des effectifs par classe, une disparition des dédoublements de classe, une diminution des mesures d'accompagnement, un appauvrissement du choix des langues vivantes et des langues anciennes.

La crise sanitaire a pointé les urgences et les véritables priorités. Il s'agit d'accompagner tous les élèves, notamment les plus fragiles, ceux qui décrochent en premier. Pour cela, il faut des moyens humains adaptés.

Si la suppression des postes est de la responsabilité de l'Éducation nationale, l'accompagnement des populations les plus fragiles est de compétence départementale.

Nous souhaitons connaître, Monsieur le Président, votre position concernant les suppressions de postes à la rentrée prochaine. Avez-vous l'intention de sensibiliser le Directeur académique à nos problématiques de territoire ?

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Je le reçois en tout cas dans les jours qui viennent.

Je donne la parole à Joëlle COTTENYE pour vous répondre.

Ma chère Joëlle, tu as la parole.

Mme COTTENYE.- Merci, Monsieur le Président.

Chère collègue, c'est l'occasion de vous rappeler le principe. Les attributions des moyens d'enseignement dans les écoles, les collèges et les lycées sont une compétence exclusivement de l'État et, en l'occurrence, de l'Éducation nationale.

Si l'on se réfère au document qui a été transmis pour préparer le Conseil départemental de l'Éducation nationale qui aura lieu vendredi prochain, on constate que, pour le premier degré, sont annoncées 265 ouvertures de classes contre 201 fermetures. Le total de Dotations Globales Horaires (DGH) attribuées aux collèges à 117 392 heures, est en retrait de 160 heures par rapport à la rentrée 2020, c'est-à-dire 0,13 % de moins. Cela correspond à une situation d'effectifs stable avec plus de 66 élèves à la rentrée 2020.

Si vous souhaitez plus de détails quant à savoir le pourquoi du comment, je vous invite à avoir quelques explications qui appartiennent au Directeur académique qui nous les transmettra vendredi prochain lors du Conseil Départemental de l'Education National (CDEN).

M. le Président.- Merci, Joëlle.

Je défendrai bien sûr les postes du territoire lors de ma rencontre avec Monsieur BESSOL.

Je donne la parole à Anne VANPEENE, pour le Groupe Union pour le Nord, pour la dernière question.

▪ Recrutement des sapeurs-pompiers volontaires

Mme VANPEENE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Ma question s'adresse à notre collègue Jacques HOUSSIN, qui est le Président du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

À l'automne dernier, le SDIS a lancé une grande campagne de communication pour recruter des sapeurs-pompiers volontaires. Être sapeur-pompier volontaire est un engagement qui n'est pas toujours facile à concilier avec la vie professionnelle, surtout quand le travail est éloigné du domicile. Cette campagne menée dans les commerces de proximité ou dans des médias locaux visait le grand public, mais aussi les collectivités et les entreprises afin qu'elles encouragent leurs agents et salariés à franchir le pas.

Nous ne le répéterons jamais assez, les sapeurs-pompiers volontaires sont une pierre angulaire de notre Service départemental d'incendie et de secours, en complément des sapeurs-pompiers professionnels. Leur engagement dans le volontariat permet de mailler finement notre territoire, plus particulièrement dans les zones rurales.

Monsieur le Président, ma question est simple. Cette campagne de recrutement a-t-elle porté ses fruits ?

Merci.

M. le Président.- Jacques HOUSSIN.

M. HOUSSIN.- Monsieur le Président, mes chers collègues, chère Anne,

Notre organisation des secours s'appuie sur la complémentarité de deux statuts, les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires. Ils agissent de concert, sans aucune distinction de mission ou de grade, pour secourir nos concitoyens ou lutter contre les incendies.

Si le territoire français dispose à 80 % de sapeurs-pompiers volontaires, la part sur notre département est bien moindre puisque nous comptons moins de 70 % de sapeurs-pompiers volontaires répartis dans les 113 centres d'incendie et de secours du Nord. Le manque de sapeurs-pompiers volontaires ne concerne pas toutes les unités opérationnelles, mais plus précisément les centres d'incendie les plus ruraux, les secteurs les moins peuplés qui comptent par extension moins de vocations.

Le Département et le SDIS du Nord se sont ainsi associés pour proposer une campagne de communication visant deux objectifs : susciter des vocations et féminiser les effectifs. Sur ce dernier enjeu, il est à noter que la France compte 16 % de sapeurs-pompiers féminins contre 12 % dans le Nord.

C'est ainsi que nous avons vu fleurir dans nos boulangeries, nos kiosques, nos commerces de proximité un appel à devenir sapeur-pompier volontaire, une campagne d'affichage locale dans les secteurs cibles, mais aussi une campagne numérique sur les différents supports modernes.

Je veux également associer les visites réalisées sur le terrain au sein des centres d'incendie et de secours, un travail de relance permanent effectué notamment par Marie-Hélène QUATREBOEufs, que je salue et qui possède la délégation du volontariat au sein de notre bureau.

Un appel général donc à devenir sapeur-pompier volontaire, un appel qui n'est pas resté vain. 480 Nordistes de 18 à 55 ans ont pris la plume pour devenir sapeur-pompier volontaire sur le dernier trimestre 2020. 480 candidatures, soit six fois plus que sur les premiers mois de l'année, des candidatures équitablement réparties sur les six arrondissements de notre département, 30 % de candidatures féminines, un renouveau dans notre perception de l'activité de sapeurs-pompiers. Oui, il est aujourd'hui possible d'être femme et sapeur-pompier.

Le SDIS va maintenant, au cours de cette année 2021, sélectionner les profils, puis habiller et former les candidats retenus pour concrétiser ce bel élan de vocations.

Je voudrais terminer mon propos en associant les élus locaux, les mairies et les employeurs. Une quinzaine de sapeurs-pompiers volontaires sont par ailleurs employés par le Département, une centaine de sapeurs-pompiers volontaires sont employés par les mairies. Nous avons au sein de nos collectivités des agents particulièrement attachés au territoire et à la défense de ses habitants.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette campagne, vous avez vous-même, Monsieur le Président, voulu orienter le public cible aux employés municipaux et départementaux, avec des affiches spécifiques et des explications sur les possibilités qu'offrent les conventions avec le SDIS. J'ai par ailleurs relayé ce message auprès de Joffrey ZBIERSKI, Président l'Association des Maires du Nord, que j'ai rencontré la semaine dernière au SDIS sur ces questions très précises du lien entre les sapeurs-pompiers et les mairies. Je le ferai également prochainement auprès de l'Association des Maires ruraux du Nord et nous comptons sur chacun des élus que nous sommes pour en faire de même au sein de nos territoires respectifs.

Enfin, je souhaite remercier les personnels du SDIS, le directeur départemental, le contrôleur général, Gilles GRÉGOIRE, qui nous accompagnent quotidiennement dans cette mission.

Voilà ce que je pouvais vous apporter comme élément de réponse sur ce sujet ô combien valeureux de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires qui constituent, comme vous l'avez parfaitement indiqué, une pierre angulaire pour la défense et les secours de nos administrés.

M. le Président.- Merci, Jacques.

Je précise – parce que ce qui va sans dire va encore mieux en le disant – que nous sommes favorables à un partenariat étroit et une complémentarité intelligente entre sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires. Dans ce département, le pourcentage de volontaires est beaucoup plus faible que la moyenne nationale. Nous souhaitons donc développer

dans une certaine mesure le nombre de sapeurs-pompiers volontaires et faire en sorte que l'osmose, le partenariat avec les professionnels puissent s'opérer de la meilleure des manières.

Cela explique également que nous ayons par exemple rejeté des propositions qui avaient été faites il y a plusieurs années par la Chambre régionale des comptes qui nous demandait de fermer un nombre important de centres d'incendie et de secours qui étaient des centres d'incendie et de secours de volontaires et nous avons répondu que, aussi longtemps que, dans ces centres, il y aurait un nombre de personnels volontaires suffisants, avec un entraînement suffisant pour assurer la sécurité, nous ne fermerions aucun centre.

Je vous remercie.

Nous en venons, toujours à proximité avec les questions d'actualité, à la motion commune des groupes socialiste et communiste.

Est-ce que les Présidents de ces groupes veulent bien la présenter ?

Motion minimum social jeunes

M. MANIER.- Monsieur le Président, nous souhaitons symboliquement que cette motion puisse passer en urgence, même si nous savons que, malheureusement, nous n'avons pas de baguette magique en l'espèce.

Je ne vais pas vous lire cette motion.

Nous souhaitons l'instauration d'une allocation « minimum social » pour les jeunes parce que, au vu des chiffres que nous avons aujourd'hui, au vu depuis quelques mois, voire quelques années, d'une situation de la jeunesse qui fait plus que se désespérer, nous estimons plus que jamais utile cette allocation qui doit aller au-delà d'un accompagnement.

On voit aujourd'hui que la moitié des jeunes représentent les pauvres en France, que 30 % des 18-25 ans ont renoncé à l'accès aux soins, que 55 % des étudiants éprouvent des difficultés pour se nourrir. Alors que, dans les années soixante-dix, le premier CDD des jeunes était occupé aux alentours de 20 ans, il l'est aujourd'hui à 27 ans.

Nous pensons qu'aujourd'hui, les mesures qui sont préconisées ne satisferont pas face au drame qui touche les moins de 25 ans. On peut penser que, si on n'agit pas en profondeur et de manière pérenne, on risque d'avoir toute une génération sacrifiée, que l'on rencontrera d'ailleurs malheureusement d'ici quelques années parmi les allocataires du RSA.

Nous souhaitons donc proposer cette motion. Cela nous semble important.

Evidemment, il y a ces chiffres. Evidemment, nous constatons qu'il y a cette nécessité d'urgence, nous constatons qu'il faut aller au-delà des accompagnements proposés jusqu'alors, y compris d'extension de la garantie jeune ou de proposition de près de 10 000 € comme le gouvernement le propose aujourd'hui.

Vous allez nous dire que, si on n'envisage pas de travailler à 18 ans, on va avoir affaire à une génération qui basculera dans l'assistanat. Bon sang ne saurait mentir. Je ne sais pas, Monsieur le Président, si c'est un de vos amis intimes, mais ce sont les propos de Monsieur LE MAIRE qui dit : « à 18 ans, ce que l'on veut, c'est un travail ». Il est évident que, à 18 ans, on veut un travail, mais, malheureusement, force est de constater qu'on n'est plus à même de fournir ce travail pour les plus jeunes. On voit bien que, à travers la raquette sociale, il y a des trous béants en direction des jeunes qui se retrouvent au chômage, première conséquence de CDD et de la crise, des jeunes qui sont étudiants et qui n'ont pas de revenus.

Nous souhaitons vraiment que l'on puisse travailler sur cette allocation, tel d'ailleurs que le préconise Louis GALLOIS dont je me réfère plus aisément.

M. le Président.- Ou Christine BOUTIN.

M. MANIER.- Bon sang ne saurait mentir.

Comme je le disais, il y a urgence. Il faut que l'on change de paradigme et que l'on change cette approche culturelle.

Jusqu'alors en France, ces aides en direction des jeunes se font par l'intermédiaire des parents. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut une révolution culturelle, qu'il ne faut plus faire transiter ces aides par les parents, mais les verser directement aux jeunes. Comme bien souvent, regardons le nord du nord, c'est-à-dire les pays scandinaves où ce type d'allocation est versée directement aux enfants et je pense que c'est tout à fait important pour la dépendance de ces jeunes.

On va nous dire : « qui va payer ? » Modestement, on estime aujourd'hui le nombre de jeunes qui pourraient être concernés à 900 000, pour lesquels on estime le coût à 5 Md€. Si vous regardez ce qui a été fait en 2018, c'est la part de l'impôt sur la fortune qui a été supprimé pour à peu près le même montant.

Je pense donc que l'on pourrait suggérer au gouvernement de restaurer cette part d'impôt sur la fortune et de la dédier à cette allocation jeune.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur MANIER.

Est-ce que le Président du groupe communiste souhaite s'exprimer à son tour ?

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous nous sommes associés à la motion puisque, pour le groupe communiste, la défense d'une allocation pour les jeunes date de plusieurs années. Je vous renvoie au travail réalisé en 2012 et encore avant par Marie-George BUFFET pour une allocation pour la jeunesse.

Encore tout récemment d'ailleurs, il y a eu un rapport parlementaire dont la rapporteuse était Madame Marie-George BUFFET, un rapport du 16 décembre 2020 qui donne un certain nombre de chiffres qui indiquent – c'est dans le débat de ce jour puisqu'on va parler des projets territoriaux pour la santé mentale – que 50 % des jeunes sont inquiets pour leur santé mentale. Didier MANIER l'a rappelé, 30 % des jeunes renoncent à l'accès aux soins. Il faut bien voir aussi que, avec cette période du Covid, 700 000 jeunes vont faire leur entrée sur le marché du travail et ils vont rejoindre les 600 000 jeunes déjà au chômage en France. Il faut souligner que c'est le plus fort contingent en Europe. En effet, plus de 20 % des 18-25 ans sont au chômage en France. Effectivement, la gravité de la situation n'est plus à dépeindre.

Je vous renvoie également au constat des associations caritatives. Elles sont unanimes et disent : « Dans les populations que nous recevons, nous y voyons de plus en plus des jeunes, des étudiants, des jeunes sans emploi qui n'ont plus rien pour vivre. C'est une catastrophe ». Elles tirent le signal d'alarme.

Visiblement, le gouvernement reste sourd à cette situation et à ces appels. Au-delà des élus et des formations politiques qui appellent à un revenu pour la jeunesse, il y a bon nombre d'associations qui accompagnent cette jeunesse au quotidien et qu'on ne peut pas ne pas entendre.

Nous espérons donc pouvoir mobiliser plus encore pour que cette allocation pour la jeunesse voie enfin le jour.

Dans les prochains débats nationaux que nous aurons, puisque des échéances électorales arrivent, je pense que cette allocation jeunesse sera à l'ordre du jour des débats.

Voilà ce que je voulais ajouter aux propos de notre collègue Didier MANIER.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais me permettre de vous répondre.

Comme vous l'avez dit, aussi bien Didier MANIER que Charles BEAUCHAMP, ce problème relève fondamentalement de la compétence de l'État. Charles BEAUCHAMP indiquait que la prochaine campagne notamment présidentielle ferait état de ce dossier et Didier MANIER a suggéré que nous rétablissions l'impôt sur la fortune tel qu'il existait avant Monsieur MACRON. Pourquoi pas ? Mais ce n'est pas de la compétence du Département du Nord, ou je n'ai pas bien compris où s'arrêtaient les compétences des uns et où commençaient les compétences des autres.

Je vous rappelle que nous avons des règles au niveau du Département. Ces règles sont codifiées notamment dans notre règlement intérieur. Or, le règlement intérieur prévoit que, lorsqu'il s'agit de problèmes de compétence départementale et exclusivement lorsqu'il s'agit de compétence départementale, une motion peut être traitée urgemment ; alors que, lorsqu'il s'agit d'une compétence qui n'est pas départementale, il y a obligation de renvoyer en commission – la commission sociale en l'espèce – et d'examiner ce dossier lors de la séance suivante.

Je le ferai d'autant plus volontiers que la majorité est la majorité et l'opposition est l'opposition, c'est une des règles de la démocratie, et que j'ai abordé cette question ce matin avec le groupe majoritaire. Le groupe majoritaire n'est pas favorable à ce que l'on contribue d'une manière ou d'une autre à l'instauration subreptice, en quelque sorte, d'un RSA jeune...

M. BEAUCHAMP.- Nous sommes surpris !

M. le Président.- ... et ce, pour de multiples raisons.

D'abord, très honnêtement, je n'aime pas trop le saucissonnage des Français entre les jeunes, les moins jeunes et les vieux. Il ne fait pas bon d'avoir 20 ans en 2021. Croyez-vous qu'il fasse bon d'avoir 85 ans en 2021 ? Je n'en suis pas très sûr non plus. Or, il y a quand même une différence entre les deux, c'est que les uns ont la vie devant eux et les autres en sont à regarder le temps qu'il reste.

Je pense donc préférable que nous ayons une conception groupée sur l'ensemble de nos concitoyens et qui soit consensuelle sur les uns et les autres.

J'écoutais la radio, comme tous les matins dans ma voiture en venant ici, et j'entendais que le gouvernement songeait à débloquer 1 Md€ pour les jeunes. Je ne souhaiterais pas que, demain, il se dise : « Les Départements ont les moyens, ils sont prêts à prendre, on va finalement leur laisser la charge ».

Mes chers collègues, les moyens financiers du Département étant ce qu'ils sont, même si j'étais convaincu – ce qui n'est pas le cas – de l'intérêt d'un RSA jeune, je ne pourrais pas le mettre en place.

Je pense d'autre part – et je confirme ce qu'a répondu à la presse ma Vice-présidente Doriane BÉCUE dans un article qui lui était conjoint avec Didier MANIER – qu'il y a d'autres façons de préparer notre jeunesse à affronter la vie que de leur offrir immédiatement une indemnité d'assistance, dont certains se saisiront avec intelligence et d'autres peut-être d'une manière un peu différente. Après tout, lorsqu'on a mené une véritable politique de retour à l'emploi en termes d'allocations du RSA, on a vu des progrès extrêmement significatifs se faire.

Est-ce que tout cela signifie que votre question ne mérite pas d'être posée ? Certainement pas, mais cette question serait accompagnée de toute une série de paramètres qui nous échappent totalement.

Par exemple, « mon ami » Bruno LE MAIRE – votre amie, c'est Christine BOUTIN, chacun choisit les siens, ils sont peut-être très bien tous les deux, je n'ai pas d'opinion à exprimer en fonction des personnes – faisait observer que, si on mettait en place un revenu de solidarité active pour des jeunes, si on généralisait le RSA pour les jeunes de 18 à 25 ans, il faudrait revenir sur d'autres acquis, notamment des acquis des familles ; par exemple, sur le fait qu'un jeune de 18 à 25 ans qui est en étude et qui reste dans une famille correspond à une demi-part d'impôt sur le revenu, que les Aides Personnalisées au Logement (APL) qui peuvent continuer à être données à la famille parce qu'elle a un jeune entre 18 et 25 ans ne lui seraient plus accordées. Bref, il y a toute une série de réformes qu'il faut mettre en place.

Je vous propose – et, à la limite, pardonnez-moi, mais il se trouve qu'il y a des moments où on propose et on dispose –, je vous propose donc – et je pense que vous auriez tort de refuser – que l'on ait, dans cette réunion de la commission des affaires sociales, une réflexion sur ce que nous pouvons concrètement, réellement, pragmatiquement mettre en place pour aider les jeunes.

Je pense à un certain nombre de choses. Je pense par exemple à la possibilité de demander à nos plates-formes de retour à l'emploi et nos maisons départementales de l'insertion et de l'emploi de s'occuper pendant cette période de crise sanitaire non seulement des allocataires RSA, mais de s'occuper de la même manière, par coaching lorsque cela sera utile, de ces personnes qui ne sont pas des allocataires du RSA et qui ont entre 18 et 25 ans. Nous pourrions également proposer de mettre en place comme on l'a fait – car, les paniers solidaires, les jeunes n'en étaient pas exempts – des mesures supplémentaires, notamment des paniers solidaires à destination des jeunes, même s'il y a déjà dans les restaurants universitaires des repas à un euro. Eventuellement, nous pourrions peut-être – mais cela demande l'accord des autorités sanitaires – ouvrir des restaurants de collèges à un certain nombre de jeunes qui pourraient de cette manière être gracieusement nourris pendant cette période complexe.

Je suis d'accord pour toutes les mesures qui pourraient être prises, même si ces mesures ont des conséquences sonnantes et trébuchantes, mais qui sont des mesures qui seront enfermées dans cette période particulière qu'est la période de crise sanitaire et que, ensuite, on rende aux solidarités familiales ce qui leur appartient. Cela ne me choque pas que les parents qui en ont les moyens – et il y en a quand même un certain nombre en France, c'est le moins qu'on puisse dire – soient chargés d'aider davantage leurs enfants dans cette période difficile qu'ils ne le font de manière habituelle en période ordinaire.

Voilà donc quelle est ma proposition. Nous en reparlerons avec les présidents de groupe. Je pense que nous pouvons travailler ensemble de manière pragmatique, trouver toute une série de mesures qui auront un certain prix, mais pas les 5 Md€ qui étaient avancés tout à l'heure, parce que cela ne sert à rien de faire ce genre de trait sur la comète ; trouver des mesures concrètes que l'on puisse faire entrer dans la réalité à partir de mars, puisque notre prochaine rencontre en séance plénière se tient les 15 et 16 mars de cette année, car je sais aussi que la mise en place des réformes de l'État n'est pas annoncée avant le mois de septembre, ce qui fait quand même un peu loin.

Mes chers collègues, nous reprendrons donc contact avec les deux présidents de groupe sur ce point pour voir s'ils sont d'accord pour continuer ce partenariat dans ce sens.

Nous poursuivons avec la délibération sur le développement durable, qui va être présentée par Patrick VALOIS, avant que l'on ouvre les interventions des groupes d'élus.

Mon cher Patrick, tu as la parole.

0.3. Rapport 2021 sur la situation du Département du Nord en matière de développement durable – Année de référence 2020

M. VALOIS.- Monsieur le Président, chers collègues,

Cette présentation du rapport annuel sur le développement durable est un exercice récurrent, conforme à la loi de 2010.

C'est l'occasion pour revenir d'abord sur un bilan de l'année écoulée et d'évoquer quelques perspectives en la matière.

Petite particularité pour cette année, c'est le premier rapport sur le développement durable consécutif au vote de la délibération Nord durable, d'abord une délibération cadre qui a été votée en novembre 2019, puis une déclinaison opérationnelle de Nord durable qui a été votée en septembre dernier et dont je vous rappelle très brièvement l'organisation, une organisation en 20 engagements, 10 engagements concernant notre administration départementale et 10 engagements concernant les politiques publiques, et une déclinaison très opérationnelle en 59 actions.

Si vous me le permettez, je commencerai par quelques éléments de bilan.

J'évoquerai dans un premier temps cette question de l'administration durable, avec un premier élément que je tiens à souligner qui est tout à fait remarquable, c'est la forte implication des agents départementaux que je tiens à remercier à travers le Directeur général des services. Par exemple, dans cette mesure concrète de l'implication des agents départementaux, nous avons un groupe de 87 colibris. Ce sont des personnes qui, à titre individuel, ont des convictions personnelles, ce qui est tout à leur honneur, et qui souhaitent appliquer d'une certaine manière leurs convictions personnelles à leur exercice professionnel en tant qu'agent départemental. De plus, environ 1 000 agents sont impliqués dans des collectifs expérimentaux ; là, ce sont des initiatives collectives dont il est question au sein de notre maison.

Je rappelle également que chaque engagement dont il était question tout à l'heure est piloté par un référent, ces référents étant les uns et les autres particulièrement impliqués.

Je ne serai pas en capacité d'évoquer l'ensemble des constats. Vous avez un rapport joint qui est assez détaillé sur l'ensemble des constats qui sont faits sur l'année 2020. Je reprendrai ces constats par thématique et très brièvement.

Autour des questions de mobilité, toujours dans l'administration durable, on a constaté en 2020 une multiplication par quatre du nombre de télétravailleurs, et pas uniquement en période de confinement, cette multiplication par quatre concerne la période « normale », hors confinement. Cela a des conséquences sur les déplacements puisque, en parallèle, on constate également une baisse de 17 % du nombre de kilomètres parcourus.

Au niveau des investissements dans le cadre de la mobilité, on note une augmentation du nombre de véhicules électriques ou de véhicules hybrides, des investissements dans les PC portables ou les kits de visioconférence qui vont faciliter les échanges à distance. Nous notons une augmentation de 26 % du nombre de covoitureurs et des investissements importants dans le domaine du cyclable, des investissements dans les parkings vélos et des investissements en vélos, y compris en vélos à assistance électrique.

Sur le volet des consommations durables, un travail important a été fait autour de la réduction des déchets plastiques ou non plastiques, du papier, etc., une augmentation du nombre de marchés durables dans lesquels on souhaite vraiment systématiquement insérer un volet social et environnemental. Également, la question du recyclage est abordée au sein des équipes.

Concernant les pratiques durables, je l'ai évoqué tout à l'heure, cela concerne essentiellement l'implication des agents et également la nécessité de communiquer. Je pense que le fait de communiquer sur les réseaux sur nos pratiques engendre un certain nombre d'implications de nouveaux adhérents à cette démarche, ce qui paraît absolument essentiel.

Concernant les politiques publiques, avant de rentrer dans les blocs d'engagement, je voudrais relever le constat d'un élan depuis l'existence de Nord durable, avec une forte réponse qui a été constatée suite aux appels à projets, en particulier les appels à projets mobilité en milieu rural, avec également une forte implication des collèges dans l'expérimentation des déclinaisons de Nord durable, ainsi qu'une forte implication des communes et des intercommunalités dans les nouvelles propositions autour des questions de renaturation ou de plantation. On va y revenir très rapidement.

Le premier bloc de compétences, c'est la question de l'énergie. On l'a évoqué tout à l'heure, Nord Énergie Habitat Solidarité a concerné, durant l'année 2020, 456 ménages qui ont été aidés, des investissements importants ont été réalisés par Partenord – ce sont des nouvelles qui sont chères à notre collègue Max-André PICK. Je rappelle que la rénovation thermique des collèges, à travers un programme qui nous mènera jusqu'en 2024, va impliquer un montant de 97 M€, ce qui est une somme absolument considérable.

Sur les questions d'alimentation, je vous rappelle une fois de plus notre forte implication dans les questions d'approvisionnement local, avec aujourd'hui 98 % des collèges qui sont impliqués, avec des établissements médico-sociaux qui

s'y mettent et d'une manière très active. Ce sont les volumes aujourd'hui qui prennent vraiment une ampleur toute particulière. Je rappelle les questions d'aides alimentaires et les drives de producteurs locaux pendant le premier confinement.

Sur les questions de plantation et de renaturation, en 2020, 10 000 arbres ont été plantés, mais pas seulement plantés. Je rappelle que notre politique prévoit non seulement des plantations, mais aussi l'entretien de ces arbres. Des sommes importantes ont été consacrées non seulement aux plantations dans nos propriétés départementales, mais aussi à l'accompagnement de collectivités à des opérations de plantation.

Je rappelle également que 21 hectares ont été acquis durant cette année au titre des espaces naturels du Nord et que des aménagements ont été opérés dans ces espaces naturels pour un peu plus de 800 000 €.

Concernant la mobilité, le sujet a été évoqué avec l'appel à projets mobilité en milieu rural.

Enfin, sur la question des aides aux collectivités, je rappelle trois ou quatre points.

- L'appel à projets pour l'habitat rural qui a été doté d'une somme de 700 000 €.
- Les projets territoriaux structurants et les aides départementales aux villages et bourgs qui, suite au vote de la délibération Nord durable, prennent une connotation environnementale.
- Un schéma cyclable entre 2020 et 2022 qui sera doté d'un montant de 8 M€.

Concernant les questions de solidarité, un effort tout particulier est fait – et nous y sommes extrêmement sensibles – au principe du partage de la nature, partage de la nature avec les personnes en situation de handicap, partage de la nature avec les personnes en insertion et partage de la nature autour d'actions solidaires. C'est un axe extrêmement important et je tiens, là encore, à saluer les implications de mes collègues en responsabilité dans ces différents domaines pour croiser nos responsabilités.

Quelques mots sur les perspectives.

Sur les questions des solidarités de voisinage, qui sont parfois évoquées, je crois que nous avons vraiment la possibilité d'interférer sur ces questions, même si les choses ne sont pas toujours simples.

Il s'agit bien évidemment de poursuivre la dynamique d'une manière générale, c'est quelque chose qui me paraît absolument essentiel, mais, là encore, je tiens à vous rappeler notre optimisme en la matière.

Concernant la mobilité, il s'agit de poursuivre le déploiement de cette question de la mobilité inversée à travers les bus France Services mobiles qui devraient arriver prochainement dans le secteur des Flandres, après une installation dans l'Avesnois, dans le Cambrésis et dans le Douaisis.

Enfin, une question qui me semble particulièrement importante, c'est la question de la ressource en eau. On l'a dit dans la présentation de l'état des lieux dans le département du Nord. Aujourd'hui, dans le département du Nord, c'est moins de 1 % de zones humides. Je pense que cette ressource en eau commence à préoccuper de plus en plus d'acteurs, que ce soient des acteurs économiques – je pense aux industriels –, que ce soient d'autres acteurs économiques – je pense aux agriculteurs. Nous avons entrepris dès ce début d'année une démarche avec l'ensemble des acteurs concernés pour réfléchir à cette question un peu paradoxale des volumes considérables d'eau qui peuvent tomber pendant la période hivernale et des déficits en eau dont les conséquences sont mesurables pendant les périodes estivales. J'ai en souvenir en 2020 que le premier arrêté sécheresse présenté par le Préfet du Nord est tombé en juin de cette année 2020, ce qui est extrêmement tôt, après un hiver particulièrement humide où nous dépendons beaucoup d'énergie à rejeter l'eau à la mer. Là encore, je pense qu'il est important de réfléchir à des techniques nouvelles et peut-être à s'inspirer de ce qui se passe de l'autre côté de la frontière.

Un mot enfin sur la méthode, à laquelle nous sommes extrêmement attachés. Je rappelle que chaque engagement est porté par un référent et que ces référents travaillent de manière extrêmement impliquée, ils travaillent en coordination les uns avec les autres.

Je rappelle également que, lors de la présentation de Nord durable, nous avons souhaité la mise en place d'un comité de pilotage dans lequel chaque groupe politique de notre assemblée soit représenté, nous y tenons vraiment particulièrement. Je n'imagine pas un instant que ces questions environnementales puissent être abordées d'une manière partisane. C'est, en ce qui nous concerne, une conviction profonde, cela va bien au-delà.

Si vous me le permettez, je termine par une phrase de Marguerite Yourcenar. Elle disait lors d'une interview avec une journaliste « *on ne détruit pas la beauté du monde sans détruire la santé du monde* ». Cette phrase a un écho tout particulier en cette période et nous sommes vraiment intimement convaincus qu'une prise de conscience individuelle et collective des questions environnementales contribuera au mieux-être de notre société.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, rapidement présenté ce rapport sur le développement durable.

M. le Président.- Merci, Patrick VALOIS.

Je passe aux interventions des groupes d'élus, avec pour premier orateur Benoît VANDEWALLE, pour le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

Mon cher collègue, vous avez la parole.

M. VANDEWALLE.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

La récente condamnation, même symbolique, de l'État pour carence fautive dans la lutte contre le réchauffement climatique démontre que le développement durable n'est pas une question accessoire, mais bien au cœur de la construction de tous les projets de notre pays et de nos collectivités et qu'un large consensus doit se réunir pour parvenir à des résultats tangibles et mesurables via des indicateurs.

Nous prenons donc acte de la présentation du rapport 2020 sur la situation du Département du Nord en matière de développement durable.

Les objectifs du document sont consensuels et nous les partageons : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion de la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Ils sont dans la continuité de la feuille de route Nord durable que nous avons votée en fin d'année dernière.

Nous nous félicitons de votre évolution sur ce sujet durant votre mandat actuel. En effet, jusque très récemment, nous n'avions que peu entendu parler dans notre hémicycle d'environnement et de transition écologique. Aujourd'hui, le développement durable n'est plus accessoire et les objectifs définis le confirment.

Nous constatons d'ailleurs que notre administration départementale se montre exemplaire dans ce changement des pratiques :

- une diminution de 31 % des impressions papier et de 75 % des gobelets plastiques ;
- 54 nouveaux sites équipés d'un outil pour la maîtrise des consommations énergétiques ;
- le déploiement du tri sélectif sur l'ensemble des sites et l'expérimentation du zéro déchet.

Au final, si le bilan des émissions de gaz à effet de serre montre une augmentation entre 2015 et 2017, on constate une diminution depuis 2018. Il serait toutefois judicieux dans le bilan énergétique d'intégrer la part d'augmentation de l'énergie chez les agents du Département en télétravail.

Cela va dans le bon sens, même si l'année 2020 est particulière à plus d'un titre. La crise sanitaire a totalement brouillé les comparaisons entre les exercices. Il est évident que, en période de confinement, le bilan carbone et celui des émissions de gaz à effet de serre se sont améliorés, que les déplacements ont fortement diminué, que l'usage du papier a fondu et que le télétravail est multiplié par quatre.

Toutefois, si nous avons matière à des satisfactions, nous continuons de regretter une certaine frilosité ou le manque d'ambition sur certains enjeux, ceux liés à la santé environnementale, à la préservation de la biodiversité et en particulier à l'introduction des pesticides et néonicotinoïdes.

Nous souhaiterions également entendre parler de la mise en place d'un budget climatique qui peut être un outil d'aide à la décision et une garantie de responsabilité climatique du Département.

Nous souhaiterions également que soit affiché un plan cyclable plus ambitieux, avec des investissements plus massifs pour soutenir la pratique du vélo sur nos routes départementales.

Enfin, le Département du Nord pourrait s'engager avec les citoyens nordistes sur des actions participatives. La transition écologique est aussi et peut-être surtout un enjeu de mobilisation citoyenne.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci, Benoît VANDEWALLE.

Sylvie CLERC prend le relais pour le Groupe Union pour le Nord.

Sylvie, tu as la parole.

Mme CLERC-CUVELIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

À l'heure où le gouvernement discute du caractère opérationnel des propositions de la convention citoyenne pour le climat et où la justice reconnaît l'État français responsable de manquements dans la lutte contre le réchauffement climatique, les thématiques d'enjeux environnementaux et de développement durable restent plus que jamais essentielles et incontournables.

Dans ce contexte, on peut affirmer sans se tromper que l'année 2021 va être riche dans le domaine de la transition écologique, comme la précédente et la suivante également, tant il s'agit d'un enjeu fort de cette décennie, sinon de ce siècle.

C'est en ce sens que le Département du Nord œuvre depuis 2015 à répondre aux nombreuses préoccupations en matière de développement durable et d'environnement en renforçant son action locale afin de prendre la pleine mesure des changements à opérer dans les modes de vie et les modalités d'organisation de la société.

Cet engagement est mis en lumière par la nouvelle stratégie ambitieuse de transition écologique et solidaire adoptée en délibération cadre le 18 novembre 2019, puis concrétisée par nos votes le 28 septembre dernier. Je veux bien entendu parler du plan Nord durable.

En effet, si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour aborder le rapport annuel sur la situation du Département en matière de développement durable, le premier rapport de cette ère Nord durable.

Ce rapport nous dévoile le bilan de la situation de la collectivité à travers les actions menées l'année dernière, aussi bien en interne avec l'administration durable qu'en externe avec les politiques publiques. Il nous permet aussi d'entrevoir les perspectives que nous allons emprunter dans les années à venir en faveur de la transition écologique et solidaire Nord durable.

Nous sommes bien sûr tous conscients que la route est encore longue et qu'il va certainement falloir réaliser encore plus d'efforts pour atteindre cette société durable et respectueuse de l'environnement face aux défis de notre temps. Mais, comme vous le savez, là où la volonté est grande, les difficultés diminuent. C'est dans cette volonté que le Département avec le plan Nord durable suit sa ligne d'écologie du bon sens, formule chère à notre Vice-président Patrick VALOIS, se traduisant par des mesures concrètes, applicables et poursuivant des objectifs réalisistes afin d'avancer ensemble dans la bonne direction.

Pour ce qui est du volet intervention interne, le Département du Nord a su faire preuve d'exemplarité sur sa propre administration à travers des pratiques pour maîtriser son impact sur l'environnement, avec par exemple :

- la mise en place d'un forfait mobilité durable et l'installation de parc à vélos, 20 % de sites en disposent actuellement ;
- le zéro déchet, objectif vers lequel notre administration tend progressivement, avec un tri sélectif mis en place dans huit bâtiments départementaux, qui a permis de revaloriser une demi-tonne de déchets ;
- ou encore avec le développement du télétravail. La crise sanitaire passant par-là, le télétravail est devenu incontournable afin de limiter la propagation du virus, mais il permet aussi de réduire les déplacements en voiture et les émissions de dioxyde de carbone. À ce jour, 55 % des agents télétravaillent et plus de 6 000 agents du Département sont équipés pour télétravailler.

D'autres mesures concrètes ont été prises, notamment pour maîtriser les consommations énergétiques. 54 sites départementaux se sont vu équiper d'un outil de monitoring pour la maîtrise de consommation, avec comme perspective 2021 la promotion des moyens de déplacements alternatifs, la sensibilisation aux écogestes afin de changer les comportements de tous, ou encore l'acquisition d'énergies renouvelables supplémentaires pour les marchés d'électricité et de gaz dès cette année.

Je ne détaillerai pas ici plus longuement les 30 actions prises sur l'objectif de fonctionnement de l'administration 100 % durable, mais je tiens à souligner l'effort collectif fourni par les agents du Département. Je profite de mon temps de parole pour remercier chacun d'entre eux pour leur contribution et pour leur implication au quotidien, car c'est ensemble que nous pourrons avoir un impact et agir à cette transition écologique solidaire.

Par ailleurs, le Département sait aussi être exemplaire sur la conduite de toutes ses politiques publiques. Preuve en est :

- En premier lieu, le rôle majeur des collèges désignés comme démonstrateurs de la transition énergétique. On peut voir que l'effort de réhabilitation thermique des collèges s'est bel et bien intensifié avec 97,1 M€ prévus pour la rénovation thermique des collèges jusqu'en 2024 et, grâce à ces 27 collèges labellisés haute qualité environnementale (HQE), le Département du Nord monte sur la première place du podium des collèges durables. C'est aussi à travers les collèges que nous arriverons à sensibiliser les générations futures aux enjeux de la transition écologique et citoyenne.
- Deuxièmement, un autre engagement fort au bilan remarquable de ses politiques publiques, c'est la lutte contre les passoires énergétiques. Le dispositif Nord Équipement Habitat solidarité a permis en 2020 à 456 ménages de lutter contre la précarité énergétique et d'améliorer de ce fait la santé des occupants, tout en réduisant leurs factures d'énergie. Nous aspirons à ce que ce dispositif se pérennise et se renforce dans le futur car il permet aux différents partenaires de travailler de concert dans la lutte contre le gaspillage thermique.
- Cet aspect partenarial essentiel au succès de notre politique, c'est ce que l'on retrouve dans mon troisième point, eu égard à la démarche d'approvisionnement local. Pour rappel, 98 % des collèges se sont engagés dans l'approvisionnement local. C'est dans cette entreprise vertueuse de valorisation de l'emploi local et pour soutenir les filières agricoles locales que le Département du Nord et la Chambre d'agriculture Nord - Pas de Calais, suivis par la Région Hauts-de-France, la Métropole européenne de Lille et l'Association des Maires du Nord, ont mis en place le label « Ici, je mange local » qui récompense les

initiatives exemplaires en matière d'approvisionnement. Ce label est une reconnaissance qui se décline actuellement dans les établissements médico-sociaux du territoire et de l'ensemble du département du Nord.

De même, la crise Covid-19 que nous connaissons a fait émerger dans certains collèges du Nord les drives producteurs permettant d'aider les producteurs locaux à écouter leurs produits et à limiter les pertes économiques sur leur exploitation, tout en sensibilisant les familles à des solutions proches de chez elles.

Ces quelques exemples de partenariat fructueux illustrent une fois encore que la stratégie Nord durable intervient d'une manière ou d'une autre de façon transversale dans toutes les politiques du Département.

- Quatrième et dernier point non moins essentiel que je souhaite évoquer avec vous, il s'agit du volet concernant la biodiversité. Nul besoin de vous rappeler le rôle vital de la flore dans l'équilibre des écosystèmes. Le dispositif « plantation et renaturation » a permis la plantation de 10 000 arbres sur le territoire des espaces naturels du Nord. Ces mêmes espaces naturels du Nord ont gagné en cohérence sur notre territoire jusqu'à dépasser les 3 000 hectares d'espaces naturels protégés. Rappelons quand même que le bilan des émissions de gaz à effet de serre depuis 2011 est très nettement en baisse, -23,4 % jusqu'en 2019 avec une baisse annuelle de 4,8 % en 2018. Il faudra être attentif à rester sur cette courbe favorable et à garder le même rythme.

Ainsi, il apparaît clairement que, dans la conduite de la politique en matière de développement durable, le Département du Nord sait opérer des choix respectueux de la biodiversité, du climat et être l'initiateur d'une dynamique territoriale en mobilisant les partenaires locaux autour d'une stratégie pérenne, concrète et solidaire, la stratégie Nord durable.

Enfin, je terminerai en vous disant, non pas l'urgence des défis environnementaux dont tout le monde ici a bien conscience, mais la réponse du Département à celle-ci, c'est-à-dire un projet sociétal, porteur de sens, à même de transformer la manière positive du territoire et les modes de vie, de mobiliser et de rassembler les Nordistes afin d'avancer ensemble dans la bonne direction.

Au nom du Groupe Union pour le Nord, je tiens à saluer le travail engagé par notre Président, par l'ensemble de l'exécutif, par notre Vice-président Patrick VALOIS et tous les agents dans le souhait profond d'apporter une contribution à façonner un avenir durable pour le territoire du Nord.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Sylvie CLERC.

Dernier orateur inscrit, Jean-Claude DULIEU, pour le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

M. DULIEU.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le 28 septembre dernier, nous avons débattu sur les objectifs de la politique départementale de développement durable pour les années à venir. Je ne redéveloppe donc pas toutes nos remarques et toutes nos propositions, je vous renvoie à mon intervention de septembre dernier.

Toutefois, la planète se transforme sous nos yeux à un rythme de plus en plus accéléré, menaçant l'existence même de l'espèce humaine. C'est bien sous cet angle que nous devrions aborder la question écologique et climatique. Quelles seront les conditions d'habitabilité de la terre si nous n'engageons pas maintenant une conversion profonde de notre modèle actuel de développement ?

Dans son rapport sur les océans, banquises, glaciers, le groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat conclut : « *Le XXI^e siècle pourrait être le prélude à une histoire tragique et c'est particulièrement vrai pour les océans qui sont un régulateur du climat mondial* ». Il ajoute : « *Si les émissions de CO₂ ne sont pas réduites de suite, pour les années ultérieures, tout ira tellement vite que, ni les écosystèmes, ni la société humaine ne parviendront à s'adapter* ».

L'heure est donc à une lutte acharnée pour préparer nos sociétés à aborder le choc climatique le moins violemment possible. Cette lutte est indissociable du combat en faveur de la justice sociale, de la solidarité entre territoires et entre générations. La coopération entre tous n'est pas une option, mais bien une condition de réussite.

Les véritables racines du problème sont à rechercher dans notre système de développement qui place l'argent et le profit immédiat au cœur de tout.

Au plan national, il est nécessaire de mener une double action, premièrement de réparation des dégâts dus à notre laxisme collectif d'hier et, deuxièmement, d'anticipation et de prévention en appliquant des mesures innovantes et ambitieuses.

Quelles sont les réponses du Président de la République ? Si je vous dis que sa réponse est encore une fois symbolique, cosmétique au regard de l'urgence et de l'ampleur du problème, me croirez-vous ? Trop sévère, me direz-vous. Et pourtant, la France vient d'être déclarée par le Tribunal administratif de Paris coupable d'inaction climatique. Le verdict est sans équivoque. Il pointe – je cite – « *les carences fautives à mettre en œuvre des politiques publiques lui permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'il s'est fixés.* »

Le débat qui consiste à savoir si c'est à la justice de condamner l'État ou aux électeurs de juger le bilan du gouvernement me paraît stérile. Toutes les actions qui concourent à inciter, voire à contraindre des gouvernements à agir sont bonnes à prendre.

C'est la première fois que la responsabilité publique de l'État français est ainsi mise en cause. C'est la première fois que le préjudice écologique est reconnu. Espérons que ce jugement créera l'électrochoc nécessaire pour que les politiques publiques soient plus offensives. Mais l'électrochoc, ce n'est visiblement pas encore gagné.

Le projet de loi sur le climat vient d'être présenté au gouvernement. Alors que ce devait être une étape nouvelle décisive du mandat du Président, ce texte, aux dires des experts, ne permettra pas à l'État d'atteindre ses objectifs climatiques, ni même de les effleurer. Quelle déception pour l'ensemble des citoyens et quelle amertume pour les 150 membres de la convention citoyenne pour le climat qui regardent impuissants le détricotage de leurs mesures. Ils disent : « *Ces mesures ont été édulcorées, abaissées, découpées, saucissonnées, accompagnées d'exceptions, retardées et renvoyées vers l'Europe ou vers les collectivités locales* ». Ils disent également : « *Le gouvernement triche. Je me suis rendu compte qu'il privilégierait toujours la finance, l'économique à la personne humaine et à l'environnement* ».

D'après l'observatoire des multinationales, les industriels ont œuvré au sabotage des propositions. Même son de cloche du Conseil économique, social et environnemental qui déclare : « *Les nombreuses mesures du projet de loi considérées une par une sont en général pertinentes, mais sont souvent limitées, souvent différées, souvent soumises à des conditions telles qu'on doute de les voir mises en œuvre à terme rapproché* ».

Voilà comment le travail de la convention citoyenne a été torpillé et ce, alors même que le Président jurait ses grands dieux que les propositions seraient soumises au Parlement sans filtre.

Heureusement, certaines initiatives politiques ailleurs dans le monde donnent de l'espoir par leur radicalité et leur force de frappe considérable. Je vous invite à lire l'article du Monde consacré au plus gros projet agroécologique du monde piloté par un État de l'Inde.

Au niveau du Département, face aux carences du gouvernement, notre institution qui, par ses compétences, intervient dans de très nombreux domaines de la vie quotidienne, peut jouer un rôle majeur. Avec un territoire comptant 2,6 millions d'habitants, nous avons une grande responsabilité. Pour cela, il faut que la conversion écologique soit notre ligne directrice, c'est-à-dire qu'elle irrigue toutes nos politiques publiques. Cela implique évidemment des moyens financiers conséquents qui font souvent défaut.

Concernant le bilan des actions concrètes du Département en 2020, il est fidèle aux orientations, aux objectifs des dernières délibérations cadres, il faut le reconnaître. Je tiens au passage à remercier les différents services et collaborateurs qui ont participé à la mise en œuvre de ces initiatives départementales, mais aussi tous ceux qui se sont impliqués individuellement par leurs gestes quotidiens pour faire reculer les rejets de CO₂.

Je ferai quelques remarques, sans être exhaustif.

Sur les transports qui représentent 29 % des émissions de CO₂, nous pouvons aisément constater que beaucoup reste à faire. Nous notons que, pour une collectivité comptant presque 8 000 collaborateurs en 2020, seulement 150 vélos, dont 11 à assistance électrique, sont mis à disposition par le Département. Nous avons encore de quoi faire le bonheur des marchands de vélos et de gros efforts à fournir pour réduire l'utilisation des voitures.

Devons-nous limiter, comme il est noté dans le rapport, les places de stationnement de vélo aux seuls bâtiments départementaux qui accueillent plus de 250 salariés agents ? Pourquoi ne pas inclure nos services de proximité ?

Il me semble aussi nécessaire d'accélérer la réalisation effective des projets de pistes cyclables grâce au plan de relance.

Nous aurions souhaité que le Département engage le processus vers l'accès gratuit aux transports publics à tous nos collaborateurs.

Pour le télétravail, son développement forcé lors de la crise sanitaire montre ses limites, notamment la souffrance des collaborateurs liée au sentiment d'isolement et le constat des entreprises d'une réelle réduction de la créativité et de l'innovation. Il faut donc absolument veiller à maintenir une présence physique régulière, comme c'est le cas actuellement. Dans la mesure où il réduit les déplacements en voiture, le télétravail doit demeurer après la crise sanitaire une modalité de travail ordinaire.

La rénovation thermique des logements : nous constatons que Partenord, sur un parc de plus de 52 000 logements – notre collègue président de l'office me corrigera si je fais erreur –, a réalisé 382 réhabilitations en 2020. Pourtant, les réhabilitations thermiques, en plus de leur effet environnemental positif, sont importantes pour les familles. Combien d'entre elles sont aujourd'hui en situation de grande précarité énergétique. Et ce ne sont pas les nouvelles augmentations du gaz, de l'électricité et de l'eau qui vont améliorer leur quotidien. De plus, ces travaux donneront du travail aux entreprises du bâtiment et travaux publics.

Pour nous faire une idée plus juste des besoins, Monsieur le Président, pourrions-nous avoir le diagnostic thermique de l'ensemble du patrimoine de notre organisme HLM ?

Concernant l'artificialisation des sols, nous n'avons que peu d'indications dans le rapport. Le Nord est particulièrement mal placé sur cette question et nous avons beaucoup de travail à faire. En effet, il figure au podium des espaces les plus artificialisés de France. La tension sur le foncier agricole sur notre territoire démontre sans équivoque que nous, collectivités, avons le devoir

d'agir et de prendre des décisions responsables. De ce fait, les exigences doivent être inflexibles pour répondre à l'objectif de zéro artificialisation des sols. Par exemple, combien de friches industrielles ou commerciales existent actuellement dans le Nord et combien ont été requalifiées, notamment dans la ruralité, en activité économique, en logements par exemple via Partenord ? Qu'en est-il de l'empiètement zéro sur les espaces agricoles naturels ? Le contrôle strict de toute extension urbaine est-il exercé comme il se doit ?

Enfin, sur la politique de l'eau, le soutien à l'intervention contre les inondations ne figure pas dans le rapport. Et pourtant, le territoire départemental connaît des périodes alternant sécheresse et forte pluviométrie, avec des conséquences souvent dramatiques. L'actualité de ces derniers jours démontre malheureusement l'ampleur du danger d'inondation dans tout le département. De très nombreuses familles ont été touchées et ont tout perdu pour certains et même, pour un habitant de l'Avesnois, la vie. N'est-il pas urgent de remettre à l'ordre du jour le plan contre les inondations que la précédente majorité avait initié ?

En conclusion, nous accueillons favorablement toute initiative du Département qui contribue à faire plus et à faire mieux pour atténuer la crise écologique et nous nous considérons comme des partenaires à part entière dans ce domaine. Nous prenons acte de ce rapport, tout en considérant que ces actions pourraient et devraient être plus fortes. Le 28 septembre, nous avons fait des propositions dans ce sens.

Merci de votre écoute.

M. le Président.- Merci, mon cher collègue.

Si Patrick VALOIS souhaite répondre à une remarque de l'un ou l'autre de ses collègues, je lui passe la parole bien volontiers avant de conclure.

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord remercier mes trois collègues pour leurs interventions de qualité qui nous interrogent sur la société dans laquelle nous vivons, qui nous interrogent aussi sur la société dans laquelle nous souhaitons voir évoluer nos enfants.

J'ai relevé quelques petits points et, d'abord, un point partagé par les trois intervenants, la question de capitaliser sur les événements que nous avons connus en 2020. Je pense aux effets bénéfiques qu'a pu avoir le premier confinement sur nos pratiques. On a appris à vivre en se déplaçant moins, on a appris à vivre sans bouchons sur les autoroutes qui nous mènent à la métropole, on a appris à vivre aussi peut-être différemment dans nos foyers. Je pense que ce n'était pas une parenthèse et la responsabilité de notre collectivité est peut-être aussi d'accompagner la population pour faire en sorte que ces effets positifs sur l'environnement puissent perdurer.

Autre point qui a été abordé et qui me semble aussi tout à fait important, tout le monde est sensible à la question cyclable. Je me permets simplement de rappeler que, pour le cyclable, 14 M€ seront engagés par le Département d'ici à 2022. Ce n'est pas rien. Nous sommes prêts à faire plus, mais je me permets de rappeler aussi une question qui nous freine, qui nous ralentit, c'est la question réglementaire. En effet, des études d'impact sont demandées par les administrations, des dossiers parfois extrêmement lourds qui prennent des mois, parfois des années avant qu'un projet qui nous tient à cœur puisse être mis en œuvre. Certains projets sont prêts, ils sont dans les tiroirs, nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'inviter le Préfet LALANDE sur un espace naturel pour le sensibiliser à ces questions et il en est lui-même bien conscient. Je tenais à rappeler cette volonté qui est la nôtre d'aller vite et fort sur ces questions.

Sur la question de l'artificialisation des sols, cela nous ramène aussi au sujet que j'évoquais dans la présentation tout à l'heure, qui est le sujet des zones humides. Il faut savoir que certaines entreprises qui ont des projets de développement se trouvent en difficulté pour les questions de compensation. Aujourd'hui, les compensations doivent se faire à qualité équivalente, c'est-à-dire que, à partir du moment où il y a une emprise sur un terrain humide, il faut rendre des zones humides au titre de la compensation et on ne trouve plus de zones humides. Je vous rappelle que, dans le département du Nord, nous avons moins de 1 % de zones humides. Si le Département souhaite s'impliquer dans cette question qui me semble vraiment essentielle – je partage l'analyse de notre collègue Jean-Claude DULIEU –, le Département n'a pas forcément de compétences majeures puisqu'il y a une répartition des compétences à travers la GEMAPI, etc... qui a retiré au Département un certain nombre de ses compétences. Nous devons malgré tout être impliqués dans ces échanges avec les services de l'État, nous devons être impliqués avec les grands opérateurs comme Noreade, avec l'agence de l'eau, etc. parce que c'est un sujet éminemment environnemental et nous représentons, nous Département, tout l'aspect environnemental des zones humides, cela me paraît vraiment absolument indispensable.

Je ne vais pas revenir sur les néonicotinoïdes. J'aurai peut-être un petit échange plus privé avec Benoît VANDEWALLE sur cette question. Je précise simplement que, dans le cadre de cette nouvelle autorisation qui a été octroyée par la ministre de l'Environnement de permettre l'usage des néonicotinoïdes pendant un temps limité, il était demandé par les services de l'État en échange l'implantation de jachères de plantes mellifères sur un certain nombre de terrains sur l'ensemble du territoire national. En ce qui concerne le Département du Nord, nous allons financer l'acquisition de ces graines en partenariat avec la profession agricole pour qu'elles puissent être implantées et que les abeilles trouvent leur bonheur au bord de nos chemins ruraux.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je tenais à ajouter.

M. le Président.- Merci, Patrick VALOIS.

J'ajouterais simplement deux mots, pour faire observer les progrès qui ont été réalisés. Je suis content que Patrick l'ait également fait observer. Par exemple, sur les projets cyclables, ils ne se sont jamais développés avec autant de rapidité et autant d'efficacité, parce que les Communes et les Intercos les sollicitent et qu'on a prévu des crédits qui y sont affectés. Je pense que c'est une très bonne chose.

Sur les diagnostics thermiques notamment liés à notre bailleur social, je verrai avec Max-André PICK les moyens de répondre aux sollicitations de notre collègue DULIEU.

Je n'ai pas souvenir d'avoir arrêté un projet ou un plan de lutte contre les inondations. Je me souviens au contraire du développement de l'implantation de haies qui permet de lutter contre l'érosion des sols. Il y a certainement à faire encore davantage, mais je crois que cette préoccupation ne nous a jamais échappé.

Je tiens à vous remercier pour la qualité globale de ce débat. Je pense qu'il y a vraiment des choses à reprendre, sur lesquelles il faut réfléchir, de chacun des intervenants.

J'ai été assez séduit par la citation de Marguerite Yourcenar par Patrick, citation que je ne connaissais pas. Cela m'a un peu flatté parce que je pensais un peu la même chose. Je me disais qu'il y avait une étrange ressemblance entre deux dossiers qui nous ont un peu réunis cet après-midi, le dossier de la santé et des déserts médicaux et le dossier de la protection de l'environnement. Je suis effectivement convaincu qu'il y a des liaisons étroites entre les deux que, si l'on faisait davantage connaître ces liaisons étroites, on parviendrait à davantage convaincre. Il n'y a pas de spécialiste en matière d'environnement, c'est à nous tous de prendre cette ambition à bras-le-corps.

J'ai quand même été assez surpris en voyant que ceux qui étaient le plus hostiles au canal Seine-Nord étaient les verts et que ceux qui ne voulaient pas de ville dense sur Lille avec le Forum étaient encore les verts. Parfois, il y a des choses qu'il faudra m'expliquer et que j'ai du mal à comprendre.

Mes chers collègues, je ne vous demande pas de voter, puisqu'il s'agit de prendre acte de ce rapport.

Mes chers collègues, il n'y a pas de refus de prendre acte de ce rapport ? (*Aucune objection n'est exprimée*).

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité de la présentation du rapport annuel 2021 sur la situation en matière de développement durable du Département du Nord.

Nous passons donc au rapport suivant.

DOSSIERS DU PRÉSIDENT

- **Rapport 1 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la gestion de la société anonyme sportive professionnelle « VAFC-Valenciennes sport développement » pour les exercices 2014 à 2017**

M. le Président.- Geneviève MANNARINO va nous en dire deux mots avant que nous n'ouvrons la discussion à qui souhaite s'exprimer.

Mme MANNARINO.- Chers collègues, je pense ne pas être la seule supportrice du VAFC, je crois que quelques-uns dans l'assemblée ont soit vu des matchs, soit supporté nos joueurs de foot depuis très longtemps.

Au-delà d'être une supportrice depuis longtemps, pour ne rien vous cacher, je suis arrivée à Valenciennes en 1989, cela doit être une date qui vous parle, et, très vite, en ayant comme compagnon le président d'un club de foot dans un autre territoire du département, je suis tombée dans le chaudron du VAFC. Si je vous en parle, c'est parce que je pense qu'on est vraiment sur l'histoire de la ville de Valenciennes et de son territoire. Je voudrais aussi vous en parler en termes de soutien, puisque c'est un patrimoine et il a été créé par des lycéens en 1906. Je ne connaissais pas cette date, je connaissais plus celle de 1913 quand il est devenu le VAFC avec l'association, cette vieille entente sportive Valenciennes Anzin. Et puis, en 1929, il est entré en pro.

Au-delà d'être un club de foot, je pense – et mes collègues ne vont pas me démentir – que c'est quand même une véritable image de la mixité sociale sur notre territoire et, à chaque fois, que ce soit aux matchs ou aux entraînements, on a vu se réunir des jeunes, des moins jeunes, mais aussi des personnes relevant des quartiers très compliqués de notre ville ainsi que du centre-ville. Toute cette mixité sociale a fait de ce club un porteur de projets pour des jeunes, avec un centre de formation qui fonctionne, mais a aussi donné l'image d'un territoire uni par un club sportif.

Et puis, il a traversé, comme tous les clubs, des moments compliqués, des moments difficiles, je ne reviendrai pas sur des situations que vous connaissez tous et dont les médias ont fait la part belle. À chaque fois, il a su se relever et je crois que cela donne cette image d'un territoire qui se relève, pas seulement parce qu'il y a un club de foot, mais en tous les cas parce que ce club de foot est porteur.

Mon intervention est brève, mais, que ce soit un club de foot, un club de basket ou une association sportive, je crois que, à un moment donné, on doit tous être derrière ces jeunes qui s'engagent, ces entraîneurs qui sont présents. Finalement, la vraie réalité est que l'on trouve à chaque moment vécu dans ce stade un véritable engagement et une dynamique sociétale qui donne une belle vitrine de notre territoire.

Je ne serai pas plus longue, cher Président et chers collègues.

M. le Président.- Merci, Geneviève.

Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention, mes chers collègues ? (*Aucun*).

Je dirai deux mots.

Des irrégularités importantes ont été commises et il est important que la Chambre régionale des comptes les dénonce. Un club sportif ne peut recevoir de subventions qu'en liaison avec la politique de formation. Nous n'avons pas donné beaucoup, nous avons donné une fois 300 000 €, mais cela a servi à l'équilibre global de fonctionnement du club. C'est vrai également pour les subventions de l'Agglomération et de la Ville de Valenciennes.

En outre, ce club étant à la recherche de crédits pour vivre, il semblerait que certaines entreprises proches de la présidence du club ont bénéficié d'apposition de logos de manière complaisante, dont elles n'auraient pas dû bénéficier. Tout cela n'est pas bien, c'est vrai qu'il ne faut pas continuer dans cette voie-là et qu'il faudra faire plus attention au respect de la réglementation notamment européenne, parce qu'ils pourraient être condamnés à rembourser les subventions qui leur ont été reversées, ce qui serait catastrophique pour le club.

Sinon, Geneviève a dit ce que je voulais dire. Je suis un vieux Valenciennois qui a failli être Maire de Valenciennes, puisque Jean-Louis BORLOO m'avait proposé d'être son premier adjoint. Je suis un supporter non pas du Foot club de Valenciennes, mais de l'USVA. Certains sont peut-être d'une génération pas trop éloignée de la mienne. Mon équipe fanion, je peux vous la réciter par cœur, c'est Magiera, Mayet, Matzky, Piumi (premier de ligne), Bonnel – un joueur extraordinaire –, Kocik, Masnaghetti – un autre joueur extraordinaire, meilleur buteur du championnat à deux reprises –, Guinot, Guillon et un joueur formidable, mais qui est resté peu de temps, qui est Paul Sauvage, qui était de Reims.

Jean-Pierre Guillon, qui était ailier gauche, était en même temps mon prof de gym. Cela veut dire que, à l'époque, pour un club qui était un des trois meilleurs clubs français de l'époque, coaché par Robert Domergue, on ne gagnait pas dans les clubs de foot ce que l'on gagne aujourd'hui puisque, pour arrondir ses fins de mois, il fallait qu'il donne des cours de gymnastique.

Tout cela pour vous dire qu'il y a une affectivité au club des Valenciennois qui est considérable. Mon père et ma mère n'ont jamais mis les pieds au stade, mais ils étaient malheureux quand le club perdait et qu'il risquait de disparaître. On a tous collé des autocollants « halte à l'indifférence, allez VA » sur nos pare-brise de voiture ou de vélo-moteur. L'attractivité du club pour la ville, pour l'agglomération, pour le bassin de vie est quelque chose qu'on ne peut pas lui enlever.

La Chambre régionale fait son boulot, c'est bien, mais surtout que cela ne contribue pas à faire disparaître un joyau de notre paysage sportif. C'est ce que je voulais vous dire.

Je ne vous demande pas de voter, je vous demande de prendre acte.

Si vous le voulez bien, nous prenons acte.

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité à Monsieur le Président de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur la gestion de la société anonyme sportive professionnelle « VAFC – Valenciennes sport développement ».

■ Rapport 2 - Convention de partenariat entre le MEDEF Lille Métropole et le Département du Nord

M. le Président.- Cette convention de partenariat, qui va nous lier avec le premier réseau d'entreprises au nord de Paris, a pour but d'œuvrer en faveur de l'emploi, d'œuvrer par des liens entre les entreprises et les initiatives impulsées par le Nord en liaison notamment avec le retour à l'emploi des allocataires du RSA – avec par exemple des opérations comme « Réussir sans attendre » –, liens avec les sept plates-formes de l'insertion et de l'emploi, ce qui montre au passage que le MEDEF Métropole a une vocation qui va plus loin, puisque nos sept plates-formes ne sont pas toutes sur le territoire de la métropole, liens avec nos

maisons départementales de l'insertion et de l'emploi, volonté de créer des passerelles entre le secteur non marchand, notamment celui des SIAE (les structures d'insertion par l'activité économique) et les entreprises, de prévenir les risques de fraude sur la commande publique – je ne vous rappelle pas que la cybersécurité est devenue une préoccupation importante que l'on pourrait partager avec le milieu des entreprises –, également la volonté d'aider à la recherche et à l'innovation avec, par exemple, le rapprochement des entreprises avec les utilisateurs des technologies de l'autonomie, et je pense aux bras articulés, aux exosquelettes, aux objets connectés.

Nous avons prévu un parrainage annuel d'au moins dix jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) par un chef d'entreprise. S'il y a plusieurs chefs d'entreprise qui s'y mettent, cela pourrait déclencher des beaux exemples de réussite dont on a besoin à l'ASE.

C'est un partenariat parmi les autres. Je vous ai dit tout à l'heure que la Fédération du bâtiment voulait également signer un partenariat. La Fédération des travaux publics l'a déjà signé, elle est prête à l'actualiser. Il s'agit de laisser venir à nous tous ceux qui veulent nous aider sur ce retour à l'emploi, je n'y vois que des avantages.

La parole est à vous.

Roger VICOT.

M. VICOT.- Monsieur le Président, je voudrais faire une petite remarque.

Evidemment, nous voterons cette délibération.

Sur la partie parrainage des jeunes de l'ASE, quand on connaît les difficultés particulières des jeunes qui sortent de l'ASE, je ferai une remarque sur les objectifs un peu modestes de dix parrainages seulement au profit de jeunes sortants de l'ASE qui pourraient bénéficier d'un parrainage citoyen au sein d'une entreprise. N'aurait-on pas pu aller un peu au-delà ? Est-ce un début, un essai avec les dix premières entreprises qui se sont manifestées ? C'est une simple remarque sur la modestie de l'objectif.

M. le Président.- Honnêtement, je la partage. C'est un début et il faut absolument que l'on aille beaucoup plus loin et très vite beaucoup plus loin.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Charles BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, nous allons voter cette délibération un peu sur le bout des lèvres, parce que nous estimons que la rédaction pose beaucoup d'interrogations et qu'elle aurait pu être bien plus précise. Nous la votons parce qu'il y a des possibilités d'emploi à la clé, mais plusieurs questions viennent se greffer, même si j'ai déjà eu une réponse ce matin à la conférence des Présidents.

Le MEDEF Lille-Métropole, pourquoi d'ailleurs uniquement le MEDEF ? Il y a des chambres consulaires qui rassemblent tout le monde. Les conventions avec les chambres consulaires sont peut-être à revoir ou améliorer, cela éviterait une multitude de conventions.

Ensuite, il y a la restriction géographique.

Concernant le parrainage, je rejoins ce que disait notre collègue Roger VICOT sur l'ambition pour les enfants de l'ASE, c'est assez faible.

Il y a également la communication des marchés prévisionnels. Est-ce que cela ne concernera que les entreprises adhérentes au MEDEF de Lille-Métropole ou est-ce que cela va en concerter d'autres ?

M. le Président.- Avec la Fédération du bâtiment et avec la Fédération des travaux publics, on prévoit déjà la même chose.

M. BEAUCHAMP.- Cela posait toutes ces questions. On ne va pas privilégier quelques entreprises. Même si, sur le territoire de la Lille Métropole, on a beaucoup d'entreprises, cela ne doit pas se faire au détriment des entreprises des autres territoires.

M. le Président.- En fait, nous avons été séduits parce que, au nord de Paris, c'est vraiment l'association la plus puissante de France que celle de Lille Métropole.

On va voir ce que donne ce partenariat, notamment en termes de propositions d'emploi vis-à-vis de nos allocataires du RSA et peut-être vis-à-vis des jeunes de 18 à 25 ans.

Nous prenons acte de tes remarques qui sont effectivement toutes fondées.

M. BEAUCHAMP.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Il n'y a donc pas de vote contre et nous prenons acte des remarques du Président BEAUCHAMP.

La proposition du rapport n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Je vous propose de continuer.

▪ **Rapport 3 - Canal Seine-Nord Europe - Convention d'exécution**

M. le Président.- Vous savez que ce canal Seine-Nord devrait coûter 5118 M€.

- La part de l'Union européenne est de 2,083 Md€.
- La part de l'État est de 1097 M€.
- La part des autres acteurs (collectivités territoriales) est la même que celles de l'État, 1097 M€.
- Un emprunt de bouclage, qui devrait être financé par la Région, est prévu à hauteur de 841 M€.

Par ailleurs, nous avons quelques espoirs que la subvention de l'Europe continue d'être abondée. En effet, l'Europe qui, dans un premier temps, voulait intervenir à 50 % des études et à 40 % des travaux nous dit aujourd'hui qu'elle envisagerait de passer également à une proportion de 50 % des travaux. L'Europe est vraiment le partenaire extrêmement fiable dans ce dossier.

Bien sûr, ce n'est pas le tout de dépenser 217 M€ pour le Département du Nord, 382 M€ pour la Région Hauts-de-France. Je rappelle que, parmi les collectivités territoriales, nous sommes le deuxième financeur, avant le Pas-de-Calais, avant la Somme, avant l'Oise – ce qui est normal –, avant la Région Ile-de-France – ce qui est déjà un peu moins normal. La Région Ile-de-France n'est pas l'un des fondateurs de la Société du canal Seine-Nord Europe.

Il faut maintenant trouver les emprunts qui nous permettront progressivement de financer ce canal. Je pense que, sur un investissement de ce type, des emprunts à 40 ans, ce n'est pas excessif. Nous avons donné mission à la Société du canal Seine-Nord Europe de porter les emprunts, mais, bien sûr, nous serons amenés à lui rembourser ces emprunts.

Nous ne serons pas opérationnels encore dans ce processus en 2021, mais, en 2021, la participation du Département est de 1,9 M€, nous pouvons donc faire face avec nos prêteurs habituels. En revanche, dès 2022 et jusqu'à la fin de cette opération, nous serons en relation avec soit des banquiers traditionnels, soit la Banque européenne d'investissement, soit la Caisse des dépôts et consignations, bref, des structures extrêmement puissantes et capables de nous offrir des conditions d'emprunt qui soient aussi douces – si je puis m'exprimer ainsi – que possible.

Voilà le but de cette délibération qui est effectivement de décider que c'est la Société du canal qui portera les emprunts de la Région et des quatre Départements de la région qui font partie en tant que membres fondateurs de la Société du canal Seine-Nord Europe.

Y a-t-il des remarques, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Je crois que c'est un dossier assez consensuel.

S'il n'y a pas d'objection, est-ce que je peux considérer que la délibération est adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 4 - Fonds de soutien aux Actions d'intérêt local - Ajustement des enveloppes**

M. le Président.- Je ne vais pas vous déranger très longtemps là-dessus.

Sur cette délibération, il y a un amendement, qui vaut « son pesant de cacahuètes ».

L'amendement rectifie la somme concernée par cette première fournée du fonds de soutien aux actions d'intérêt local 2021, puisque nous avons divisé par deux (les six premiers mois pour cette mandature et les six mois suivants pour l'autre)

et figurez-vous que nous nous étions trompés. Nous avions indiqué la somme 1 287 062 €, alors qu'il s'agissait de 1 287 623 €. Ceci est rectifié par l'amendement.

Pourquoi nous faire redélibérer, alors que nous avons délibéré il y a très peu de temps ? À l'époque, nous n'avions pas les dernières statistiques de l'Insee et nous avons voulu nous adapter à l'évolution de population et à la population de 2021.

Je présume qu'il n'y a pas de problèmes. Il n'y a pas grand-chose qui change sur ce dossier.

Est-ce que vous êtes d'accord pour voter l'amendement et pour voter ensuite la délibération ?

Les propositions du rapport amendé n° 4 sont adoptées à l'unanimité.

- **Rapport 5 - Extension du périmètre de l'Établissement public foncier du Nord - Pas de Calais au territoire de la Somme - Avis du Département du Nord**

M. le Président.- Evidemment, il n'est pas intéressant que nous ayons cette extension puisque, désormais, la région n'est plus la région Nord - Pas de Calais, c'est la région des Hauts-de-France et, un peu à la fois, nous allons voir les trois départements de l'ancienne Picardie rejoindre l'Établissement public foncier qui devient d'ailleurs l'Établissement public foncier des Hauts-de-France.

J'avais deux réserves, qui sont d'ailleurs partagées par mon collègue Président du Pas-de-Calais mais qui, comme moi, va commencer par donner un avis favorable – si vous l'acceptez – avant de faire remarquer malgré tout que les Départements seront vigilants.

En effet, ce réaménagement diminue la représentation des Départements au conseil d'administration de l'Établissement public foncier. Nous n'aurons plus que deux représentants par département, alors que nous en avions jusqu'à présent quatre, et ce sont les Établissements publics de coopération intercommunale qui prennent le relais. Il y aura donc deux représentants du Département et il y aura trois représentants des Établissements publics de coopération intercommunale par département. Il y a en fait trois sièges pour les Établissements publics de coopération intercommunale et les quelques communes qui ne font pas partie d'un établissement intercommunal ayant la compétence idoine, par exemple les communes de Cambrai et de Douai dans le département du Nord. Nous aurons donc une représentation moins importante des Départements.

Nous avons également une égalité de la situation des départements. Lorsque l'Aisne par exemple nous aura rejoints, elle n'a pas le même nombre d'habitants que le département du Nord.

Ce sont les deux points sur lesquels nous ferons une remarque, mais sans pour autant vouloir gêner qui que ce soit.

Je vois d'ailleurs que, pour Département plus EPCI, il y a six sièges au conseil d'administration. Puisqu'on est deux, c'est donc quatre sièges pour les EPCI et deux sièges pour le Département.

Nous essaierons en tout cas de prendre la première vice-présidence de l'EPF, puisque la présidence est occupée, de par les statuts, par un représentant de la Région, ce qui est bien normal.

Y a-t-il des questions, mes chers collègues ? (Aucune).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

La proposition du rapport n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

En fait, il s'agit de donner notre avis. Notre avis est donc favorable.

Christian prend le relais pour la délibération suivante.

L'État a retrouvé de l'argent. C'est suffisamment rare pour être souligné.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 1^{re} COMMISSION

- **Rapport 1-1 - Répartition d'une enveloppe complémentaire au titre du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**

M. POIRET.- Merci, Président.

Le montant de cette enveloppe complémentaire au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est de 885 316,88 €. 94,8 % de cette enveloppe complémentaire seront versés aux communes et 5,2 % aux groupements. Vous avez les montants dans la délibération, toujours avec l'écrêttement des 30 % maximum possible au niveau du « tunnel ».

Cette délibération est la bienvenue pour les communes.

M. le Président.- Les communes qui en profitent le plus, tout simplement parce qu'elles y avaient droit, sont Douai, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Grande-Synthe.

M. POIRET.- C'est parce qu'elles n'étaient pas à 30 % sur l'écrêttement.

M. le Président.- Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Je passe la parole à Jean-Luc DETAVERNIER pour la délibération 1-2.

- **Rapport 1-2 - Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié)**

M. DETAVERNIER.- Monsieur le Président, je serai bref puisque je n'ai qu'une délibération dans ma délégation, à savoir la possibilité de recruter des agents contractuels sur des contrats de trois ans. Ici, cela vaut pour deux postes : un chargé de mission valorisation du patrimoine culturel et le directeur adjoint de la Direction de l'autonomie administrative.

M. le Président.- Merci, Jean-Luc.

Y a-t-il des remarques ?

Soraya FAHEM.

Mme FAHEM.- Monsieur le Président, chers collègues,

En découvrant cette délibération, je vous avoue avoir cru disrupter – pour reprendre un terme très à la mode actuellement dans la gestion des ressources humaines – en constatant en effet que seuls deux postes de recrutement de contractuels sont soumis à notre vote aujourd'hui, si loin des centaines de postes proposés régulièrement.

Serait-ce un certain aveu de votre majorité d'avoir enfin entendu ma petite musique, mon sempiternel refrain reprenant inlassablement mon message viscéral, celui de la défense du statut de la fonction publique et du recrutement de lauréats de concours plutôt que de contractuels ? Laissez-moi au moins l'illusion d'y croire. Comme l'écrivait Paul Claudel, « *la fleur de l'illusion produit le fruit de la réalité* ».

Aussi, nonobstant le fait que nous reconnaissions l'importance de ces deux postes proposés aujourd'hui, que je reconnaissse aussi tout particulièrement tout le travail mené par la direction de l'autonomie sous l'impulsion de Geneviève MANNARINO qui, je tiens à le souligner, mène un travail remarquable de proximité sur nos territoires dans sa délégation, je ne peux hélas néanmoins souscrire au recours de contractuels à la place de lauréats de concours.

Nous voterons donc contre cette délibération.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci, Soraya.

On va voir quelle est l'autorité du Président, c'est un point sur lequel je ne suis pas toujours très rassuré, mais j'ai demandé qu'il n'y ait pas de délibération de ce type lors du vote du budget au mois de mars et j'y serai particulièrement vigilant.

Donc, tu progresses, ma chère collègue.

Nous notons le vote contre du groupe socialiste.

Quel est le vote du groupe communiste ?

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, comme pour les délibérations lors des autres séances, nous voterons contre cette délibération compte tenu que le recrutement de contractuels ne nous convient pas dans ce cadre-là.

M. le Président.- Merci, Président BEAUCHAMP.

Le Groupe Union pour le Nord est-il d'accord pour la voter ? (*Aucune objection n'est exprimée par le groupe UPN*)

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord et Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votent contre).

Je vous remercie, mes chers collègues.

Nous poursuivons. Bruno FICHEUX va nous présenter la délibération 1-3, sachant que celle-ci sera soumise au test de vote électronique.

▪ Rapport 1-3 - Stratégie opérationnelle en faveur de l'inclusion numérique des Nordistes

M. FICHEUX.- Monsieur le Président, chers collègues,

Dans son rapport annuel de 2020, le Défenseur des droits a averti sur l'inégalité d'accès aux services publics face à la dématérialisation. Le numérique comporte selon lui un risque de recul de l'accès aux droits et d'exclusion pour de très nombreux usagers.

Dans le Nord, on estime que plus de 325 000 Nordistes sont en situation d'illectronisme, soit près d'un Nordiste sur huit. Si l'on rapporte ce ratio aux conseillers départementaux, au moins dix d'entre nous seraient potentiellement en situation d'illectronisme.

Le contexte sanitaire que nous connaissons depuis un an ne fait que renforcer ces inégalités pour lesquelles le Département du Nord a souhaité s'engager.

C'est ainsi que je vous présente aujourd'hui la stratégie opérationnelle en faveur de l'inclusion numérique des Nordistes, élaborée de façon transversale avec l'intégralité des services du Département que je tiens à remercier pour ce travail.

L'objectif de cette délibération est de faire le point sur les différentes actions déjà menées par mes collègues et de proposer des nouveaux projets qui, à terme, permettront à chaque Nordiste d'avoir accès au numérique. D'autres délibérations vous seront présentées pour appliquer concrètement la stratégie proposée aujourd'hui.

Notre stratégie se décline en trois axes.

Le premier d'entre eux : accompagner et favoriser l'autonomie des usagers.

Afin de permettre à chaque Nordiste d'avoir les clés d'utilisation du numérique, il est nécessaire de mettre en place un maillage territorial complet et des outils permettant d'intervenir à différents échelons. Les UTPAS, relais autonomie, MDIE, espaces France Services, médiathèques et collèges sont autant de points d'accès de la population aux services du Nord qui permettent ce maillage territorial d'accompagnement complété par les initiatives territoriales telles que le projet TIPS (Tourcoing inclusif proximité sociale) que nous souhaitons accompagner.

Afin de coordonner les actions de chacun et de perfectionner ce maillage, le Département envisage également de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) sur le projet des conseillers numériques. Cet AMI fait partie du plan de relance de l'État et viendrait compléter le dispositif de Pass numérique qui a été voté en décembre dernier et que nous commençons à expérimenter dans les territoires du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) cette année.

Exemples concrets de l'accompagnement des Nordistes vers le numérique, les médiathèques doivent devenir de véritables tiers lieux d'inclusion numérique. Cela s'inscrit dans le schéma lecture publique et le projet bibliothèque numérique de référence

porté par ma collègue Vice-présidente Béatrice DESCAMPS. Nous souhaitons, grâce au renforcement de nos équipes, pouvoir proposer des ateliers de sensibilisation et de formation sur l'ensemble du territoire grâce à ce réseau de médiathèques.

Autre porte d'accès devant être un lieu d'échanges entre les Nordistes et leur Département, les collèges ont toute leur place dans cette démarche d'inclusion numérique. Joëlle COTTENYE vous présentera d'ailleurs le bilan 2020 du dispositif collège numérique plus tard dans l'après-midi.

Axe 2 : développer une offre de services adaptée aux besoins actuels et futurs des usagers.

Au-delà de l'apprentissage des Nordistes, l'inclusion numérique passe aussi par un service public entièrement accessible. En complément de l'accueil physique assuré par des agents départementaux et essentiel aux Nordistes, nous souhaitons pouvoir leur proposer un accès aux informations et services en ligne du Département, notamment en équipant nos structures en matériels adaptés, comme les bornes et tables numériques que nous sommes en train de déployer.

Cette accessibilité passe également par le contenu des sites du Département. La DIRCOM s'assurera de la mise en accessibilité de l'ensemble des documents départementaux disponibles en ligne et des nouveaux sites internet qui seront déployés.

Enfin, dans une optique d'économie circulaire et durable du numérique, nous souhaitons mettre en place un partenariat avec les associations et structures, telles qu'Emmaüs Connect, pour permettre, d'une part, le reconditionnement de notre parc informatique et, d'autre part, l'accès à prix solidaire à du matériel informatique pour les Nordistes en ayant le plus besoin.

Cette démarche, en plus de favoriser l'inclusion numérique, s'inscrit pleinement dans la politique Nord durable du Département puisque nos PC portables seront à terme reconditionnés pour une deuxième vie là où ils étaient jusqu'à présent détruits.

Axe 3 : renforcer les compétences et les équipements des agents départementaux dans le domaine du numérique.

En parlant de PC portables, il faut savoir que le parc informatique du Département a été profondément transformé au cours de l'année écoulée. La mise en place accélérée du télétravail permet aujourd'hui à plus de 5 800 agents d'être en capacité de télétravailler. Parmi eux, 75 % sont satisfaits de cette mise en œuvre.

Pour les agents rencontrant des difficultés à utiliser le numérique, que ce soit dans le cadre professionnel ou privé, nous souhaitons également pouvoir apporter une réponse adaptée.

Parce qu'un agent du Département est aussi le plus souvent un Nordiste, le Département s'engage de façon volontariste sur le déploiement de trois volets en 2021 : l'évaluation individuelle, la formation adaptée et l'assistance personnalisée.

Une attention particulière sera notamment portée à nos travailleurs sociaux. En effet, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté, il est prévu la formation des professionnels du social pour qu'ils soient en capacité d'appréhender et de mobiliser l'environnement numérique au service des personnes.

À l'image du travail transversal réalisé avec l'ensemble de nos services, le Département veut être là dans tous les champs d'action possibles pour l'inclusion de tous dans cette nouvelle révolution du numérique.

Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci, Bruno FICHEUX.

Deux collègues se sont inscrits dans la discussion. Roger VICOT et Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Dans un premier temps, je donne la parole à Roger VICOT... (*Monsieur VICOT ne répond pas*).

Je vais donner la parole à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et on retournera sur Roger VICOT après.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Monsieur le Président, chers collègues,

La crise que nous traversons depuis près d'une année et qui perdure a montré combien le numérique est devenu essentiel à notre quotidien. En effet, des millions de travailleurs ont pu poursuivre leur activité professionnelle durant tous ces mois de confinement. De l'école primaire à l'université, le numérique a permis à notre pays de poursuivre l'instruction de ses jeunes. Il a aussi permis le maintien du lien social au cœur des familles, avec nos amis ou, dans les EHPAD, avec nos aînés. Enfin, le numérique a aussi permis le maintien d'une diffusion culturelle au cœur des foyers français privés de culture essentielle à notre équilibre et pourtant si malmenée, pour ne pas dire si méprisée.

Dans notre département, nous le savons pour l'avoir déjà évoqué à maintes reprises dans cet hémicycle, il y a une réelle cléure entre les Nordistes connectés et ceux qui, pour diverses raisons, en sont exclus. On évoque ici une personne sur sept en Hauts-de-France et les 325 000 Nordistes frappés d'illectronisme.

Aujourd'hui, globalement, nous devons nous en féliciter, à quelques exceptions près, les infrastructures, notamment l'accès au haut débit et l'accès au matériel informatique ne constituent plus des obstacles majeurs. Là où c'est encore le cas, des solutions sont en cours. À ce titre, le partenariat avec Emmaüs Connect pour le reconditionnement des matériels est très intéressant. En général, la mise en place des infrastructures est d'ailleurs assumée par le privé et les collectivités locales là où c'est moins rentable, mais rarement par l'État. Dommage d'ailleurs que l'idée d'un service public du numérique n'ait pas été développée. C'eut été une excellente piste d'aménagement du territoire et de réponse aux besoins de la population.

Toutefois, le problème essentiel réside davantage dans l'appropriation des usages numériques. En effet, la seule mise en place de sites administratifs, la mise à disposition de documents en ligne ou de matériels informatiques dans les bâtiments départementaux accueillant du public ne peuvent pas constituer un véritable accompagnement. Qui a le plus besoin de faire valoir ses droits auprès des administrations ? Les plus précaires et les plus fragiles. C'est bien eux qui seront le plus souvent confrontés à la e-administration pour l'actualisation mensuelle des demandeurs d'emploi, les démarches CAF, RSA, Sécurité sociale ou de formation. Sont-ils pour autant en mesure de le faire ? Maîtrisent-ils simplement le numérique pour des usages quotidiens comme la messagerie personnelle ou les comptes bancaires ?

Permettez juste un petit exemple très récent, de cette semaine. J'ai été confronté à un étudiant, pourtant habitué au numérique, dans l'impossibilité de suspendre facilement son APL auprès de la CAF dont les conseillers sont injoignables par téléphone, auquel on a bien sûr substitué une boîte de discussion automatique, le Chatbot, qui ne comprend jamais la requête. Et je ne détaille même pas les épreuves rencontrées pour contacter le centre des impôts.

La dématérialisation, contrairement à son objectif initial, ne lutte pas contre le non'accès aux droits, mais engendre au contraire des inégalités d'accès. Les administrations, collectivités et opérateurs portent souvent des exigences trop fortes auprès des usagers. Il faut absolument associer la dimension qualitative et l'impact du service rendu auprès des personnes qui souffrent le plus de la crise.

C'est pourquoi nous devons envisager une véritable méthodologie de dématérialisation englobant toute la chaîne du service rendu aux usagers et ce, dès la conception, envisager les médiations humaines, les moyens et les différents territoires, sinon nous serons condamnés à longtemps compenser les problèmes générés par la manière dont les services auront été dématérialisés.

Par exemple, les bornes proposées aux entrées des UTPAS ; sur le principe, pourquoi pas, mais elles ne règlent pas le problème de leur utilisation par les usagers. Ils sont les mêmes à qui vous préconisez de distribuer les Pass numériques. Devant un écran, ils se trouveront en échec, écran qui sera d'ailleurs un frein éventuel à un rendez-vous physique essentiel quand on se trouve en situation fragile. Vous le savez, l'informatique est binaire, c'est 0 ou 1. Il y a nombre de situations complexes qui ne rentrent pas dans les cases.

De la même façon, le principe des Pass numériques est très positif, mais il se heurte à deux réalités incontournables. Le public auquel nous nous adressons fera-t-il la démarche de formation ? Ce n'est sans doute pas leur première priorité. Et concernant la manière de les accompagner, c'est un métier en soi, il faut les professionnels. Vous le constatez vous-mêmes, ils sont en nombre insuffisant. Les lieux de formation seront-ils assez nombreux et accessibles ? Quid de la mobilité ?

Ainsi, sur plusieurs sujets, la délibération n'est pas suffisamment détaillée.

En ce qui concerne l'appel à manifestation d'intérêt de l'ANCT, sur combien de postes de médiateur numérique le Département compte-t-il s'engager ? Que se passera-t-il après les deux années de cofinancement de l'ANCT ? Le Département s'engagera-t-il sur un financement pérenne, sachant qu'un tel dispositif prendra forcément du temps, sans doute plus de deux ans ?

Pour prendre les sujets dans l'ordre, un état des lieux des besoins a-t-il été fait au préalable ? Une cartographie du maillage envisagé a-t-elle été élaborée afin d'éviter les déserts de l'inclusion numérique ?

Par ailleurs, sur le projet des bibliothèques numériques de référence faisant des médiathèques un tiers lieu d'inclusion numérique, c'est une très bonne démarche. Cependant, quelle sera l'action du Département envers les bibliothèques ou médiathèques qui n'auront pas de capacité matérielle ou humaine de la mettre en place ? Ne toucherait-on pas là plus notre cœur de cible ?

Enfin, pour les agents départementaux, les dotations en matériels ont été conséquentes au cours de cette crise, c'est un fait et on s'en félicite. La formation est un élément naturel d'efficacité. Les volumes et le coût seront importants. Ont-ils été chiffrés ? A-t-on par ailleurs réalisé les retours d'expérience quant à la place du numérique dans le quotidien des agents ? Le numérique n'est pas qu'une question de fonctionnement interne, mais son impact s'évalue surtout sur le service rendu aux usagers les plus fragiles.

Bref, les intentions de cette délibération correspondent à l'évolution de notre société, cependant, trop généraliste et peu précise sur les budgets notamment, elle nous renvoie trop souvent à des délibérations ultérieures. Pour sa lisibilité, c'est dommage.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, qui va plutôt dans le bon sens, mais dont les déclinaisons nécessiteront d'être affinées, notamment pour les moyens mis en place et pour s'assurer que le numérique apporte une réelle plus-value sans jamais se substituer à l'humain dans la relation entre notre collectivité et les Nordistes.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Est-ce qu'on a retrouvé Roger VICOT ou est-ce qu'il est parti ?

M. MANIER.- Monsieur le Président, vu le retard que nous avons pris, Roger VICOT avait des engagements, il nous demande donc de bien vouloir l'excuser.

Nous allons voter favorablement cette délibération.

M. le Président.- C'est noté.

Je rends la parole à Bruno FICHEUX s'il souhaite répondre aux interventions de notre collègue.

M. FICHEUX.- Merci, Président, je vais effectivement répondre à ma collègue.

Bien évidemment, j'entends vos remarques sur l'apprentissage et l'accès à l'e-administration. Nous y répondons dans cette stratégie, puisque cette délibération est bien une stratégie opérationnelle. Comme je l'ai dit au cours de ma présentation, différentes délibérations arriveront derrière pour décliner cette stratégie opérationnelle, stratégie avec les Pass numériques pour l'accès à l'apprentissage en lien avec la médiation numérique.

Nous répondons aussi à vos interrogations avec le travail approfondi qui sera fourni par la DIRCOM sur l'accessibilité. Là où il reste des difficultés pour nous, l'aide humaine sera toujours possible. J'en ai parlé aussi dans la délibération en expliquant la formation de nos agents car, en effet, il n'y a pas que le matériel, mais l'accompagnement humain est tout à fait important, je vous le concède et je vous rejoins sur ce sujet. Nous y travaillons.

Je donne un exemple. En Estonie, pays dématérialisé, pour tous ses services administratifs, sauf le divorce et le mariage, il reste un contact humain possible. Ce pays est une référence en termes de numérique et on va apprendre des gens qui sont parfois plus en avance que nous.

Il s'agit donc d'une stratégie opérationnelle. Nous n'avons pas tout présenté, notamment en termes de budget. En effet, la partie des conseillers numériques, leur nombre, le financement des postes après 24 mois, tout cela est encore à travailler. Bien sûr, il y a un travail d'identification de ces besoins à mener. Aujourd'hui, il s'agit bien d'une délibération cadre qui va lancer un certain nombre de choses et aussi reprendre des choses qui ont été faites, j'en parlais par exemple avec les espaces numériques dans les collèges.

Voilà ce que je peux répondre de manière très globale, chère collègue, à vos interrogations.

Le Département, au travers de cette délibération, veut montrer toute sa motivation et toute son ambition pour rendre plus accessibles l'ensemble des services qui dépendent du numérique à l'ensemble des Nordistes.

M. le Président.- Merci, Bruno FICHEUX.

J'ai bien compris que le groupe communiste s'abstenuit et que les groupes Union pour le Nord et socialiste votaient favorablement.

Nous passons maintenant au vote électronique.

(Test de vote électronique... Plusieurs conseillers signalent ne pas parvenir à voter électroniquement)

Cela ne semble pas tout à fait au point. On a intérêt à revoir.

Nous passons et nous considérons que cette délibération est adoptée avec l'abstention du groupe communiste.

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord, ainsi que Socialiste, Radical et Citoyen et Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiennent).

Nous poursuivons avec la délibération 1-4, une délibération qui est le serpent de mer.

Je demande à Max-André PICK de la présenter rapidement et je donnerai ensuite mon opinion. Tu fais une présentation très technique et j'y ajouterai ma patte.

▪ **Rapport 1-4 – Projet de regroupement des services départementaux du Nord à Lille, acquisition de parcelles appartenant à la Métropole européenne de Lille**

M. PICK.- C'est une délibération que vous avez déjà vue à plusieurs reprises concernant ce terrain de 1 245 m², propriété de la Métropole européenne de Lille, qui correspond à peu près à l'angle Saint-Venant/Delory où il y avait la partie engazonnée, c'est cet emplacement-là dont on parle aujourd'hui à nouveau.

Nous avions dans un premier temps imaginé un échange assez simple entre les parcelles à l'euro symbolique. Ensuite, puisque nous n'avions plus la compétence voirie sur la métropole européenne de Lille, nous avons dû passer à un transfert entre la MEL et le Département et toujours à l'euro symbolique. Et puis, les conversations se poursuivent avec la Métropole européenne de Lille, il a été convenu que finalement, en plus de l'euro symbolique, de travaux d'aménagement pour environ 1,4 M€ et de passerelles facilitant l'accessibilité de l'ensemble Forum pour environ 500 000 €, nous achèterions finalement ce terrain au prix des Domaines, c'est-à-dire à 672 000 € HT.

C'est la version que j'ai présentée en commission la semaine dernière et j'ai eu le flair de signaler aux commissaires qu'il était possible que cette délibération connaisse dans les jours qui suivaient quelques modifications et changements, ce qui est le cas. Cela m'amène à vous proposer un amendement au projet de délibération, qui nous explique qu'un accord a été trouvé sur la base de 3,25 M€ HT pour le terrain. Pour nous, c'est un projet important puisque c'est la partie qui concerne la valorisation du terrain, qui participe grandement à l'équilibre de l'ensemble de l'opération et qui permet au groupement à qui nous avons confié ce partenariat public-privé de faire une opération immobilière de grande importance. Ce terrain nous est indispensable pour que cette opération immobilière puisse démarrer.

La MEL a demandé que cette valeur, qui est plus stratégique que réelle, soit prise en considération et vienne abonder l'estimation initiale de la direction de l'immobilier de l'État.

En conséquence, il vous est demandé de modifier le 4^e alinéa des propositions, que je vous lis : « *d'approuver l'acquisition auprès de la MEL des parcelles sisées à Lille, cadastrées... pour 1 245 m² moyennant le prix global de 3,25 M€ HT et hors frais d'acte, lesdits frais d'acte étant à la charge du Département* ».

Voilà très rapidement résumée la troisième ou quatrième version de cette vente de parcelle de 1 250 m².

M. le Président.- Merci, Max-André.

M. MANIER.- Monsieur le Président, j'aimerais donner une explication de vote. Est-ce que je la donne avant votre intervention ou après ?

M. le Président.- Ce sera mieux que tu la donnes après.

Je suis un peu surpris et triste devant la situation dans laquelle nous met la Métropole européenne de Lille. À la Métropole européenne de Lille, décidément, c'est comme à la Samaritaine, il se passe toujours quelque chose, si je puis m'exprimer ainsi.

Comme l'a dit Max-André, on est parti d'une situation qui me paraissait normale, d'un transfert de domaine public à domaine public de parcelles qui ne sont pas très importantes appartenant à la Métropole européenne de Lille sur le Forum. Nous avions commencé par trouver un accord qui me paraissait le plus normal. Nous faisons une opération d'intérêt général, opération qui en outre permet de supprimer une verrière avec des tonnes d'amiante – c'est vraiment le palais de l'amiante –, donc un bâtiment qui pose des problèmes en termes de sécurité et en termes de santé et, dans un premier temps, tout se passait bien. On en était encore à la possibilité de passer du domaine public communautaire au domaine public départemental et c'était effectivement prévu à l'euro symbolique. On s'engageait simplement – un beau geste contre un beau geste – à prendre en charge les travaux d'amélioration des abords pour 1,4 M€ et tout le monde était content comme cela.

Et puis, l'évolution législative fait que nous perdons la domanialité publique sur les voiries au profit de la MEL et, par conséquent, on ne peut plus avoir un passage de domaine public à domaine public.

À ce moment-là, la MEL et le Département interrogent dans un premier temps le service des Domaines pour savoir quelle est son estimation. Je crois que, dans ce premier temps, l'estimation des Domaines était autour de 300 000 €. Très bien, on est prêt à payer les 300 000 € de l'estimation des Domaines.

Puis, la MEL nous dit : « Finalement, sur ce terrain, sur 1 200 m², vous allez construire deux immeubles de grande hauteur qui vont vous rapporter pas mal d'argent » – grossièrement, l'évaluation qui a été faite vis-à-vis du groupe Duval qui est notre partenaire est de 18 M€ – « On veut participer au partage du fromage et nous demandons notre part ».

Je rencontre le Président de la MEL en présence de ma directrice de cabinet, il était lui-même avec son directeur de cabinet – il ne faut jamais aller seul à ce genre de réunion. On finit par trouver un accord, accord qui me paraissait déjà de la part du Département assez sympathique, qui consistait à dire : la MEL a demandé une nouvelle évaluation des Domaines en faisant valoir la construction de ces deux immeubles de grande hauteur, qui sont des immeubles à la fois de bureaux et de logements, et les Domaines ont accepté à la demande de la MEL de monter leur évaluation. Cette évaluation qui était autour de 300 000 € est montée à 670 000 €.

Là, on dit toujours oui et on sent que la MEL est encore réticente. Il y a des passerelles à aménager sur ce secteur, passerelles qui vont permettre le liaisonnement de ce quartier de Lille qui va être terriblement valorisé par les travaux du Forum. La MEL demande que l'on finance également ces passerelles pour un montant de 500 000 €. J'accepte effectivement les 670 000 €, estimation des Domaines, le 1,4 M€ de l'aménagement des abords et les 500 000 € des passerelles.

Je pense avoir un accord ce jour-là et tout le monde l'a compris comme cela. On fait donc préparer la délibération, c'est la première que vous avez reçue dans ce cadre-là.

Et puis, il y a quelques jours, je reçois un courrier de la MEL disant : « Je ne suis plus d'accord, cela ne suffit pas, il faut que notre prix soit plus important. La MEL a aussi ses problèmes financiers ». Il y a donc une rencontre entre les directeurs généraux des services. Il se trouve que le nouveau directeur général de la MEL, qui est d'ailleurs un type très bien, qui a travaillé au Département en 1992-1993, cherche visiblement à arranger les choses. D'une ambition qui tournait autour de 5 M€, qui nous avait été déclarée par un autre collaborateur de la MEL, dont je tairai le nom, on passe à 3,25 M€.

On a donc 3,25 M€ à payer, plus l'aménagement des abords, plus les passerelles.

Je trouve que ce ne sont pas des manières, je le redirai à la MEL, mais on est un peu coincé. En effet, il va de soi qu'aujourd'hui, il n'y a plus un fonctionnaire territorial dans le Forum et heureusement, puisqu'on est en train de retirer l'amiante. On a donc loué il y a déjà plusieurs mois des bureaux pour accueillir ces personnels, qui sont d'ailleurs des bureaux très confortables dont ils sont fort contents, mais dont le coût mensuel est de 450 000 €. Tout retard dans l'opération va donc nous coûter mensuellement 450 000 €. Je suis tenté de dire qu'il y a une espèce de « chantage » consistant à dire : « il faut que vous nous rendiez propriétaire et, par conséquent, on va demander un prix fort ».

Je propose d'accepter, parce que nous avons besoin de devenir propriétaires le plus rapidement possible.

Mes chers collègues, on est investi de la compétence de solidarité territoriale. On n'a pas été « chien » avec la MEL, pas plus qu'avec les autres intercommunalités. Je rappelle que, il y a fort longtemps, l'une des subventions les plus importantes qui ait jamais été versée par le Département à la MEL a été une subvention pour les travaux du métro et que, aujourd'hui, nous sommes intervenus sur d'autres dossiers communautaires. Eh bien, mes successeurs feront ce qu'ils voudront dans l'utilisation des projets territoriaux structurants.

J'avais dit à Damien CASTELAIN, avec qui j'avais toujours eu des relations très convenables : « Pourquoi cherches-tu absolument à te mettre le Département à dos ? Tu vas gagner dans un premier temps et, dans un deuxième temps, il sera compréhensible que les exécutifs départementaux qui pourront se succéder disent que, puisqu'on nous a pris tant, on ne financera pas tel dossier présenté à la hauteur que l'on souhaitait financer. »

Voilà donc où nous en sommes. Le Département a besoin de devenir propriétaire. Ils exigent cette somme pour que l'on soit propriétaire. Je suis favorable à ce que nous payions cette somme, que nous prenions la propriété et, après, j'espère que le bon sens reprendra tous ses droits.

Mon cher Didier, je te laisse la parole.

M. MANIER.- Merci, Monsieur le Président.

De ce que nous avons compris – parce qu'il faut suivre les événements –, il s'agit ici de procéder à des acquisitions de parcelles qui appartiennent à la Métropole européenne de Lille dans le cadre de l'opération Forum de regroupement des services départementaux. Jusqu'alors, je pense que nous avons compris.

Comme l'a dit Max-André, il s'agit de la troisième délibération sur ce sujet et on peut effectivement s'étonner de ces évolutions tardives sur une opération conçue de longue date et en lien étroit avec à la fois la Ville de Lille et la Métropole européenne de Lille.

Ensuite, nous pouvons nous étonner que, sur une opération aussi structurante et d'intérêt général, le Département du Nord n'ait pas bénéficié de la part de la MEL d'une cession à l'euro symbolique, comme cela a été le cas par la Ville de Lille. Il est en effet de coutume – vous l'avez dit, Monsieur le Président –, entre collectivités territoriales, de céder ses terrains à l'euro symbolique lorsqu'il s'agit d'opérations d'intérêt général qui permettent une amélioration des espaces publics et c'est le cas nous concernant ce soir.

J'en viens au prix de vente demandé par la MEL pour l'achat de ces terrains par le Département. Il s'agissait initialement de racheter ces terrains à la MEL au prix évalué par la direction immobilier de l'État, anciennement France Domaine, soit 672 000 € hors frais. Je pense que cela aurait pu encore s'entendre.

L'amendement proposé à cette délibération précise qu'il s'agit maintenant de racheter ces parcelles à 3,25 M€, le Département supportant la totalité des frais d'acte. Cette demande interroge sur la possibilité légale pour une collectivité comme la nôtre de racheter des parcelles à un prix très supérieur à celui évalué par les services de l'État.

Compte tenu de tous ces éléments, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Je vous remercie de votre intervention, mon cher collègue.

Je sais d'ailleurs que vous êtes dans le même groupe que le Président CASTELAIN à la Métropole européenne de Lille. J'aurais donc pu vous demander de jouer les bons offices, mais je n'ai pas cherché à vous ennuyer.

Je vous remercie également d'avoir précisé le rôle qui a été celui de la Ville de Lille. Je n'ai qu'à me féliciter du partenariat avec Madame AUBRY. C'est vrai que je l'avais associée à l'ensemble du dossier et au choix du projet et Madame AUBRY a mis les terrains qui étaient propriété de la Ville de Lille à la disposition du Département et ce, à l'euro symbolique.

D'un côté, j'ai une attitude ; de l'autre côté, j'en ai une autre. J'ai besoin de ces terrains. Je comprends l'attitude du groupe socialiste, mais j'ai effectivement besoin de faire cette acquisition pour fiabiliser une opération qui, comme vous l'avez dit, est une opération d'intérêt général.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

Depuis le départ, le groupe communiste s'abstient sur cette opération puisque nous sommes opposés au partenariat public-privé. Effectivement, cela ne va pas changer aujourd'hui, à plus forte raison que nous avons bien compris que la MEL demandait une somme astronomique pour ces quelques mètres carrés. Par conséquent, cela pose beaucoup de questions. Si effectivement la Ville de Lille cède ce qui lui appartient à l'euro symbolique, on peut s'étonner que la MEL n'en fasse pas autant. C'est la moindre des choses entre collectivités pour un projet de cette ampleur ; d'autant plus que, effectivement, comme c'est indiqué dans les documents, les services de l'État ont donné un montant. On peut bien évidemment varier de ce montant de quelque pourcentage, mais on ne peut pas au-delà. Là, cela pose véritablement un problème de fond, même un problème juridique.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. le Président.- Merci, Charles BEAUCHAMP.

Je demande la solidarité du groupe Union pour le Nord, tout en comprenant l'attitude de mes deux collègues.

De plus, lorsqu'on a créé les Métropoles, on les a créées pour être un booster pour leur territoire d'une part et aussi pour les territoires qui les entourent. Or, là, la Métropole se conduit d'une manière qui n'est à mon avis pas compatible avec le statut métropolitain.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je considère que le groupe Union pour le Nord – sauf si des collègues du groupe majoritaire manifestent leur opposition, ce n'est pas la dictature – accepte de voter la délibération et qu'il y a abstention de la part de l'opposition, abstention que, très honnêtement, je comprends très bien.

Merci, mes chers collègues. Nous considérons qu'elle est adoptée dans ce cadre-là.

Les propositions du rapport amendé n° 1.4 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, s'abstiennent).

Nous en arrivons au dossier 2-1 qui va être présenté par Marie-Annick DEZITTER.

Marie-Annick, tu as la parole.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 2^e COMMISSION

▪ Rapport 2-1 _ Avis relatif aux projets territoriaux de santé mentale

Mme DEZITTER.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un rapport qui n'est pas non plus soumis au vote. Il a pour but de porter à connaissance la mise en œuvre des projets territoriaux de santé mentale qui couvrent le département du Nord et à recueillir l'avis de l'assemblée sur ce contenu.

La loi de modernisation de notre système de santé, dans son article 69 du 26 janvier 2016, fait évoluer la politique de santé mentale et l'organisation de la psychiatrie en reconnaissant le caractère transversal de la santé mentale ; d'où la mise en œuvre de projets territoriaux de santé mentale qui sont élaborés par l'ensemble des acteurs du champ de la santé mentale.

Cette démarche pour aboutir aux Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) a débuté dès 2017. En 2017, les commissions de santé mentale des Conseils Territoriaux de Santé, sous l'égide de l'ARS, ont réalisé des diagnostics territoriaux. Les services du Département ont été associés dès le début à ces travaux puisque nous siégeons aux conseils territoriaux de santé.

En 2018, ces diagnostics ont été présentés en conseils territoriaux de santé et, à partir du premier semestre 2019, les PTSM ont été élaborés par l'ensemble des partenaires du champ de la santé mentale. L'ARS a validé au 31 décembre 2020 les projets territoriaux de santé mentale présentés par les CTS.

Il existe trois PTSM : le PTSM de la métropole lilloise, celui du bassin minier et du Hainaut-Cambrésis qui regroupe l'Avesnois, le Douaisis, le Valenciennois et le Cambrésis, et PTSM de Flandres.

Les objectifs sont toujours identiques pour ces PTSM. Il s'agit tout d'abord d'établir des constats partagés entre les partenaires et pour coconstruire des réponses aux besoins et aux aspirations des personnes. Ces réponses se concrétisent dans les PTSM sous forme de fiches actions. Ces fiches actions sont le cœur des PTSM et cela constitue la feuille de route à mettre en œuvre pour les cinq années à venir.

La santé mentale est un enjeu fort pour le Département du Nord au regard des personnes qu'il accompagne tout au long de leur vie. Cela concerne aussi bien les troubles psychiques pendant la grossesse, en périnatalité, pendant la petite enfance, cela concerne aussi les troubles psychiques des enfants sous protection – malheureusement, nous avons une sur-représentation des troubles psychiques chez ces enfants –, les troubles psychiques des personnes en insertion, les troubles psychiques des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. Ce sont vraiment nos publics cibles.

Par conséquent, les objectifs des PTSM croisent ceux des commissions territoriales de l'autonomie et croisent ceux de la démarche du territoire 100 % inclusif. Ils croisent aussi certaines fiches actions contractualisées dans le cadre du plan pauvreté que nous avons voté en Conseil départemental et le plan de la prévention et de la protection de l'enfance. Vous avez vraiment une interaction entre l'action départementale et l'action des PTSM.

La psychiatrie est un acteur incontournable. Si la direction de l'offre médico-sociale et de la prévention et promotion de la santé est acquise à ces démarches portées par le Département, la contribution de la direction de l'offre de soins est à rechercher.

Les services du Département ont analysé les trois PTSM. Vous avez une synthèse de ces trois PTSM dans la délibération. Je vais vous soumettre ici les constatations et les remarques que les services départementaux adressent à l'ARS.

Les PTSM comportent des points et des actions très positives :

- Un territoire en adéquation avec l'organisation des réponses sociales et médico-sociales du Département.
- Une méthode participative, collaborative qui a associé les services départementaux. J'insiste parce qu'il est très important pour le Département de « s'imposer » un peu auprès de l'ARS.
- Des actions pertinentes qui visent une meilleure action collective des différents acteurs, ces acteurs étant impliqués dans l'accompagnement des personnes concernées.
- Des conseils locaux de santé mentale intercommunaux, en particulier celui qui est proposé à l'échelle des trois établissements publics de coopération intercommunale sur les Flandres qui permettra d'optimiser le portage et la coordination des actions au plus près des besoins.

Ce sont les aspects positifs. Par contre, certains éléments sont à prendre en considération pour que les PTSM permettent d'améliorer la situation en santé mentale qui n'est pas toujours excellente. Six points sont à relever.

Premier point, une offre insuffisante pour accompagner les personnes repérées. Je vous donne quelques chiffres évocateurs :

- Le taux d'équipement en psychiatrie adulte du Nord est inférieur à celui de l'hexagone et de la région Hauts-de-France. Pour l'hexagone, 1,57 % ; pour le Nord, 1,37 %.

- Le taux d'équipement de lits en pédopsychiatrie dans le Nord est aussi le plus faible de la région. Pour l'hexagone, 0,95 % ; pour la région Hauts-de-France, 0,87 % ; pour le Nord, 0,65 %.
- Les délais d'accès aux centres médicaux psychologiques sont très variables. Selon l'étude réalisée auprès des unités territoriales d'action sociale, ces délais sont pour le département en moyenne de 4,8 mois. Si on prend l'unité territoriale de Haubourdin-La Bassée ou celle d'Armentières, les délais sont supérieurs à 12 mois et, pour celle de Seclin, ils sont supérieurs à 18 mois.
- Cette même étude porte également sur l'accès aux Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP). Au niveau du département, le délai d'accès est de 3,8 mois. Pour Gravelines-Bourbourg, il est supérieur à 9 mois. Pour Lomme-Haubourdin, il est supérieur à un an. Les CAMSP choisissent de prendre en charge d'abord les tout petits.

Il y a donc un gros problème au niveau de l'offre largement insuffisante pour accompagner les personnes dans le département du Nord.

Deuxième point à soulever vis-à-vis de ces PTSM, le Département souhaite une action spécifique pour les enfants et les jeunes adultes qui bénéficient de mesures de protection de l'enfance – je parlais tout à l'heure d'une sur-représentation à ce niveau. Il souhaite surtout la mise en œuvre concrète des recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux. Cette agence préconise de développer les partenariats nécessaires à la prise en charge de la santé des mineurs et jeunes majeurs protégés, elle préconise également d'anticiper et d'organiser la gestion des épisodes de crise ou des urgences médicales, et ceci en établissant des relations partenariales, des rencontres institutionnelles formalisées, en identifiant les modalités de recours aux services de psychiatrie pour l'accueil d'urgence et en les formalisant dans des protocoles bien établis, ce qui n'existe pas actuellement.

Troisième point, les PTSM devront se concrétiser par des actions portées par les partenaires. Une attention toute particulière sera portée à la stratégie financière de l'ARS qui se traduit par le lancement d'appels à projet. L'objectif de cette attention toute particulière est de garantir que le plus grand nombre de projets possible émergent sur le territoire et ceci, dans les différents champs sanitaires et médicosociaux.

Le quatrième point concerne la sensibilisation dans les collèges. Il serait pertinent de bien identifier les partenaires et les opérateurs départementaux qui vont y intervenir. S'agira-t-il des clubs de prévention ou des centres sociaux ?

Le cinquième point concerne la gestion des urgences et crises évoquées dans le point 2. L'amélioration de l'organisation doit absolument être réalisée pour gérer ces urgences et ces crises. Il faut un meilleur accès à une réponse en cas d'urgence psychiatrique ou de souffrance psychique. Il nous faut aussi un accueil de demandes de soins non programmés, ces deux points constituant un axe essentiel pour le Département parce que les services sociaux et médicosociaux du département sont très régulièrement confrontés à des difficultés dans le cadre de leur suivi ou de leur accompagnement de personnes concernées.

Enfin, sixième point, le Département souhaiterait également qu'une action spécifique envers les jeunes protégés soit explicitement actée dans chaque PTSM, comme c'est le cas pour le PTSM de la métropole lilloise qui l'acte très clairement dans ses écrits.

Voilà donc très brièvement décrits les PTSM dans leurs aspects positifs et négatifs et les points relevés qui ont été transmis à l'ARS.

M. le Président.- Merci, Marie-Annick.

C'est une délibération importante pour la carence en psychiatrie et pédopsychiatrie pour notre département, qui est un facteur de problèmes d'une grande densité.

Deux collègues sont inscrits.

Je passe la parole à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, pour le groupe socialiste.

M. GODEFROY.- Marie-Christine est en dis-connexion. Apparemment, Teams l'a lâchée. Je me propose donc d'intervenir à sa place puisque nous étions d'accord sur ce qui est à dire.

Nous partageons vraiment l'avis qui a été fourni par notre Vice-présidente sur la question de la santé mentale et sur les trois projets qui ont été formulés. Nous voulions seulement souligner, comme vous l'avez dit et suite à notre échange de tout à l'heure extrêmement dense sur la question de santé, que la question de santé mentale est vraiment un double phénomène grave dans notre département ; d'une part parce que le département est déjà largement sous-équipé en matière d'offres en psychiatrie et en appui psychique et, d'autre part, parce que la crise sanitaire rend aujourd'hui particulièrement urgentes les capacités d'intervention sur le sujet. Les éléments de souffrance psychique vécus par nos concitoyens sont manifestement soulignés par tous les professionnels de l'accompagnement à l'égard des publics en difficulté, par exemple pour les jeunes reçus en mission locale où la question monte vraiment très fort, pour les jeunes relevant de l'ASE, comme pour les allocataires du RSA, ainsi que pour les collégiens puisque, dans les collèges, on nous dit beaucoup que cette question s'accentue de la part des collégiens. Cette double pénalisation, sous-équipement en offres et montée puissante compte tenu de la crise, nous préoccupe.

Dans ce contexte, est-ce que, en dehors de l'avis que donne le Département, nous ne devrions pas étudier notre contribution préventive à l'amélioration de l'offre, non pas en pédopsychiatrie puisqu'on a beaucoup de mal de ce côté-là, mais notamment en renforcement des équipes de psychologues que nous pourrions mettre à disposition des services de prévention ou des collèges pour accompagner particulièrement ce moment de la crise ?

Voilà ce que je voulais dire au nom du groupe.

M. le Président.- Merci, Marc GODEFROY.

Isabelle CHOAIN.

Mme LUCAS.- Ce sera Madame LUCAS, puisqu'Isabelle a dû se connecter sur une autre réunion.

Monsieur le Président, chers collègues,

Le sujet de la santé mentale revient sur le devant de la scène à l'occasion de la crise sanitaire. Le confinement, l'isolement et la situation anxiogène ont fait surgir ou resurgir des troubles psychiques plus ou moins graves chez une partie de la population.

Le fait qu'on en parle publiquement est un progrès. Il y a quelques années encore, le sujet de la santé mentale était tabou. Les préjugés et les représentations ont la peau dure, mais la santé mentale nous concerne tous au même titre que la santé en général. Elle ne se limite pas aux grandes maladies mentales telles que la schizophrénie ou les troubles bipolaires, d'autres pathologies plus souterraines, mais aussi plus répandues, comme la dépression, les addictions, les troubles anxieux, en font partie intégrante.

Mais le secteur est sacrément en souffrance. L'offre est trop faible et seule une petite proportion de la population a accès à cette offre. Je pense notamment aux psychologues.

Comme le confie le délégué interministériel dédié à ce sujet, après 15 années de restrictions budgétaires, notamment en psychiatrie, l'offre de soin a stagné. L'inadéquation importante creusée année après année existe aujourd'hui entre les besoins et l'offre. Le rattrapage est rendu difficile par le manque de ressources.

Ce cadre général étant posé, nous parlons aujourd'hui des projets territoriaux de santé mentale pour le Nord. Les PTSM constituent une démarche volontariste puisqu'ils sont élaborés et mis en œuvre à l'initiative des professionnels et des établissements du champ de la santé mentale. Pour le Nord, les collectifs d'acteurs qui ont pu émerger se situent sur deux zones, l'arrondissement de Lille et la Flandre.

C'est donc sur ces deux projets que nous sommes appelés à donner un avis et cela nous concerne, nous Département du Nord, à deux titres :

- Au titre de nos compétences sociales (enfance protégée, soutien à la parentalité, personnes en situation de handicap, personnes âgées, public en insertion, collégiens) ; ces publics peuvent être plus exposés que la population générale à des troubles de santé mentale, chaque public pour des raisons différentes d'ailleurs, mais je pense par exemple aussi à l'isolement, à la précarité sociale ou encore à l'instabilité familiale.
- Au titre également de la faiblesse du Nord qui s'avère moins équipé, moins bien armé qu'ailleurs en France pour s'en occuper.

Tous les indicateurs sont au rouge, en dessous de la moyenne nationale : le taux d'équipement en psychiatrie adulte, le taux d'équipement en lits de pédopsychiatrie, les délais d'accès aux centres médicropsychologiques.

Face à cette carence de l'offre, les PTSM ne peuvent pas tout, mais toutes les propositions formulées sont intéressantes. Cela est bien logique puisqu'elles sont issues des acteurs les plus proches du terrain, ceux qui détiennent l'expertise la plus légitime.

Parmi les priorités identifiées, plusieurs nous interpellent car elles concernent plus directement l'action départementale.

Dans un premier point, le repérage précoce des troubles psychiques. Il semble en effet incontournable d'intégrer cette exigence de repérage précoce dans nos politiques départementales de solidarité. Pour cela, il est indispensable que les professionnels du département soient formés sur le sujet de la santé mentale. On ne peut pas leur demander de devenir psychiatre ni psychologue, mais on peut les former à repérer, déceler, identifier les éventuels troubles psychiques chez les publics qu'ils accompagnent et aussi les former afin qu'ils puissent orienter ces usagers correctement vers une prise en charge psychologique ou psychiatrique.

Sur le deuxième point, la prévention et la gestion des situations de crise, cela fait fortement écho avec les difficultés qu'ont formulées les professionnels de la protection de l'enfance. Les assistants familiaux et les éducateurs en établissement sont souvent confrontés à des situations de détresse psychologique des enfants et adolescents accueillis. Face à des pics d'urgence et de crise, ils disent se sentir complètement impuissants.

Nous insistons particulièrement sur cette question de la pédopsychiatrie qui est cruciale et même presque première. Il sera toujours difficile de construire avec ces enfants des parcours à peu près stables si les troubles psychiques sont peu ou pas traités.

Nous rejoignons donc l'avis que vous portez, à savoir que le Département souhaite une action spécifique pour les enfants et jeunes adultes bénéficiant de mesures de protection de l'enfance. Nous souscrivons évidemment sans réserve à cette recommandation.

Vous pointez aussi la question de la santé mentale dans les collèges. Vous souhaitez que les opérateurs départementaux qui interviennent, comme les clubs de prévention et les centres sociaux, soient explicitement identifiés. À cela, nous voudrions ajouter que le rôle de la médecine scolaire doit être réaffirmé, ainsi que les moyens humains correspondants. Elle aurait tout son rôle à jouer pour déceler des troubles éventuels chez les collégiens, à notre sens bien évidemment. La médecine scolaire ne relève pas du Département, certes, mais c'est un maillon clé de la prévention.

Pour finir, nous nous questionnons sur la limitation des projets territoriaux de santé mentale à deux territoires du Nord. Cela signifie-t-il que, dans le reste du département, il n'existe pas de tels projets ? Ce serait un peu inquiétant car, à n'en pas douter, les habitants du Valenciennois, de l'Avesnois ou du Cambrésis peuvent tout autant avoir besoin d'un meilleur accès à l'offre de santé mentale.

Merci de votre écoute.

M. le Président.- Merci, chère collègue.

Je constate sans surprise qu'il y a un consensus important entre les différents groupes sur ce problème de santé mentale.

Je demande à Marie-Annick de bien vouloir répondre à nos collègues.

Mme DEZITTER.- Pour répondre à Marc GODEFROY en ce qui concerne l'apport du Département, j'ai bien insisté sur le fait que la participation des services départementaux s'est faite depuis le début. C'est important pour nous parce qu'on apporte la voie et on va participer à la mise en œuvre de ces PTSM.

L'implication du Département, c'est aussi la création de postes de psychologues. Yves DUSART l'avait signalé en commission. Actuellement, 10 postes de psychologues sont en cours de recrutement. On a bien une action importante, sachant que ces PTSM ont commencé à être élaborés en 2017, c'était avant la crise sanitaire et, aujourd'hui, le problème est peut-être décuplé au niveau de la santé mentale étant donné que l'état psychique de certains Nordistes s'est dégradé avec la crise.

Pour répondre à mon autre collègue qui parlait du Hainaut, je précise que tout le département du Nord est couvert par des PTSM, que ce soit les Flandres ou la métropole lilloise, mais aussi le sud du département. En fait, les PTSM couvrent les deux territoires de conseils territoriaux de santé. Tout est couvert, il n'y a pas de laissé-pour-compte. Il y a trois PTSM et les trois travaillent dans le même sens.

Concernant la médecine scolaire, je ne peux pas vous donner le détail, mais, à ma connaissance, la médecine scolaire est actuellement en pleine réorganisation et je ne sais absolument pas ce que cela va donner. C'est vrai qu'il y a énormément de problèmes au niveau de la médecine scolaire. Bien entendu, dès que j'aurai des informations sur la médecine scolaire, je vous les donnerai.

M. le Président.- Merci, Marie-Annick.

C'est d'autant plus intéressant que, dans le projet de loi 4D, il est envisagé de céder la médecine scolaire aux Départements, ce qui n'est pas inintéressant dans le principe, mais ce qui interpelle sur ce qu'elle représente aujourd'hui et les coûts qu'il y aurait à mettre en œuvre pour rebâtir une véritable médecine scolaire.

Mes chers collègues, je pense que vous serez d'accord pour que l'on puisse transmettre ces observations qui ont été partagées à l'Agence régionale de santé ainsi qu'aux conseils territoriaux de santé.

Y a-t-il des avis contraires ? (Aucun).

On considère donc que l'avis est ainsi adopté.

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à l'unanimité.

Nous poursuivons avec Yves DUSART qui va nous présenter la délibération que vous avez accepté d'inscrire en urgence à l'ordre du jour.

Yves, tu as la parole.

▪ Rapport 2-2 - Evolution de l'astreinte de permanence de l'Aide sociale à l'enfance

M. DUSART.- Merci, Monsieur le Président.

On vous propose effectivement ce soir une évolution de l'astreinte de permanence de l'ASE.

Avant d'évoquer cette évolution, je commencerai par vous dire là où nous en étions sur ce sujet. Il y avait effectivement une astreinte, mais qui n'était portée que par les cadres de l'aide sociale à l'enfance, ce qui faisait réaliser cette astreinte uniquement pour le parquet et uniquement les week-ends, jours fériés et éventuellement les ponts et cette astreinte ne fonctionnait pas en semaine après 18 heures. Vous voyez donc là directement toute l'évolution que nous avons souhaité amener.

La Direction Générale Adjointe Solidarité (DGASOL) a travaillé avec la Direction Enfance Famille Jeunesse (DEFJ) et les Ressources Humaines, j'associe mon collègue Jean-Luc DETAVERNIER à ce dossier. En effet, il nous fallait absolument – c'était une demande forte notamment des tribunaux et du parquet – améliorer cette astreinte au niveau départemental, non seulement parce que nous étions sûrs qu'elle pouvait améliorer la protection des enfants dont nous avons à garder la sécurité, mais aussi parce qu'elle peut être un soutien très efficace pour l'ensemble des professionnels qui sont mobilisés sur la protection de l'enfance, je veux parler des assistants familiaux ou des personnels qui travaillent en structure.

Des axes d'amélioration ont donc été présentés. Je vais vous les résumer très brièvement.

Le premier point est évidemment de pouvoir assurer une astreinte tout au long de la semaine et 365 jours sur 365.

Deuxième point, ce dispositif d'astreinte sera ouvert aux assistants familiaux et aux partenaires des établissements qui peuvent évidemment être des relais de situations d'urgence.

Le troisième point sera la simplification de la démarche d'astreinte, notamment pour améliorer la réactivité des réponses. Nous ne passerons plus, comme c'était le cas hier, par un numéro qui passait par le PC de sécurité du Département, mais il sera créé un numéro direct qui permettra d'avoir des interlocuteurs directement au téléphone.

Nous aurons tout un volet qui permettra de mieux soutenir les agents mobilisés au service de cette astreinte, c'est-à-dire qu'il y aura des équipes pluridisciplinaires, nous essaierons de territorialiser l'astreinte.

Nous mettrons évidemment des solutions de formation auprès des agents qui seraient amenés à faire ces astreintes.

Il y a aussi le souhait de ne pas uniquement faire une astreinte téléphonique, mais qu'il y ait bien une aide physique si nécessaire pour aller au contact des gens qui en ont besoin.

Également, nous n'oublierons pas de valoriser cet effort qui serait réalisé par les agents en mettant une prime spécifique, évidemment en plus de l'indemnité réglementaire, puisque 50 € mensuels seraient dédiés aux personnels volontaires.

Il y aura la création de deux secteurs géographiques bien différents, sud et nord, pour éviter d'envoyer sur Dunkerque quelqu'un qui fait une astreinte depuis Fourmies, cela n'aurait pas de sens.

Nous espérons le recrutement de 60 agents sur ce dispositif d'astreinte, avec des équipes pluridisciplinaires. Nous parlions il y a quelques instants avec Marie-Annick DEZITTER des psychologues, nous souhaiterions qu'il y ait des psychologues dans ces équipes d'astreinte.

Ce dispositif d'astreinte, si vous le validez aujourd'hui, pourrait démarrer dès le printemps après la phase de recrutement des volontaires dédiés.

J'ajoute pour terminer que, auparavant, nous consacrons 30 000 € de budget sur ce dispositif d'astreinte. En l'étendant de cette façon pour le bien des enfants et de nos agents, 100 000 € annuels seraient dédiés à ce dispositif d'astreinte.

C'est un dispositif que nous attendions depuis longtemps, que le parquet attend depuis très longtemps. Je suis certain que ce qui est mis en place là amènera une vraie plus-value à ce service d'astreinte et aussi vis-à-vis de nos professionnels.

M. le Président.- Merci beaucoup, Yves.

Il est exact que l'on attend depuis longtemps. Cela fait six ans que j'en entends parler, que les procureurs me reprochent le système mis en place.

C'est un système qui va aussi amener à développer de l'attractivité de professions qui sont très tendues comme les professions d'assistantes familiales. Il y a des agents à qui on donne une solution lorsqu'ils se trouvent devant un problème d'urgence ou d'extrême urgence, solution qu'ils n'avaient pas nécessairement jusqu'à présent.

Je pense que c'est vraiment une délibération importante. Elle coûte certes un peu, mais enfin, passer de 30 000 € à 100 000 €, ce n'est pas cela qui va nous tuer – si je puis m'exprimer ainsi – et je crois que c'est un pas accompli qui est important.

Y a-t-il des demandes d'intervention, mes chers collègues, sur cette délibération relative aux astreintes de permanence de l'ASE ?

Virginie VARLET.

Mme VARLET.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous vous rejoignons naturellement sur les objectifs du dispositif d'astreinte de permanence de l'aide sociale à l'enfance qui permet notamment d'étendre les périodes d'astreinte pour assurer la continuité de service et assurer un meilleur accompagnement humain et financier aux agents concernés.

Sur ce dossier, les organisations syndicales demeurent néanmoins partagées sur la qualité du dialogue social et des réponses que vous avez apportées pour accompagner le déploiement de ces astreintes. Il leur a d'ailleurs fallu une mobilisation des organisations syndicales pour qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) se réunisse sur ce dossier et qu'un plan de prévention des risques soit proposé.

Si nous sommes convaincus de l'importance du dispositif d'astreinte pour l'aide sociale à l'enfance, nous sommes par ailleurs très réservés sur la manière dont le dialogue social s'est déroulé pour proposer ce dispositif.

Aussi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Monsieur BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

Sur le principe d'étendre l'astreinte téléphonique existante à la nuit, il n'y a pas d'opposition de notre part puisque c'est une avancée, nous n'allons donc pas nous opposer à cela. Cependant, nous également, nous avons eu des remontées d'agents et d'organisations syndicales qui nous expliquent que toutes les conditions ne sont pas réunies, notamment sur le principe du volontariat, sur la sécurité des agents en cas d'intervention et sur des risques renforcés pour les agents qui n'auraient que six mois d'expérience seulement pour faire l'astreinte.

Voilà ce qui nous conduit à nous abstenir, Monsieur le Président.

M. le Président.- Yves DUSART, je te laisse répondre à nos collègues.

M. DUSART.- Merci, Monsieur le Président.

En effet, il y a eu pas mal d'échanges sur ce sujet de l'astreinte, notamment avec les partenaires sociaux et, suite à ces échanges avec les partenaires sociaux, il y a d'ailleurs eu réévaluation du dispositif et bon nombre des sujets qui avaient été développés ont permis d'amender la délibération que l'on vous propose aujourd'hui, qui aurait pu être proposée bien avant si nous n'avions pas voulu tenir compte de toutes ces avancées et discussions avec les partenaires sociaux.

Cela dit, je vais vous dire franchement ce que je pense. Il y a partenaires sociaux et partenaires sociaux, il y a ceux qui passent leur temps à réclamer que cela change et qui, dès lors que l'on veut changer, sont systématiquement contre. Si c'est de ceux-là dont vous voulez parler, ce n'est pas forcément le terrain sur lequel il faut s'avancer. Par contre, d'autres partenaires sociaux se sont empressés de prendre à bras-le-corps ce sujet et, d'ailleurs, les partenaires ont voté ce texte en Comité Technique (CT), conscients que c'était une réelle avancée pour les enfants dont nous avons la charge, les situations de danger que nous pouvons être amenés à vivre le week-end et aussi les soirées et, surtout, que c'était une réelle avancée sur l'accompagnement des personnels qui travaillent et qui sont en première ligne, les assistants familiaux et les agents ou les professionnels qui travaillent dans nos établissements.

Il y avait aussi toute une question sur le volume de travail, la charge de travail. On a entendu tout et son contraire. Là aussi, il faut regarder les chiffres et la réalité. On parle pour un agent qui serait volontaire d'une semaine d'astreinte tous les deux mois. On n'est pas en train de parler d'astreintes systématiques.

Je peux vous dire aussi que, en 2019, on n'avait pas atteint 60 interventions sur l'année. On parle bien d'un système que l'on met en place 24 heures sur 24, 365 jours sur 365, mais qui, pour autant, ne demande pas énormément d'interventions.

J'ajoute que, évidemment, les agents qui sont d'astreinte sont défrayés et récupèrent des heures de récupération qui leur permettent de compenser éventuellement ce qu'ils sont amenés à faire lors de ces astreintes.

Par ailleurs, un soin particulier sera à mener sur un point. Si vous donnez des récupérations, il y a des jours où ces personnes ne seront plus à leur tâche première. Un volant particulier sera donc posé sur le remplacement de ces personnels qui seront obligés de lâcher leur poste pour faire valoir leurs jours de récupération.

Vous le voyez, il s'agit de tout un dispositif qui est mis en place, qui permet vraiment d'aller plus loin et qui veille aussi à la sécurité. Vous parlez de moyens, il y a des moyens pour une équipe pluridisciplinaire qui fait que les agents ne sont plus seuls à

intervenir. Tout cela est mis en place pour que les astreintes fonctionnent bien et, surtout, que le rendu de l'astreinte soit largement amélioré.

M. le Président.- Merci, Yves.

Une astreinte tous les deux mois par agent, je connais pas mal d'élus locaux qui prendraient.

Mes chers collègues, si j'ai bien compris, il y a abstention des groupes d'opposition, groupe Socialiste, Radical et Citoyen, et groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, et vote unanime du groupe majoritaire.

C'est bien cela ? (*Aucune objection*).

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Les propositions du rapport n° 2.2 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, s'abstiennent).

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération 3-1 qui nous conduira à effectuer notre deuxième test de vote électronique.

Je donne la parole à Joëlle COTTENYE.

DOSSIER RELEVANT DE LA 3^e COMMISSION

▪ Rapport 3-1 - Collège numérique : bilan 2020 et perspectives 2021

Mme COTTENYE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Aujourd'hui, les défis de l'école sont nombreux, notamment pour faire évoluer le système éducatif vers des compétences du XXI^e siècle. Remettant la relation à l'information et à la connaissance, le rapport au temps et à l'espace, la relation à autrui, mais aussi à soi-même, le numérique bouscule la forme scolaire séculaire.

Avec l'ère du numérique qui crée aujourd'hui un nouveau monde et avec le Covid, l'urgence de l'inclusion numérique s'est accentuée, s'agissant plus particulièrement de l'école à domicile, du maintien des personnes fragiles à la maison ou encore de la télémedecine dans les déserts médicaux dont nous parlait tout à l'heure le Président BEAUCHAMP.

Concernant l'enseignement à distance, le Conseil départemental du Nord a été très actif, très réactif et très présent depuis le 16 mars pour travailler avec tous l'écosystème concerné, de nombreux acteurs, pour assurer également la continuité pédagogique.

C'est ainsi que le Conseil départemental avait voté en mars 2019 à l'unanimité une stratégie de développement des usages du numérique éducatif et des pratiques innovantes dans les collèges du Nord. Cette stratégie a donc fait l'objet d'un pilotage politique ambitieux qui a été renforcé par la présentation du bilan annuel et la validation de nouvelles perspectives.

Pour rappel, il faut que vous reteniez que, de 2015 à 2021, près de 50 M€ ont ainsi été investis afin de permettre à chaque collège du Nord de disposer à la fois d'outils numériques, mais aussi de l'infrastructure et de la connectivité nécessaires à des usages numériques au service de la pédagogie. Il est en effet évident que les équipements ne peuvent être efficaces que s'il y a à la base une connectivité des territoires et, en ce sens, nous pouvons être ravis de voir que notre territoire se connecte correctement et régulièrement.

C'est donc une connexion améliorée pour les 202 collèges du Nord, avec une augmentation des débits dans les établissements, la fin des collèges en zone blanche ; il en reste neuf qui ne sont pas encore fibrés mais qui le seront très rapidement, puisqu'ils devaient l'être en fin d'année 2020. C'est un engagement fort du Département pour les territoires ruraux et contre la fracture numérique et territoriale. 61 collèges bénéficiaient du haut débit lors de la rentrée de 2015. Vous voyez donc l'évolution au cours de ces six dernières années.

Il est proposé pour les mois qui viennent de mener une étude de modernisation des réseaux internes des collèges pour permettre l'harmonisation et l'optimisation des infrastructures propres des établissements.

Ensuite, nous avons mis en place un ENT (espace numérique de travail) commun sur le premier et le second degrés du territoire Hauts-de-France, via un groupement de commandes. Cet ENT Hauts-de-France, appelé « NEO », est opérationnel depuis septembre 2019. Il est vrai que, dans le cadre de la crise sanitaire, l'ENT a connu une forte progression du nombre

d'utilisateurs nécessitant une mobilisation du prestataire pour renforcer son infrastructure et un suivi extrêmement exigeant de notre part.

Une dynamique de formation des familles par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves partenaires a également été mise en place en lien avec les services départementaux et ce, très régulièrement.

Pour l'année 2021, il sera procédé au développement de nouvelles formations et à une large communication afin de toucher l'ensemble des parents, en sachant que de nouveaux usages et de nouvelles collaborations seront proposés aux établissements, à l'image notamment des résidences d'artistes connectées.

Notre stratégie a aussi été de travailler directement en partant des territoires. C'est donc une véritable approche territoriale pour favoriser le développement des usages du numérique éducatif et de toutes ses pratiques innovantes dans les collèges du Nord en fonction des besoins.

- Un renouvellement régulier du parc informatique : en 2020, les crédits ont été augmentés de 30 % afin d'amplifier le déploiement et le renouvellement du matériel, avec des orientations précises, garantes de l'équité entre tous les établissements.
- Un renouvellement des postes informatiques de plus de six ans, c'était huit ans auparavant.
- Un renouvellement plus important des serveurs liés aux évolutions technologiques.
- L'ajout de VPI au prorata des effectifs lorsqu'il y a lieu.
- Le renouvellement d'au moins une classe numérique pour l'ensemble des collèges durant le mandat et d'une seconde classe numérique pour les collèges où l'effectif est supérieur à 450 élèves.

Nous avons également eu beaucoup de projets innovants et expérimentaux, avec notamment la validation d'un appel à projets national. Le collège Jean Moulin d'Iwuy et le collège Anne Franck de Lambersart ont été lauréats d'un appel à projets BYOD, *Bring your Own Device*, ce qui veut dire « apportez votre équipement personnel de communication », par exemple votre Smartphone ou votre tablette. Cet appel à projets avait été lancé par le ministère de l'Éducation nationale fin d'année 2019. Le Département a alors investi 120 000 € et a bénéficié de la contribution de l'État à hauteur de 38 000 €. Ces deux collèges permettront d'expérimenter ce type de pratique et d'en évaluer les avantages et les inconvénients pour voir si nous pourrons ou pas modéliser ces expérimentations.

Des appels à projets ont été coconstruits avec l'Académie de Lille pour soutenir des équipes éducatives investies dans ce développement des usages du numérique. Pour ce premier appel à projets que nous avons fait l'année dernière, avec une cinquantaine de collèges, 50 projets ont pu être mis en œuvre grâce au financement du Département. 1 160 000 € ont été mobilisés pour ce premier appel à projets. Une évaluation de ce premier appel à projets a été réalisée dans le cadre d'un séminaire qui a eu lieu fin 2019 à la Plaine Images. Nous avons pu être regroupés tous ensemble pour partager toutes ces expérimentations. Cette évaluation permet de conforter la nécessité de proposer des modèles de projet pour l'AAP2 que nous allons lancer dans quelques semaines, avec notamment un séminaire demain matin, et de mieux accompagner les établissements dans leurs choix.

Le partenariat entre les collèges, le Département, l'Académie de Lille sera également renforcé par la signature d'une convention qui reprend les engagements de chacun en rapport avec ses propres compétences.

Au niveau des perspectives, l'AAP2 sera lancé le 8 mars prochain, après une campagne d'information qui permettra de sensibiliser chacun et chacune en amont et surtout de réévaluer et requalifier s'il le faut.

Nous avons la participation à des projets d'excellence numérique. Le Département a déjà fourni au collège Chasse Royale de Valenciennes des équipements spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'excellence numérique où sont travaillés notamment l'algorithme, la programmation, la création et la communication numérique, la collaboration transversale pluridisciplinaire. Ont ainsi été mis en place des Classes Lab et Fab Lab. Ces nouveaux équipements comprennent notamment des chariots de tablettes et des ordinateurs portables, des écrans interactifs, des imprimantes 3D, du matériel audiovisuel et des objets connectés comme des drones, des robots, des casques de réalité virtuelle.

Dans le cadre de cette restructuration, le collège se verra équipé entre 2021 et 2023 d'espaces numériques connectés, deux Classes Lab et un Fab Lab.

Le Département a également candidaté à l'appel à projets « internat d'excellence » sur la thématique du numérique.

Au travers de tout cela, c'est une grande orientation sur la lutte contre l'illectronisme en collège et en famille. Ce travail fait écho à la délibération cadre que présentait Bruno FICHEUX tout à l'heure concernant l'illectronisme.

Pour accompagner la continuité pédagogique des collégiens, le Département a constitué un stock de 500 ordinateurs portables, 125 boîtiers 4G à destination des collégiens en situation de fracture numérique. Ces équipements permettent de faire face à la fermeture potentielle d'établissements, voire à la méthode d'hybridation des cours. En parallèle, nous avons fait un stock de 600 webcams qui a été constitué à destination des professeurs.

Nous avons mis en place toute une politique de reconditionnement d'ordinateurs renouvelés dans les collèges pour en faire don aux familles identifiées en situation de fracture numérique.

Enfin, pour compléter ce dispositif et permettre aux familles d'être formées, le Département a conventionné avec la Fédération des centres sociaux et a candidaté à l'appel à projets Pass numérique qui concertera plusieurs publics cyclés, notamment les parents d'élèves.

Toujours au travers de cette stratégie numérique, une stratégie de renouvellement et d'achat responsable, avec de nombreuses perspectives.

Après avoir remis à niveau le parc informatique dans nos collèges pour en garantir les usages dans de bonnes conditions, le Département lance une étude assistance à maîtrise d'ouvrage sur les équipements numériques, leurs usages et la stratégie de développement des outils pour l'avenir. L'objectif est d'anticiper, de mieux appréhender les pratiques d'enseignement des prochaines années et d'adapter en conséquence les investissements à réaliser.

Cette étude intégrera également toute la dimension écologique de sobriété numérique (bilan carbone, obsolescence) puisque nous travaillons à la fois la transition numérique avec cette transition écologique, cette notion d'un numérique soutenable, afin de concilier tout cela ensemble au-delà des actions déjà entreprises : le reconditionnement, les dotations spécifiques, etc.

La mise en place d'un outil de gestion du parc à l'horizon 2022 permettra de moderniser la supervision des outils déployés dans les collèges du Nord.

Enfin, je veux vous dire que l'anticipation est aussi au cœur d'une stratégie départementale qui évolue avec son temps. Je parlais tout à l'heure d'une journée départementale du numérique éducatif que nous avions organisée fin novembre 2019 à la Plaine Images. Cet événement a permis de partager des retours d'expérience, de créer des synergies, d'inciter à la constitution de groupes d'utilisateurs sur l'ensemble du champ du numérique éducatif et aussi de susciter des vocations, de susciter des envies de travailler ensemble. C'est pourquoi nous partons vers cette nouvelle journée destinée à l'ensemble des établissements, qui sera organisée quand le contexte sanitaire nous le permettra, nous pourrons enfin partager ensemble la suite de toutes ces évolutions et de ces nouveaux appels à projets que nous aurons faits et que nous aurons retenus dans les semaines et les mois qui viennent.

Le Département du Nord est un véritable territoire expérimental en matière de numérique éducatif. Nous sommes connus et reconnus en la matière, notamment dans le cadre de la stratégie pour l'avenir du Cambrésis avec le collège d'Iwuy qui a été sélectionné pour porter l'expérimentation nationale BYOD. Notre territoire est véritablement connu et reconnu au-delà des frontières du Nord. Nous travaillons notamment avec tout un écosystème qui s'appelle la Ed Tech, mais la Ed Tech n'est pas que dans les Hauts-de-France. Nous travaillons aussi avec la Ed Tech sur le plan national.

Nous avons aussi été repérés par les associations comme l'AVICCA, une association qui travaille vraiment en direction du numérique en partant des infrastructures pures, mais aussi de tous les usages qui en sont faits et notamment en matière de numérique éducatif.

Aujourd'hui, on peut dire que nous sommes véritablement repérés dans cet écosystème du numérique et notamment du numérique éducatif. Il serait bien dommage de ne pas pouvoir bénéficier de tous ces échanges d'expérimentations et d'informations pour pouvoir continuer à évoluer dans ce domaine.

Au niveau des perspectives également, le collège du Cambrésis pourra très prochainement bénéficier d'une expérimentation en partenariat avec l'Académie et l'école Epitech. Elle permettra de mettre en place des ateliers de « CodingClub » animés conjointement par des étudiants, qui permettent également de promouvoir et d'enseigner les usages du code informatique dans les collèges, grâce à des ateliers de programmation informatique notamment sur la cybersécurité, le développement web, l'intelligence artificielle ou encore le jeu vidéo.

Il est donc proposé au Conseil départemental de prendre acte de ce point d'étape et de valider toutes les perspectives du présent rapport.

Pour terminer, je voudrais ajouter mes remerciements en direction des agents qui, pour beaucoup, ont été sur le pont depuis quelques mois et notamment depuis le mois de mars. Je veux remercier aussi l'Éducation nationale, nos partenaires, un certain nombre d'acteurs, tout un écosystème et un certain nombre de collègues qui ont été à nos côtés pour continuer à travailler et à développer ce numérique éducatif dans cette période de crise.

Vous le voyez, notre ambition est assortie de moyens. Elle a vraiment été une réelle dynamique d'anticipation dans ce contexte, ce qui nous a permis d'être au rendez-vous et d'envisager la suite avec notre très grande capacité d'adaptation jour après jour au service des collégiens et des familles dans les établissements.

M. le Président.- Merci, Joëlle. Nous connaissons ta passion pour ces problèmes.

Nous donnons la parole à un autre passionné, notre collègue Bernard BAUDOUX.

M. BAUDOUX.- Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues,

Les propositions qui nous sont faites sont dans la poursuite des travaux et des actions menés depuis de nombreuses années sur le numérique et sur l'intelligence artificielle dans notre département.

En effet, près de 100 M€ auront été investis avec l'arrivée du numérique dans nos collèges, une continuité républicaine dont il faut se réjouir.

Cependant, nous connaissons tous les fonctionnements détestables des réseaux sociaux, Facebook, Instagram, TikTok. Ce que nous savons peut-être moins, c'est l'utilisation que certains en font dans nos établissements et notamment les humiliations que subissent parfois des collégiens, des injures, des dérives sexuelles ou du harcèlement qui ont poussé certains jeunes au suicide.

Nos communautés éducatives font face et suivent ces problématiques avec attention, sérieux et responsabilité. Elles savent les traumatismes que subissent certains collégiens. Cependant, je pense que nous devrions accompagner, nous le faisons déjà, mais nous devrions accompagner encore plus, peut-être dans le cadre du Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC), et permettre ainsi des moyens supplémentaires pour lutter contre ces dérives du numérique. C'est un problème récurrent qui interroge notre société et le vivre ensemble.

Autre aspect du numérique que notre groupe souhaite évoquer, c'est son apport à la formation. Vous le savez, avec cette intelligence artificielle qui envahit notre vie, le savoir est de plus en plus holistique. Il interroge l'école sur sa pédagogie, sur sa rencontre avec l'élève, sur sa manière d'appréhender la différence d'appropriation des savoirs et donc sur la manière d'enseigner. Le travail de l'enseignant est de plus en plus difficile. L'éducation et l'accompagnement des parents se compliquent, surtout si ces parents ne maîtrisent pas le numérique.

Une autre question se pose. Le numérique est un outil qui est fait pour accompagner, aider le professeur. Cependant, on a bien vu avec la pandémie la place qu'a prise le distanciel dans l'apprentissage et je pense que notre Département a bien accompagné cette démarche. Le danger pourtant existe et certaines entreprises sont déjà dans la course pour remplacer nos enseignants, avec des cours à distance via internet. On sent bien que le phénomène se développe énormément et que cela pourrait donner de mauvaises idées pour la suppression de postes d'enseignants. On le voit pendant cette pandémie, si cette démarche fonctionne pour certaines familles, pour d'autres, elle accentue les difficultés scolaires et engendre une nouvelle forme de marginalisation.

Il faut agir pour que le numérique ne reste qu'un outil favorisant des types d'apprentissage. Un équilibre reste à trouver entre les différentes pratiques pédagogiques, dont l'utilisation du livre papier doit rester un aspect incontournable.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, loin de moi l'idée de diaboliser la pédagogie numérique. Simplement, je souhaite que nous sachions faire la part des choses et séparer le bon grain de l'ivraie.

Pour ces raisons, je pense que nous pourrions faire un arrêt sur image. Pourquoi pas, Monsieur le Président, organiser un colloque ou carrément organiser une mission d'information et d'évaluation, profitant de ce moment pour coconstruire notre projet numérique à la lumière de nos premières expériences, coconstruire avec la communauté éducative, avec les parents d'élèves, les collégiens, des scientifiques, des pédagogues, des conseillers départementaux, des collègues d'autres départements et, bien évidemment, l'Éducation nationale.

Monsieur le Président, jamais nos moyens pour communiquer n'ont été aussi faciles, aussi rapides. Et pourtant, pour trop de personnes, le rapport à l'autre ne passe plus que par internet. En effet, le numérique favorise une socialisation moins tributaire de la proximité géographique. Nous passons donc parfois plus de temps avec les personnes éloignées et moins de temps avec les personnes les plus proches.

Tout cela interroge et nécessite une vraie maîtrise collective de l'intelligence artificielle. Cela amène également à réfléchir sur le rôle des GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple), non seulement sur les profits colossaux qu'ils réalisent, tout en refusant de payer l'impôt, mais aussi sur le rôle qu'ils jouent de plus en plus dans notre démocratie. Nous l'avons vu dans l'élection américaine.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, notre groupe souhaite que nous puissions réfléchir ensemble sur la place du numérique à l'école, plus spécifiquement dans les collèges, mais aussi dans notre société.

Pouvez-vous nous indiquer votre position sur cette proposition ?

Merci à tous de votre écoute.

M. le Président.- Merci, Bernard.

Je pense effectivement que la proposition est intéressante, elle est même très intéressante.

Tu disais tout à l'heure que nous aurons, toutes majorités confondues, consacré environ 100 M€ à ce dossier du numérique dans les collèges. Ce n'est pas rien. Nous aurons fait les uns et les autres les efforts nécessaires pour notre capital le plus précieux – si je puis m'exprimer ainsi –, c'est-à-dire nos enfants.

Tu dénonces en même temps les dérives du numérique et tu as raison. Ces dérives mènent parfois effectivement à des drames sans nom.

Et puis, tu imposes cette idée d'évaluation, idée d'évaluation qui fait d'ailleurs partie des recommandations de la Chambre régionale des comptes sur l'informatique et le numérique en nous disant : « Vous faites des investissements importants pour faciliter les choses, pour faciliter ici l'acquisition des connaissances, pour faciliter le développement des connaissances, pour démocratiser autant que faire se peut les connaissances. Prenez le temps d'une respiration, assurez-vous de l'efficience ». Cette respiration, prenons-la ensemble. Je pense qu'il n'y a pas de bonne période ou de mauvaise période pour le faire et que ce n'est pas la peine d'attendre de faire demain ce que l'on peut faire le jour même.

C'est mon opinion et j'aimerais connaître celle de ma Vice-présidente en charge de ces problèmes, qui nous a démontré magistralement il y a quelques instants sa passion et sa compétence sur ces problèmes.

Mme COTENYE.- Merci, Monsieur le Président, cher Bernard.

Vous avez tous les deux raison, l'outil informatique, en l'occurrence en matière d'éducation et de pédagogie, n'est qu'un outil complémentaire. On voit bien tout l'intérêt qu'il a notamment en direction des enfants ayant des besoins particuliers, notamment les DYS. Bien évidemment, cela ne veut pas dire que le tableau vert va disparaître complètement au profit du tableau banc ou que le papier va disparaître au profit d'un écran. Il est bien évident que cela doit rester un outil complémentaire.

Concernant les dérives, beaucoup d'outils se mettent en place. Un certain nombre d'autorités comme le CSA ou d'autres travaillent énormément là-dessus avec l'Éducation nationale et avec bon nombre de partenaires en la matière pour aider les enseignants, pour aider des utilisateurs ou des acteurs à pouvoir maîtriser correctement et éviter toutes ces dérives.

La formation est extrêmement importante et nous avons la chance de travailler extrêmement bien avec des fédérations de parents d'élèves. Je pense notamment à la FCPE, avec laquelle nous mettons en place des sessions de formation d'usages. En effet, avoir des équipements, c'est bien, mais savoir bien s'en servir et bien les utiliser, c'est beaucoup mieux.

Enfin, s'agissant de la politique de l'évaluation, c'est pour cela que nous faisons ce bilan régulièrement, nous vous donnons aussi tous ces éléments en commission et à d'autres moments pour pouvoir les partager, pour pouvoir s'interroger et requalifier les choses, d'abord en répondant aux besoins des territoires, ensuite en évitant de partir dans des dérives ou de partir dans du « too much », en étant raisonnable aussi sur le plan financier et en gardant la valeur de l'humain au centre de tout cela car c'est quand même l'humain qui est toujours au centre de l'intelligence artificielle.

M. le Président.- Merci, Joëlle.

Je pense que, tout en préservant les différences qui nous séparent et qui relèvent effectivement des convictions respectives qui sont celles des uns et des autres, il ne faut pas rater les lieux de consensus, les lieux d'avancées partagées. Je suis assez favorable à ce que l'on reparle ensemble de cela et que l'on voie les voies et moyens de mettre en place cette appréhension, cette évaluation, cet approfondissement – appelons-le comme on le veut – de manière partagée.

Y a-t-il d'autres interventions, mes chers collègues ? (*Aucune autre*).

Je mets aux voix cette délibération.

À nouveau, nous tentons le test du vote électronique.

Je signale que, pour le précédent test, il y en a quand même 41 qui se sont bien débrouillés.

(*Test de vote électronique*)

Je vous interroge pour le cas où. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions, mes chers collègues ? (*Aucun*).

Si d'aventure il y avait un résultat surprenant, nous considérons que nous étions tous d'accord.

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Arnaud DECAGNY sur la délibération 4-1.

DOSSIER RELEVANT DE LA 4^e COMMISSION

- **Rapport 4-1 - Trajectoire Voirie 2016-2020 - GPMT - Mise à 2 x 2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure - Approbation de la déclaration de projet**

M. DECAGNY.- Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport a pour objet de proposer au Conseil départemental l'approbation de la déclaration de projet relatif à la mise en deux fois deux voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure, en application de l'article L.126-1 du Code de l'environnement.

Par la délibération du 17 décembre 2019, la Commission permanente du Conseil départemental a autorisé Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet, suite à l'avis du service domanial, l'ouverture de l'enquête préalable de déclaration d'utilité publique.

La mise en deux fois deux voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure s'inscrit plus globalement dans le projet de liaison de l'A25 / Boulogne-sur-Mer retenu par délibération du Conseil départemental de décembre 2013.

Cette opération a pour objectif :

- d'améliorer l'écoulement du trafic à moyen et long terme (la RD 642 supporte 16 000 véhicules par jour, dont 13 % de poids lourds)
- d'améliorer la sécurité des usagers,
- d'affirmer l'intérêt de cet itinéraire en tant que voie de liaison entre la métropole et le littoral,
- d'aménager le territoire pour le développement économique local et l'attractivité régionale,
- d'améliorer le cadre de vie des riverains, notamment en matière de nuisances sonores.

Ce projet consiste à créer une nouvelle voie de 14,2 kilomètres entre la RD 942 à l'ouest de Renescure et la déviation d'Hazebrouck à l'est.

Le profil en travers du projet comporte deux chaussées de 7 mètres (deux voies de circulation de 3,5 mètres).

La construction de la nouvelle voie intègre la réalisation des ouvrages nécessaires au rétablissement des écoulements hydrauliques de surface, ainsi que la mise en place de protections acoustiques et de tous les aménagements nécessaires à l'assainissement et au traitement des eaux de la plate-forme routière.

Le projet a été conçu afin de préserver au mieux l'environnement.

En termes de calendrier, l'objectif est d'obtenir l'arrêté de déclaration d'utilité publique avant l'échéance réglementaire fixée au 6 août 2021. Le démarrage des travaux ne pourra intervenir qu'après bouclage du plan de financement au plus tôt en 2023. À ce stade des études, le coût du projet est estimé à 96 M€ TTC.

Concernant l'enquête publique, il y a eu cinq réserves et huit recommandations.

Les réserves sont les suivantes :

- 4,2 hectares de zones humides sont appelés à disparaître. Nous travaillons avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) afin de pouvoir compenser et recréer ces zones humides ailleurs. Il y aura donc des compensations.
- Le franchissement d'une voie ferrée sur la 642. Le conseil municipal de Wallon-Cappel a acté le choix du projet Nord de sa commune, avec une demande d'accès piétonnier et cycliste en compensation de la suppression de l'un des passages à niveau. Le Département du Nord a évidemment pris en compte cette demande.
- Des documents d'urbanisme, par rapport à la mise en conformité de certains PLUi, sont demandés et seront engagés par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) dans les meilleurs délais.
- Concernant la destruction ou le déplacement d'espèces, le dossier préalable aux autorisations environnementales par rapport à des mesures de protection de la faune et de la flore sauvage devra être constitué et mis à disposition du public pour avis. Pour autoriser la DUP, le CD59 devra à minima justifier auprès des autorités compétentes l'engagement de la

procédure dérogatoire prescrite par le Code de l'environnement. Le présent projet nécessite d'obtenir des autorisations environnementales, notamment sur la loi sur l'eau ou enfin des dérogations à la réglementation concernant ces espèces protégées.

- Il y aura aussi la suppression de cinq passages à niveaux. Ils seront évidemment reconstitués.

Les recommandations sont les suivantes :

- Sur l'aménagement foncier agricole, afin de remédier aux impacts sur les exploitations agricoles, un remembrement sera nécessaire. Le dossier d'évaluation environnementale comprendra notamment les aménagements fonciers qui seront constitués en 2021.
- Des questions acoustiques vont se poser et, évidemment, le Département du Nord répondra aux attentes et à l'application de la loi.
- Enfin, il y a des vestiges archéologiques. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sera évidemment consultée.
- Concernant la protection de la faune et de la flore, la programmation des travaux devra tenir compte des périodes de nidification et de production des espèces.
- Les circulations douces : le réseau en infrastructures cyclables est quasi inexistant sur le secteur. Les cyclistes sont obligés de circuler sur la chaussée. Nous créerons donc des pistes cyclables, en accord avec les collectivités.
- L'indemnisation des riverains sera nécessaire quand nous devrons faire des préemptions.
- Il y a enfin un volet sur la tenue des chantiers. Des informations seront nécessaires par rapport aux riverains.

Voilà, Monsieur le Président, l'objet de cette délibération importante qui nous permet de demander au Préfet de valider l'enquête publique et de faire un appel aux collectivités pour le cofinancement de ce projet.

M. le Président.- Merci, Arnaud DECAGNY.

Je vais être transparent avec vous sur ce dossier.

J'ai énormément insisté pour qu'un paragraphe supplémentaire soit ajouté, c'est celui qui dit : « *Compte tenu du caractère prépondérant de l'intérêt régional et de l'intérêt national de ce projet que le Département du Nord serait en tout état de cause dans l'incapacité de financer dans sa globalité, le Département du Nord ne pourra engager les travaux sans avoir préalablement obtenu des cofinancements qui ne peuvent en aucune manière être inférieurs à 40 %* ».

Il faut savoir que le coût du projet est estimé à 96 M€. J'ai rarement vu des coûts de projet qui ne se développaient pas (confer le contournement nord de Valenciennes) au fil des années. Si l'on veut répondre aux réserves et aux recommandations du commissaire enquêteur, je serais très surpris que l'on finisse à moins de 120 M€. Il est hors de question que l'on finance seul ce dossier, parce que ce n'est pas le seul dossier qui nous intéresse en l'état actuel des choses.

J'ai eu une conversation amicale mais ferme avec Monsieur le Préfet. Celui-ci m'a fait observer que la nouvelle jurisprudence pour qu'une DUP puisse être prise – et c'est bien ce que l'on demande ici – imposait d'avoir la certitude du financement de l'opération. Je lui ai dit : « Monsieur le Préfet, il ne tient qu'à vous. Vous me dites que l'État met tant au contrat de plan, il y aura tant de la Région. Je vais aller demander à la Communauté de communes ce qu'elle est prête à faire », sachant au passage qu'elle n'est pas enthousiaste. Je vais aussi demander au Département du Pas-de-Calais parce que c'est bien gentil, mais, dans le Pas-de-Calais, il y a quand même un kilomètre et, pour le moment, personne ne lui a rien demandé. Or, ce projet sert autant, si ce n'est beaucoup plus, au Pas-de-Calais qu'au département du Nord. On pourra toujours me dire « pour un kilomètre, vous n'allez pas faire une crise ». Je rappelle quand même que, sur Seine-Nord Europe, on a 1,7 kilomètre, c'est nous qui avons la parcelle la moins importante et on finance au plus fort puisqu'on finance 217 M€, bien plus que le Pas-de-Calais, que la Somme ou que l'Oise.

Je sais qu'il y a un risque que la DUP ne soit pas prise en temps utile ou qu'elle soit prise mais annulée par le juge et que, à ce moment-là, on soit dans l'obligation de repartir sur une nouvelle enquête publique. Pour autant, je ne me vois pas vous lier les mains pour l'avenir avec 96 M€ au mieux et 120 M€ au plus d'un projet sur lequel on se retrouverait « comme des cons » les seuls à financer !

Je vous ai intégralement tout dit.

Y a-t-il des demandes d'intervention mes chers collègues ?

Bruno FICHEUX.

M. FICHEUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

14 kilomètres de voirie dont vous entendez souvent parler dans cet hémicycle et parfois dans la presse, dans les repas de famille, 50 ans, près d'un demi-siècle de discussions, de déclarations, d'études, d'engagements, de rétropédalages, sur un projet toujours présenté comme essentiel pour le territoire mais sur lequel personne n'arrive à s'accorder.

2006, date à laquelle l'État jette l'éponge et déclasse cette route nationale pour l'inclure dans le patrimoine départemental.

16 000 véhicules par jour dans les villes et villages traversés, une circulation en augmentation rampante depuis 30 ans devant les maisons des riverains. Environ 1 600 poids lourds par jour, soit 10 % du trafic, qui n'ont d'autres choix que de prendre cet itinéraire pour relier Lille à Saint-Omer, puis à Boulogne.

Six années de travail acharné pour débloquer le dossier et offrir une solution définitive aux riverains et aux usagers de cette route, six ans qui s'ajoutent aux mandats de ma collègue Stéphanie FENET aujourd'hui Maire de Sercus et de Bertrand RINGOT, à l'époque Vice-président en charge des voiries, qui avait déjà travaillé le sujet et demandé en février 2015 de nouvelles études entre le tracé nord et le tracé sud, sur lesquelles, avec ma collègue Catherine DEPELCHIN et les services du Département, nous avons pu nous baser pour avancer.

Trois, c'est le nombre de lettres de menace de mort adressées à Catherine et à moi-même par les opposants les plus véhéments au projet du contournement.

Plus de 70 rendez-vous individuels ou en groupe sur cette période avec les habitants des communes de Renescure, Lynde, Ebblinghem, Sercus, Wallon-Cappel, Hazebrouck, mais aussi Staple, Blaringhem, Boëseghem et Steenbecque.

96 M€, c'est le coût du projet.

Le 11 juin 2018, presque un appel, le choix définitif du tracé nord a été décidé par 17 élus, dont Jean-Pierre DECOOL alors Maire de Renescure, Éric SMAL Maire de Wallon-Cappel, Eddie DEFÉVÈRE Maire de Staple, Jean-Pierre DZIADEK Maire de Sercus, Bernard DEBAECKER Maire d'Hazebrouck, Francis BEVE et Sylvain DEVEY adjoints d'Ebblinghem, Alain MEQUIGNON Vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, Jennifer DE TEMMERMAN Députée du Nord, qui ont voté pour ou ont pris acte du choix de leurs collègues. Deux élus seulement se sont opposés au tracé nord : Jérôme DARQUES Maire de Morbecque et Jacques HERMAN alors Maire de Lynde.

260 contributions à l'enquête publique, avec – Arnaud en a parlé –, cinq réserves et huit recommandations, un avis favorable. Ce sont les conclusions rendues par le commissaire enquêteur et c'est donc ce rapport qui est présenté aujourd'hui.

Lorsque nous avons été élus avec Catherine en 2015, nous avons promis aux 59 000 habitants de notre canton que le tracé du contournement d'Hazebrouck-Renescure serait validé avant la fin de notre mandat. C'est notre slogan, on dit, on fait.

Aujourd'hui, le rapport présenté par Monsieur le Vice-président marque la dernière étape du travail que nous avons mené avec les services du Département pour déterminer le tracé du contournement. Plus de 700 000 € ont été consacrés à ces études depuis une quinzaine d'années.

J'en profite pour remercier l'ensemble des services et plus particulièrement Éric LEJEUNE, notre directeur de la voirie, et Sébastien MERLIER, chargé du projet, pour leur travail et leur dévouement sans faille.

Un dévouement qui amène aujourd'hui le commissaire enquêteur, autorité indépendante dont le jugement ne saurait être remis en cause, aux conclusions suivantes :

Le projet soumis à l'enquête publique est un projet structurant qui vise à améliorer les conditions de déplacement est-ouest. Le projet permettra d'améliorer la sécurité des abords de la voie, notamment sur le tronçon de Renescure qui présente des portions dangereuses – le mot est faible –, à faible visibilité. La nouvelle voie sera adaptée à l'augmentation constante du trafic sur ce secteur, environ 1,6 % de trafic supplémentaire chaque année. La mise en œuvre de solutions alternatives, le fluvial ou le ferroviaire, ne permet pas de résoudre le problème car le trafic est essentiellement un trafic régional, un trafic local.

Le projet routier devrait favoriser l'évolution du territoire dans son développement économique en désenclavant des pôles économiques, notamment à terme celui de Blaringhem situé dans l'étude du présent projet.

Voilà, Président, tout est dit, à l'exception de quelques mots.

Si vous me le permettez, je souhaiterais céder la parole à ma binôme qui m'a aidé. Nous avons travaillé de concert depuis six ans sur ce sujet.

M. le Président.- Cela va de soi.

Catherine.

Mme DEPELCHIN.- Merci, Monsieur le Président.

Tout est dit. Aujourd'hui, le travail du Département est fait et le destin de ce projet structurant est entre les mains de son territoire.

Reste son financement, pour lequel le soutien local est impératif. Un projet structurant ne peut voir le jour sans un certain travail d'équipe. Nous attendons les engagements de l'État, du territoire, de la Région.

Pour rappel, au deuxième trimestre 2019, la Région et le Président de la CCFI de l'époque nous avaient fait part chacun d'une volonté de participation financière au projet à hauteur de 10 % chacun. Nous ne demandons pas plus. Le Département est prêt à engager les travaux, à condition que le territoire manifeste son intérêt pour le projet. On parle souvent, et sur de nombreux sujets, de majorité silencieuse. Ici, il est temps qu'elle se fasse entendre.

L'intérêt pour nous est grand. L'actualité nous le rappelle péniblement puisque, aujourd'hui, avait lieu le procès lié à l'accident mortel de la petite Colline le 8 février 2019 à Renescure.

Je vous remercie.

M. le Président.- Très bien, mais ce n'est pas le territoire à lui seul qui va fournir le minimum de 40 % qui entraînera la participation départementale. Il nous faut aussi l'appui de la Région, l'appui de l'État et l'introduction dans le contrat de plan. Pour le moment, là-dessus, si je fais le point de ce qui m'est accordé aujourd'hui en termes de participations financières, c'est zéro euro, zéro centime d'euro !

Nous avons pris nos responsabilités, nous avons cette délibération. Cette délibération va être approuvée et, je le présume, vraisemblablement à l'unanimité. Après, ce sera à chacun de prendre ses responsabilités.

Quant à dire que, demain, j'ai des successeurs qui vont mettre 120 M€ sur ce dossier, si le Département doit payer seul, franchement, cela m'étonnerait.

Mme DEPELCHIN.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Mes chers collègues, y a-t-il des oppositions ? (*Aucune*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

On croise les doigts et la délibération est adoptée.

Les propositions du rapport n° 4.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous poursuivons. Il nous reste une délibération. Christian POIRET va nous présenter cette délibération qui est également importante, qui porte sur ADVB-PTS. Je résume, même si ce n'est pas la totalité, puisqu'il y a aussi un petit morceau de plus sur la relance ADVB, ainsi que deux rectifications d'erreurs matérielles.

Christian, je te passe la parole.

DOSSIER RELEVANT DE LA 6^e COMMISSION

- **Rapport 6-1 – Lancement des appels à projets d'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) 2021, y compris son volet voirie communale et d'aide à l'aménagement des trottoirs le long des voiries départementales (AAT) 2021, de l'appel à manifestation d'intérêt pour le soutien aux projets territoriaux structurants (PTS) 2021-2022 et modifications mineures de la programmation ADVB « Relance 2020 »**

M. POIRET.- Monsieur le Président, chers collègues,

C'est une délibération importante, depuis le temps que Guy BRICOUT a mis en place, lorsqu'il était Vice-président à l'aménagement du territoire, l'ADVB et les PTS.

Dans cette délibération, pour l'ADVB, cela concerne les communes de moins de 5 000 habitants et, sur les projets structurants, je reviendrai tout à l'heure sur les différentes tranches possibles de plancher.

Dans cette délibération, vous avez également l'aide à l'aménagement des trottoirs le long des voiries départementales, qui est gérée par Arnaud DECAGNY.

Vous avez également le projet pour l'aide départementale aux villages et bourgs pour le volet voirie communale 2021.

En ce qui concerne l'ADVB, c'est un montant de 20 M€ au niveau budgétaire. Vous pouvez remarquer dans la délibération que nous avons gardé les mêmes modalités que les années précédentes, à une exception, c'est que les projets dont le montant des travaux est inférieur ou égal à 70 000 € se verront appliquer un taux de subvention maximum unique de 50 %. 70 000 €, une consultation, cela permet à une commune qui n'a pas trop d'habitants de faire des investissements. Ce n'est pas cumulable avec un autre ADVB. Ce n'est pas un ADVB relance, cela fait partie du montant des ADVB. Cela garantit les 50 %, dont les 30, 40, 50 suivant le potentiel fiscal de la commune.

Sur l'aide départementale aux villages et bourgs volet voiries communales, que nous avions mis en place l'année dernière et qui avait eu un succès énorme, cela concerne les couches de roulement sur les voiries des communes de moins de 2000 habitants, nous vous proposons de passer à 2 500 habitants. Cela permettra à plus de communes d'en profiter, en sachant qu'il y a toujours les effets de seuil. On voit qu'on a quand même quelques communes qui sont à 2 100 ou 2 200 et c'est un peu gênant pour elles. On n'ira pas à 5 000 habitants tout de suite. Je sais que des collègues vont me poser la question et me demander si je ne peux pas mettre à 5 000 habitants tout de suite. Non, ce n'est pas pour tout de suite, on verra plus tard, peut-être.

Sur ces deux points, Aster sera ouvert à partir du 16 février et jusqu'au 16 avril. Il y aura donc deux mois pour mettre les dossiers dans Aster.

Les travaux devront être engagés avant décembre 2022 et terminés pour 2024.

Ensuite, pour les PTS, on sera sur les mêmes dates : 16 février au 16 avril. Vous savez que les subventions concernaient les projets territoriaux structurants qui devaient obligatoirement être supérieurs à 1 M€ pour les investissements, sauf dans certains types de PTS, par exemple sur les salles de sport ou parfois sur la culture, où cela pouvait être inférieur.

Des communes n'avaient pas le projet de 1 M€, mais avaient un projet qui faisait peut-être 600 000 € et cela ne passait pas si c'étaient des travaux neufs. Il vous est proposé dans cette délibération d'avoir un plancher à 500 000 € pour les communes jusqu'à 20 000 habitants, de 750 000 € entre 20 000 et 30 000 habitants et 1 M€ pour les communes supérieures à 30 000 habitants. Cela va ouvrir un peu plus les possibilités pour des communes moyennes. Pour le Président et moi, nous avions un trou dans la raquette à ce niveau. Nous y remédions cette année.

Ce sera une programmation sur 2021, on verra quand, pour des travaux engagés avant le 31 décembre 2022 et terminés en 2024.

Concernant l'appel à projets pour l'accompagnement des projets d'aménagement de trottoir le long des routes départementales pour 2021, il n'y a pas de modification par rapport aux travaux financés par le Département. Les dates seront également du 16 février au 16 avril.

Le dernier point de cette délibération porte sur la rectification de deux erreurs matérielles au titre de la programmation de l'ADVB relance, que je vous demande de bien vouloir accepter pour deux communes pour lesquelles nous avons fait une erreur matérielle.

C'est donc une belle délibération (60 M€), qui va permettre de faire de la relance de façon générale, qui va permettre également de faire de l'emploi et de faire de l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire, c'est l'aménagement des 648 communes du nord, c'est donc le rayonnement du Nord.

M. le Président.- Merci, Christian.

C'est vrai que, si on additionne les ADVB et les PTS, l'ADVB voirie communale, l'aménagement de trottoirs, l'ADVB relance et également les politiques de sécurité sur les routes départementales en agglomération, on est à 60 M€. 60 M€ sur une année où il faut effectivement contribuer à la relance, sur la seule solidarité territoriale, je trouve que c'est quand même un effort appréciable ; sachant en outre que, au fil des ans, on essaye en fonction de nos moyens d'améliorer le processus. Au début, il n'y avait pas d'intervention sur la voirie communale, il y a des interventions ; on était à 2000 habitants, on est passé à 2 500. J'espère que le Département pourra continuer à évoluer favorablement.

Y a-t-il des interventions, mes chers collègues ?

Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Sur les PTS, nous partageons tout à fait ce qui est proposé au niveau des nouveaux critères par rapport à l'importance des villes et le montant total de leurs travaux hors taxes.

Pour les voiries, je pense que, lorsque Christian disait que certains allaient demander d'aller à 5 000 habitants immédiatement, il pensait à moi parce que je le dis souvent dans les commissions. Je ne le demande pas immédiatement, je suis satisfait que vous nous ayez écoutés pour les 2 000 habitants, nous sommes très satisfaits d'être à 2 500 habitants. On ne demande pas 5 000 tout de suite, mais je crois qu'on est bien parti pour les 5000, pour que toutes les communes de la ruralité puissent bénéficier des efforts départementaux pour leur voirie communale, car c'est effectivement un gros problème pour les maires de la ruralité.

Je fais une proposition, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président. Lorsqu'il y a eu le plan de relance ADVB l'année dernière, Christian vient de le dire, il fallait absolument faire les travaux de suite. Nous avons demandé que les travaux se fassent de suite et, pour cela, il fallait éviter les appels d'offres ; c'est la raison pour laquelle nous avons dit 70 000 €. Au 1^r janvier 2021, pour les appels d'offres, c'est 100 000 €. Je propose donc que nous mettions comme critère, non pas 70 000 €, mais 100 000 €.

Franchement, Cela va faire quoi ? 100 000 €, cela veut dire 30 000 € de plus de travaux, cela veut dire 50 %, soit 15 000 €. Croyez-moi, pour des communes rurales, ce n'est pas rien. Cela ne va pas grever notre budget. Pourquoi ne pas mettre 100 000 € au lieu de 70 000 €, puisque c'est la même logique, à savoir créer les conditions pour que les travaux se fassent tout de suite pour répondre aux besoins des habitants, mais aussi pour les petits artisans et les très petites entreprises parce que ce sont souvent des petits travaux et je crois qu'il est intéressant de le faire.

Voilà donc cet amendement de dernière heure. Ne m'en veuillez pas, je pense qu'il est raisonnable.

M. le Président.- On y avait réfléchi longuement avec Christian et notre avis, à l'un comme à l'autre, n'était pas exactement le même. En effet, on ne voudrait pas non plus que cela pille totalement un peu à la fois l'ADVB. Il y a aussi des communes qui ont envie de faire des travaux de 300 000 €. Pour ceux qui vont être à moins de 100 000 €, l'intérêt va être encore plus important, avec en plus la possibilité d'avoir 50 % de subvention et non pas 30 % ou 40 % si, selon leur potentiel fiscal, ils sont justiciables de ces catégories 30 %, 40 % et pas 50 %.

Je pense que, dans un premier temps, il faut savoir s'arrêter. On s'était mis à 70 000 € sur l'ADVB relance, cela a été un beau succès. On garde les 70 000 € et si, durant les années à venir, on se rend compte qu'il est possible d'aller au-delà, pourquoi ne pas aller jusqu'au maximum des travaux sans qu'il y ait une procédure lourde de marché. Dans un premier temps, c'est pour en prendre davantage qu'on avait renoncé à passer à 100 000 €.

Christian, je ne sais pas si tu partages toujours cette opinion.

M. POIRET.- Je suis complètement d'accord avec toi, Président.

C'est normal que Jean-Claude DULIEU nous demande cela. On avance à chaque fois, on était à 2000 habitants et on est passé à 2 500 ; sur 70 000 €, on met 50 %. Il se dit qu'il va tenter les 100 000 € et que, s'il ne les a pas cette année, il les aura l'année prochaine.

Tu as raison, Jean-Claude, il faut demander. Cela nous fait réfléchir. On travaille ensemble, on écoute. On n'en serait pas là si on n'avait pas écouté les territoires et si on ne vous avait pas écoutés.

Pour cette année, je propose que l'on reste comme cela, mais la porte n'est pas fermée.

M. DULIEU.- Christian n'a pas tout à fait tort quand il dit que je demande pour que, l'année suivante, on puisse éventuellement l'obtenir.

J'ai eu une commune au téléphone hier, elle a un projet de 90 000 €. C'est une toute petite commune qui n'a pas pu déposer de dossier l'année dernière, elle va perdre de l'argent et elle ne pourra peut-être pas faire le projet.

M. POIRET.- Non, pas obligatoirement. Si cette commune a des revenus très faibles, elle pourra avoir 50 % de 90 000 €. Tout dépend dans quelle branche elle sera suivant sa richesse.

M. DULIEU.- On votera quand même la délibération.

M. le Président.- Pour « enquiquiner » mes successeurs quels qu'ils soient, je vous rappelle que, lorsque j'étais Premier vice-président, j'étais en charge aussi de la culture et j'avais mis en place une politique sur le patrimoine remarquable, qui avait très bien fonctionné. Le patrimoine remarquable, c'est le patrimoine qui n'est ni inscrit, ni classé, mais dont on considère qu'il mérite d'être aidé. Les malheurs du temps ont fait que, au bout de nombreuses années, mes successeurs ont arrêté parce qu'ils estimaient que c'était une politique volontariste. Si, demain, on retrouve des moyens financiers, ce serait une belle politique sur laquelle on pourrait réfléchir. Je regarderai cela avec beaucoup d'intérêt, mais de loin.

Mes chers collègues, je mets aux voix cette dernière délibération.

Y a-t-il des avis contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport amendé n° 6.1 sont adoptées à l'unanimité.

On termine cette séance plénière sur une décision d'unanimité.

Je vous demande deux minutes de pause avant la Commission permanente.

(*La séance est levée à 19 heures 53.*)

RAPPORTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 février 2021

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2021

L'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'article D.3312-12 du même code et l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, prévoit les délais et le cadre dans lesquels s'inscrit la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) : « *Dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.* »

Ainsi, préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité et d'informer les élus sur sa situation.

Il convient de rappeler que les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux orientations budgétaires des années à venir et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du budget primitif. Elles n'anticipent pas plus les orientations qui seront définies lors du prochain mandat.

Les données présentées dans le **rappor tjoint en annexe** sont celles du budget principal du Département et n'intègrent pas les écritures d'ordre.

Je propose au Conseil Départemental :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

Annexe

Rapport d'orientations budgétaires 2021

Introduction

L'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'article D.3312-12 du même code et l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, prévoit les délais et le cadre dans lesquels s'inscrit la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) : « *Dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.* »

Ainsi, préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité et d'informer les élus sur sa situation.

En 2021, la crise impacte bien évidemment le budget départemental. Le pilotage budgétaire sera renforcé afin que le Département du Nord puisse jouer pleinement son rôle d'amortisseur de crise tout en poursuivant le redressement de ses finances engagé depuis 2015.

Le Département renforcera ses dispositifs d'intervention de soutien aux acteurs durement touchés par la crise, s'engagera encore davantage dans la transition environnementale et accompagnera le territoire en maintenant sa politique d'investissement.

Les efforts des dernières années ont permis de renforcer l'épargne et de désendetter la Collectivité permettant encore de préserver les équilibres de 2021.

Il convient de rappeler que les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux orientations budgétaires des années à venir et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du budget primitif. Elles n'anticipent pas plus les orientations qui seront définies lors du prochain mandat.

Les données présentées sont celles du budget principal du Département et n'intègrent pas les écritures d'ordre.

Table des matières

I.	Le rétablissement des équilibres a permis de faire face à la crise sanitaire	4
A.	La situation début 2015	4
1.	Une explosion des dépenses de fonctionnement entre 2012 et 2015.....	4
2.	Une dégradation des principaux ratios avant 2015.....	5
B.	A fin 2019, un budget rééquilibré.....	6
1.	Une culture de la recette développée durant le mandat	6
2.	Un effort sur les dépenses articulé avec l'amélioration des politiques publiques	11
3.	Une stabilisation de l'investissement	17
C.	Une année 2020 marquée par la crise sanitaire	18
1.	Un coût de la crise évalué à 67,6 M€	18
2.	Un soutien limité de l'Etat compte tenu de la résistance des finances du Département face à la crise.21	
II.	Les incertitudes budgétaires à venir nécessitent un pilotage budgétaire renforcé	23
A.	Un environnement économique marqué par l'incertitude	23
1.	Dans le monde et la zone euro : la reprise suspendue à la crise sanitaire.....	23
2.	Le marché du travail.....	24
3.	Une dégradation historique des finances publiques.....	25
B.	Des recettes en stagnation dans un contexte de bouleversement du panier financier et fiscal	25
1.	Des ressources fiscales mises à mal par la crise	27
2.	Les concours de l'Etat : entre développement de la péréquation horizontale et généralisation des aides d'urgence	29
3.	Le développement de la contractualisation et de la coordination des acteurs dans les domaines prioritaires.....	30
4.	Les recettes sociales soumises à une contrainte financière.....	33
5.	La gestion du patrimoine de la Collectivité : un enjeu de maîtrise financière.....	35
C.	Des dépenses qui doivent être maîtrisées	36
1.	Le prolongement en 2021 de l'impact de la crise sanitaire sur le RSA.....	37
2.	La croissance continue de l'APA	38
3.	Le tassement des dépenses relatives aux MNA.....	39
4.	Le renforcement des interventions volontaristes, notamment par l'intermédiaire des dispositifs de contractualisation avec l'Etat.....	39
5.	La stabilisation des effectifs	40
III.	La volonté de participer pleinement à la relance dans le territoire	42
A.	Un autofinancement en retrait	42
1.	L'effet conjugué de la baisse des recettes et de la hausse des dépenses sur l'épargne brute.....	42
2.	L'augmentation du reste à charge pour le Département.....	43
B.	La nécessité de multiplier les sources de financement des projets	44
1.	Les recettes d'investissement globalement marquées par le poids de l'appel à projet.....	44
2.	L'enjeu du soutien de l'Etat au travers du Plan de relance.....	45
3.	Les enjeux liés à la prochaine programmation européenne	46
C.	Des dépenses d'investissement volontaristes pour répondre tant à la crise économique qu'à la crise écologique	47

1.	Des projets à destination des Nordistes	47
2.	Des investissements ambitieux en matière de développement durable	48
D.	Une dette maîtrisée	48
1.	Une dette réduite de 224 M€ entre 2015 et 2020.....	48
2.	Une dette de bonne qualité	50
3.	Un endettement maîtrisé à des coûts très réduits.....	51

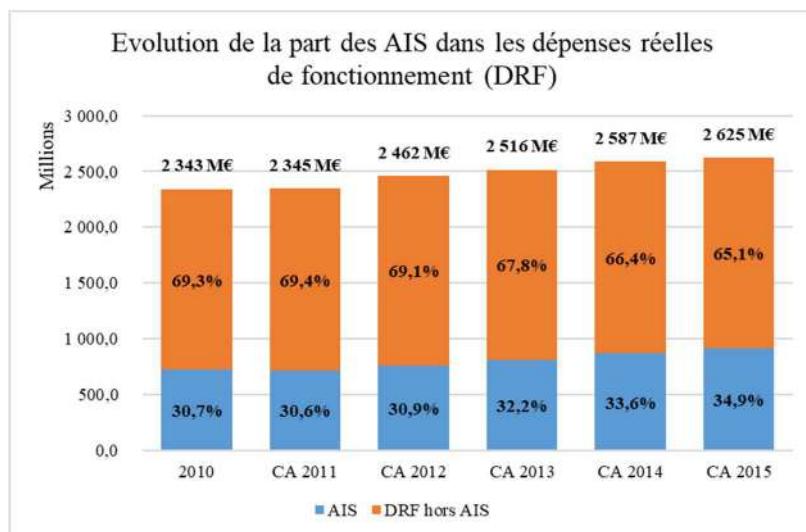
I. Le rétablissement des équilibres a permis de faire face à la crise sanitaire

Les efforts réalisés depuis le début du présent mandat ont permis le rétablissement des équilibres financiers mais aussi d'amortir les impacts de la crise sanitaire de 2020 en gardant des ratios satisfaisants.

A. La situation début 2015

En 2015, un effet de ciseau entre des dépenses dynamiques et des recettes réduites par la baisse des dotations de l'Etat conduit le Département du Nord dans une situation financière particulièrement précaire. La diminution de l'épargne a alors pour conséquence de financer l'investissement quasi-exclusivement par l'emprunt et met le Nord face à une impasse budgétaire qui l'oblige à diminuer drastiquement son investissement.

1. Une explosion des dépenses de fonctionnement entre 2012 et 2015



Dès 2012, la situation financière du Département du Nord est extrêmement tendue, marquée par les effets de la crise économique et sociale persistante depuis 2008.

De 2012 à 2015, les finances départementales sont marquées par une forte évolution des dépenses de fonctionnement (+2,2 % en moyenne).

Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) représentent une part déterminante de la hausse des dépenses du Département, progressant de 5,2 % par an en moyenne. Le Revenu de Solidarité Active (RSA) participe grandement à cet effet inflationniste. Au 31 décembre 2015, 112 116 foyers allocataires¹ (RSA socle et RSA activité) sont recensés dans le Nord, soit 14 % des ménages contre 7,5 % en France métropolitaine. Parallèlement, les dépenses de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et d'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) connaissent une augmentation exponentielle.

Les autres dépenses de fonctionnement du Département évoluent aussi de +1,8 %. Les politiques sociales du Département sont particulièrement impactées, notamment l'hébergement.

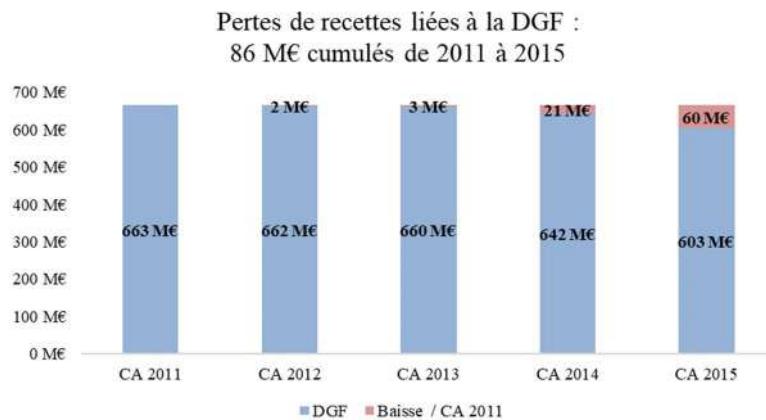
Cette situation a conduit la majorité précédente à constituer d'importants arriérés de dépenses, notamment dans l'hébergement (109 M€), à arrêter de payer l'intégralité des sommes dues au titre du RSA, ainsi qu'à engager un niveau important de dépenses non financées, notamment 52 M€ de

¹ Nombre de foyers allocataires payés

subventions délibérées en février 2015, sans oublier la subvention de 53 M€ accordée en 2014 à la MEL pour le métro, dont le paiement s'étale sur 10 ans.

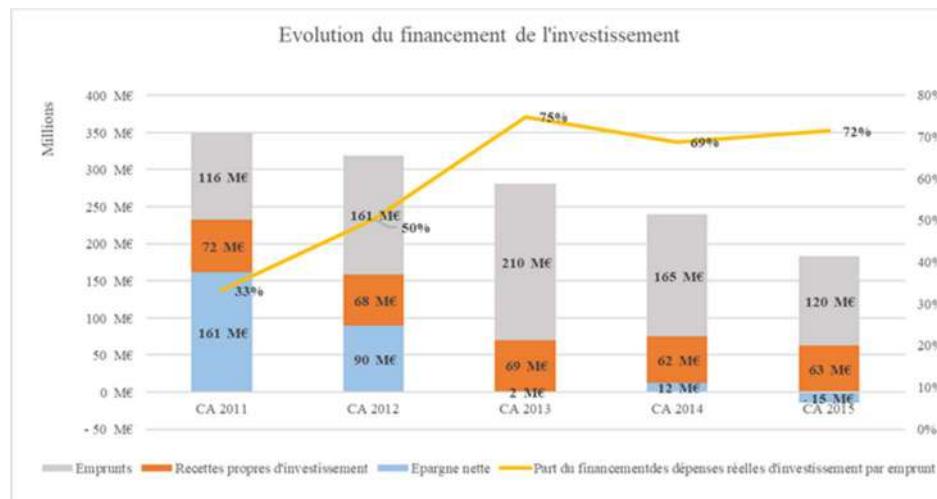
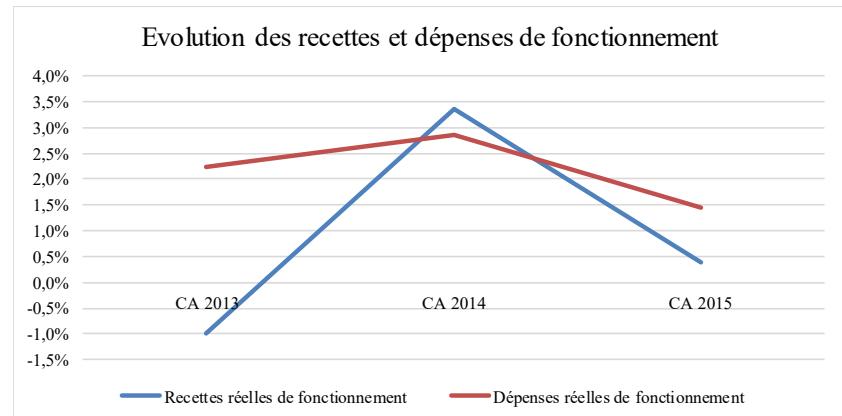
2. Une dégradation des principaux ratios avant 2015

Sur la période 2011 à 2015, les recettes n'ont augmenté que de +1,4 % en moyenne.



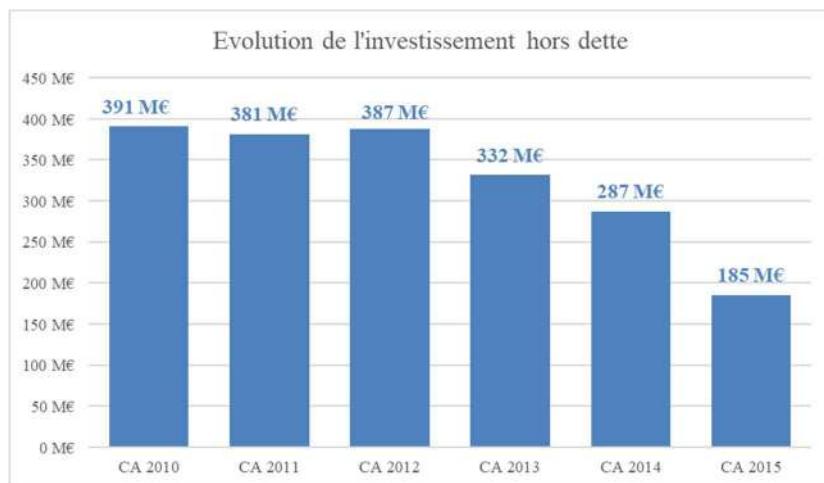
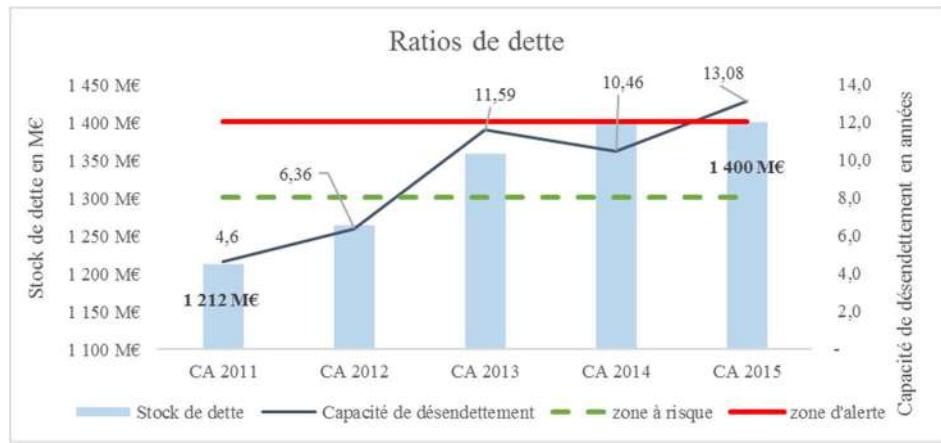
Cette inertie s'explique notamment par la baisse des dotations de l'Etat. En effet, ce dernier s'est engagé dans une démarche de réduction des dépenses publiques qui touche notamment ses concours aux collectivités. Pour le Nord, cela s'est traduit par une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2012. La DGF a ainsi baissé de 60 M€ entre 2011 et 2015. Cela a dégradé la situation en dépit des effets favorables des accords de Matignon de 2013.

La forte hausse des dépenses et, dans le même temps, la stagnation des recettes conduisent à un effet de ciseau. Celui-ci, commun à plusieurs Départements, est particulièrement marqué dans le Nord.



Cette tendance prolongée a réduit l'épargne du Département d'année en année et donc l'autofinancement. Avec un autofinancement négatif en 2015, le Département du Nord est obligé de recourir massivement à l'emprunt.

Le stock de dette augmente alors rapidement. Conjugués à la contraction de l'épargne brute, les ratios dépassent les seuils d'alerte. La capacité de désendettement s'établit à 13 ans au Compte Administratif (CA) 2015, soit bien au-delà de la zone à risque et même au-dessus du seuil d'alerte fixé à 12 années.



A compter de 2012, cet effet de ciseau a conduit à la réduction progressive des dépenses d'investissement. En effet, celles-ci sont passées de 391 M€ en 2010 à 185 M€ en 2015 .

B. A fin 2019, un budget rééquilibré

La stratégie mise en place depuis 2015 consiste en une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement tout en développant une culture affirmée de la recette. Cette stratégie a permis le rétablissement de la situation financière du Département. Ainsi, entre 2015 et 2019, les efforts de gestion ont permis une forte augmentation de l'épargne nette (+145 M€), des dépenses d'investissement (+63 M€) et la diminution de la dette (-217 M€).

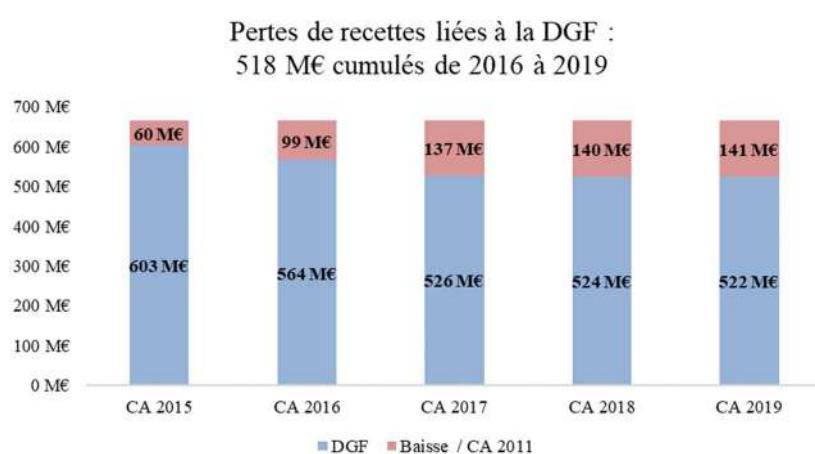
1. Une culture de la recette développée durant le mandat

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté chaque année en moyenne de +1,5 % depuis 2015 grâce à l'engagement du Département dans la recherche de nouvelles recettes, soit +116 M€ par rapport au début du mandat.

	Montant annuel moyen	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol. Moyenne annuelle
Recettes fiscales (retraitées des transferts de compétences)	1 735M€	5,0%	7,3%	4,2%	-0,9%	2,4%	3,6%
Dotations et compensations (hors fds de stabilisation)	676M€	-5,5%	-5,4%	-7,1%	-0,4%	-0,6%	-3,8%
Péréquation horizontale + fds de stabilisation	88M€	16,4%	8,9%	20,8%	0,2%	47,9%	18,8%
Autres (dont cessions)	236M€	-13,0%	-13,8%	-5,2%	27,0%	-1,7%	-1,3%
Recettes de fonctionnement retraitées des transferts de compétences	2 735M€	0,4%	2,0%	1,1%	1,2%	2,8%	1,5%
Recettes réelles de fonctionnement hors retraits	2 791M€	0,4%	2,0%	0,0%	-1,0%	2,8%	0,8%

La promotion d'une culture de la recette a permis d'augmenter de façon significative les recettes perçues par le Département dans un contexte pourtant difficile.

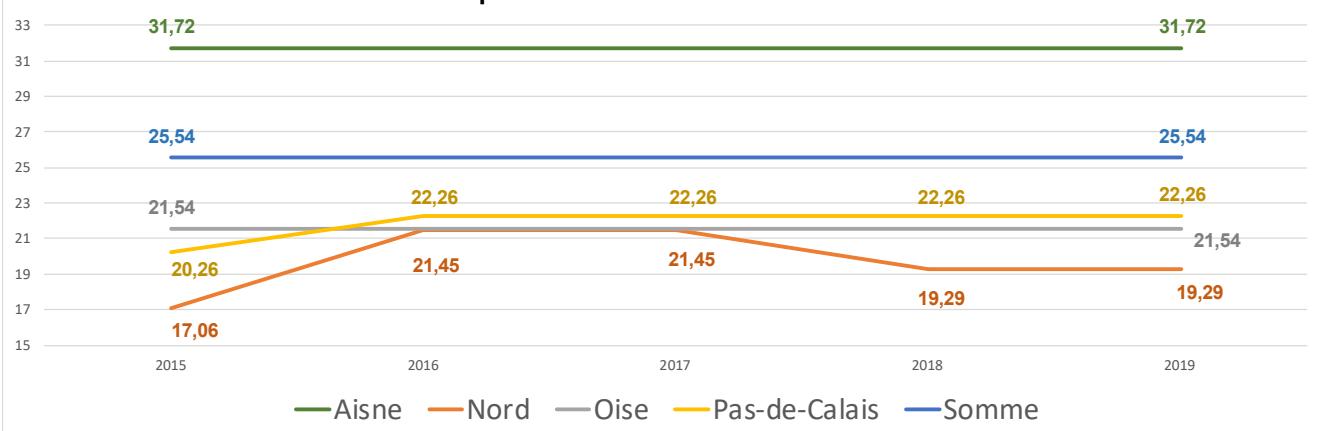
D'une part, la baisse de la DGF s'est accentuée à compter de 2015 et a continué à peser sur le Département (-577 M€ cumulés de baisses par rapport au montant de 2011 pour les années 2015 à 2019).



D'autre part, le transfert à la Région de la moitié du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), prévu par la loi de finances de 2016, a amputé les recettes départementales d'une fiscalité particulièrement dynamique (+4,9 % en moyenne ces deux dernières années).

La situation financière dégradée héritée en 2015 par la majorité a eu comme conséquence de devoir augmenter de 4,4 points le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Conformément à la promesse du Président, le taux de la TFPB a été ensuite baissé de 2,16 points (de 21,45 % à 19,29 %) en 2018, soit un effort de 50 M€ pour le Département. Il reste encore aujourd'hui le plus bas des Départements de la Région.

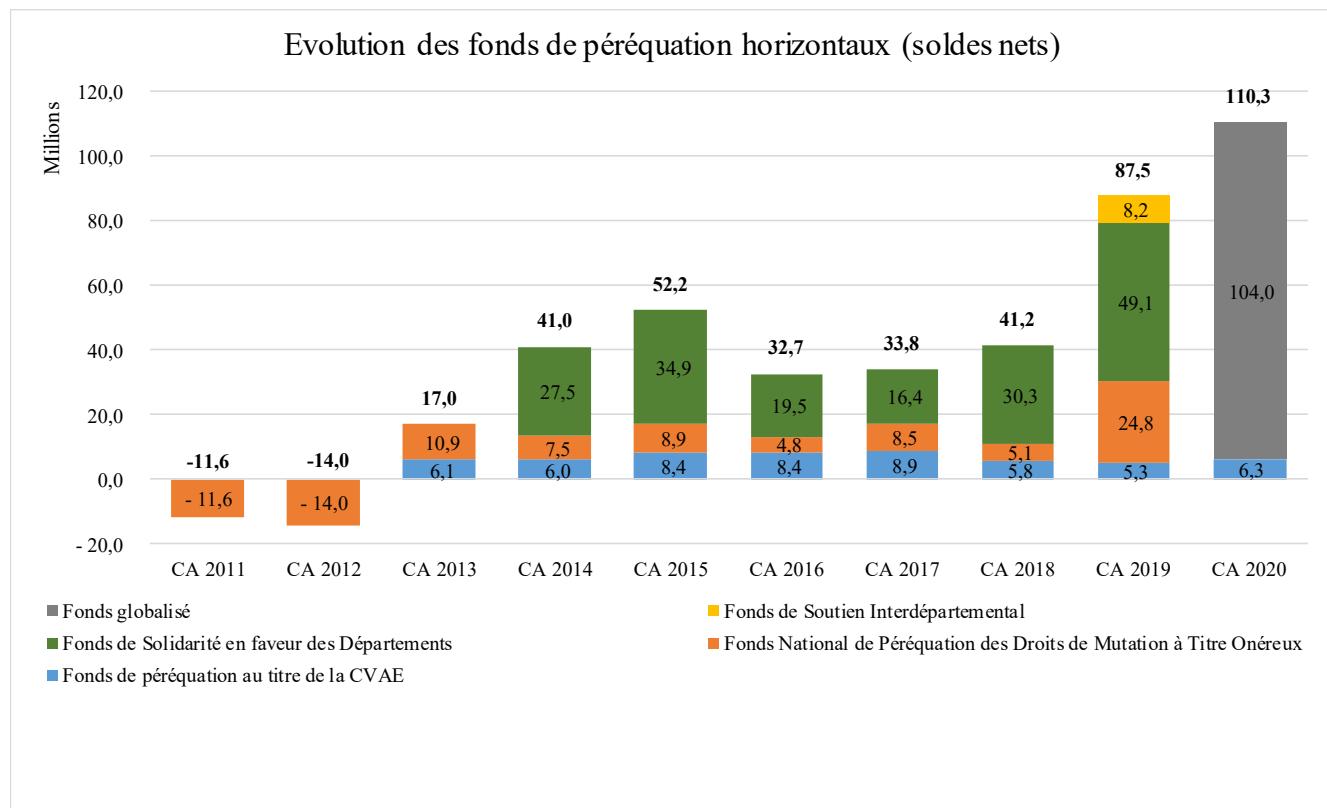
Evolution comparée des taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des Départements des Hauts-de-France



En complément de l'effort demandé au contribuable départemental, la Collectivité a développé une culture de la recette qui a permis d'engranger de nouvelles ressources.

a) Le renforcement de la péréquation verticale et horizontale

Le travail de conviction, notamment à l'Assemblée des Départements de France, a permis de changer les modes de calcul ou de créer de nouveaux fonds pour aider les Départements les plus impactés par la situation économique. Le Nord a ainsi connu une hausse des recettes nettes des différents Fonds de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FPDMTO) sur les années passées.



En outre, le fonds d'urgence exceptionnel, mis en place à l'occasion des lois de finances rectificatives de 2015 à 2017 en faveur des Départements rencontrant des difficultés pour faire face à leur reste à charge en matière de dépenses d'AIS, a été remplacé par un fonds de stabilisation dans le Projet de Loi de Finance (PLF) de 2019 pérennisé pour 3 ans (2019-2021). Le Département du Nord a ainsi perçu 81 M€ entre 2016 et 2020 au titre de ce fonds.

b) Contractualisation des stratégies d'action sociale

En outre, le Département s'est fortement impliqué au travers des appels à projets de l'Etat dans le cadre du financement de l'action sociale.

Ainsi, en application de l'article 89 de la loi de finances pour 2017 du 29 décembre 2016, a été mis en place un **Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI)**. Doté de 50 M€ pour 2017 - et financé "à titre exceptionnel" par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) - ce fonds s'adressait aux Départements qui avaient conclu avec le préfet une convention d'appui aux politiques d'insertion,

définissant des priorités conjointes en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social. C'est le cas du Nord.

Ce dispositif a été complété le 13 septembre 2018 par la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** présentée par le Président de la République. Cette stratégie comprend deux volets d'interventions : l'insertion et la prévention. Dans le cadre du volet insertion, le Département a notamment déployé les Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) et le dispositif Coach emploi. C'est dans le cadre du volet prévention que s'est inscrite notamment l'externalisation de l'agrément des assistantes maternelles.

Enfin, ce dispositif s'est prolongé au travers de l'engagement du Département du Nord dans la **Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance** 2020-2022 entérinée par délibération du 16 novembre 2020. Cette stratégie se décline selon 3 engagements :

- agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles : le Département mettra notamment en œuvre l'obligation de l'entretien prénatal précoce, les bilans de santé en école maternelle, le renforcement des consultations infantiles ;
- sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures : le Département renforcera les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), créera un référentiel national des contrôles des lieux d'accueil et des dispositifs adaptés pour les enfants en situation de handicap ;
- donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits : le Département systématisera la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance.

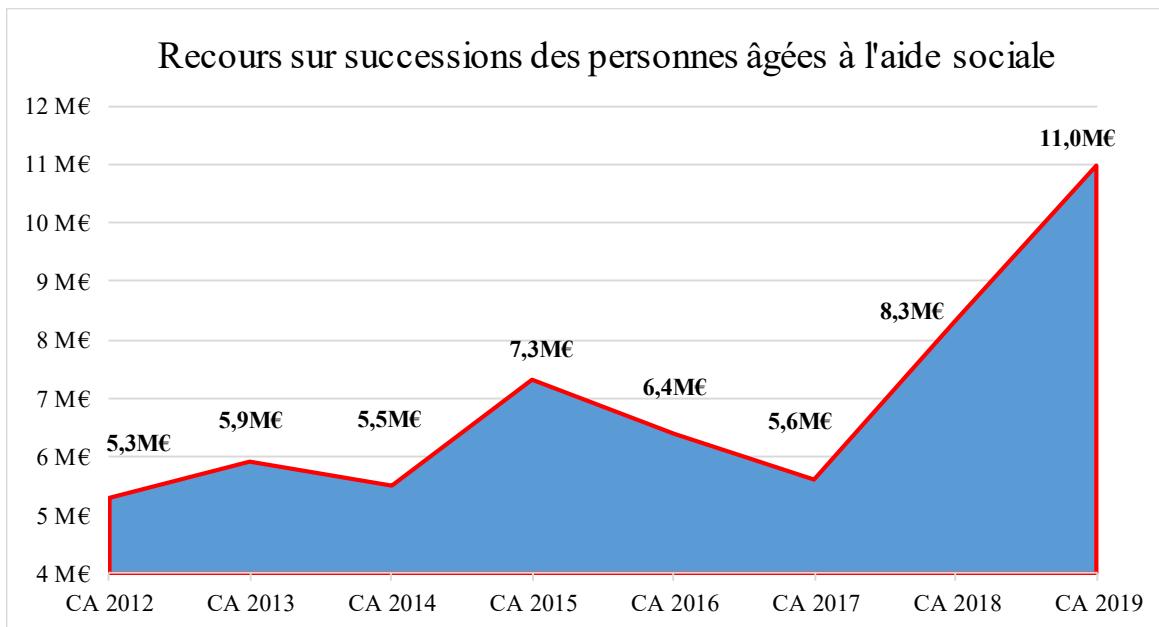
Au total entre 2017 et 2019, le Département a déjà bénéficié de 16 M€ de recettes, montant ayant vocation à augmenter encore fortement dans les années à venir, 11 M€ en 2020, 20 M€ en 2021 et 5,9 M€ en 2022 et 2023.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA prév 2021	CA prév 2022	CA prév 2023	Total
Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)	3 970 949 €	3 927 067 €	3 966 792 €					11 864 809 €
Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté			4 152 000 €	11 083 615 €	14 300 000 €			29 535 615 €
Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance					5 910 016 €	5 910 016 €	5 910 016 €	17 730 048 €
Total	3 970 949 €	3 927 067 €	8 118 792 €	11 083 615 €	20 210 016 €	5 910 016 €	5 910 016 €	59 130 472 €

c) L'optimisation des recettes fiscales et sociales

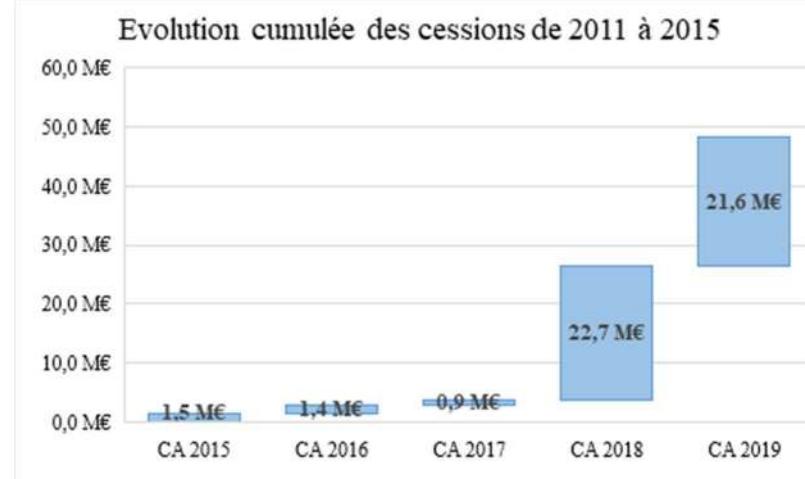
La démarche d'optimisation des recettes s'est aussi concrétisée au travers des moyens mis en œuvre pour récupérer les sommes dues au Département (indus sociaux, recours sur succession), par la recherche de financements extérieurs, ou par une gestion optimisée de son actif.

Les recours sur successions pour la récupération des créances constituent un exemple de mesures mises en œuvre qui ont porté leurs fruits.



Ces hausses sont le reflet de la culture de la recette promue par le Département qui passe tant par une politique de lutte contre la fraude, le déploiement d'une action conjointe sur le recouvrement avec le payeur départemental (hausse de plus de 40 % du recouvrement des indus), ou encore la modernisation de certains processus de recouvrement (création d'un assistant virtuel pour le titrage des indus RSA, déploiement du site Le Nord + Notaire).

Concernant l'optimisation de son actif, le Département a mis en place une stratégie immobilière ambitieuse pour valoriser son patrimoine entre 2015 et 2019. En effet, si 42 % des cessions sont liées aux transferts de compétences², 53 % (23,7 M€) correspondent à de l'optimisation de patrimoine (cession de bâtiments dont la Collectivité n'a plus usage et n'ayant pas donné lieu à nécessité de relocalisation de services), les 5% restant concernant des cessions de biens mobiliers.

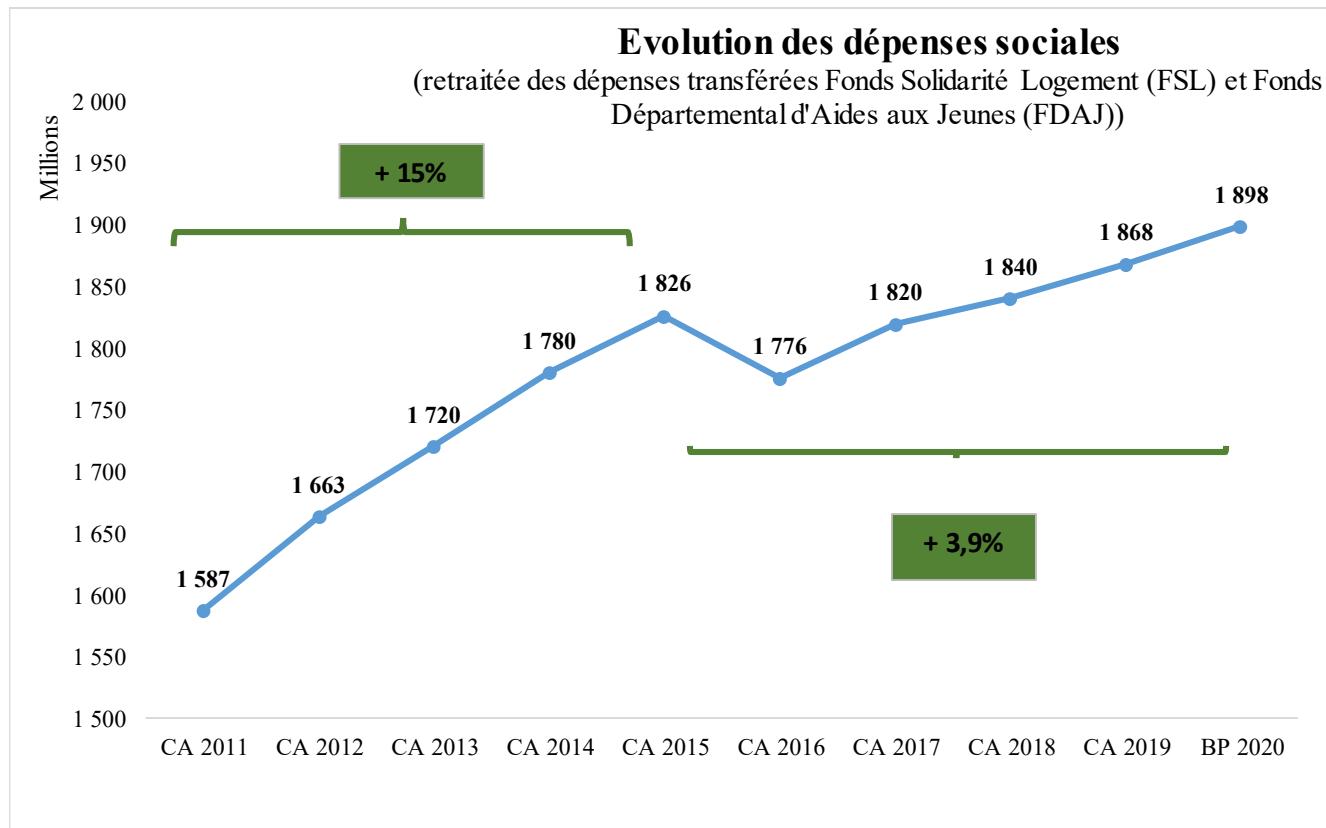


² dont 13 M€ de cession de Ruches d'entreprises lors du transfert de la compétence de développement économique sur la Métropole de Lille

2. Un effort sur les dépenses articulé avec l'amélioration des politiques publiques

Sur les dépenses, la stratégie budgétaire du Département s'est articulée autour d'une révision de l'ensemble de ses politiques publiques avec l'objectif de 100 M€ d'économies en fonctionnement dès 2016. Ces efforts se sont accomplis malgré le coût lié à la résorption progressive des retards de paiement évoqués ci-dessus.

En dépit du paiement de ces arriérés, les dépenses de la Collectivité, et en particulier les dépenses sociales, pourtant réputées très rigides, ont pu être freinées sur la période.



La baisse importante entre 2015 et 2016 s'explique par la mise en place de nouvelles modalités de paiement s'agissant des dépenses relatives aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. En effet, le paiement net se traduit par la déduction directe des recouvrements d'aide sociale des frais d'hébergement permettant un règlement de la part effectivement due par le Département.

Plusieurs chantiers ont permis d'atteindre l'objectif d'économie fixé :

a) L'insertion professionnelle des allocataires du RSA

La délibération-cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA a affirmé la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et a fixé cet engagement comme une priorité forte du mandat.

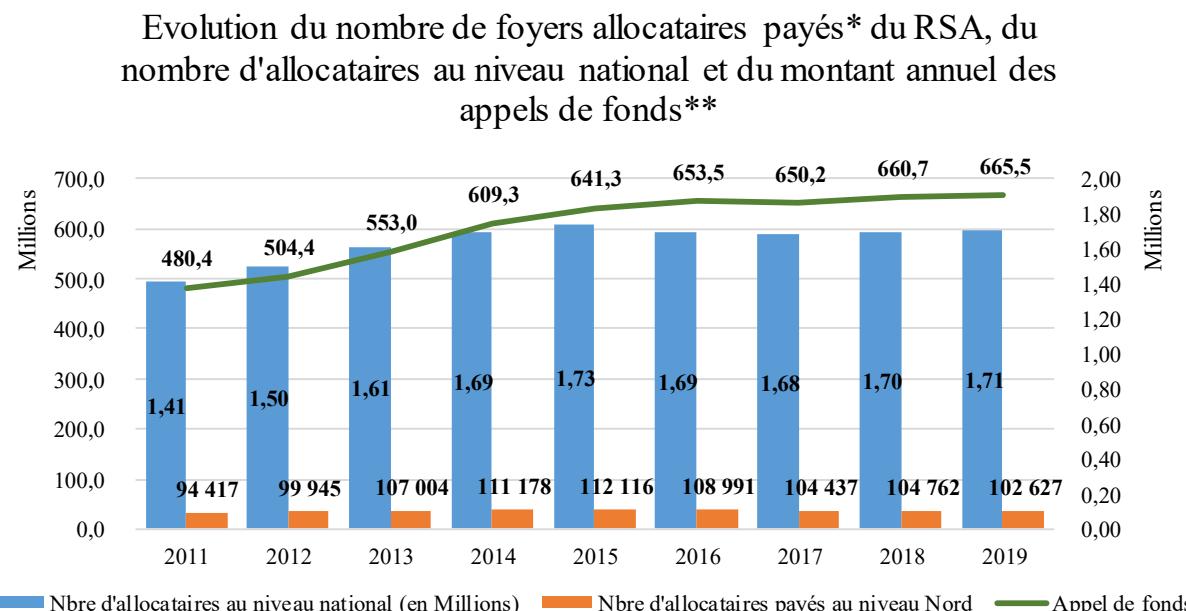
Pour poursuivre cette politique de remobilisation à l'emploi, le Département du Nord a été le premier Département signataire de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Conclue avec l'Etat, celle-ci prévoit notamment la mise en place des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi, permettant au Département de continuer à développer son outil pivot du retour à l'emploi.

Le Département entend en effet agir rapidement dès l'entrée dans le RSA : orientation des bénéficiaires entrants sous un mois maximum (en pratique, souvent beaucoup moins) et accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching (Coach emploi).

Ainsi, au cours de l'année 2019, la nouvelle stratégie départementale s'est déclinée via la création de 7 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi, permettant :

- d'agir plus vite en orientant et en accueillant physiquement sous un mois tous les bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif. Au 31 décembre 2020, 40 828 allocataires ont été convoqués dans les MDIE depuis leur ouverture ;
- de renforcer l'accompagnement des allocataires du RSA, notamment en agissant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement pour redonner à chacun une perspective d'emploi ;
- de mettre en place un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching (Coach Emploi). Au 31 décembre 2020, 7 640 allocataires étaient entrés en coaching pour 2 707 sorties en emploi et en formation ;
- de renforcer le partenariat avec Pôle Emploi autour d'objectifs communs pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA et optimiser la complémentarité des accompagnements. Pour ce faire, le Département du Nord, Pôle Emploi et la Région Hauts de France se mobilisent en faveur des allocataires du RSA en organisant la semaine « Réussir sans attendre » pour mettre en contact direct les allocataires et le monde de l'emploi et de la formation.

Cette politique ambitieuse de retour à l'emploi des allocataires du RSA porte ainsi ses fruits avec une baisse constante du nombre de bénéficiaires depuis 2015. En effet, le Département comptait 112 116 foyers allocataires payés. Grâce aux politiques de remobilisation d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle en faveur des allocataires du RSA, le Département du Nord avait atteint 100 694 allocataires payés, en février 2020 juste avant le début de la crise sanitaire.



*Avant 2016, le nombre de foyers allocataires payés pour le Nord est reconstitué en appliquant un taux de 96 % au nombre de foyers allocataires payables (moyenne constatée entre 2016 et 2018).

**Le montant des appels de fonds correspond au montant du RSA brut après déduction des indus et des remises. Ils ne tiennent pas compte des retards de versement à la CAF.

Ces actions ont permis de stabiliser, depuis 2016, l'augmentation des dépenses liées au RSA, la baisse du nombre de bénéficiaires compensant partiellement la revalorisation annuelle de l'allocation.

S'il est vrai que la conjoncture économique de la période 2015 à 2019 a permis une stabilisation voire une diminution du nombre de demandeurs d'emploi et donc du RSA, cette tendance est beaucoup plus marquée dans le Nord en comparaison avec les évolutions au niveau national. En effet, dès 2017, si le Département a été plus touché par le chômage qu'à l'échelle nationale, il a pourtant constaté une diminution d'allocataires RSA plus importante que la moyenne des autres Départements français.

D'après une étude de la CNAF, l'évolution des dépenses d'allocations entre mars et septembre 2020, comparée à la même période en 2019, est très variable selon les Départements. Alors que le Département de la Mayenne a vu croître son budget de +22,9% et que la moyenne nationale d'évolution est de 10,6%, le Département du Nord a quant à lui, constaté une hausse de 4%. Il fait partie du quart des Départements ayant subi une hausse inférieure à 8,5%, alors qu'un autre quart a connu une évolution supérieure à 13%.

De même, la hausse du nombre des bénéficiaires du RSA de juin à août 2020, comparée à la même période en 2019, est limitée dans le Nord à +2,5%, pour une moyenne nationale de +7,8%. Dans tous les cas le Département du Nord connaît la plus faible évolution de France métropolitaine, suivi par la Meuse (3,2%) et la Meurthe-et-Moselle (4%).

De plus, cette étude indique que les seuls effets de la crise ont impacté près de 10,6% des dépenses d'allocation depuis juillet 2020. Malgré la fin des mesures d'état d'urgence sanitaire en juin 2020 (absence de contrôles en mars et mai), leurs effets ont perduré dans le temps en permettant à certains allocataires de se maintenir dans leurs droits.

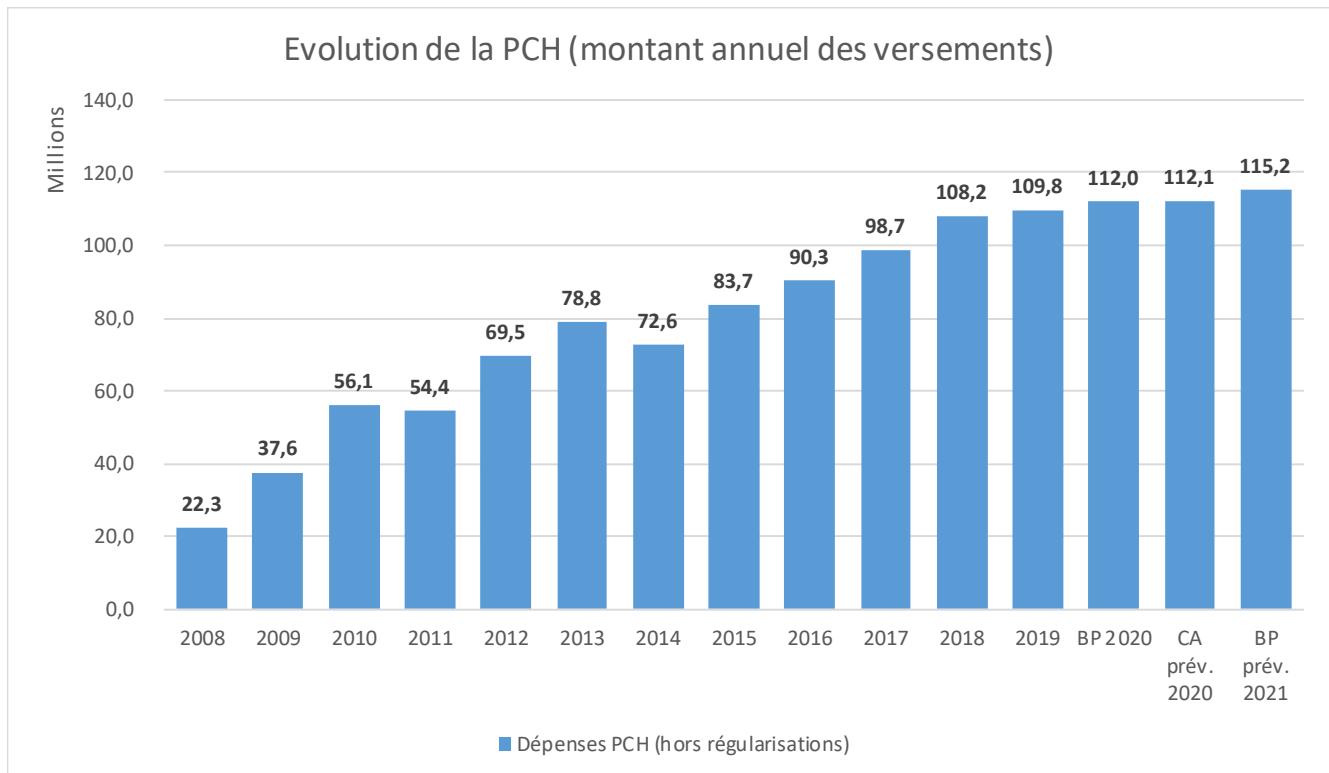
b) La maîtrise de la Prestation de Compensation du Handicap

L'évolution inflationniste de la PCH depuis 2008 a conduit l'Exécutif à enclencher une réflexion à ce sujet.

Le Département a ainsi engagé un plan de maîtrise de la PCH afin de garantir la bonne adéquation des ressources allouées à la PCH aux besoins des personnes en situation de handicap, par une meilleure information des acteurs et des personnes concernées, en favorisant la complémentarité des financements dans le champ du handicap.

Une « mission PCH » a été créée pour aligner les prestations du Département avec les recommandations nationales, assurer de justes attributions des aides en fonction des besoins.

Ce plan de maîtrise de la dépense a permis de contenir l'évolution de l'allocation. En effet, le montant versé par le Département entre 2018 (108,2 M€) et 2019 (109,8 M€) est en augmentation de 1,5% alors qu'il était en augmentation de 8,9 % en moyenne sur les 3 exercices précédents (2016 à 2018), c'est-à-dire bien au-delà des évolutions nationales (+5,6 % en moyenne en France métropolitaine sur la même période).



c) La transformation de l'offre et les efforts de gestion des partenaires dans le secteur social et médico-social

Adoptée le 12 octobre 2015, la délibération relative au financement des établissements sociaux et médico-sociaux fixe l'objectif de dépenses par secteur et met en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) permettant de donner aux gestionnaires la visibilité nécessaire sur les objectifs attendus et de la souplesse quant aux moyens de gestion disponibles. Une attention particulière a été également portée à la consolidation des services d'aide à domicile et au développement de l'accueil familial, particulièrement en milieu rural.

En outre, le Département du Nord a opéré des changements importants dans la transformation de l'offre et dans la maîtrise des dépenses des politiques sociales :

- l'accueil familial a été privilégié par le renforcement des recrutements des assistants familiaux pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, par des moyens supplémentaires apportés à l'accueil en famille des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et par le renforcement de l'aide à domicile dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;
- la mise en place d'une tarification unique aux SAAD à hauteur de 21 € a permis une plus grande équité de la participation départementale et une maîtrise de coût du secteur de l'aide à domicile ;
- la volonté départementale de responsabiliser ses partenaires sur la récupération de ressources des hébergés dans les secteurs personnes âgées et personnes en situation de handicap s'est traduite par la mise en œuvre du paiement différentiel et du paiement net. Le Département verse désormais aux établissement sa participation à l'hébergement, déduction faite du reste à charge des résidents alors qu'auparavant le Département versait aux établissements la totalité de

l'hébergement et récupérait lui-même les recettes auprès des hébergés. Cette mesure comptable ne s'est donc pas traduite par un désengagement du Département à l'égard des personnes âgées ;

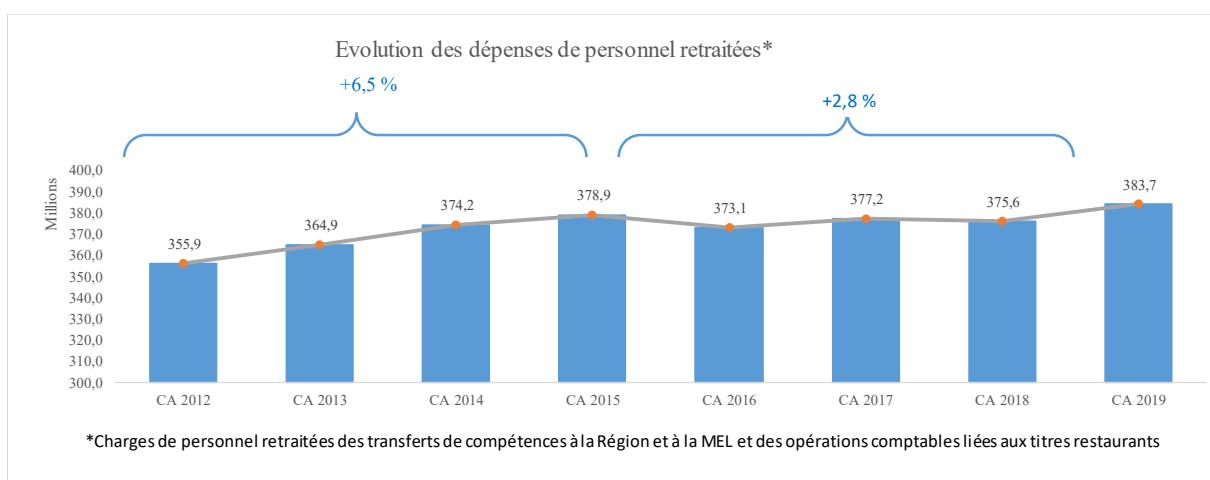
- la mise en œuvre de dispositifs spécifiques pour l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Ces dispositifs ont permis de faire face à la pression grandissante de l'arrivée des MNA et de décharger les structures classiques de la protection de l'Enfance (Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)) tout en proposant des places en semi-autonomie pour assurer l'intégration des MNA dans le Département du Nord.

d) La modernisation de la Collectivité

Une nouvelle politique de ressources humaines et d'optimisation des dépenses a été mise en place afin de stabiliser la masse salariale sur l'ensemble de la durée du mandat, à travers différentes mesures :

- réorganiser les services et appliquer la durée légale annuelle de temps de travail (1 607 heures) ;
- optimiser les services (externalisation de certaines missions, automatisation de certaines tâches par le développement de la digitalisation, etc.) ;
- revenir au principe général de droit commun pour l'avancement d'échelon à la durée maximale, tout en permettant l'avancement à la durée minimale pour mieux reconnaître l'investissement et la valeur professionnelle des agents, anticipant ainsi les évolutions législatives conduisant à un avancement d'échelon à durée unique.

Ces efforts ont permis d'atteindre une baisse de la masse salariale sur la période de 2015 à 2018 à périmètre constant³.



Cette stabilisation de la masse salariale a permis ensuite le recrutement d'effectifs permanents pour réaliser les orientations politiques prises par le Département dans certains domaines spécifiques tels que l'insertion (coachs, chargés d'orientation) ou la protection de l'Enfance (travailleurs sociaux, Protection Maternelle Infantile...) conduisant ainsi à son augmentation entre 2019 et 2020.

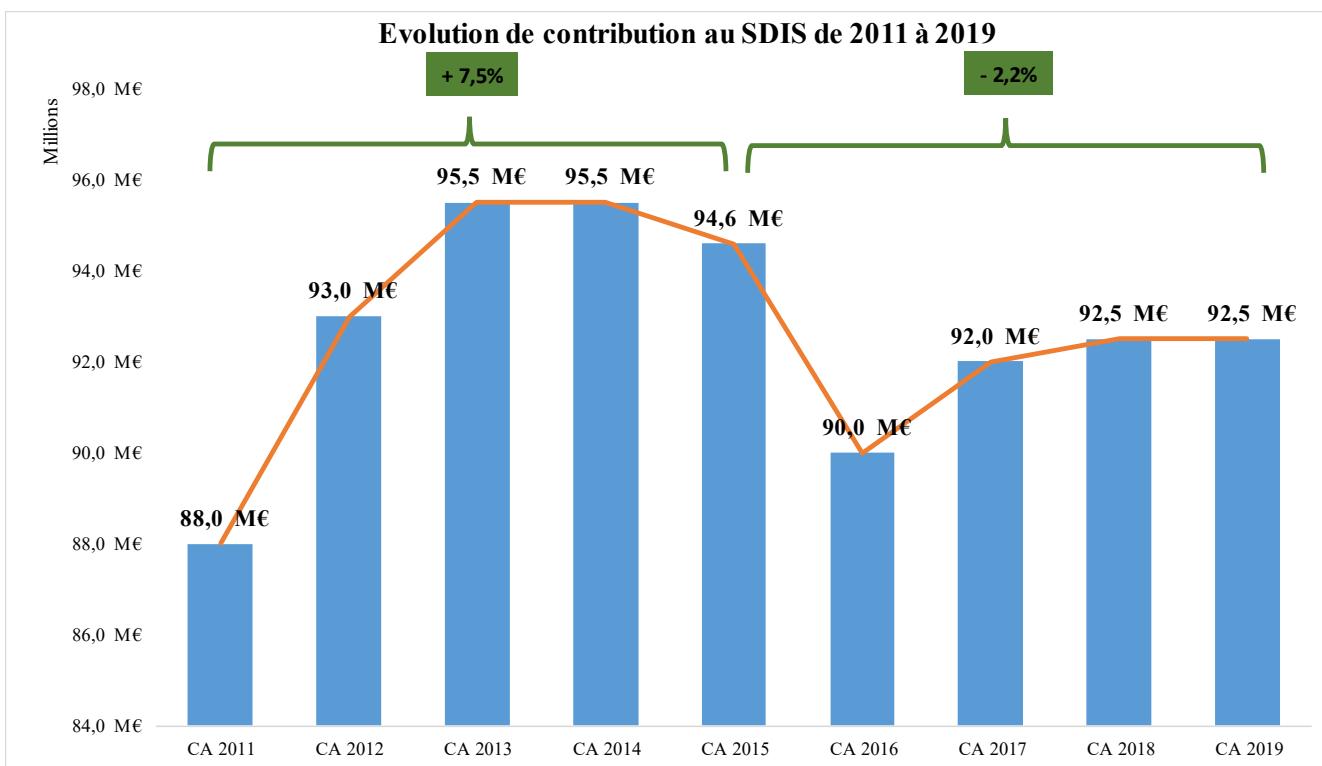
³ Les chiffres bruts de masse salariale et d'effectifs doivent être retraités des transferts de compétences en 2017 (Voirie et Transports) ainsi que de l'externalisation de l'entretien des collèges afin de pouvoir raisonner à périmètre constant

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectifs Permanents Payés (EPP) constants pour la collectivité (hors assfam)	7 600	7 575	7 527	7 435	7 368	7 366	7 619	7 860
Evolution en EPP sur périmètre constant		-25	-48	-92	-67	-2	253	241

Cette politique de gestion et de maîtrise active de la masse salariale du Département a donc permis dès 2018 de contribuer au renforcement des secteurs prioritaires définis par la Collectivité notamment les personnels de l'Enfance dans les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) au travers des 10 mesures pour l'Enfance ou les personnels contribuant à la politique de retour vers l'emploi dans le cadre du plan pauvreté. L'évolution des effectifs en Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale s'élève à 229 postes soit +6,9% entre le 31 décembre 2014 et 2020.

e) Le travail partenarial avec le SDIS

A l'instar de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel du Département, un effort de redressement des finances a été réalisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).



Après les hausses massives consenties les années précédentes, le Département a rebasé le niveau de sa dotation qui a ensuite été stabilisée sur la période.

Cet effort a été conduit dans une logique partenariale et en donnant de la visibilité au SDIS sur sa trajectoire financière. Il a permis de travailler à une optimisation des moyens, notamment au travers de la mutualisation, et dans le cadre défini par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ainsi que le règlement opérationnel. En raison de l'impact financier considérable de l'octroi au niveau maximal des primes accordées à l'ensemble des personnels en 2012, de leur recrutement à leur retraite, du caractère légalement très contestable de cette décision et de ses conséquences dommageables sur la gestion du personnel, le choix a été fait de pouvoir moduler celles-ci pour les nouveaux arrivants. Le Département a dans le même temps développé son appui au SDIS en investissement.

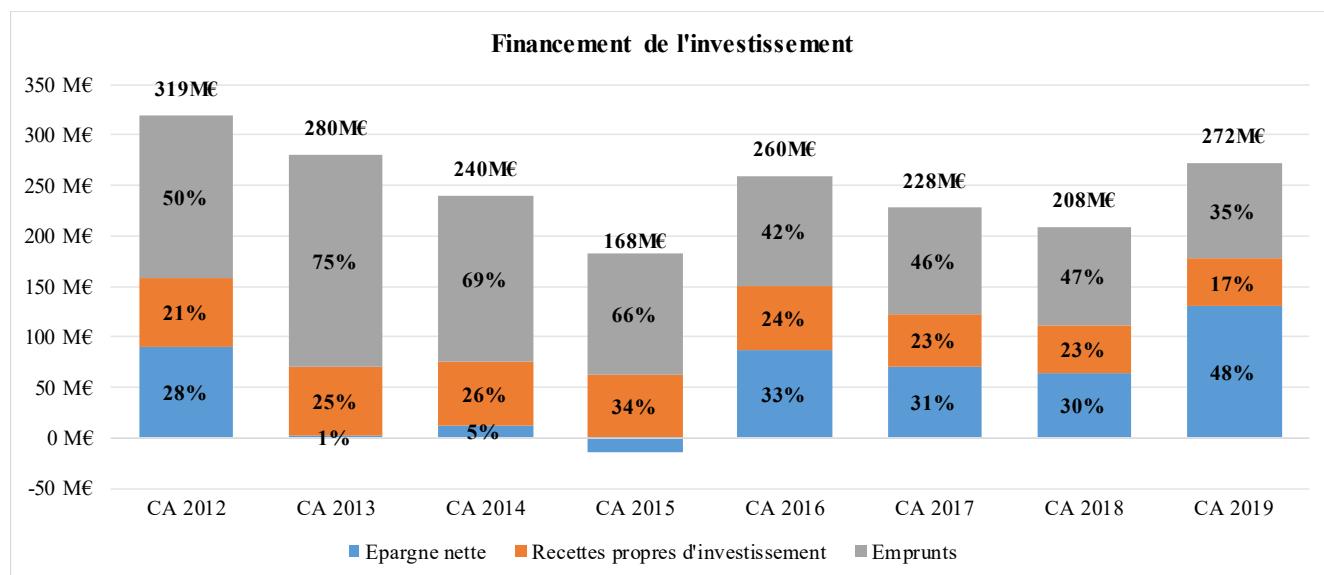
Dans la continuité de la logique partenariale évoquée précédemment, le Département et le SDIS ont lancé en octobre 2020 une vaste campagne de communication visant à augmenter l'effectif actuel des sapeurs-pompiers volontaires. Au 31 décembre 2020, 416 candidatures ont été recensées (289 hommes et 127 femmes).

3. Une stabilisation de l'investissement

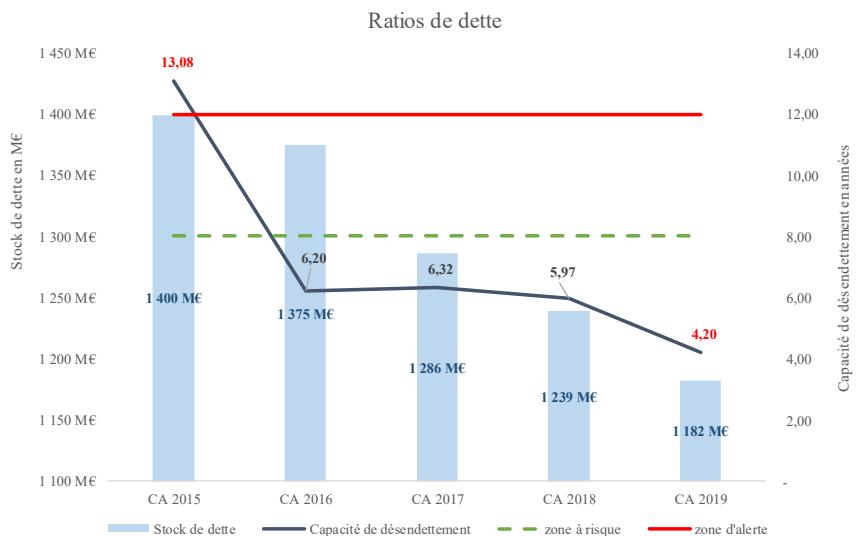
Depuis 2015, le programme de redressement des finances départementales a permis de restaurer l'équilibre financier en vue de dégager des marges de manœuvre au profit des Nordistes.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT Périmètre CA 2018 *	2 662,1 M€	2 715,6 M€	2 745,1 M€	2 778,9 M€	2 881,2 M€
Evol./n-1		2,0%	1,1%	1,2%	3,7%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Périmètre CA 2018 *	2 570,4 M€	2 509,3 M€	2 541,6 M€	2 571,4 M€	2 599,6 M€
Evol./n-1		-2,4%	1,3%	1,2%	1,1%
EPARGNE brute	91,7 M€	206,3 M€	203,5 M€	207,5 M€	281,6 M€

Le quasi-triplème de l'épargne brute a permis d'amorcer une trajectoire de désendettement du Département. Progressivement, les projets ont été financés majoritairement non plus par la dette, mais par l'autofinancement.



Le recours moindre à l'emprunt permet d'améliorer la capacité de désendettement qui passe de 13 ans au CA 2015 à 4,2 ans au CA 2019.



A fin 2019 la Collectivité a pu bénéficier d'une situation financière restaurée grâce à l'ensemble de ses efforts et a ainsi pu faire face à la crise de 2020.

C. Une année 2020 marquée par la crise sanitaire

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, économique et sociale liée à la Covid. Contrairement aux premières estimations, cette crise a bien plus impacté les dépenses que les recettes de la collectivité. Elle a en tout état de cause mécaniquement dégradé les épargnes. Cependant, le Département a choisi de maintenir un niveau d'investissement volontariste. Cet effort n'a pu être possible que grâce au rétablissement des équilibres opérés depuis 2015.

1. Un coût de la crise évalué à 67,6 M€

Globalement, le coût de la crise pour la Collectivité devrait s'élever à 67,6 M€ en 2020. Si les craintes portaient surtout sur les recettes de fonctionnement, c'est en réalité sur les dépenses que l'impact de la crise a été le plus marqué.

Schématiquement le coût de la crise peut être estimé comme suit :

Recettes de fonctionnement	-5,9M€
TCFE	-1,3M€
TICPE	-2,5M€
Indus AIS	-3,0M€
Participation de l'Etat pour l'achat de masques	0,9M€
Dépenses de fonctionnement	+49,2M€
RSA	+21,0M€
Aides, accompagnements étb enfance	+5,4M€
Accompagnement PA-PH, dont SAAD	+7,8M€
Protection (masques, ...), surcoût nettoyage	+14,6M€
Primes agents du CD dont AssFam	+5,4M€
Non dépenses liées au confinement (carburants, frais de déplacement, prestations de nettoyage)	-5,0M€
Dépenses d'investissement	+12,5M€
Parc informatique, numérique	+3,1M€
Tablettes PA PH	+0,5M€
ADVb relance	+8,9M€

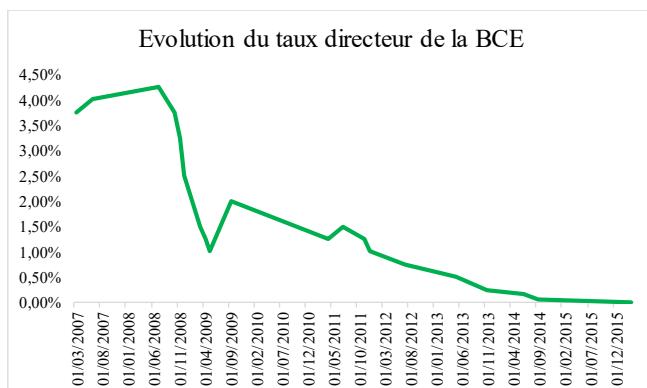
Si le coût financier de la crise sanitaire a été très important pour le Nord, il demeure cependant inférieur à celui supporté par d'autres Départements. A titre d'exemple, la Seine-Saint-Denis a annoncé un coût supplémentaire (baisse des recettes, hausse des dépenses) de 290 M€.

a) Les recettes de fonctionnement relativement épargnées

Les recettes du Département devraient afficher une augmentation de +0,8 % (+23 M€) entre 2019 et 2020, contre +3,7 % entre 2018 et 2019.

Si à la différence des années précédentes, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) n'ont pas connu de hausse significative, ils n'ont pas non plus connu de baisse, contrairement à ce qui avait été imaginé initialement. En effet, au début de la crise sanitaire, les estimations de l'évolution des DMTO étaient très pessimistes pour l'ensemble des spécialistes en Finances Publiques qui envisageaient en mai 2020, que le produit des DMTO pourrait chuter de 30 % en 2020, soit près de 4 Mds€ au niveau national, et près de 110 M€ pour le Département du Nord.

Ce pessimisme était lié au fait que lors de la crise de 2008, les DMTO avaient enregistré une baisse de -11 % en 2008 et -27 % en 2009.



Le bilan est aujourd'hui beaucoup moins lourd et la baisse moyenne des DMTO devrait s'élèver à -2,2 % au niveau national⁴, notre département constatant un niveau de DMTO identique à celui de 2019 qui est pourtant l'année record. Cela s'explique notamment par le fait que, contrairement à la crise de 2008, la Banque Centrale Européenne (BCE) est massivement intervenue dans l'économie pour maintenir des taux directeurs très bas. Les crédits immobiliers sont donc restés très attractifs, encourageant l'achat.

La situation reste cependant assez hétérogène au niveau national.

D'autres recettes connaissent une évolution pour des montants moins conséquents à cause de la crise :

- le ralentissement de l'activité économique a impacté la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) de -5% (-1 M€), ainsi que la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) de -0,7% (-2,5 M€) ;
- les recettes tarifaires des établissements culturels (fermés pendant plusieurs mois) affichent une baisse de - 43 % (-0,6 M€) ;
- les indus des AIS sont en baisse de 33 % (-3 M€) du fait du décalage des contrôles (absence de contrôle pendant les premiers mois de la crise, absence de Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR)...).

⁴ Données RCF (au 13/01/2021)

b) Les dépenses de fonctionnement fortement impactées

Les dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette ont été fortement affectées par la crise en 2020. Ainsi de CA à CA prévisionnel, elles varient de +3,3 % (+86 M€) contre +1,1 % en 2019.

• Le RSA fortement impacté par la crise

Le poste le plus impacté par la crise reste **le RSA** qui augmente de + 21 M€ alors que s'amorçait la baisse de ce poste budgétaire depuis 2019. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une spécificité du Département : fin décembre, la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques⁵(DRESS) a livré des statistiques nationales sur le RSA qui indiquent la forte poussée du nombre d'allocataires.

Toutefois, tous les Départements ne sont pas touchés de manière identique. Entre octobre 2019 et 2020, les plus fortes hausses sont répertoriées dans des territoires plutôt épargnés habituellement et dynamiques comme la Haute-Savoie (+21,2 %), la Corse-du-Sud (+18,5 %), les Alpes-Maritimes (+18 %) ou Paris (+12,87%), Départements touristiques qui doivent faire face à une brutale chute d'activité.

Le Département du Nord est, quant à lui, le Département qui résiste le mieux à la crise. Au premier semestre, la hausse du nombre d'allocataires du RSA dans le Nord est la plus faible de métropole (+2,5 %, contre 7,8 % au niveau national)⁶. Ce résultat particulièrement significatif est un signe de l'efficacité de la politique volontariste de retour à l'emploi menée via le coaching déployé dans les Maisons Départementales Insertion et Emploi (MDIE), le dynamisme du partenariat avec Pôle Emploi et le réseau des entreprises (Chambres de Commerce, des Métiers, de l'Agriculture, MEDEF, CPME...).

Dès 2019, le Département du Nord, Pôle Emploi et la Région Hauts de France ont organisé la semaine « Réussir sans attendre », dont l'objectif est que chaque allocataire du RSA reparte avec une offre d'emploi, une proposition de formation, ou encore un coup de pouce pour favoriser son retour à l'emploi. Ainsi sur la semaine organisée en 2019, 3500 allocataires RSA ont trouvé un emploi ou intégré une formation suite à cette première journée. La semaine organisée en novembre 2020 a vu l'organisation de 730 rendez-vous avec des chefs d'entreprise ou des responsables de structures de formation dans les différentes agences du Département. C'est ainsi 10% des allocataires RSA qui ont déjà retrouvé un emploi à l'issue de cette semaine.

• Les autres dépenses impactées

Les premiers impacts directs sont évidemment liés aux acquisitions de matériels de **protection** (masques, gants, bornes et gels hydroalcooliques) et à la **sécurisation** des lieux d'activité (aménagement des sites, renforcement des nettoyages), soit une dépense estimée à 14,6 M€ qui ne devrait être compensée par l'Etat qu'à hauteur de 0,9 M€.

Le Département du Nord s'est fortement engagé en votant des mesures d'**accompagnement** envers les habitants : fonds d'aide exceptionnel pour les personnes les plus vulnérables (1 M€), financements complémentaires pour la mise en œuvre des mesures de soutien en faveur des enfants et jeunes les plus vulnérables, fragilisés par la crise sanitaire (1 M€), aide alimentaire (1,8 M€).

⁵ Service statistique du ministère des solidarités et de la santé

⁶ Etude menée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

Le Département s'est en outre attaché à sécuriser l'activité de ses **partenaires** : primes aux personnels des SAAD (7 M€), aux personnels des résidences-autonomie (0,3 M€) et aux accueillants familiaux, financement du surcoût lié à la sous-activité des SAAD (0,5 M€), primes aux établissements pour les personnels de l'enfance (1 M€), élargissement de l'aide à la ½ pension dans les collèges (0,5 M€) ou encore participation aux vacances apprenantes (0,1 M€).

Le Département a aussi **valorisé l'implication** de ses agents pendant la crise en versant 5,4 M€ de primes (dont 5 M€ pour les assistants familiaux).

Il faut par ailleurs noter que la crise a aussi impacté à la baisse quelques postes budgétaires pendant le premier confinement pour cause de fermeture des collèges (entretien et ½ pension, pour 3 M€), ou de non déplacement (-0,4 M€ pour les frais de carburant et -1,5 M€ pour les frais de déplacement). D'autres impacts restent encore à affiner sur les dépenses de fonctionnement tels que la fermeture des établissements culturels ou la dotation d'équipement pour le télétravail.

c) Les dépenses d'investissement maintenues face à la crise : le rôle contracyclique du Département

Le Département a accompagné l'investissement sur le territoire pour faire face à la crise. La politique de relance était initiée bien avant la crise, et le BP 2020 présentait déjà une hausse historique de son niveau de dépense en investissement (+21%/BP 2019). Les projets ont été maintenus pendant la crise, malgré l'impact de celle-ci sur le volet fonctionnement.

Par ailleurs, le Département a choisi d'abonder de 8,8 M€ des programmes spécifiques pour répondre aux besoins de la crise (tablettes distribuées pour les résidents des établissements pour personnes âgées et handicapées pour 0,5 M€, ainsi que dans les MECS par la Fondation du Nord, en partenariat avec la fondation ANBER, renforcement du parc informatique et numérique pour 3,1 M€), ou pour amplifier l'impact contracyclique des mesures départementales pour l'économie (ADVB relance pour 8,9 M€⁷).



Tous ces éléments permettent au CA prévisionnel 2020 d'afficher un montant de 269 M€, montant le plus élevé, en dépit du contexte de crise, de ces 8 dernières années, et marquant l'aboutissement du processus de développement de l'investissement décidé par la majorité.

2. Un soutien limité de l'Etat compte tenu de la résistance des finances du Département face à la crise

⁷ Impact budgétaire sur 2021

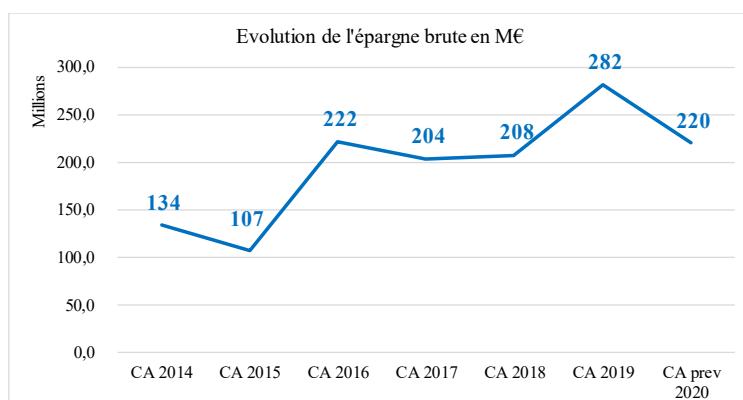
Compte tenu des difficultés vécues par les collectivités, l'Etat a mis en œuvre un certain nombre de dispositifs pour leur permettre de faire face aux tensions financières croissantes causées par la crise, dont notamment la clause de sauvegarde sur les recettes pour les communes, des avances sur le produit des DMTO pour les Départements, le soutien exceptionnel à l'investissement public par l'abondement d'1 md€ de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'étalement des charges liées au Covid et enfin une compensation partielle des achats de matériel de protection. La majorité de ces aides n'était pas destinée aux Départements.

Concernant le Département du Nord, le seul mécanisme qui a été utilisé est le mécanisme d'avances remboursables pour les Départements subissant en 2020 une baisse de produit des DMTO du fait de la crise sanitaire. Le montant de ces avances, versées sur demande des collectivités, est égal à la différence, si elle est positive, entre le montant moyen de produit de DMTO perçu sur la période 2017-2019 et le montant de ce même produit estimé pour l'année 2020.

Ces avances sont versées en deux temps :

- un versement avant le 30 septembre 2020 sur le fondement d'une estimation de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de la baisse de DMTO subie au cours de cet exercice ;
- le solde versé en 2021 une fois connu le montant réellement constaté de perte de produit de DMTO au titre de l'année 2020.

Ces dispositifs de l'Etat sont relativement modestes, néanmoins le Département du Nord, ayant restauré sa situation financière, a su garder un bon niveau d'épargne malgré la crise.

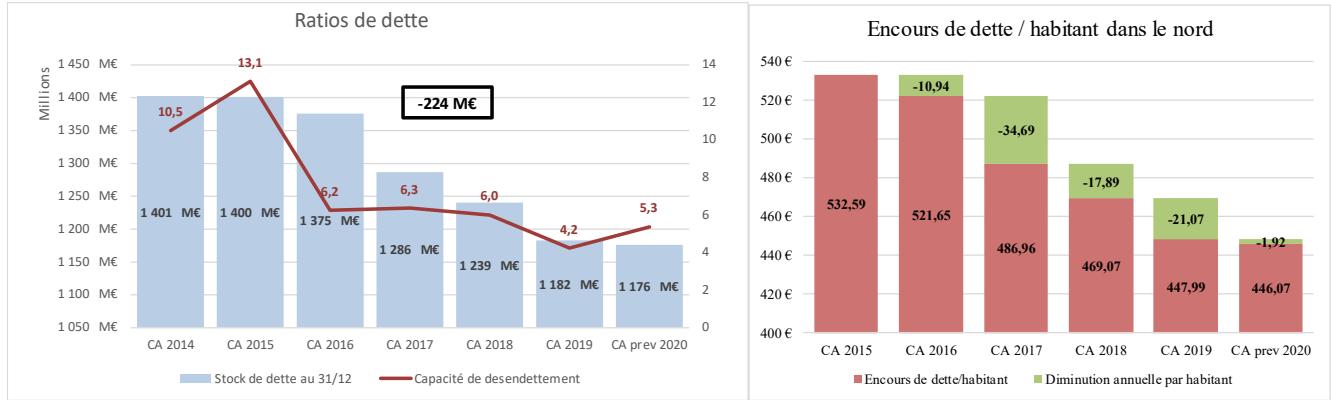


L'augmentation moins importante des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses entraîne la baisse de l'épargne brute, qui reste cependant à un niveau élevé, supérieur à celui des CA 2017 et 2018.

La bonne tenue de l'épargne, couplée à des résultats 2019 intégrés au Budget Supplémentaire (BS) 2020, permet un autofinancement important des dépenses d'investissement et un recours à l'emprunt inférieur au remboursement des emprunts antérieurs.

Le Département s'est donc désendetté de 6,7 M€ en 2020 et présente une capacité de désendettement de 5,3 ans, largement inférieure à la zone à risque. Ainsi fin 2019, la dette par habitant s'élevait à 448 € pour le Nord, 499 € au niveau national et 636 € pour les départements millionnaires⁸. L'encours de dette par habitant est passé de 532,59 € en 2015 à 446,07 € en 2020 soit -86,52 € par habitant.

⁸ Source DGCL, « Les Finances des départements en 2019 (Comptes de gestion) »



Le Département a agi pleinement sur ses compétences pendant la crise, grâce au rétablissement des équilibres financiers. L'impact de la Covid 19 n'a pas remis en cause en 2020 la trajectoire de restauration des équilibres enclenchée depuis le début du mandat, et n'a pas nécessité d'intervention massive de la part du Gouvernement. Toutefois, l'impact le plus significatif de la crise devrait se faire sentir dans les années 2021 à 2023, et c'est donc sur cette période qu'un soutien de la part de l'Etat sera fortement attendu.

II. Les incertitudes budgétaires à venir nécessitent un pilotage budgétaire renforcé

A. Un environnement économique marqué par l'incertitude

En raison de la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de Covid-19, les incertitudes demeurent exceptionnellement élevées. Elles fragilisent les exercices de prévisions macroéconomiques et de finances publiques pour l'année 2021.

1. Dans le monde et la zone euro : la reprise suspendue à la crise sanitaire

Le Produit Intérieur Brut (PIB) s'est replié dans la plupart des économies mondiales.

Prévisions économiques 2020-2021 (variations annuelles en volume en %)			
	2019	2020	2021
PIB Monde	2,9	-4,1	5,2
PIB Zone euro	1,3	-7,9	6,3
PIB France	1,5	-10	8

Rapport économique et social PLF 2021

La chute du PIB présente une hétérogénéité marquée entre les pays en fonction de la durée et de la sévérité des mesures de restrictions sanitaires et de la composition sectorielle de leur activité.

Pour la France, les analyses les plus récentes et complètes sont celles de la Banque de France.

SYNTHESE DES PROJECTIONS FRANCE

	2019	2020	2021	2022	2023
Croissance du PIB réel^{a)}	1,5	- 9	5	5	2
IPCH	1,3	0,5	0,5	0,8	1,0
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	0,5	0,7	0,9
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,4	8,5	10,7	9,5	8,9
Créations nettes d'emplois (en milliers, moyenne annuelle) ^{b)}	317	- 425	- 350	425	225

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

a) Projections arrondies à l'unité.

b) Projections arrondies aux 25 000.

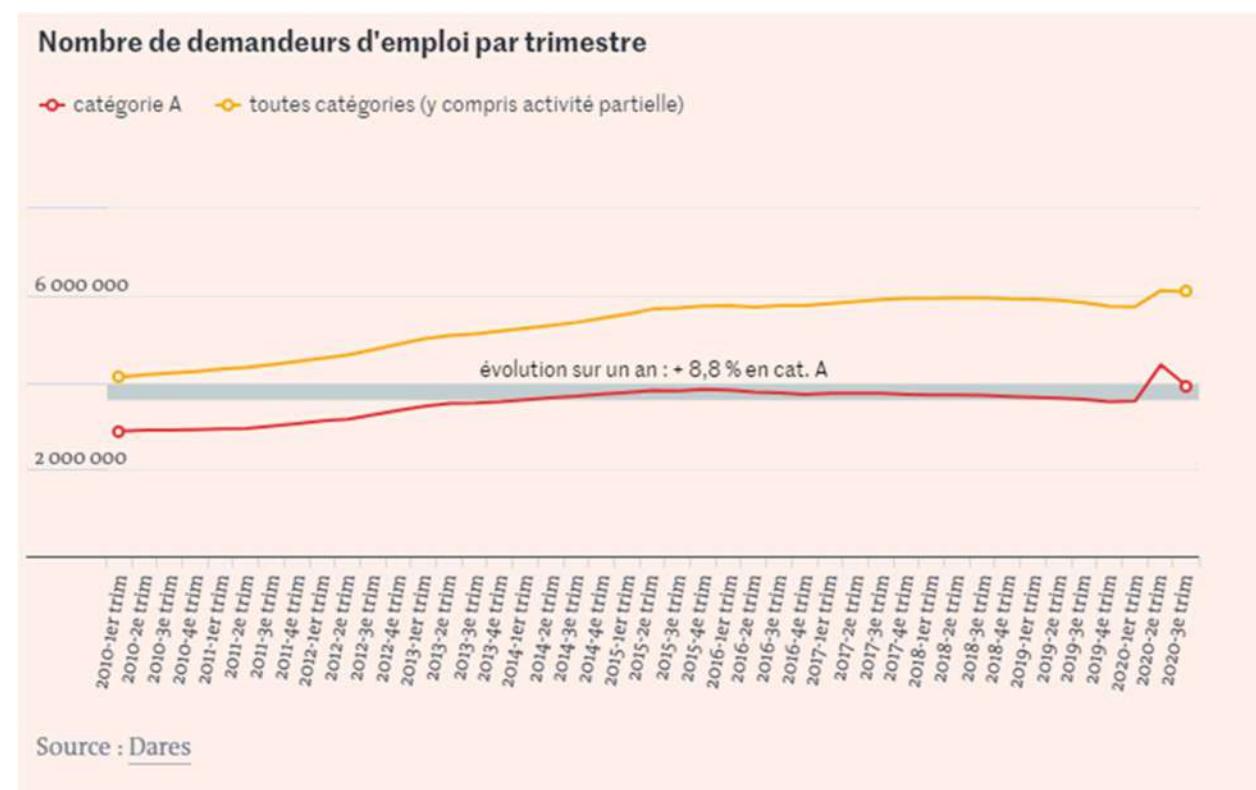
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2020), projections Banque de France sur fond bleuté.

(IPCH) : Indice des prix à la consommation harmonisé

2. Le marché du travail

L'année 2019 a été marquée par des créations soutenues d'emploi salarié des secteurs principalement marchands, avec +260 000 postes en glissement annuel.

En 2020, les entreprises ayant largement fait appel au dispositif d'activité partielle, l'ajustement de l'emploi au choc d'activité est resté relativement contenu au premier semestre, avec des destructions d'emplois liées principalement à l'ajustement de l'emploi intérimaire et au non-renouvellement de contrats courts.



Avec plusieurs semaines d'arrêt quasi total de l'activité économique, le nombre de chômeurs a enflé, et reste loin du retour à la normale ; le volume de personnes sans emploi reste supérieur de 8,8 % au niveau atteint en 2019. Certes, le chômage a baissé au troisième trimestre, après une forte hausse pendant le

confinement. Mais cette relative embellie sur le marché du travail, qui résulte, pour une bonne part, de mesures prises par le Gouvernement durant l'été, reste très fragile.

3. Une dégradation historique des finances publiques

En 2019, le déficit public a tangenté le seuil des 3 % du PIB. Le solde structurel s'est établi à -2,2 % du PIB potentiel, comme en 2018, proche des objectifs de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (-1,9 %), malgré les mesures d'urgence prises fin 2018. La dette publique s'est élevée à 98,1 % du PIB en 2019, niveau identique à celui de 2018, et plus bas que celui de 2017 (98,3 % du PIB).

Les années 2020 et 2021 seront marquées par un arrêt de la modération de la progression observée ces dernières années. La dépense publique hors crédits d'impôts progresserait de 6,3% en volume en 2020 et de 0,4 % en 2021, s'écartant des projections de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022. La hausse de la dépense 2020 s'explique par deux éléments :

les mesures d'urgence de soutien à l'économie face à la crise sanitaire dont le niveau s'élève à 64,5 Mds€ en 2020 et le plan de relance de 100 Mds€ sur 2020-2022.

Prévision d'évolution du ratio d'endettement des administrations publiques			
(Points de PIB)	2019	2020	2021
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	98,1	117,5	116,2

Pour cantonner la nouvelle dette COVID levée pour faire face aux conséquences de la pandémie, le Premier ministre a mis en place le 4 décembre une Commission pour l'avenir des finances publiques, présidée par l'ancien ministre Jean Arthuis et qui a audité le Président de l'ADF et le Président et les Vice-Présidents de la Commission des finances de l'ADF, chargée de rendre ses conclusions sur le pilotage des comptes publics et sur le désendettement en février 2021 afin que celles-ci puissent être intégrées dans le Programme de stabilité 2021-2023 de la France et dans la nouvelle programmation des finances publiques qui devrait normalement sortir conjointement (probablement une LPFP 2022-2027). Il s'agira de proposer une trajectoire de désendettement et éventuellement de cantonnement et de défaisance de la dette Covid, sans augmentation des impôts.

B. Des recettes en stagnation dans un contexte de bouleversement du panier financier et fiscal

Les années à venir vont être marquées par une triple incertitude.

- incertitude macroéconomique dans la mesure où un certain nombre de recettes du Département sont directement liées à la situation économique (DMTO, CVAE, Taxe d'Aménagement (TAM), TICPE...) ;
- incertitude fiscale liée à l'évolution très rapide de la fiscalité des collectivités depuis plusieurs années (disparition de la Taxe d'Habitation (TH), fin de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) départementale, disparition de la part régionale de la CVAE...) ;
- incertitude sur les fonds de péréquation, lesquels étaient assis sur les variables précédemment citées et qui pourraient être fortement modifiées.

La Cour des Comptes, dans son rapport annuel public annuel 2013, indiquait qu'« *en période de crise, les Départements sont affectataires d'une fiscalité qui tend à stagner (CVAE), voire à diminuer (DMTO).* »

Dans ce contexte d'incertitude globale, le Département perd ainsi en 2021, dans le cadre du transfert de la TFPB, le dernier impôt local direct pour lequel il bénéficiait d'un pouvoir de taux. Celui-ci est remplacé par une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée sans pouvoir de taux. Les réformes fiscales successives, en particulier la réforme de la taxe professionnelle de 2010 et la réforme fiscale d'aujourd'hui étatisent de plus en plus les ressources du Département, le privant de son autonomie fiscale.

Le nouveau panier fiscal des Départements se compose donc principalement d'une part de fiscalité indirecte sans pouvoir de taux et d'autre part de dotations de l'Etat dont les modalités de calculs restent complexes, modifiables à chaque Loi de Finances et soumises aux arbitrages nationaux.

Ainsi, le Département du Nord, comme la quasi-totalité des Départements, soutient la proposition portée par l'ADF et en partie relayée par la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée Nationale et son président, Jean-René Cazeneuve, de rendre aux Départements un levier fiscal, même strictement encadré par le Parlement, sur les DMTO qui ont démontré leur résilience dans cette crise sanitaire. Dans un premier temps, un relèvement de 0,2 point du taux plafond des DMTO portant celui-ci à 4,7 %, marquerait une indispensable solidarité à l'égard des collectivités les plus impliquées dans la défense des populations les plus fragiles.

Si elle doit être regardée avec prudence, l'évolution prévisionnelle des recettes de la Collectivité est pour l'heure la suivante :

En M€	CA 2019	BP 2020	CA prev 2020	BP 2021
Fiscalité directe : CVAE, TFPB/Fraction de TVA, dispositif de compensation péréquée (DCP), imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	810,5	818,3	822,6	823,3
Fiscalité indirecte : DMTO, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE), taxe d'aménagement (TAM), taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS)	1 060,1	1 068,4	1 069,4	1 080,3
Dotations et compensations : dotation globale de fonctionnement (DGF), Dotation générale de décentralisation (DGD), fonds de stabilisation, fraction supplémentaire de TVA, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), allocations compensatrices ...	644,0	642,9	639,9	668,1
Péréquation horizontale (CVAE, DMTO) <i>Péréquation nette</i>	118,5 87,5	132,4 89,8	136,0 110,3	123,4 96,8
Recettes sociales : dotations de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), plan pauvreté, plan Taquet, Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), conférence des financeurs, indus AIS...	197,4	200,5	195,1	209,5
Autres : collèges, culture, etc. <i>Dont cessions (en investissement au BP, en fonctionnement au CA)</i>	50,8 21,6	20,2	41,3 8,1	23,3
TOTAL	2 881,2	2 882,7	2 904,3	2 927,9
Evolution / N-1	3,7%	4,1%	0,8%	1,6%
TOTAL hors cessions	2 859,7	2 882,7	2 896,2	2 927,9
Evolution / N-1	3,7%	4,1%	1,3%	1,6%

Les recettes de cessions étant prévues au BP en section d'investissement mais réalisées en section de fonctionnement au CA, il y a lieu de retraiter cette recette pour comparer les BP et les CA.

Les principales évolutions prises en compte dans le ROB sont précisées ci-dessous.

1. Des ressources fiscales mises à mal par la crise

Les ressources fiscales du Département sont de moins en moins distinctes des dotations dans la mesure où la perte du pouvoir fiscal ne permet pas d'en moduler le produit en fonction des besoins de la Collectivité ou de la conjoncture. Le nouveau panier fiscal du Département (remplacement de la TFPB par une fraction de TVA) se caractérise par la relative imprévisibilité de son évolution, fortement soumise à la conjoncture économique.

a) Le remplacement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties par une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) représente la première recette dans le budget départemental en 2020 (16 % des recettes réelles de fonctionnement). Au 1er janvier 2021, le Département a perdu sa part de TFPB, désormais affectée aux communes. A la place, il percevra une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Cette part d'impôt national sera égale au produit de TFPB 2020 (478 M€) auquel s'ajoutera la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires de TFPB (2,1 M€) ainsi que les compensations fiscales relatives aux allocations de TFPB (soit 0,26 M€). Ainsi, le Département touchera en 2021 un montant de TVA nationale de 480,4 M€ (équivalent schématiquement au produit de TFPB de 2020), et donc ne percevra pas en 2021 l'équivalent de la croissance annuelle de TFPB provenant de la croissance habituelle des bases (ce que l'on appelle « année blanche »).

A partir de 2022, il était initialement prévu que la fraction de TVA suive l'augmentation de la part de TVA nationale année N-1. Suite à la crise sanitaire, le Gouvernement a néanmoins finalement fait le choix de modifier ce dispositif, afin d'éviter l'effet d'aubaine de rebond de la TVA attendue en 2021 dont auraient bénéficié les Départements en 2022. La loi de finances pour 2021 a ainsi été amendée de façon à ce que l'évolution du produit de TVA se réfère à partir de 2022 à l'année N et non à l'année N-1. Par conséquent, en l'état actuel des prévisions économiques, le Département devrait bénéficier d'une dynamique d'évolution d'environ 5% par an.

Dans le cadre du remplacement de la TFPB par une fraction de TVA, la loi de finances 2020 a en outre prévu d'accorder une fraction de TVA d'un montant de 250 M€ aux Départements, visant à accompagner les territoires les plus fragiles. Le Département du Nord devrait à ce titre percevoir 22 M€ en 2021 (voir infra).

b) La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises impactée par la crise

La CVAE frappe la valeur ajoutée des entreprises (schématiquement, les ventes moins les achats externes) au taux de 1,5 %. Sont assujetties à cette taxe les entreprises réalisant plus de 152 k€ de chiffre d'affaires.

Sur la base de la Valeur Ajoutée (VA) réalisée par les entreprises en année N :

- les entreprises déterminent une estimation de ce montant versé en N+1 ;
- et la réalité de cette VA, connue après la clôture des comptes en N+1, fait l'objet d'un solde en N+2.

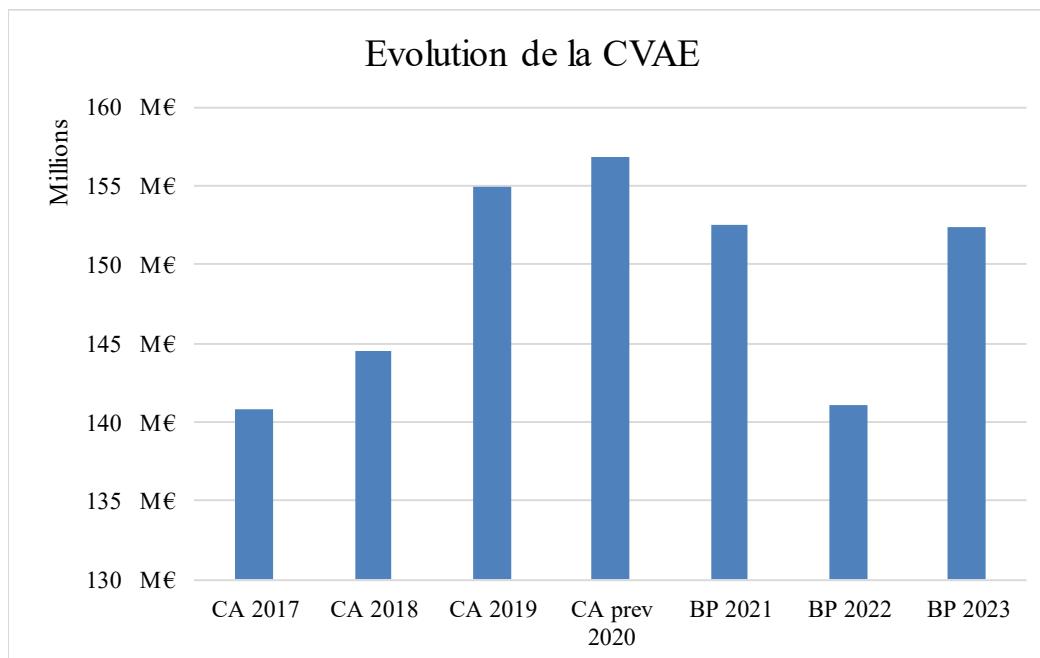
Pour 2021, compte tenu d'un premier chiffrage de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), et résultant des données transmises par les entreprises, la baisse du produit de CVAE 2021 est estimée, à ce stade, à environ -2,7 % (pour atteindre 152,5 M€).

Néanmoins, la baisse du Produit Intérieur Brut (PIB) au niveau national compte tenu de la crise est estimée à 10 % à ce stade.

La réalité de la baisse devrait donc être constatée au niveau des soldes, en 2022.

Ainsi, l'année 2021 devrait être un sursis avant une baisse de CVAE 2022 plus importante (estimée au niveau national entre -15 % et -20 %). A ce stade, en 2022, le Nord anticipe une nouvelle baisse supplémentaire d'environ 7 %, soit la part du PIB régional par rapport au PIB national. Le rebond de CVAE est attendu en 2023.

Le graphique ci-dessous illustre cette évolution de CVAE et son caractère volatil :



c) Les Droits de Mutation à Titre Onéreux

Compte tenu des éléments évoqués précédemment, le produit des DMTO est attendu en 2021 au même niveau qu'en 2020, soit 366,7 M€.

La prospective retient un produit identique pour les années à venir. Etant donné les incertitudes liées à la situation actuelle et ses répercussions économiques, notamment sur le marché immobilier, ces projections doivent néanmoins pour l'heure être appréciées avec prudence.

2. Les concours de l'Etat : entre développement de la péréquation horizontale et généralisation des aides d'urgence

Les aides de l'Etat étaient jusqu'à récemment source de stabilité dans les recettes des Départements, et visaient souvent à compenser les transferts de compétence opérés sur les années précédentes. A la faveur de la baisse massive de la Dotation Globale de Fonctionnement au cours de la décennie précédente, elles ont évolué fortement avec plusieurs tendances de fond, notamment pour le Département du Nord :

- un renforcement de la péréquation horizontale, se substituant progressivement à la péréquation verticale ;
- une généralisation des aides « d'urgence » reconduites année après année.

Les principales évolutions sont les suivantes :

a) Les concours de l'Etat

Les concours de l'Etat sont attendus en stabilité en 2021. La principale baisse trouve son origine dans l'écrêtage de la DGF du Nord afin de financer les enveloppes nationales de péréquation et également l'accroissement naturel de la population. La loi de finances pour 2015 prévoit que contribuent à cet écrêtage les Départements dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 95 % du potentiel par habitant moyen des Départements⁹. Le Nord est éligible à l'écrêtage, attendu à hauteur de 2,2 M€ en 2021 (pour 1,9 M€ en 2020).

b) Les fonds de péréquation

Concernant le fonds de péréquation de la CVAE créé en 2013, le montant devrait être stable sur la période (6,3 M€).

Concernant le Fonds de Péréquation des DMTO (FPDMTO) qui regroupe les 3 fonds qui existaient en 2019, pour mémoire, il est constitué d'un prélèvement et d'un versement.

Un mécanisme de prélèvement unique alimente le fonds. Il est calculé de la manière suivante :

- un premier prélèvement proportionnel à l'assiette des DMTO de droit commun appliqué à tous les Départements de 0,34 %, attendu à environ 900 M€ ;
- un second prélèvement, d'un montant fixe de 750 M€, pour les seuls Départements dont les Droits de Mutation à Titre Onéreux par habitant sont supérieurs à 75 % de la moyenne. Ce prélèvement s'applique de manière progressive en faisant contribuer davantage les Départements les mieux dotés, et est plafonné à 12 % des DMTO perçus l'année précédente.

Si des inquiétudes avaient pu se faire jour au moment de la crise sur la capacité du fonds à atteindre un montant suffisant compte tenu de la baisse attendue des DMTO, la situation actuelle permet de rester optimiste (v infra). A priori, en 2021, le fonds devrait dépasser 1,6 Mds€, sans besoin d'un abondement de l'Etat. Néanmoins, les sommes à répartir devraient légèrement baisser par rapport à l'année 2020.

⁹ Le potentiel financier par habitant du Nord s'élève en 2020 à 630 €, soit 103,4 % du potentiel par habitant moyen des Départements

Par ailleurs, la répartition du fonds étant basée notamment sur les restes à charge relatifs au RSA des Départements les uns par rapport aux autres, les bons résultats en termes d'insertion des allocataires du RSA dans le Nord pourraient naturellement pénaliser dans la répartition des fonds de péréquation.

Le cumul de ces deux effets conduit à une estimation en retrait du solde net des FPDMTO, à 90,6 M€ en 2021 contre 104,1 M€ en 2020. Ces montants restent toutefois supérieurs aux montants perçus sur l'ensemble des années précédentes. En outre, le montant 2020 est lié à la reprise exceptionnelle de la réserve du fonds constitué sur les années antérieures, cette décision ayant été prise pour permettre aux Départements de bénéficier d'une recette supplémentaire dans le cadre de la Covid.

c) Le fonds d'urgence, le fonds de stabilisation, le fonds de TVA

Les Départements ont obtenu de l'Etat, en remplacement des différentes aides d'urgence qui s'étaient succédées depuis 2016, un fonds de stabilisation de 115 M€. Celui-ci a été mis en place pour soutenir les Départements ayant un fort dynamisme sur leurs dépenses d'AIS. Le Nord a perçu 15,5 M€ en 2020.

Dans le cadre du remplacement de la TFPB par une fraction de TVA, la loi de finances 2020 a prévu d'accorder une fraction de TVA d'un montant de 250 M€ aux Départements. Il répond à la préoccupation des Départements de bénéficier, en contrepartie de la perte de leur Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, d'un soutien renforcé sur les territoires les plus fragiles.

Cette fraction de TVA devait remplacer le fonds de stabilisation. Cependant, compte tenu de la situation sanitaire et dans le cadre des négociations avec l'Association des Départements de France (ADF), le Gouvernement a prolongé d'une année le fonds de stabilisation, tout en le portant à 200 M€ et en élargissant les critères d'attribution.

Ainsi, en 2021, le Département bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 47 M€.

En M€	2019	2020	2021
Fonds de stabilisation	16,8	15,5	25
Fonds TVA	-	-	22
TOTAL	16,8	15,5	47

3. Le développement de la contractualisation et de la coordination des acteurs dans les domaines prioritaires

L'Etat a développé dans les dernières années la logique de « République contractuelle ». Celle-ci vise à inciter les différents acteurs des politiques publiques à se coordonner au travers de contrats dans des domaines prioritaires. Ceux-ci permettent à la fois à l'Etat de s'assurer que les objectifs de politique nationale défendus soient déclinés au niveau local, mais aussi d'ajuster l'action d'opérateurs dont les domaines de compétence sont parfois proches (social et médical ou insertion, formation et emploi). Dans ce cadre, le Département du Nord a contractualisé avec l'Etat dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (2017-2019), du plan pauvreté (2019-2021) et du plan Taquet (2020-2022).

Le Contrat de plan Etat Région (CPER) 2014-2020 a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2022. Il comprend deux opérations à maîtrise d'ouvrage départementale : la première phase du contournement de Maubeuge dont les travaux devraient commencer fin 2022 et la couverture du cryptoportique du forum antique de Bavay dont les travaux ont commencé en janvier 2021. La participation financière de l'Etat est de 10,5 millions d'euros, celle de la Région s'élève à 8,1 millions d'euros.

Par ailleurs, les négociations sur le nouveau CPER 2021-2027, dont le calendrier a pris du retard, devraient permettre au Département de bénéficier de recettes supplémentaires en investissement. A noter que son volet mobilité sera opérationnel, au mieux, qu'à compter de 2023. Les négociations avec l'Etat et la Région relatives aux opérations routières à intégrer dans ce futur CPER seront à enclencher dès 2021.

Les fonds européens

Depuis la mise en place de la politique de développement régional, le Département du Nord est partenaire de la gestion de programmes européens. 2021 représentera une année particulière dans la mesure où elle marque le début de la nouvelle période de programmation 2021-2027. Ainsi, les discussions sont encore en cours et pourraient représenter des enjeux significatifs pour le Département.

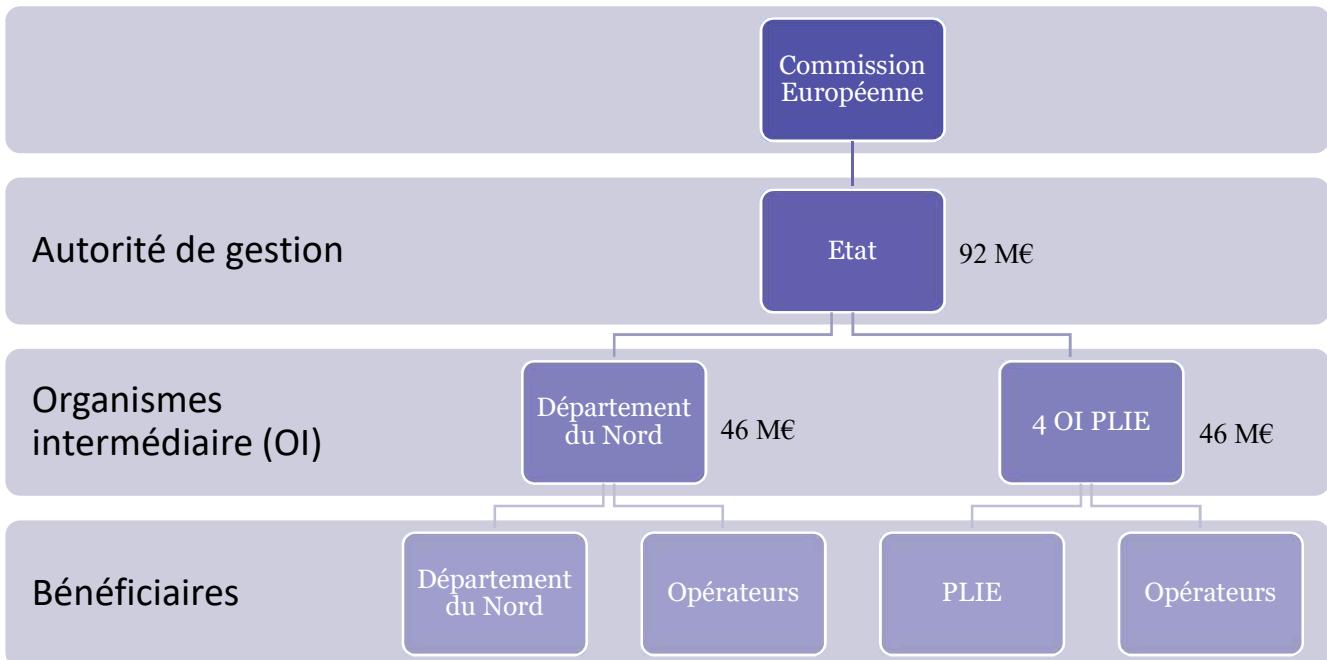
(1) Les enjeux sur le Fonds Social Européen Plus (FSE+)

Pour la période 2014-2020, cinq Organismes Intermédiaires FSE (OI) coexistent sur le territoire départemental dans le cadre de la gestion partagée du FSE : le Département du Nord et 4 OI Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) regroupant 14 PLIE(s). Ces 5 OI assurent la gestion déléguée du FSE à travers le pilotage et la gestion de subventions globales visant à financer des actions destinées à lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'inclusion pour 92 M€.

Le Département du Nord gère, par délégation de l'Etat, une subvention globale FSE d'un montant de 45,8 M€ pour la période 2014-2020.

En tant qu'Organisme Intermédiaire, il utilise cette subvention globale pour faire levier sur ses politiques de retour à l'emploi en finançant :

- des opérateurs associatifs pour des opérations dites en « redistribution » ;
- des dispositifs à maîtrise d'ouvrage départementale (Plateformes de l'Insertion et de l'Emploi, Mission clauses d'insertion).



Les négociations sont actuellement en cours avec les services de l'Etat pour l'élaboration du Programme Opérationnel National FSE+ 2021-2027.

A ce stade, seuls 45 M€ ont été inscrits dans la prospective, correspondant à une reconduction du fonds sur les années à venir.

(2) Le fonds de transition juste

La mise en place du Fonds de Transition Juste (FTJ) a été annoncée par la Commission européenne en début d'année 2020, avant la crise sanitaire. Ce fonds vise à conduire l'Union européenne à devenir d'ici 2050 le « premier bloc régional climatiquement neutre ». Il s'agit de permettre de sortir l'économie de l'approvisionnement en énergie carbonée en accompagnant les régions qui sont le plus dépendantes des énergies fossiles, principalement le charbon. Le fonds servira à financer le volet social de cette transition.

Dix territoires départementaux seraient éligibles au FTJ dont le Nord et le Pas-de-Calais pour les Hauts-de-France. L'enveloppe FTJ représenterait 228 M€ sur la période 2021-2027 pour le Nord et le Pas-de-Calais, tous acteurs confondus (Région, Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP), Pôle Emploi, OI...). Leur mobilisation se fera sur la base d'un "plan de transition territoriale juste" qui sera à élaborer par l'Etat en partenariat avec les Régions et auquel les Départements seront associés pour une soumission à la Commission européenne en 2021. Parmi les domaines d'intervention prévus, l'inclusion active des demandeurs d'emploi concerne le Département et dans une moindre mesure les investissements dans la numérisation et la connectivité numérique.

Aucun crédit n'a été inscrit à ce stade. L'obtention de financements dans le cadre de ce dispositif permettrait de prendre le relais d'une contractualisation avec l'Etat arrivée à son terme. Des rencontres avec des parlementaires européens sont prochainement prévues à ce sujet.

(3) REACT EU

La Commission européenne a mis en place le dispositif REACT EU qui correspond au plan de relance nationale mais à l'échelle européenne. Il vise à remédier aux effets de la crise sanitaire et de la crise économique et s'inscrit à la fois dans le programme opérationnel régional Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2014-2020 et le programme opérationnel national FSE 2014-2020. Il s'adresse donc à des projets dont l'achèvement est prévu avant le 30 juin 2023.

Le montant REACT EU pour le périmètre FSE Etat pourrait atteindre 1,1 Md€. La répartition finale de cette enveloppe dépendra des arbitrages en cours.

Pour le volet FEDER, ces fonds estimés à près de 270 M€ pour les Hauts-de-France seront gérés par la Région mais concernent principalement des projets en investissement (v infra).

La stabilisation des dispositifs éligibles à ces fonds et de leur périmètre financier interviendra durant le premier trimestre 2021. A ce stade, aucun crédit n'a été intégré dans le budget du Département.

On peut cependant espérer que ces fonds européens puissent prendre le relais d'une contractualisation avec l'Etat qui arrivera à son terme.

4. Les recettes sociales soumises à une contrainte financière

a) Dotation Caisse Nationale de Solidarité Autonomie

Concernant les dotations CNSA, dans le cadre de la politique « personnes âgées », le montant versé au titre de l'APA a diminué depuis 2018. Une bonne partie de cette baisse s'explique par une modification des modes de compensation de l'Etat.

En effet, le montant de la compensation de l'APA est revalorisé de la hausse de l'APA à domicile au national, afin de compenser la charge croissante qui pèse sur les collectivités.

Dans ce cadre, un dispositif de « mesure de faveur » prévu par le décret n° 2017-1337 prévoyait que la dotation soit indexée sur l'évolution des dépenses d'APA à domicile du Département si celle-ci évoluait plus rapidement qu'au national. Cela permettait de soutenir les départements les plus touchés par la gérontocroissance.

Ainsi, et comme l'illustre le tableau ci-dessous, en 2017, bien que le taux moyen national n'augmentait que de 3,4%, le Nord a vu sa dotation APA augmenter de 4,2%, correspond à la hausse constatée dans le Département.

Taux d'accroissement des dépenses d'APA à domicile par rapport à 2015

	Base dotation 2017	Base dotation 2018	Base dotation 2019	Base dotation 2020
Taux d'accroissement du Département du Nord	4,20%	12,90%	14,20%	30,40%
Taux d'accroissement moyen national	3,40%	6,70%	8,40%	11,30%
Taux d'accroissement retenu pour la dotation CNSA perçue par le Département du Nord	4,20%	12,90%	8,40%	11,30%

En 2019, une décision ministérielle a mis fin à ce régime de faveur. Ainsi en 2019, la dotation CNSA n'a augmenté que de 8,4% par rapport à 2015, alors que la hausse dans le Département s'élevait à 14,2%.

Il convient de noter que la hausse de 30,4% de l'APA à domicile dans le Nord par rapport à l'année de référence (2015), particulièrement élevée par rapport à la moyenne nationale s'explique par :

- La priorité accordée par le Département au maintien à domicile ;
- La mise en œuvre volontariste de l'APA 2 sur le territoire ;
- La convergence tarifaire mise en œuvre pour les SAAD en 2017.

En 2020, les recettes encaissées au titre de la dotation APA CNSA, s'élèvent donc à 78,8 M€.

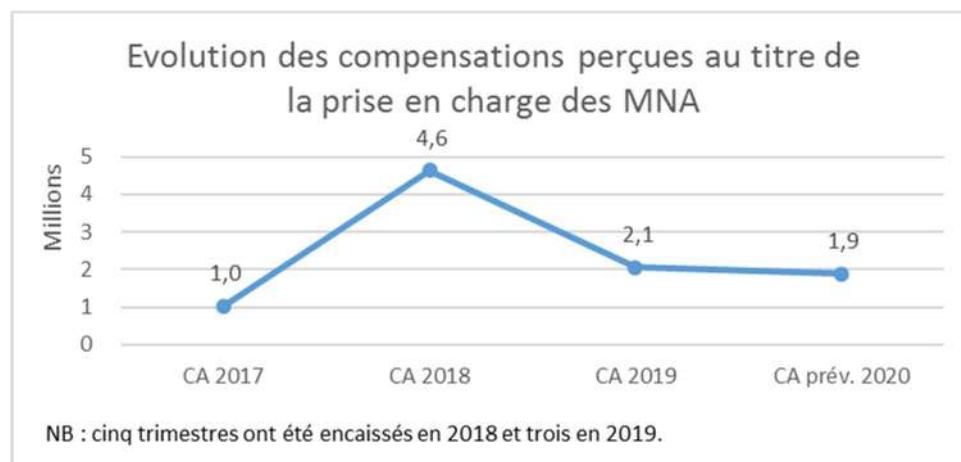
Pour 2021, ces recettes sont attendues en légère progression de 3 % soit 81,3 M€, dans l'hypothèse d'une augmentation comparable des dépenses d'APA à domicile enregistrées au niveau national.

Par ailleurs, en 2020, outre la revalorisation du forfait horaire des SAAD de 1 € pour l'APA et la PCH, représentant un engagement de 10 M€ supplémentaires en année pleine, le Département a renforcé sa politique d'aide à domicile en signant une nouvelle convention avec la CNSA portant l'enveloppe globale allouée à cette politique à 8,6 M€ pour la période 2020-2022. La participation du Département du Nord s'élèvera à 3,3 M€ sur la période et celle de la CNSA à 5,3 M€. Des actions dans le cadre du renforcement de l'offre et de la modernisation des services à domicile, de la professionnalisation des acteurs et du soutien aux aidants sont programmées.

Au titre de 2021, la participation de la CNSA, dans le cadre de la convention Titre IV sur la modernisation des SAAD est attendue à 2,4 M€ représentant 60 % en moyenne du coût global des actions décidées.

b) Compensation Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Les compensations perçues au titre de la prise en charge des MNA ont également été marquées par un désengagement de l'Etat, tandis que, dans le même temps, les dépenses réalisées par le Département, présentées dans la troisième partie du rapport, ont connu une forte augmentation.



Cette diminution résulte de la modification en 2019 de la méthode de calcul retenue dans le cadre du dispositif « Cazeneuve ». Mis en place en 2018, celui-ci vise à compenser, en complément de la participation de l'Etat au titre de l'évaluation et de la mise à l'abri, les dépenses supplémentaires liées à l'augmentation du nombre de MNA au sein du Département par rapport à l'année précédente :

- en 2018, un montant forfaitaire de 12 K€ par MNA a été appliqué au nombre de MNA supplémentaires par rapport à 2017 ;

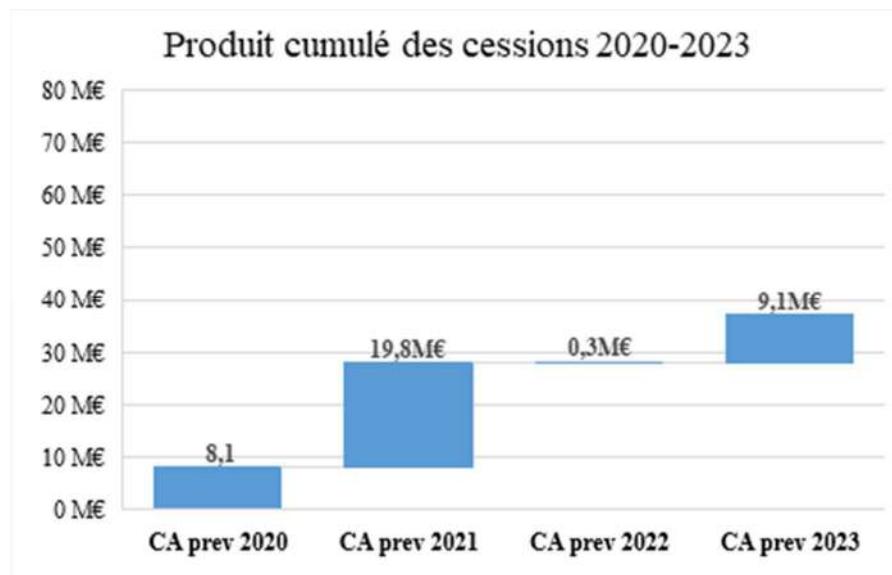
- depuis 2019, ce montant forfaitaire est réduit à 6 K€, appliqué à uniquement 75 % du nombre de MNA supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Au vu de ces éléments, la prospective intègre une projection de recette prudente, s'élevant à 0,93 M€ par an (pour une dépense totale consacrée aux MNA de 23 M€), en lien avec la nouvelle clé de répartition pour le Nord permettant d'envisager une stabilisation des dépenses.

5. La gestion du patrimoine de la Collectivité : un enjeu de maîtrise financière

La gestion du patrimoine constitue plus que jamais un enjeu financier important pour la Collectivité. Si les dernières années ont été marquées par le souhait de rationaliser l'actif de la Collectivité, certaines opérations, bien que décidées sur le mandat précédent, ne verront leur réalisation que dans quelques années.

Ainsi, le produit des cessions immobilières 2020 s'est élevé à 8,1 M€, dont 6,4 M€ pour la cession de l'ensemble immobilier de l'Inspection Académique de Lille. Le graphique ci-dessous reprend le montant des cessions prévues de 2021 à 2023.



L'année 2021 sera marquée par une progression du produit des cessions par rapport à 2020, avec un montant global de 19,8 M€ dont 18,4 M€ pour la cession du Forum dans le cadre des travaux de restructuration du bâtiment.

En outre, deux cessions d'envergure sont envisagées dans les années à venir : le bâtiment situé au 171 boulevard de la Liberté à Lille et le Tribunal de Grande Instance de Lille.

La stratégie de gestion du patrimoine doit intégrer, outre une amplification de la gestion du bâti de la Collectivité, l'impact à la fois du développement du télétravail sur les espaces, mais aussi les impératifs de développement durable et de réhabilitation des bâtiments, notamment au regard des économies à réaliser sur la consommation énergétique.

C. Des dépenses qui doivent être maîtrisées

Si l'impact de la crise sanitaire a été important pour le Nord, les efforts de gestion engagés par la Collectivité dès 2015, et renforcés en 2018 par la contractualisation financière avec l'Etat, ont permis au Département de faire face à ses responsabilités. Les dépenses supplémentaires massives induites par la crise, présentées précédemment, ont ainsi pu être absorbées par la Collectivité grâce à un excédent de fonctionnement élevé, sans que sa capacité d'autofinancement ne soit néanmoins dégradée.

Dans ce cadre, la stratégie financière du Département, bâtie notamment autour d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, doit être poursuivie.

Cette stratégie marque la volonté :

- d'une part, de favoriser le recours à l'autofinancement, permettant de conserver un niveau de dette sain afin de disposer de marges de manœuvre en matière de recours à l'emprunt et ainsi de prendre pleinement part à la relance du territoire par l'investissement ;
- d'autre part, d'anticiper un potentiel retournement de conjoncture, en lien notamment avec la crise sanitaire actuelle, ou toute nouvelle situation exceptionnelle.

En M€	CA 2019	BP 2020	CA prev 2020	BP 2021
Dépenses de FCT (hors dette)	2 580,3	2 654,0	2 666,4	2 738,9
Evolution / N-1	1,1%	3,3%	3,3%	3,2%

La prévision de budget primitif pour 2021 affiche une hausse des dépenses de gestion de 3,2 % (+84,9 M€) par rapport au BP 2020.

Analysée de BP2020 à BP2021 hors péréquation horizontale, la prévision de l'augmentation des dépenses est essentiellement portée par la hausse des dépenses sociales (+81,1 M€). Outre la progression continue des AIS, liée à la crise sanitaire, s'agissant en particulier du RSA (+40 M€), elle traduit la volonté du Département de renforcer son intervention en matière de solidarité humaine, notamment sur le champ de l'Enfance (+9,4 M€) par l'intermédiaire de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Pour le reste, l'augmentation des dépenses en 2021 intègre principalement la hausse de la masse salariale (+10 M€), traduisant les recrutements supplémentaires effectués au cours de l'année 2020, notamment dans le champ social.

A compter de 2020, les dépenses de gestion sont projetées selon une progression globale moyenne de 0,9 % par an. Ce scénario d'augmentation modérée traduit la volonté de poursuivre la stratégie de rationalisation de la dépense, permettant, in fine, le renforcement des investissements de la Collectivité et la sécurisation de ses finances pour l'avenir.

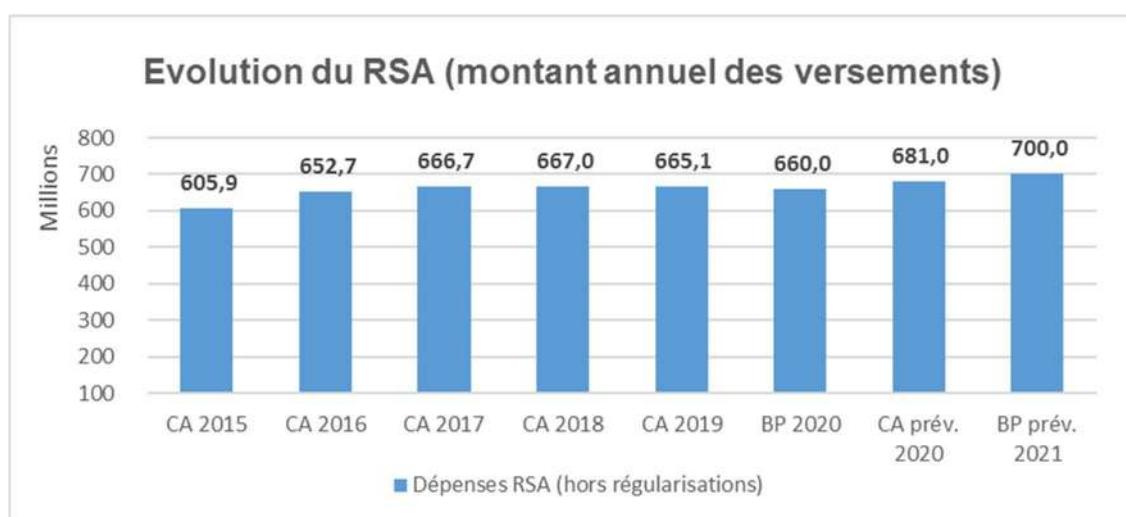
Les dépenses relatives aux AIS, regroupant le RSA, l'APA et la PCH, sont amenées à poursuivre leur augmentation en 2021. La prévision de budget intègre ainsi une inscription de 1 071 M€, soit une évolution de 6,4 % par rapport à 2020 (+64,4 M€).

1. Le prolongement en 2021 de l'impact de la crise sanitaire sur le RSA

Après les premiers effets des mesures volontaristes prises en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA et ayant permis de stabiliser le montant global de l'allocation, celui-ci a connu une forte augmentation en 2020 en raison de la crise sanitaire, pour atteindre 681 M€ (+21 M€ par rapport au BP), même si cette hausse reste la plus faible en France métropolitaine.

Outre l'arrêt des sanctions et la suspension des Déclarations Trimestrielles de Ressources (DTR) lors du premier confinement, cette augmentation résulte, comme cela a été présenté, de la hausse du nombre de foyers allocataires. S'élevant à 112 116 au 31 décembre 2015, celui-ci avait atteint 102 627 au 31 décembre 2019 et même 100 694 en février 2020¹⁰.

Si les prévisions économiques nationales laissent pour l'heure entendre une augmentation accrue du nombre de demandeurs d'emploi et une hausse entre 8 et 10 % des dépenses de RSA par rapport aux dépenses pour 2020, les travaux menés par les services permettent actuellement d'envisager, pour le Nord, une augmentation annuelle comprise entre 2 et 3 % sur la période 2021-2023.



En conséquence, le montant de l'allocation devrait être porté à 700 M€ en 2021.

Ce chiffre doit toutefois être regardé avec prudence compte tenu des nombreuses incertitudes :

- la situation sanitaire et ses répercussions économiques sur le secteur de l'emploi ;
- les politiques publiques de l'emploi de l'Etat, notamment en terme de maintien de droit dans l'assurance-chômage et l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) des bénéficiaires (aujourd'hui prévu jusqu'au mois de mars) ;
- le manque de visibilité sur la réforme des règles d'indemnisation de l'assurance-chômage et ses conséquences à moyen terme sur le nombre d'allocataires.

Afin d'endiguer les conséquences de la crise sanitaire sur le RSA, le travail de fond actuellement mené en faveur du retour à l'emploi, qui a porté ses fruits dans la première phase de confinement, doit être poursuivi et intensifié. A titre d'exemple, plus de 10 % des allocataires mobilisés lors de la semaine « Réussir sans attendre » ayant eu lieu du 23 au 27 novembre 2020 ont d'ores et déjà retrouvé un emploi.

¹⁰ Nombre de foyers allocataires payés

2. La croissance continue de l'APA

Si le travail mené sur la PCH a constitué le cœur des enjeux liés aux allocations de la politique autonomie sur le mandat précédent, l'APA constituera l'enjeu majeur du mandat prochain.

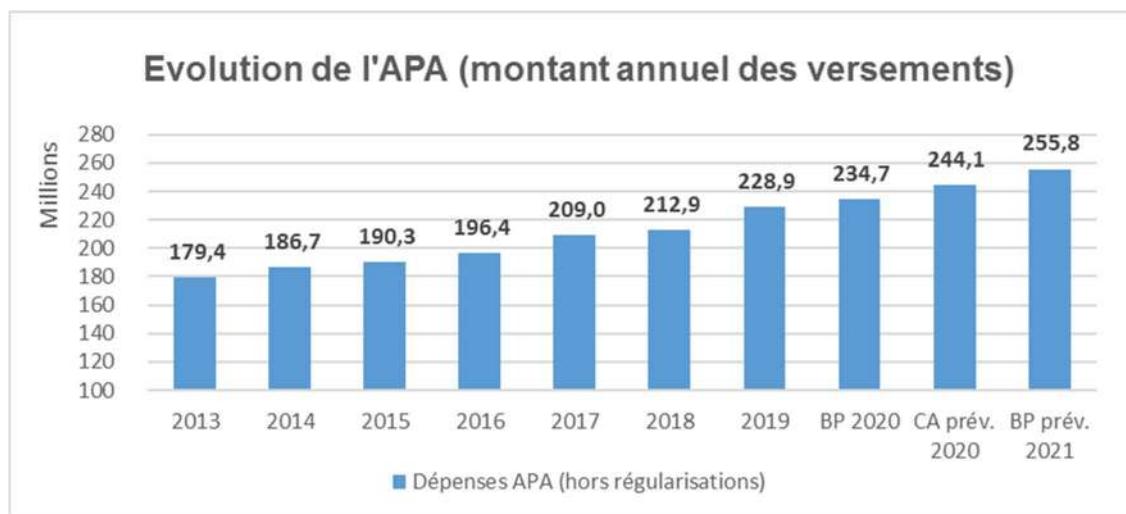
En effet, le Département fait face, depuis plusieurs années, à l'évolution continue de ses dépenses d'APA. S'élevant à 179,4 M€ en 2013, elles ont atteint 244,1 M€ en 2020, soit une progression de 36 % (+64,7 M€).

Outre l'effort financier significatif ayant permis de prendre des mesures exceptionnelles d'accompagnement durant la crise sanitaire, l'année 2020 a été marquée par la revalorisation du forfait horaire des SAAD de 1 € (engagement de 10 M€ supplémentaire en année pleine) et l'application de la convention titre IV avec la CNSA (conditions d'exercice des SAAD) représentant un montant de 8,5 M€ sur 3 ans (2020 à 2022).

De façon plus globale, la forte augmentation de l'APA s'explique :

- d'une part, par la géronto-croissance, c'est-à-dire le vieillissement de la population du Département, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile ayant ainsi progressé de près de 5 % en moyenne par an depuis 2017 ;
- d'autre part, par la poursuite de la mise en œuvre de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV), se traduisant par l'augmentation des plafonds des plans d'aide et la baisse du reste à charge des bénéficiaires.

Dans ce cadre, la trajectoire pluriannuelle de l'APA est bâtie sur une inscription de 255,8 M€ en 2021, puis sur une augmentation annuelle limitée à 2 M€ par an.



Compte tenu de l'engagement de la Collectivité et de l'évolution « naturelle » des bénéficiaires qui va se poursuivre, cet objectif ne pourra être atteint que par un suivi renforcé des dépenses d'APA, avec l'objectif de consolider les pratiques d'évaluation et d'améliorer la coordination avec les autres financeurs. Une étude approfondie des données et éléments statistiques de cette allocation est également prévue afin de pouvoir maîtriser finement les budgets.

3. Le tassemement des dépenses relatives aux MNA

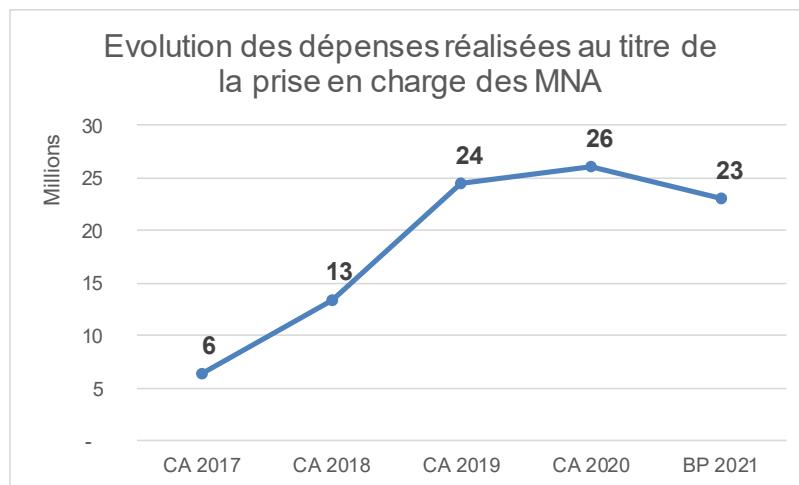
Depuis 2017, le Département fait face à une évolution importante de besoins liés à l'accueil, l'évaluation, la mise à l'abri, l'hébergement et l'accompagnement des MNA. Les dépenses inhérentes à ces dispositifs ont donc connu une évolution particulièrement forte (6,4 M€ en 2017, 13,4 M€ en 2018, pour atteindre 24,4 M€ en 2019), laissant un reste à charge très important, étant donné la faible participation financière de l'Etat évoquée précédemment. Au vu de la dynamique constatée en 2019, le budget primitif 2020 avait été calibré à 26 M€. Ces dépenses ont permis la mise en place de dispositifs spécifiques dédiés à l'hébergement des MNA.

L'exercice 2020 s'est caractérisé par une stabilité, voire un ralentissement des nouvelles arrivées de MNA sur le territoire du Nord pour deux raisons :

- la réforme de la clé de répartition (obtenue grâce aux efforts du Département du Nord au sein de l'ADF), modifiée de 4,53 % à 3,98 % en 2020, a eu un effet sur les flux ;
- la crise sanitaire a eu tendance à restreindre les mouvements de population et tarir les flux migratoires.

Toutefois, la crise sanitaire de 2020 et la gestion du Covid-19 ont contraint les établissements d'accueil à limiter les sorties de dispositifs, notamment pour les mineurs atteignant la majorité durant cette période. De nombreux jeunes majeurs ont ainsi été pris en charge dans les établissements. Cet accompagnement est venu contrebalancer les perspectives à la baisse envisagées initialement sur la réalisation budgétaire de l'année 2020.

En 2021, un budget primitif de 23 M€, permettant de faire face à la dynamique des nouvelles entrées de MNA constatée avant la crise sanitaire, sera proposé. Une stabilisation de l'engagement du Département en faveur des MNA est ensuite envisagée.



4. Le renforcement des interventions volontaristes, notamment par l'intermédiaire des dispositifs de contractualisation avec l'Etat

Le travail mené autour des dépenses sociales vise à permettre, sans augmentation massive du niveau global de dépense, le renforcement des interventions volontaristes de la Collectivité.

Ces interventions s'articulent notamment autour des dispositifs de contractualisation avec l'Etat, permettant d'optimiser le financement de ces nouvelles politiques.

Ainsi, après la participation à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur la période 2019-2021 pour un montant total de 54 M€ (financé à 50 % par l'Etat), le Département s'est engagé en 2020, pour une durée de trois ans, dans le Plan de protection de l'Enfance aux côtés de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Par conséquent, en 2021, et hors dépenses de ressources humaines, près de 13 M€ supplémentaires seront consacrés à ces politiques par rapport au BP 2020.

5. La stabilisation des effectifs

Après plusieurs années d'effort pour diminuer le nombre de postes vacants et accompagner de nouvelles politiques publiques (Coach emploi...), la prospective prend pour hypothèse une stabilisation de ces effectifs.

L'accompagnement des nouvelles politiques publiques a été rendu possible par la prise en compte des départs à la retraite et des mobilités externes :

PERMANENTS Motifs de sortie significatifs	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Démission	6	4	8	3	13	21
Détachement	16	22	27	18	19	10
Disponibilité	87	92	93	95	82	103
Mise à disposition	3	9	19	6	13	7
Mutation	35	45	61	50	60	63
Sous-Total	147	172	208	172	187	204
Retraites	178	226	196	212	176	177
Total Général	325	398	404	384	363	381

SOURCE : Bilans sociaux de 2015 à 2019, revue de gestion RH de 2017 à 2020

Au 31 décembre 2020, le Département comptait 7 860 agents sur postes permanents (93,5 % d'agents statutaires et 6,5 % de contractuels).

L'effectif 2020 (7 346 statutaires) devrait se répartir au 31 décembre par catégorie hiérarchique et par filière, comme il suit :

Catégorie hiérarchique	Filière
A	Administrative 35 %
B	Technique (dont les agents des collèges) 35 %
C	Médico-sociale / Médico-technique / Sociale 27 %
	Autres (Animation / Culturelle / Sportive) 3 %

Parallèlement, le Département mène une action déterminée pour attirer les talents nécessaires aux évolutions de son fonctionnement et de son offre de services sous le triptyque : attirer, recruter et fidéliser.

La diversification des modes de recrutement permet d'accueillir de nouveaux profils et de trouver les compétences utiles, notamment en investissant largement les sites d'emplois et réseaux sociaux.

Des conventions sont également conclues avec des écoles et universités du Nord pour promouvoir les atouts du Département auprès des jeunes en matière d'emploi.

Ces évolutions s'accompagnent également d'une politique de formation plus attractive, s'adaptant aux défis présents et futurs du Département.

La Collectivité poursuit l'objectif de reconnaissance de l'investissement des agents par le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé en décembre 2019 et 2020. D'un montant initial de 2,7 M€, l'enveloppe a été augmentée de 0,61 M€ en 2020 afin d'intégrer au dispositif les cadres d'emplois précédemment exclus, pour atteindre 3,3 M€.

Le projet de BP des Ressources Humaines pour 2021 s'élève à 407,6 M€ (hors budget annexe du Laboratoire départemental) répartis en 403,4 M€ de dépenses de paie (soit +4,8 M€ / prévision de compte administratif 2020) et 4,2 M€ de dépenses hors paie (formation, accompagnement, médecine professionnelle, subventions aux associations de personnel (Comité des Œuvres Sociales, Association Sportive du Nord, Nord Séniors), etc.).

La masse salariale se répartit de la manière suivante :

		Masse salariale	
		En %	Montant
Part salariale		71,30%	287,6 M€
<i>Dont</i>	<i>Traitements</i>	54,40%	219,5 M€
	<i>Régime Indemnitaire (dont l'allocation sociale et le CIA)</i>	14,50%	58,5 M€
	<i>Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)</i>	0,90%	3,6 M€
	<i>Supplément Familial de Traitement (SFT)</i>	1,10%	4,4 M€
	<i>Allocation retour à l'emploi (ARE)</i>	0,30%	1,2 M€
	<i>Participation au transport</i>	0,10%	0,4 M€
Part patronale		28,70%	115,8 M€
<i>Dont</i>	<i>Retraite (CNRACL et IRCANTEC) dont RAFFP</i>	16,40%	66,1 M€
	<i>URSSAF</i>	10,90%	44,0 M€
	<i>Autres</i>	1,40%	5,7 M€

Les dépenses de paie pour 2021 se caractérisent par :

- un effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 5,6 M€ ;
- le dernier volet des accords Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR) de 2,3 M€ dont la majeure partie concerne le reclassement des assistants socio-éducatifs au sein d'un nouveau cadre d'emplois (nouvelles grilles indiciaires) ;
- les recrutements intervenus en 2020, dont une partie cofinancée par l'Etat ou l'Union Européenne ;
- l'application de dispositions nationales (indemnisation des fins de contrats de moins d'un an par exemple) ou à des projets départementaux (versement d'un forfait mobilités durables notamment) :

- des dépenses de prestations sociales versées directement aux agents pour 5,2 M€ (chèques déjeuners, chèques vacances, remboursement transport en commun, etc.).

Les avantages en nature attribués consistent en l'utilisation de véhicules de fonction et l'attribution de logements liés à l'exercice de certaines fonctions.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2017, la durée légale du temps de travail au Département est de 1 607 heures.

Les effectifs cible ayant été désormais atteints, ils seront stabilisés dès 2021.

III. La volonté de participer pleinement à la relance dans le territoire

La crise va marquer durablement les finances départementales. Toutefois, le Département va pouvoir continuer à développer ses investissements, grâce aux efforts de gestion en fonctionnement évoqués plus haut, mais aussi grâce au soutien apporté par les financeurs, principalement l'Etat, dont l'aide reste toutefois à ce stade fortement limitée, et l'Union européenne.

Cet investissement est aujourd'hui crucial, tant à court terme qu'à long terme :

- à court terme, il permet de répondre à la crise économique par la mise en œuvre d'une politique contracyclique notamment auprès du secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) ;
- à long terme, il permet de répondre à la crise environnementale en investissant prioritairement dans des domaines liés au développement durable.

Dans ce contexte le Nord présente une dette saine, réduite et à un coût faible ce qui le positionne dans une situation plus favorable comparée à la moyenne de la strate.

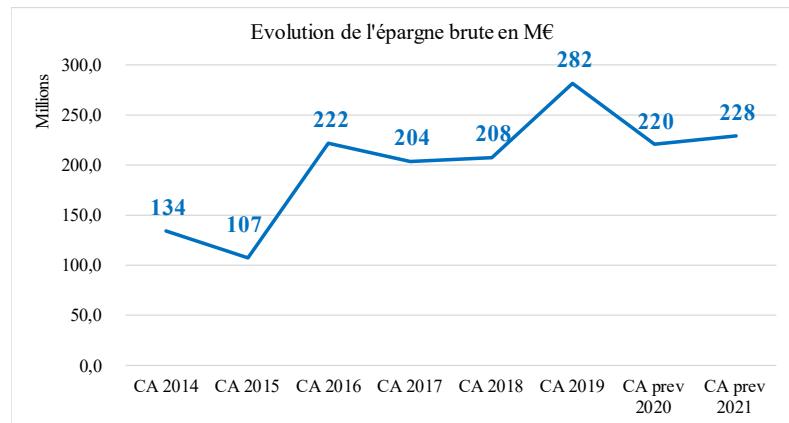
A. Un autofinancement en retrait

L'effet de ciseau entre dépenses et recettes va fortement impacter le Département dans les années à venir.

1. L'effet conjugué de la baisse des recettes et de la hausse des dépenses sur l'épargne brute

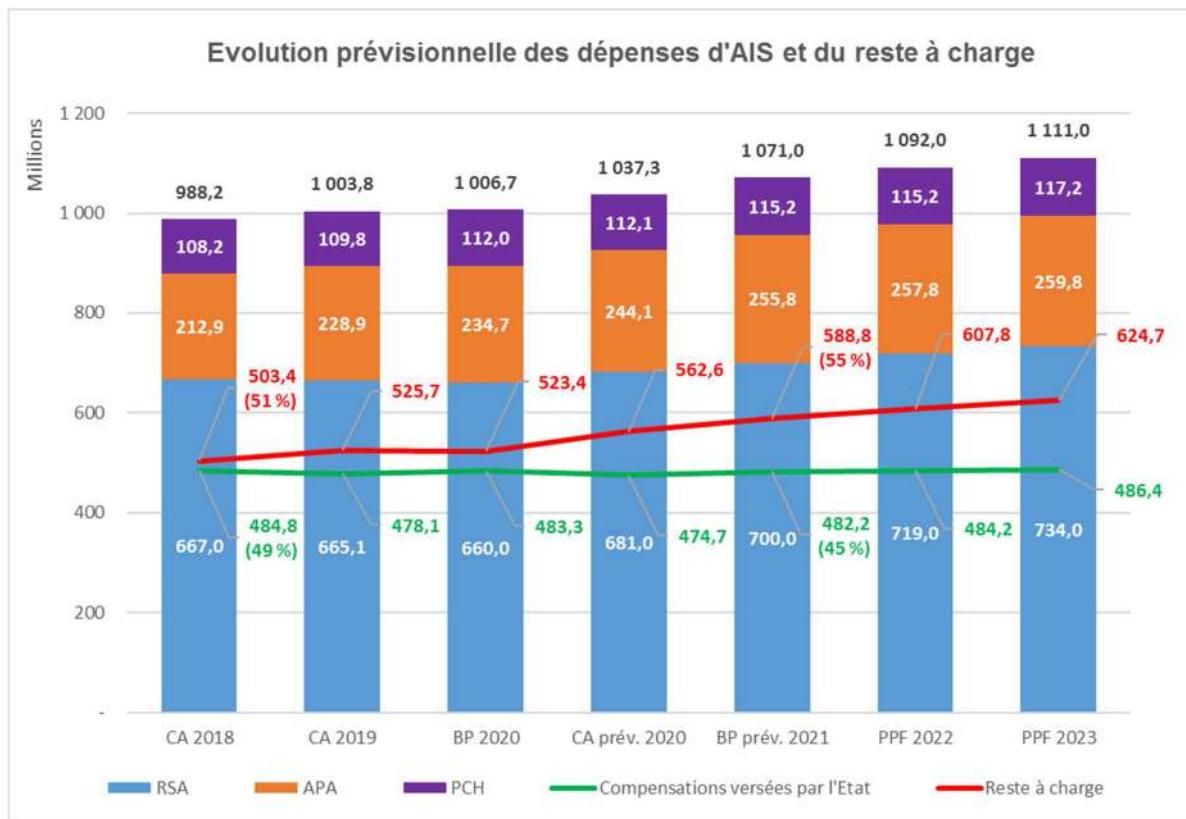
La stratégie budgétaire mise en œuvre durant le mandat a permis l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dégageant ainsi de l'épargne brute : 282 M€ au Compte Administratif 2019 (soit +163 % entre le CA 2015 et le CA 2019) permettant ainsi à la Collectivité de se désendetter pour pouvoir réinvestir, au service des Nordistes.

Toutefois, le contexte actuel de la crise sanitaire que notre pays traverse pourrait impacter fortement les ressources et les dépenses du Département.



2. L'augmentation du reste à charge pour le Département

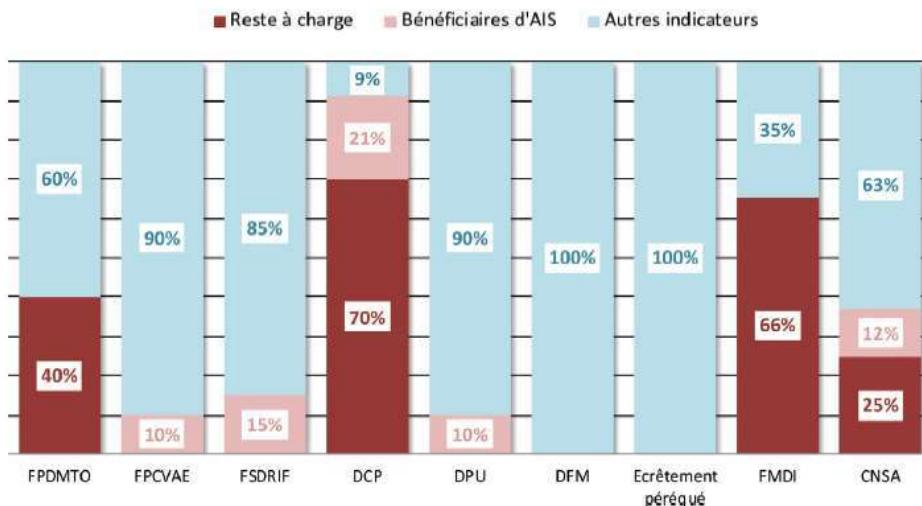
Parallèlement à la forte augmentation des AIS, en particulier du RSA (impact de la crise) et de l'APA (vieillissement de la population), les compensations versées par l'Etat ne sont pas amenées, pour l'heure, à connaître d'évolution significative. Le reste à charge du Département s'accroît ainsi mécaniquement de façon significative dès 2021, pour représenter 55 % de la dépense¹¹.



Etant donné le contexte d'incertitude actuel, ces projections se veulent à ce stade très prudentes. Elles prennent pour hypothèse, d'une part, le prolongement dans la durée de la crise économique, et, d'autre part, l'échec de toute négociation menée entre l'ADF et le Gouvernement sur le niveau des compensations.

¹¹ Le périmètre des compensations versées, comprend pour l'analyse du Département, la part figée de TICPE, le FMDI et les dotations CNSA APA et PCH. L'Etat intègre en outre à son analyse le Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD) et le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP).

Poids des critères liés aux allocations de solidarité dans la péréquation départementale en 2020
Source : Cabinet Michel Klopfer



Une meilleure articulation des interventions de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), conjointement aux politiques volontaristes de réinsertion par l'emploi menées par la Collectivité depuis 2016 en partenariat avec Pôle emploi permettrait d'intervenir de manière plus efficace et pertinente au niveau local, et de poursuivre de manière pérenne la diminution du nombre d'allocataires du RSA. C'est ce que le Département souhaite continuer de développer.

B. La nécessité de multiplier les sources de financement des projets

Le Département se doit de trouver des marges de manœuvre complémentaires afin de développer ses capacités de financement de projets.

1. Les recettes d'investissement globalement marquées par le poids de l'appel à projet

Outre l'emprunt et les recettes de cessions, les recettes d'investissement se composent majoritairement de dotations et de compensations versées par l'Etat :

En M€	CA 2019	BP 2020	CA prev 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
FCTVA	22,8	21,6	23,2	29,7	29,8	29,9
DDEC	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0
DGE / DSID	1,4	5,2	1,2	15,4	3,8	7,1
CPER 2014/2020	0,3	0,0	0,7	1,5	4,6	3,0
Cessions d'immobilisation *		8,5		19,8	0,3	9,1
Autres	9,6	15,1	9,3	15,1	9,7	16,1
TOTAL recettes d'inv. (hors dette)	47,1	63,4	47,3	94,4	61,0	78,2
TOTAL hors cessions d'immo.	47,1	54,9	47,3	74,7	60,8	69,1

* Les cessions sont prévues au BP en section d'investissement et réalisées en section de fonctionnement

- le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : le FCTVA constitue le remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la Collectivité sur ses dépenses

d'investissement réalisées en année N-1 (dernier exercice clos). Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire (au taux de 16,404 %) la TVA que le Département a acquittée sur ses dépenses d'investissement et qu'il ne peut récupérer directement par la voie fiscale. En 2020, le Département a perçu 23,2 M€ au titre du FCTVA, contre 22,8 M€ en 2019. Il s'agit de la ressource principale en matière de financement de l'investissement. Il convient de noter que l'automatisation du FCTVA, fixée au 1er janvier 2021, et applicable en 2022 pour les Départements, devrait faire évoluer à la marge les modalités de remboursement. Il prévoit par ailleurs de mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA, à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités locales. Les montants indiqués ici ne tiennent pas compte de ces effets dont les impacts sont encore mal connus mais devraient évoluer à la marge ;

- la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) : depuis 2008, le montant de la dotation de chaque Département est forfaitisé. Il s'élève, pour le Département du Nord, à 13 M€ ;
- la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) : l'Etat a souhaité rénover en 2019 les modalités du soutien qu'il apporte aux investissements des collectivités territoriales. Cette volonté s'est traduite, pour les Départements, par la création de la Dotation de Soutien à l'investissement des Départements (DSID), en remplacement de la Dotation Globale d'Equipement (DGE).

Sur les années 2019 et 2020, le Département a ainsi obtenu 9,6 M€ de subventions au titre de la DSID, dont 6 M€ pour les collèges (Chasse Royale à Valenciennes, Jules Ferry à Anzin, Regroupement des collèges à Hautmont et collèges numériques) et 2,7 M€ pour la culture (cryptoportique du Forum Antique de Bavay et extension du musée Matisse). A ce jour, 2,6 M€ d'acomptes ont déjà été perçus.

Pour 2021, le Département a inscrit au BP **15,4 M€** de DSID. Cette estimation tient compte des soldes des programmations 2019 et 2020 (5,9 M€), des avances de la programmation 2021 (1,5 M€ sur une enveloppe globale prévisionnelle de 5 M€) et de 8 M€ de DSID thermique, intégrés au futur plan de relance, pour lesquels les conditions de versement sont encore en cours de discussion.

Le Nord est ainsi pleinement mobilisé dans la recherche de ressources complémentaires, mais le soutien financier apporté par l'Union européenne, au travers des différents plans de relance et de la programmation 2021-2027, sera primordial.

Les autres recettes réelles d'investissement se composent de recettes diverses (subventions perçues, remboursements, etc.).

2. L'enjeu du soutien de l'Etat au travers du Plan de relance

Le Plan de relance de 100 Mds€ a été voté le 27 octobre dernier pour soutenir l'activité économique, maintenir l'emploi et accompagner le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Il s'articule autour de 3 priorités : l'écologie, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale. Deux volets concernent plus particulièrement le Département :

- le volet Écologie est au cœur du plan de relance avec 30 Mds€ destinés au financement de la transition écologique ;
- le volet Cohésion Sociale à travers notamment le Ségur de la santé, l'accompagnement vers l'emploi des jeunes et des plus vulnérables, dont les personnes en situation de handicap, la sauvegarde de l'emploi, le soutien aux personnes en situation précaire et la cohésion territoriale.

Pour le Département du Nord, cette orientation stratégique se concrétise plus particulièrement à travers la rénovation thermique des bâtiments. Dans le cadre de France relance, une enveloppe nationale de 300 M€ est exclusivement consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments départementaux comme les collèges ou les foyers de l'enfance. Le Département a inscrit dans sa prospective 8M€ de DSID « thermique ».

Par ailleurs, certains projets départementaux sont fléchés dans le plan de relance notamment le collège Chasse Royale (internat d'excellence) et les tablettes numériques dans les collèges.

En effet, dans le cadre de sa politique de soutien aux Quartiers en Politique de la Ville (QPV), l'Etat a décidé, au titre du Plan de relance - Plan Quartiers d'automne, de mobiliser une dotation exceptionnelle à hauteur de 1 000 000 € maximum à destination des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) du Nord, situés en QPV. Dans le Nord, cette enveloppe exceptionnelle permettrait à 117 collèges situés en Quartiers Prioritaires, identifiés en lien avec l'Education Nationale, l'acquisition du matériel informatique, couplé à des formations de prise en main et/ou de formation des familles. Ainsi, le Département du Nord, dans le cadre de sa politique Collège numérique et dans la continuité du Plan de soutien pour les Nordistes fragilisés en sortie de confinement a sollicité une subvention à hauteur de 1 M€ au titre de l'année scolaire 2020/2021. Les crédits doivent être décaissés pour une bonne partie dès 2021.

3. Les enjeux liés à la prochaine programmation européenne

Le travail partenarial relatif à la programmation européenne 2021-2027 est enclenché depuis la fin de l'année 2019 et s'est poursuivi durant l'année 2020 malgré le contexte de crise sanitaire.

En investissement, les principaux financements sont portés par le programme FEDER dont la Région est autorité de gestion. Une nouvelle phase de consultation sera organisée par la Région en début d'année 2021 avec des réunions territoriales par Département et des réunions thématiques.

La version finale du programme opérationnel devrait être soumise à la Commission européenne au plus tôt en mars 2021. L'enveloppe financière de ce futur programme opérationnel Hauts-de-France s'élève à 894 M€ de FEDER. Les politiques publiques du Département éligibles à cette programmation concerneraient :

- la biodiversité ;
- le renforcement des infrastructures vertes en milieu urbain ;
- l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et le logement social ;
- l'amélioration de l'offre de services publics dans les domaines de la santé et de la solidarité ;
- l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes ;
- l'inclusion active des demandeurs d'emploi.

Compte tenu des montants relativement modestes obtenus au cours des années précédentes (sur cette programmation ce sont près de 10 M€ de financements européens qui ont été conventionnés, dont 2,6 M€ ont été encaissés), aucun montant n'a été inscrit sur les années à venir en prospective. Toutefois, un grand nombre de projets, notamment portés dans le cadre de Nord durable, correspondent à ces objectifs. Les financements obtenus pourront permettre d'augmenter le volume des investissements départementaux. Les discussions en cours avec les députés européens devront permettre d'optimiser ces financements.

Il convient en outre de souligner que des financements pourront aussi être recherchés, à des niveaux plus faibles, sur les dispositifs suivants :

- le programme de coopération territoriale européenne transfrontalier Interreg VI France/Wallonie/Vlaanderen qui devrait se poursuivre sur diverses politiques (environnement, mobilité, emploi transfrontalier, social, culture et tourisme) ;
- le programme Interreg des 2 Mers qui devrait prendre fin, compte tenu du Brexit et être redéployé au travers d'un programme transnational ou transfrontalier existant.

Afin de poursuivre et amplifier la mobilisation de financements extérieurs au bénéfice des projets portés par la Collectivité départementale, le Département dispose d'un service d'ingénierie et de développement des financements. Il est organisé afin d'accompagner et conseiller tant techniquement qu'opérationnellement les directions. Cela se traduit par l'identification d'un référent par Direction Générale Adjointe et par programme pour déterminer les projets, examiner les sources de financements mobilisables et apporter un appui à la constitution des demandes de financement.

Un accompagnement administratif et financier de l'ensemble des projets, de même que la constitution d'outils de pilotage financier, permettent de rendre opérationnel l'ensemble du processus de mobilisation des financements.

C. Des dépenses d'investissement volontaristes pour répondre tant à la crise économique qu'à la crise écologique

La situation financière du Département permet de voter un montant de crédits de l'ordre de 300 M€ par an jusqu'en 2023, soit un montant supérieur à ceux investis les années précédentes, fruit des efforts de redressement des équilibres financiers durant le mandat. Afin de raisonner à périmètre constant, il convient de souligner que, suite au transfert de la compétence Voirie à la MEL en 2017, cette somme n'intègre pas la dépense de 15,4 M€ auparavant rattachée à la section d'investissement et désormais versée en fonctionnement dans le cadre d'une dotation de compensation.

Compte tenu des nombreuses incertitudes liées au manque de visibilité sur les recettes de fonctionnement, le défaut d'information sur le CPER ou les accords de relance, les projections, à ce stade ne peuvent être figées.

Ces sommes permettront, outre de soutenir la politique de relance, de lancer et poursuivre des projets d'ores et déjà avancés et importants pour le développement du territoire, mais aussi de valoriser plusieurs actions dans le cadre de la politique Nord durable du Département.

1. Des projets à destination des Nordistes

Le Département du Nord mène une politique d'investissement volontariste qui permet de porter des projets déterminants pour les Nordistes :

- subventions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- programme de rénovation durable dans les collèges ;
- collèges numériques ;
- poursuite des travaux du contournement Nord de Valenciennes (section Est) ;
- doublement de la RD 70 ;
- Démarrage du contournement de Maubeuge ;
- forum Antique de Bavay - Protection et valorisation du site ;
- « Aide aux Villages et Bourgs (AVB) - Relance » (8,9 M€ en 2021 et 2022).

Certains investissements volontaristes envisagés ne pourront se concrétiser qu'à condition de l'obtention d'un cofinancement de l'Etat.

2. Des investissements ambitieux en matière de développement durable

Le Département du Nord intensifie particulièrement ses actions dans le cadre de la politique Nord durable. Les collèges font l'objet d'un programme de Gros Entretien et de Renouvellement dédié spécifiquement au développement durable.

La Collectivité consacrera (en dehors des dépenses de personnel) 38 M€, dont 31 M€ de dépenses d'investissement, à cette politique au BP 2021 (politique de rénovation thermique des bâtiments, acquisition de véhicules propres, accompagnement des grands projets de déplacements doux...). Le Département envisage également des actions tournées vers l'administration durable telles que le développement du covoiturage et les équipements nomades, la mise en place d'un tri sélectif des déchets plus développé ou encore la réduction de la consommation de papier.

D. Une dette maîtrisée

Le maintien d'un niveau élevé d'investissement face à une diminution de l'autofinancement devrait mécaniquement conduire à une hausse de l'emprunt.

Il est possible car les efforts de gestion réalisés durant le présent mandat ont permis de restaurer les équilibres et de réduire la dette. La Collectivité dispose donc aujourd'hui de la capacité de réinvestir.

Elle dispose également d'une dette saine qui ne l'expose pas à un retournement des principaux indicateurs de taux.

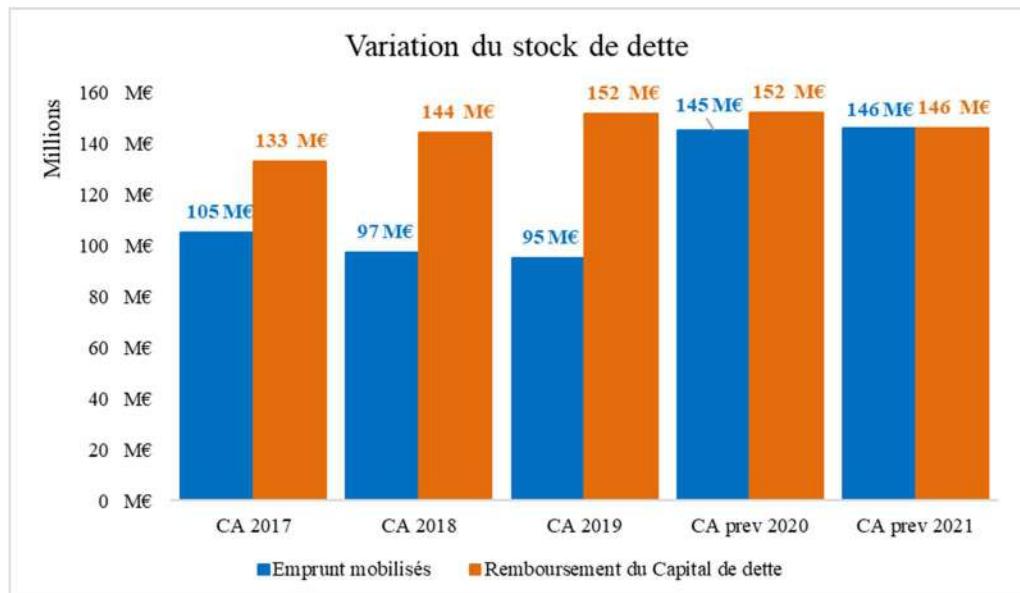
De plus, le niveau des taux historiquement bas mais dont nul n'est assuré de la poursuite justifie un recours à l'endettement pour l'investissement public.

1. Une dette réduite de 224 M€ entre 2015 et 2020

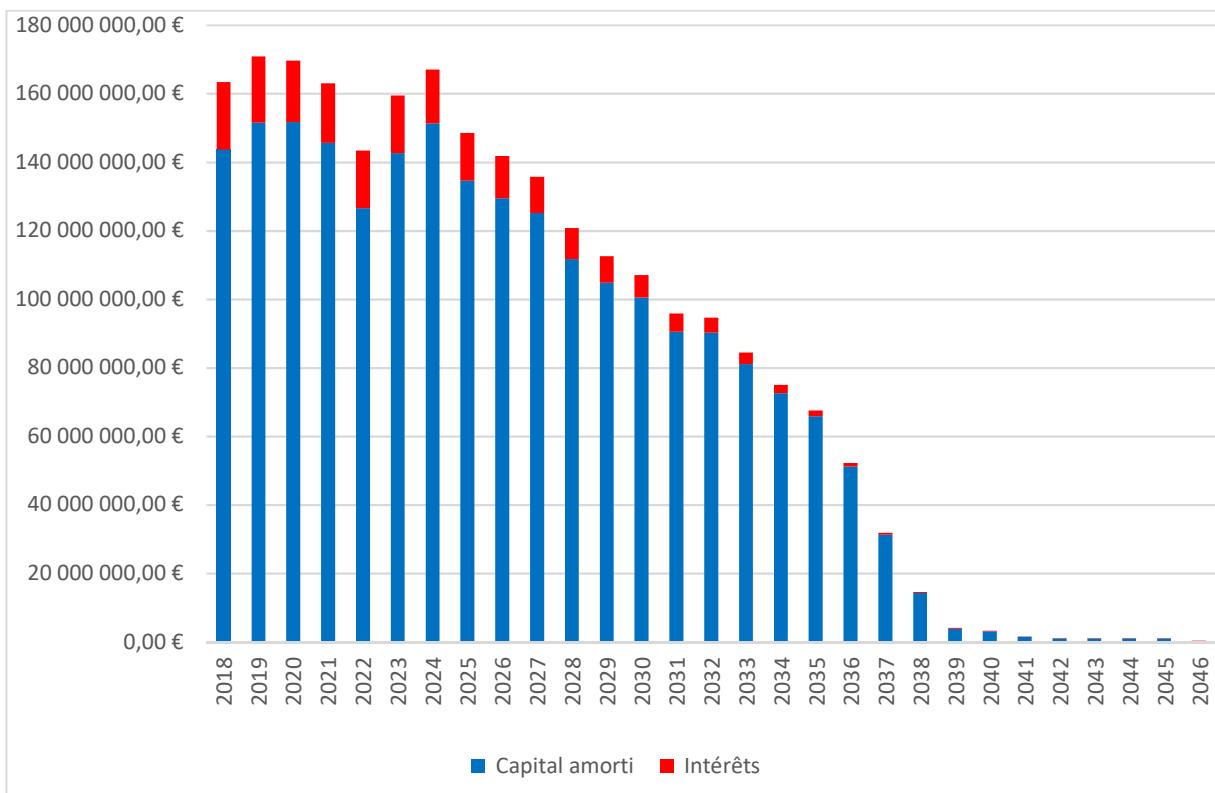
Depuis 2015, le Département a fait le choix d'une réduction de sa dette. Celle-ci est retombée à un niveau historiquement bas en 2020, soit 1 176 M€, pour une capacité de désendettement de 5,3 années, bien inférieure au seuil d'alerte. Ces tendances resteront stables en 2021 avec une dette à 1 176 M€ en fin de période.

Les efforts consentis ont contribué à réduire nettement le niveau de dette. Fin 2019, celui-ci était faible par rapport à la moyenne des Départements (la dette par habitant s'élevait à 448 € pour le Nord, 499 € au niveau national et 636 € pour les départements millionnaires), et cette tendance devrait se prolonger jusqu'à 2021.

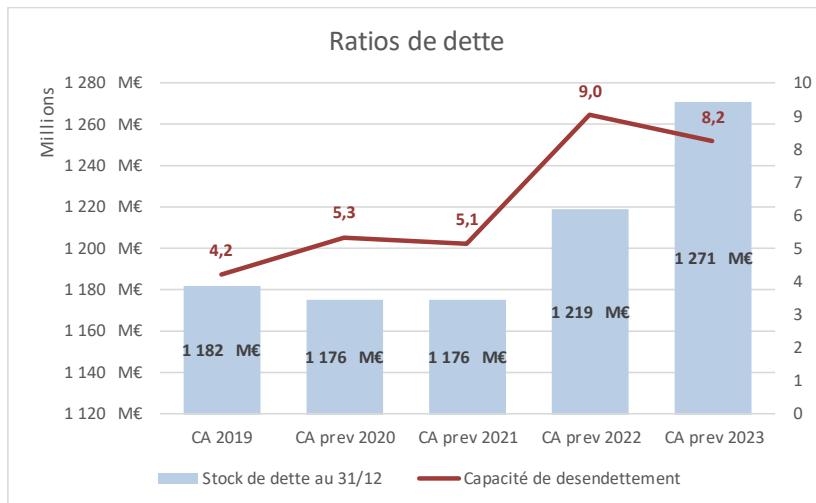
Ainsi, et compte tenu des hypothèses prises en fonctionnement et investissement, les montants d'emprunts devraient se situer entre 150 M€ et 230 M€ de 2021 à 2022, et redeviendront à partir de 2022 supérieurs au niveau du remboursement du capital de la dette.



Il convient de souligner que le niveau relativement élevé de remboursement du capital s'explique par le choix du Département de disposer d'une dette courte, avec une durée de vie moyenne de 6 ans et 2 mois. La durée de vie résiduelle est de 11 ans et 8 mois. Le graphique suivant présente avec les prospectives d'emprunt 2021-2023, l'évolution des annuités dues jusqu'à extinction de la dette. Les exercices 2019 et 2020 présentent une charge de remboursement du capital plus importante. L'extinction de plusieurs emprunts Dexia et Crédit Foncier dont l'amortissement annuel est élevé provoquera une nette baisse du niveau de remboursement du capital à partir de 2021, offrant la possibilité d'un recours éventuel à des nouveaux emprunts.



Compte tenu de ces éléments, le niveau prévisionnel de la dette devrait être le suivant :



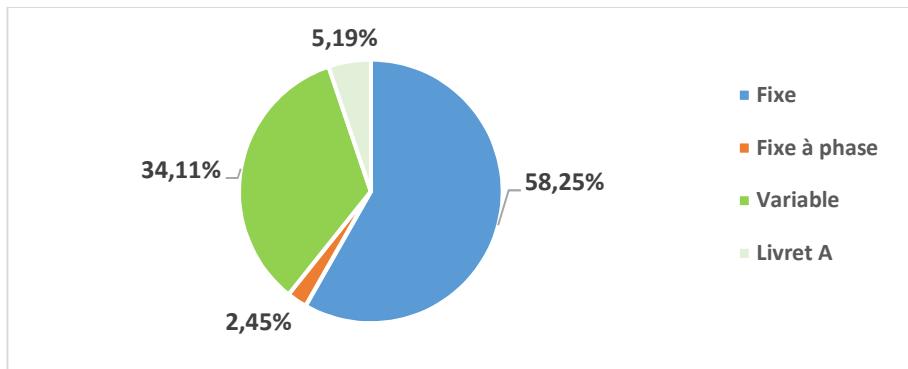
Ces projections intègrent des anticipations pessimistes en 2022 et 2023 sur les recettes de fonctionnement du Département (impact de la crise sur la CVAE et échec des négociations avec le Gouvernement sur le niveau des compensations) ce qui détériore l'épargne brute de la Collectivité et par là même la capacité de désendettement.

2. Une dette de bonne qualité

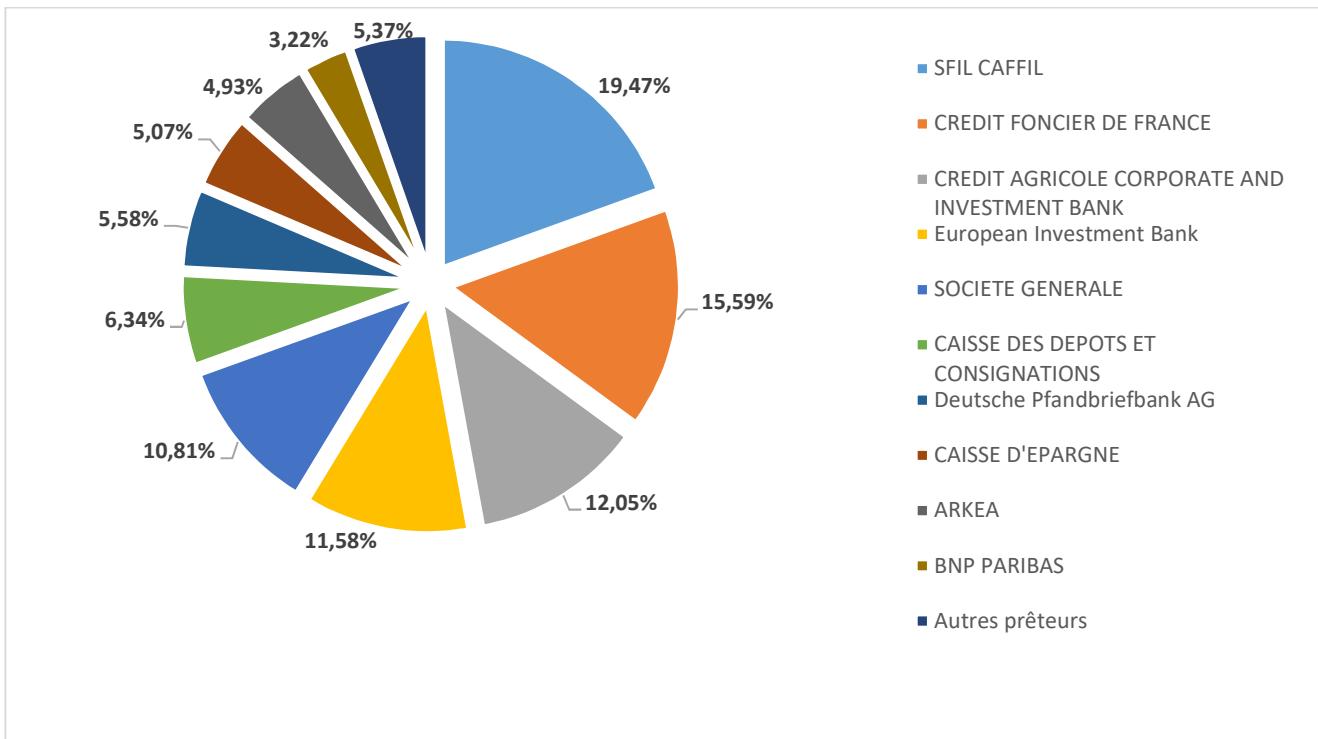
Le recours raisonné à l'emprunt est par ailleurs possible puisque la dette départementale est de bonne qualité et aucun risque n'est à prévoir.

Elle est saine : 100 % de la dette départementale est classée A1 dans la charte GISSLER, l'amélioration de la situation financière de la Collectivité lui garantit la confiance des emprunteurs et donc la capacité à emprunter à des taux faibles sur les marchés.

Elle est sécurisée : plus de 60 % de l'encours est indexé sur taux fixe et 40 % sur taux variable. Les taux très bas de ces dernières années ont favorisé la souscription d'emprunts à taux fixe afin de sécuriser les frais financiers.



Elle est diversifiée : le stock de dette est réparti entre 12 établissements bancaires ce qui prémunit la Collectivité d'un choc exogène sur l'un de ses partenaires bancaires. Le groupe BPCE (Caisse d'Epargne et Crédit Foncier), détenteur de 20 % de l'encours départemental, reste le premier prêteur historique de la Collectivité, suivi de la Société de Financement Local (SFIL), dont les emprunts ont été commercialisés par La Banque Postale, avec plus de 19 % de l'encours.



3. Un endettement maîtrisé à des coûts très réduits

Le niveau attendu des taux qui ne devraient pas augmenter massivement avant 2023 contribue à la volonté du Département de participer pleinement à la relance de l’investissement sur son territoire.

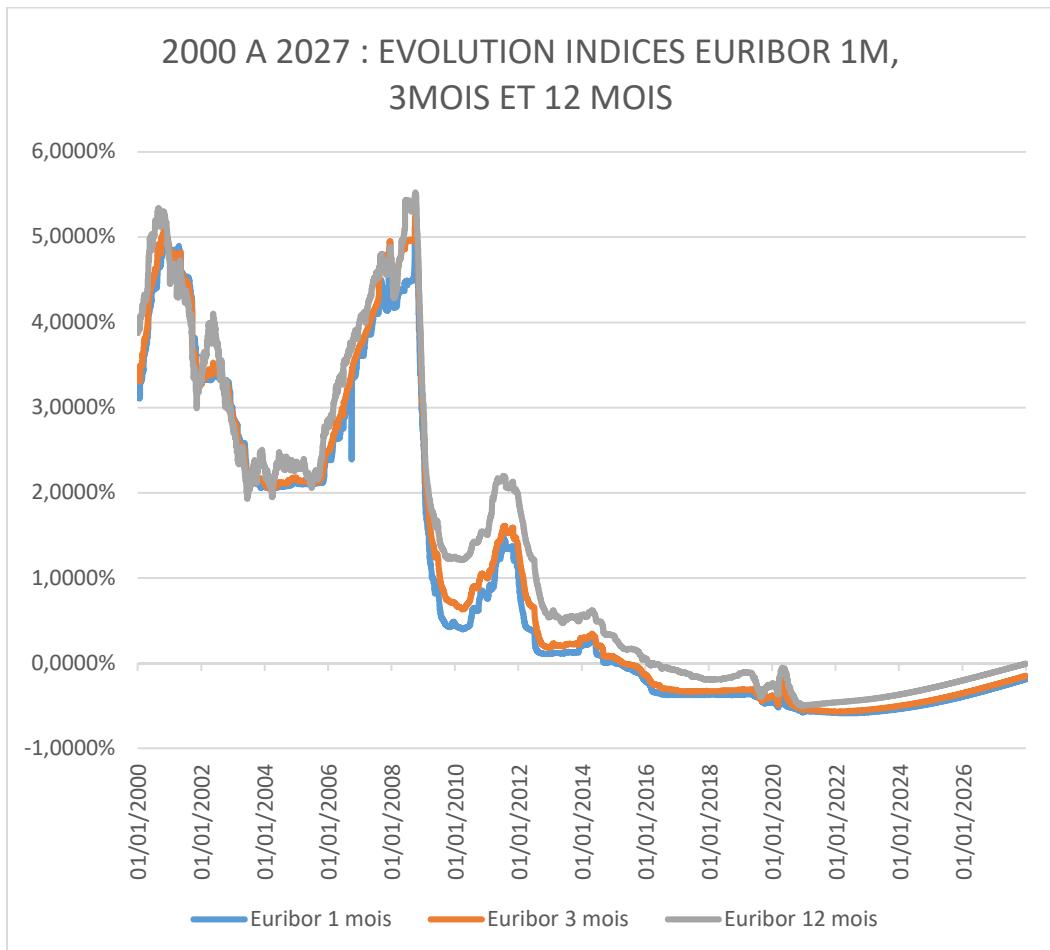
Dans ce contexte de taux bas, le Département a su habilement négocier ses prêts afin d’optimiser le coût de l’argent. Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, le taux moyen de la dette du Département du Nord est de 1,62 %, contre un taux de 2,05 % pour la moyenne des Départements¹².

Cette situation s’est amplifiée en 2020 : en mai 2020, les emprunts du Département ont été souscrits sur taux fixe moyen de 0,80 % et taux variable Euribor 3 mois +0,42 %. La situation s’est améliorée avec des contractualisations à taux fixe à 0,36 % sur 15 ans et à taux variable à Euribor 3M +0,24 % en décembre 2020.

Elle devrait encore se confirmer dans les mois à venir.

D’abord car le niveau des taux devrait rester bas pour participer à la relance. La faiblesse des taux résulte d’une action délibérée de la Banque Centrale Européenne (BCE) visant à relancer l’économie suite à la crise de 2008. Depuis plusieurs années, la BCE a progressivement baissé ses taux directeurs dans le but de rendre l’emprunt plus attractif et ainsi stimuler la croissance. De plus, la BCE, par sa politique d’assouplissement quantitatif (ou QE) a racheté massivement des obligations d’Etat dans le but affiché d’en faire baisser les taux.

¹² source Finance Active



Ensuite parce que le Département devrait continuer sa politique active de gestion de la dette. En particulier, le Département va développer son travail auprès des prêteurs institutionnels. A ce titre, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) propose actuellement un nouveau produit bancaire dont les modalités et les conditions se révèlent particulièrement attractives. Le nouveau produit bancaire proposé est un prêt-cadre d'un montant maximum fixé à 100 M€. Comme souvent, les conditions financières proposées par la BEI sont extrêmement compétitives. A titre d'exemple, le taux d'intérêt (taux fixe) se situe actuellement entre 0,16 et 0,22 %.

* * *

Ainsi la stratégie budgétaire du mandat actuel a conduit à rétablir les équilibres financiers en dégageant des marges de manœuvre qui ont permis de renforcer les missions du Département à l'égard des plus fragiles, d'investir dans les actions de solidarité territoriale et d'absorber le coût de la pandémie en 2020.

En choisissant de mettre en œuvre des politiques volontaristes, notamment dans le domaine de l'insertion, le Département du Nord a retrouvé les moyens de faire face à ses responsabilités en matière sociale y compris en cette période de pandémie, et de participer activement à une politique contracyclique de relance de l'investissement.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 février 2021

OBJET : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur la situation financière (tome 1), pour les exercices 2016 et suivants

Par courrier en date du 14 décembre 2020, le Président du Conseil départemental a reçu de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France les observations définitives de sa juridiction sur la situation financière du Département du Nord (tome 1), pour les exercices 2016 et suivants.

Ce rapport est accompagné de la réponse du Président en sa qualité d'ordonnateur de la collectivité.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ces observations doivent être communiquées par l'exécutif de la collectivité à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

L'objet du présent rapport est d'assurer le respect de cette obligation légale de communication et de débat.

Je propose au Conseil Départemental :

- de débattre sur les observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur la situation financière du Département du Nord (tome 1), pour les exercices 2016 et suivants.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 15 février 2021

OBJET : Rapport 2021 sur la situation du Département du Nord en matière de développement durable
- année de référence 2020

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle 2, a introduit pour les Conseils départementaux l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Celui-ci est présenté lors du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), car il constitue un outil d'aide à la décision, permettant d'éclairer les grandes orientations de la collectivité. Il vise notamment à répondre aux cinq finalités suivantes :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable couvre les champs des politiques tournées vers les territoires et les habitants, le fonctionnement interne du Conseil départemental ainsi que les principes de gouvernance mis en place.

LE PREMIER RAPPORT ANNUEL APRES L'ADOPTION DU PLAN « NORD DURABLE »

Au vu des données scientifiques récentes, particulièrement préoccupantes sur l'évolution du climat et l'érosion de la biodiversité, et des sérieuses menaces que font peser ces perspectives pour la prospérité, la stabilité et la sécurité à l'échelle mondiale et locale, le Département du Nord a souhaité renforcer son action et prendre la pleine mesure des changements systémiques à opérer dans les modes de vie et les modalités d'organisation de la société. Le Conseil départemental du Nord a ainsi adopté le 18 novembre 2019 la délibération cadre Nord durable, nouvelle stratégie ambitieuse de transition écologique et solidaire.

En sa qualité de chef de file des solidarités territoriales et humaines, le Département a souhaité modifier ses propres pratiques en impulsant, facilitant et encourageant la mobilisation de l'ensemble des acteurs (agents, collectivités, citoyens, partenaires associatifs et entreprises) et leur transition vers des pratiques écologiques et solidaires, pour ainsi apporter une contribution à la définition d'un avenir durable pour le territoire du Nord.

Au-delà d'une réponse à l'urgence des défis environnementaux, le Département voit dans la transition écologique et solidaire, un projet de société porteur de sens à même de transformer de manière positive les territoires et les modes de vie, de mobiliser et de rassembler les Nordistes.

Trois objectifs majeurs à horizon 2040 ont été fixés :

- la neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales,
- tendre vers la zéro artificialisation nette pour les opérations du Département hors voirie,
- 10 % d'autonomie alimentaire des territoires du Nord.

Concrétisation de l'ambition inscrite dans la délibération cadre, le Conseil départemental a voté le 28 septembre 2020 le plan « Nord Durable », qui décline en 59 actions les 20 engagements adoptés en 2019 en matière d'Administration durable et de Politiques publiques départementales.

Première édition de l'ère Nord durable, la 10^{ème} édition du rapport annuel de développement durable présente :

- le bilan de la situation de la collectivité au regard du développement durable à travers des actions menées en 2020, aussi bien en interne avec l'Administration durable qu'en externe avec les Politiques Publiques,
- les perspectives que le Département entend emprunter dans les années à venir en faveur de la transition écologique et solidaire « Nord Durable ».

Ces actions illustrent la capacité du Département à construire, au plus près des Nordistes, un Nord prenant sa part dans la nécessaire transition écologique.

Cette trajectoire s'appuie sur un objectif de fonctionnement de l'administration 100 % durable et la transformation en profondeur des politiques publiques en faveur des territoires.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel de développement durable 2021 du Département du Nord.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 février 2021**

OBJET : rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur la gestion de la société anonyme sportive professionnelle "VAFC- Valenciennes sport développement" pour les exercices 2014 à 2017.

Le 7 janvier 2021, j'ai reçu de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France les observations définitives de sa juridiction sur la gestion de la société anonyme sportive professionnelle «VAFC- Valenciennes sport développement » pour les exercices 2014 à 2017.

Cette transmission, effectuée sur la base de l'article L. 243-4 du code des juridictions financières, est motivée par le fait que le Département a apporté un concours financier à cette association sur la période observée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, « le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat ».

Il convient de me donner acte de la communication de ce rapport au Conseil départemental.

Je propose au Conseil départemental :

- de donner acte à Monsieur le Président de la communication au Conseil départemental du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur la gestion de la société anonyme sportive professionnelle « VAFC- Valenciennes sport développement ».

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 février 2021**

OBJET : Convention de partenariat entre le MEDEF Lille Métropole et le Département du Nord

I. Rappel du contexte :

Dans le cadre de leurs prérogatives respectives, le Département du Nord et le MEDEF Lille Métropole partagent des préoccupations communes autour de l'emploi, la formation, l'innovation et le développement durable.

Ils souhaitent partager leurs expériences, croiser les idées et favoriser les échanges afin de renforcer leur action.

II. Cinq axes de coopération :

Les engagements concertés du Département du Nord et du MEDEF Lille Métropole se déclinent autour de cinq axes.

- Le retour à l'emploi des allocataires du RSA

L'une des actions en faveur de l'emploi proposée dans le cadre de la convention est de développer les liens entre les entreprises adhérentes au MEDEF Lille Métropole et les évènements et initiatives impulsées par le Département du Nord dans le cadre de la remise à l'emploi des allocataires du RSA.

Il s'agit également de renforcer les champs de coopération entre les différentes plateformes dédiées à l'emploi.

Le Département du Nord, grâce à l'action de ses Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE), à la mobilisation des coach emploi et l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) et à l'aide à l'embauche qu'il octroie, favorise l'employabilité et l'accès à l'emploi des allocataires du RSA. Ce lien permanent entre les deux entités permettra de répondre aux besoins des entreprises quel que soit le domaine d'activité recherché.

- La prévention des fraudes en matière de commande publique

L'idée est d'initier un partage d'expériences et de procédures au sujet de la sécurisation des transactions comptables.

- Des échanges de pratiques en matière² de développement durable

L'enjeu climatique est pleinement partagé entre les collectivités territoriales et les entreprises. L'engagement du Département est de partager son expérience en la matière et de s'enrichir des initiatives des entreprises en adhérant aux réseaux déjà lancés sur le sujet.

- Le développement de la recherche et de l'innovation

S'agissant des domaines d'action pour lesquels le Département est chef de file (autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, insertion, enfance, famille, jeunesse), un groupe de recherche préparant l'avenir et associant universités, entreprises et collectivités sera initié.

- Le parrainage de jeunes de l'ASE par des chefs d'entreprise

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, le Département a plusieurs objectifs dont celui de « préparer l'avenir des jeunes et sécuriser leur vie d'adulte ». Il s'agit, dans le cadre de cette convention, de proposer à au moins 10 enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance de bénéficier d'un parrainage citoyen au sein d'une entreprise.

Enfin, des échanges au sujet des pratiques managériales seront proposés régulièrement.

Conclusion

Les signataires s'engagent à mettre en place, deux fois par an, un point sur les avancées de chaque engagement de la convention.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention avec le MEDEF Lille Métropole dont les termes constitutifs sont annexés au présent rapport.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 15 février 2021

OBJET : Canal Seine-Nord Europe - Convention d'exécution

La liaison fluviale existante entre l’Île-de-France et le Benelux est constituée, du Sud au Nord, de l’Oise, du canal latéral à l’Oise, du canal du Nord et de l’axe Escaut/Deûle. Le Canal Seine-Nord Europe (CSNE) permettra la circulation de convois de 185 mètres de long et pouvant transporter jusqu’à 4400 tonnes de marchandises. La construction de ce canal vise principalement à rendre le mode fluvial plus compétitif, à inciter au report modal et à constituer un « couloir industriel » le long de la voie d’eau, en lien avec les ports maritimes. Ce projet est particulièrement attendu par des entreprises nordistes qui souhaitent développer le recours à la voie d’eau pour assurer leurs approvisionnements et leurs exportations.

FINANCEMENT DU PROJET

Les collectivités territoriales (CT) concernées par ce projet se sont engagées à le financer à même hauteur que l’Etat, soit 1,1 Md€. Sur ce montant, le Département du Nord apportera 200 M€ valeur 2016, soit 217 M€ courants¹. L’Union Européenne contribuera pour sa part à hauteur de 50 % des études et 40 % des travaux, pouvant être portés à 50 % des travaux dans certaines conditions. Le budget global se présente ainsi :

Union Européenne	2 083 M€
Etat	1 097 M€
Région Hauts-de-France	382 M€
Département du Nord	217 M€
Département du Pas-de-Calais	141 M€
Région Ile-de-France	110 M€
Département de l’Oise	108 M€
Département de la Somme	76 M€
Autres acteurs	63 M€
Emprunt de bouclage	841 M€
TOTAL	5 118 M€

Une convention de financement et de réalisation, adoptée en novembre 2019, est venue préciser ce qui peut être financé avec les contributions des parties signataires, les calendrier et coût prévisionnels du projet, l’échéancier prévisionnel d’appel des fonds par la Société du CSNE (SCSNE), le dispositif mis en place pour définir l’emprunt de bouclage (destiné à couvrir une partie des éventuels dépassements de coût), les principes de répartition de la couverture des risques entre les parties et le dispositif de médiation entre l’Etat et les CT en cas de désaccord sur l’application de ces principes.

¹ Ce montant de 217 M€ est un maximum fixé par la convention de financement et de réalisation du 22 novembre 2019, calculé avec un taux d’actualisation fixé à 1,5% par an. Dans le cas où l’inflation constatée serait supérieure, le surcoût serait reporté sur l’emprunt de bouclage.

FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION DES CT

A la demande des collectivités, la SCSNE porte les emprunts correspondant à la contribution des cinq CT qui en sont membres (la Région Hauts-de-France et les quatre départements qui en font partie). Ces dernières lui rembourseront ainsi les annuités (en capital et frais financiers). La convention de financement et de réalisation prévoyait qu'une convention d'exécution viendrait préciser les modalités de ce fonctionnement, notamment relatives aux levées de dette, au remboursement des emprunts des CT et à la compensation de tout défaut de versement d'une ou plusieurs échéances de la contribution des CT. Cette convention d'exécution confirme également que les collectivités devront apporter leur garantie à cet emprunt pour leur quote-part. A compter de 2022, le financement de la contribution des CT s'effectuera ainsi par la souscription, par la SCSNE, d'emprunts dont la mobilisation sera échelonnée à travers des levées de dette successives. L'exercice 2021 étant financé principalement par l'Etat avec un complément des CT représentant 1,9 M€ pour le Département du Nord, il est prévu de contracter un premier emprunt de 60 M€ en 2021 auprès des partenaires bancaires classiques pour couvrir les besoins de l'année 2022, soit une contribution d'environ 14,1 M€ pour le Département du Nord. Parallèlement, des négociations sont menées avec la Banque Européenne d'Investissement pour conclure un emprunt le plus important possible. Un complément d'emprunt devra probablement être trouvé pour boucler l'emprunt global.

La contribution prévisionnelle restant à verser au 31.12.2021 détaillée ci-dessous représente la somme maximale possible des emprunts des CT, soit 197,4 M€ pour le Département du Nord :

Montants prévisionnels En millions d'euros	Contribution totale	Contribution au 31.12.2021	
		Versée	Restant à verser
Région Hauts-de-France	382,0	34.5	347.6
Département du Nord	217,0	19.6	197.4
Département du Pas de Calais	141,0	12.8	128.2
Département de l'Oise	108,1	9.8	98.3
Département de la Somme	76,0	6.8	69.2
TOTAL	924,1	83.5	840.6

La SCSNE fournira un plan de levée de dette spécifique aux CT, actualisé chaque année et approuvé par son Conseil de Surveillance, détaillant le calendrier de mobilisation des emprunts ainsi qu'un échéancier d'annuités.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'approuver le projet de convention d'exécution entre la Société du Canal Seine Nord Europe (SCSNE) et les collectivités territoriales signataires de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe dans les termes du document joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
22 003 OP 001	22 003 E08	218 000 000	18 782 723,96	217 000 000 (dont 18 782 723.96 déjà engagés)

Christian POIRET
Premier Vice-Président

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 février 2021

OBJET : Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local - Ajustement des enveloppes.

ACTIONS D'INTÉRÊT LOCAL (AIL)

Compte tenu du renouvellement général des Conseils départementaux cette année, le Conseil départemental a reconduit le dispositif « Actions d'Intérêt Local », pour une période de 6 mois, jusqu'à l'installation de la prochaine assemblée délibérante, selon les mêmes dispositions que celles préalablement définies en 2020 (délibération n° 2020/DAT/477 du 14/12/2020).

Pour ce faire, l'enveloppe 2021 a été calculée sur la base de la population connue en 2020, proratisée au nombre de mois prévisionnels restants du mandat 2021 de la présente assemblée, car les chiffres INSEE de la population nordiste n'étaient pas connus.

En effet, les montants des enveloppes cantonales sont actualisés chaque année en fonction de l'évolution de la démographie cantonale, selon les données du recensement publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Ces données sont maintenant disponibles. Il est donc proposé de réajuster ces enveloppes votées en décembre dernier.

La population nordiste (population légale totale) a augmenté de 1 629 habitants : de 2 635 255 habitants en 2020 à 2 636 884 habitants au 1^{er} janvier 2021 ; l'enveloppe AIL globale annuelle, arrondie à l'euro entier le plus proche, est donc fixée à 2 241 351 €, en application de la délibération DAT/2020/30 du 3 février 2020 portant le montant à 0,85 €/habitant.

Par ailleurs, il a été délibéré que le solde non utilisé en 2020 de chaque enveloppe cantonale concernée, déduction faite du montant des masques et des colis alimentaires distribués par les conseillers départementaux lors de la crise sanitaire, serait réinscrit sur l'exercice 2021, sous réserve de l'approbation du budget 2021.

Ce solde de 166 945,50 € vient en complément du prorata temporis de l'enveloppe 2021 qui s'élève à 1 120 677 € (arrondie à l'euro près pour chaque dotation), calculée jusqu'au renouvellement de l'assemblée prévue en juin 2021.

Ainsi, le total de l'enveloppe AIL 2021 proratisée pour une période de 6 mois, de janvier à juin 2021, est fixée à 1 287 623 € (arrondie à l'euro près pour chaque dotation). La répartition 2021 par canton en résultant est jointe en annexe n° 1.

Les Conseillers départementaux pourront proposer une liste d'actions à financer qui seront approuvées lors des assemblées délibérantes (Commission permanente ou Conseil départemental) du mandat restant à courir.

Je propose au Conseil départemental :

Pour les Actions d'Intérêt Local :

- d'ajuster les montants des enveloppes cantonales en fonction de la démographie cantonale de l'année 2021, selon les conditions précisées au rapport et proratisées jusqu'à l'installation du prochain Conseil départemental, en annexe n° 1 pour un montant total de 1 287 62 € ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental 2021, sous réserve de son approbation, à l'opération 35001OP001.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35001OP001	35001E15	2 500 000	0	0

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DU 15 FÉVRIER 2021**

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DAT/2021/5
(dossier n°4 du Président)**

OBJET : Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local - Ajustement des enveloppes.

EXPOSE DES MOTIFS

L'amendement proposé a pour objectif de rectifier une erreur contenue dans le premier alinéa du dispositif sur le montant total des enveloppes cantonales. Il est indiqué la somme de 1 287 62 € alors que la somme exacte est de 1 287 623 €.

DISPOSITIF

La première proposition de décision reprise dans les conclusions du rapport est modifiée comme suit :

- d'ajuster les montants des enveloppes cantonales en fonction de la démographie cantonale de l'année 2021, selon les conditions précisées au rapport et proratisés jusqu'à l'installation du prochain Conseil départemental, selon l'annexe n° 1, pour un montant total de 1 287 623 € ;

**Jean-René LECERF
Président du Département du Nord**

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 15 février 2021

OBJET : Extension du périmètre de l'Etablissement Public Foncier du Nord - Pas-de-Calais au territoire de la Somme - Avis du Département du Nord

L'Etablissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais a été créé par le décret N°90-1154 du 19 décembre 1990, après que les avis du Conseil régional et des Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais ont été recueillis.

Par délibération du 19 novembre 1990, le Bureau du Conseil général du Nord avait ainsi émis un avis favorable à la création de cet établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial.

Initialement destiné à la reconversion des friches industrielles et minières, l'Etablissement Public Foncier a étendu ses interventions à de multiples volets de l'aménagement des espaces urbains, naturels ou économiques, et à la gestion des risques naturels et technologiques. Il est devenu un acteur majeur de l'aménagement des territoires qui œuvre en cohésion avec l'action locale, puisqu'il n'intervient pour les collectivités que dans le cadre de conventions.

Après la fusion des Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie au 1^{er} janvier 2016, une démarche de concertation avec les collectivités territoriales picardes a été menée par l'Etablissement Public Foncier, avec le soutien des services de l'Etat. L'Etablissement Public Foncier a, notamment, organisé des rencontres avec les collectivités dans les chefs-lieux des trois départements de l'ancienne Région Picardie en 2018. La poursuite de ces concertations informelles jusqu'à la fin de l'été 2020 a permis au Préfet de Région, chargé d'une mission de préfiguration, de proposer une extension du périmètre d'action de l'Etablissement Public au territoire de la Somme.

Fort de cette future extension de périmètre et dans le cadre de son programme pluriannuel d'intervention 2020-2024, l'Etablissement Public Foncier, dont le statut juridique n'est pas modifié, entend être un acteur de la relance économique.

1) La consultation du Département du Nord

Initiée par une lettre de saisine du Préfet de Région du 10 décembre 2020, la concertation officielle comporte la saisine pour avis de la Région Hauts-de-France, des trois Départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, des quatre groupements déjà membres de droit (la Métropole Européenne de Lille, les Communautés Urbaines de Dunkerque et d'Arras) ou appelé à le devenir (la Communauté d'Agglomération d'Amiens), ainsi que des 46 autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre des trois départements et des 6 communes de plus de 20 000 habitants appartenant à un EPCI non compétent en matière de planification (Annexe 1 du présent rapport).

Le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement est également consulté.

La consultation porte sur le projet de décret joint au rapport (Annexe 2).

- 5 -

Ce projet de décret prévoit un changement de nom de l'établissement qui deviendrait « l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France », même si l'article 1^{er} précise que cet établissement « est compétent sur l'ensemble du territoire de la région Hauts-de-France à l'exception des départements de l'Aisne et de l'Oise ».

Outre le nom et le périmètre d'intervention, la consultation porte également sur les modalités de gouvernance.

2) La modification des conditions de gouvernance pour associer les collectivités de la Somme

La future entrée des représentants du Département de la Somme, de la Communauté d'Agglomération d'Amiens et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la Somme, induit une modification de la composition du Conseil d'administration, de celle du Bureau et l'augmentation du nombre de Vice-présidents.

- Conseil d'administration :

Le projet de décret propose une composition du Conseil d'administration qui conserve le schéma global (nombre total de 28 membres avec répartition entre 24 représentants des collectivités territoriales et 4 représentants de l'Etat, à l'identique du conseil sortant).

Les modifications tendent à rééquilibrer la représentation des différents niveaux de collectivités locales et à assurer une égale représentation des territoires.

Le projet de décret maintient la parité initiale entre le collège des représentants de la Région et celui des représentants des départements, mais ces deux collèges passent de 8 à 6 titulaires, car le nouvel équilibre renforce la représentativité des EPCI à fiscalité propre et des communes.

En effet, outre le fait que la Communauté d'Agglomération d'Amiens devienne le quatrième regroupement à avoir son propre représentant titulaire, le collège des autres EPCI et communes non membres passe de 5 à 8 représentants, soit au total 12 représentants (autant que le total des représentants de la Région et des Départements).

Le collège des autres EPCI et communes non membres est complémentaire de celui des quatre groupements membres de droit, de telle sorte que chaque territoire départemental soit représenté par le même nombre de membres titulaires du Conseil d'administration.

Ainsi, sans prendre en compte le territoire d'élection des Conseillers régionaux siégeant au Conseil d'administration, une égale représentation des trois territoires départementaux est assurée par le décret avec 6 représentants titulaires chacun.

Chacun des trois Conseils départementaux désignera en son sein 2 représentants titulaires et 2 suppléants (le Département du Nord est actuellement représenté par 4 titulaires et 4 suppléants).

Aux quatre membres avec voix consultative représentant les trois chambres consulaires de région et le Comité économique, social et environnemental régional, s'ajoutera un représentant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

- Présidence et Vice-présidences :

La présidence de l'établissement reste réglementairement acquise à un représentant de la Région. Outre le Président, le Conseil d'administration doit désormais élire trois vice-présidents (contre deux auparavant). Chacun est issu d'un collège distinct : un vice-président est également choisi parmi les représentants de la Région, un autre l'est parmi les représentants des départements et un autre est pris dans les représentants des EPCI et des communes.

- Bureau :

Le nombre de membres du Bureau passe de 8 à 9 pour tenir compte de l'ajout d'un troisième vice-président. Le Bureau est élu par le Conseil d'administration (sauf le représentant de l'Etat qui est désigné par les membres de son collège). Il est composé du Président, des 3 vice-présidents, de 2 autres membres représentant les départements et de 2 autres membres représentant les EPCI et les communes.

L'équilibre entre les trois niveaux de collectivités est établi à 2 membres représentant la Région, 3 représentant les départements et 3 représentant le bloc communal.

Comme pour le Conseil d'administration, une égale représentation des trois territoires départementaux est assurée par le décret avec 2 représentants chacun (hors Président et vice-président représentant la Région).

Enfin, le projet de décret prévoit que :

- le Conseil d'administration et son Bureau pourront tenir leurs réunions en visioconférence ;
- et, lorsque l'urgence nécessite une décision du conseil ou du bureau dans des délais trop brefs pour qu'elle puisse être prise dans une séance ordinaire, le Président pourra, à titre exceptionnel, décider de recourir à une procédure de consultation écrite des membres de l'organe concerné (seules peuvent être soumises à une telle procédure les décisions d'approbation de conventions et de transactions, et la détermination des conditions de recrutement du personnel).

Les collectivités consultées doivent faire connaître par délibération l'avis de leurs assemblées sur ce projet de décret dans les 3 mois à compter de la saisine. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Je propose au Conseil départemental :

- de donner un avis favorable au projet de décret figurant en annexe 1 au rapport, relatif notamment à l'extension du périmètre de compétence géographique de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais au territoire du département de la Somme, au changement de nom de cet établissement et aux modifications apportées aux modalités de sa gouvernance.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 15 février 2021

OBJET : Répartition d'une enveloppe complémentaire au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).

Depuis 2012, il appartient au Département du Nord, en vertu de l'article 1648 A du Code Général des Impôts, de répartir le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), selon des critères objectifs, en faveur des communes et des groupements de communes défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou par l'importance de leurs charges.

La répartition du FDPTP au titre de l'exercice 2020 a été délibérée par le Conseil départemental à l'occasion de la séance du 16 novembre. Celle-ci opère la reconduction des critères, ainsi que du dispositif d'écrêttement, maintenu à 30 %, visant à limiter le gain ou la perte pour les entités bénéficiaires par rapport à la dotation perçue l'année précédente.

Par courrier du 12 décembre 2020, la Préfecture a notifié au Département une enveloppe complémentaire de 885 316,88 € à répartir dans le cadre de ce fonds, correspondant à des rôles supplémentaires de taxe professionnelle émis au titre d'années antérieures.

Il est proposé au Conseil départemental d'attribuer ce montant de manière à ce que les communes et groupements de communes bénéficient de la somme qui aurait été versée s'il avait été réparti en 2020.

Ainsi, comme pour la répartition au titre de l'exercice 2020, 94,8 % de cette enveloppe complémentaire seront versés aux communes et 5,2 % aux groupements. Ces sommes seront réparties entre les entités non écrêtées à l'issue de la répartition adoptée le 16 novembre, au prorata de la somme ayant été attribuée à ces mêmes entités.

Le mécanisme de minimum garanti et de plafonnement évoqué précédemment est maintenu dans le cadre de la répartition complémentaire.

De cette façon, les communes et groupements de communes ne pourront, en cumulant la dotation au titre de 2020 et la dotation complémentaire, perdre ou toucher plus de 30 % de la somme perçue en 2019.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la répartition de l'enveloppe complémentaire du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle conformément à l'annexe jointe ;
- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 15 février 2021

OBJET : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement le principe visant à pourvoir des postes par des agents statutaires.

La loi de transformation du 8 août 2019 est venue modifier les articles 3-3-2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en permettant désormais à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégorie A, B ou C par des contrats d'une durée maximale de 3 ans à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il s'agit, dans tous les cas, d'une procédure dérogatoire.

Le Département doit faire face à des départs réguliers (retraite, mutations, disponibilités, etc...). Ainsi, il lui faut anticiper la nécessité de pourvoir à ces postes par des agents contractuels. Pour ce faire une délibération est impérative.

Cette délibération précise le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération.

Les motifs pouvant amener le Département à recruter des agents contractuels sur des postes existants lorsque les procédures de recrutement d'agents statutaires n'ont pas abouti sont les suivants :

- certains postes, en raison de la spécificité de leurs missions, nécessitent le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée.
- des tensions sur le marché du travail ne permettent pas toujours le recrutement d'agents fonctionnaires en nombre suffisant pour certains types d'emplois : lorsque le nombre de lauréats est insuffisant pour pourvoir tous les emplois ou que peu de lauréats de concours présentent les qualifications recherchées par le Département.

Conformément à la réglementation citée ci-dessus, il est demandé à l'Assemblée départementale d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les emplois présentés en annexe, lorsque le recrutement d'un agent titulaire sur ce poste n'aura pas été possible.

La délibération DRH/2020/118 du 24 avril 2020, complétée par d'autres délibérations en 2020, précise la liste d'emplois pouvant être pourvus par des emplois contractuels, liste qui sera régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail. Les agents non titulaires percevront au maximum une rémunération équivalente à celle d'un agent titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des agents titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter la délibération DRH/2020/118 susmentionnée ;
- de m'autoriser à procéder au recrutement d'agents contractuels pour les 2 postes détaillés en annexe 1 jointe au rapport lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	79553259	0	136730

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 15 février 2021

OBJET : Stratégie opérationnelle en faveur de l'inclusion numérique des Nordistes

Le numérique est aujourd’hui omniprésent dans la vie quotidienne des Français. Alors que la dématérialisation se développe, certains usagers éprouvent des difficultés à prendre en main les outils numériques et ne peuvent ainsi accéder à de nombreux services publics.

Dans son rapport annuel de 2020, le Défenseur des droits a ainsi averti sur l'inégalité d'accès aux services publics face à la dématérialisation. L'usage des outils numériques comporte, selon lui, « un risque de recul de l'accès au droit et d'exclusion pour de très nombreux usagers ».

En 2019, 38 % des usagers d'internet français manquaient au moins d'une compétence leur permettant d'utiliser correctement le numérique dans leur quotidien : utilisation logicielle, accès à l'information, résolution d'un problème ou communication (étude INSEE).

Cette fracture numérique s'aggrave, ainsi que ses conséquences. Le confinement lié à la crise de la Covid 19 a révélé que les personnes coupées du numérique souffraient plus sur le plan personnel et professionnel, que celles qui ont pu poursuivre leur activité professionnelle, accéder aux commerces et services du quotidien, grâce au numérique.

Dans les Hauts-de-France, si les réseaux à très haut débit sont bien développés, 800 000 habitants, soit un habitant sur sept, sont considérés par l'INSEE¹ en situation d'illectronisme, dont plus de 325 000 dans le Nord.

Grâce au volontarisme des collectivités, notamment via le syndicat mixte La Fibre numérique 59/62, les infrastructures numériques se sont en effet largement développées sur le territoire nordiste. Néanmoins, l'enjeu de la transformation numérique est également culturel.

La répartition géographique de ces populations est en correspondance avec les territoires prioritaires du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), dont les territoires en renouveau (Pacte Sambre – Avesnois Thiérache, Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis) qui ont tous intégré un volet inclusion numérique dans leurs programmes d'actions.

La montée en compétence numérique apparaît comme une priorité pour garantir l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière, l'accès de tous aux services et l'adaptation aux évolutions du travail. L'accès aux technologies du numérique est aussi un facteur de cohésion territoriale et de montée en compétences des habitants des territoires pour favoriser leur autonomie.

Les actions menées en faveur de la lutte contre l'illectronisme doivent permettre à l'ensemble de la population, à tous les âges de la vie, d'acquérir des compétences numériques et de profiter des opportunités et des services offerts par le numérique.

¹ https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/4986976/np_ina_118.pdf

Le 18 décembre 2017, le Département du Nord votait un grand plan de transformation digitale de la collectivité. Celui-ci inclut :

- la dématérialisation des processus administratifs, indispensables à la mise en place de services en ligne (accès direct des citoyens aux dispositifs et prestations les concernant),
- la digitalisation des différents canaux, qu'il est possible de mettre en œuvre dans les relations des usagers avec l'Administration départementale.

Le Département du Nord, chef de file des solidarités humaines et territoriales, souhaite aujourd'hui conforter son rôle en mobilisant ses moyens et compétences pour favoriser l'accès aux usages du numérique à tous les Nordistes, en lien avec l'Europe, l'Etat et les collectivités, notamment dans le cadre des stratégies nationales « prévention et lutte contre la pauvreté », « société numérique » et des Plans de relance. C'est en ce sens également, que le Comité local en travail social et développement social du Nord anime une commission pluri-institutionnelle « Travail social et numérique ».

Fruit de travaux transversaux approfondis, la présente délibération propose une stratégie opérationnelle permettant de répondre à 4 enjeux essentiels :

- améliorer le service public dans une approche inclusive,
- accompagner l'usager dans ses démarches numériques,
- rendre autonome les habitants dans les différents usages du numérique,
- intégrer la trajectoire Nord durable.

La stratégie d'inclusion numérique départementale se structure autour de trois grands axes :

- accompagner et favoriser l'autonomie des usagers dans la transition numérique,
- développer une offre de services adaptée aux besoins actuels et futurs des usagers,
- renforcer les compétences et les équipements des agents départementaux dans le domaine numérique

I. ACCOMPAGNER ET FAVORISER L'AUTONOMIE DES USAGERS DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la stratégie nationale pour un numérique inclusif, de nouvelles actions seront impulsées dans le courant du premier semestre 2021.

1. La délivrance de Pass numériques par les services départementaux

Le dispositif « Pass numérique » mis en place dans le cadre du programme Société Numérique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), se matérialise par des carnets de plusieurs pass d'un montant de 10 € chacun. Les personnes en situation d'illectronisme reçoivent un carnet auprès d'une structure locale (guichet de services publics, associations, travailleurs sociaux, etc.), leur permettant de participer à un atelier d'initiation ou de perfectionnement au numérique, au sein de lieux préalablement qualifiés. La structure ayant délivré la formation est contre-payée de la valeur du pass.

Par délibération du 14 décembre 2020, le Département s'est engagé à expérimenter le déploiement de 50 000 pass sur 3 ans, financés à hauteur de 50 % par l'Etat, dont 10 000 pour l'année 2021.

Les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS), Maisons de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE), Relais autonomie et espaces France Services (fixes et mobiles), lieux privilégiés d'accueil du public, pourront délivrer ces pass numériques, notamment pour autonomiser les personnes dans leur accès au numérique.

2. La consolidation du maillage territorial de médiation numérique

Il est aujourd’hui constaté un déficit de professionnels de l’accompagnement numérique. Afin de répondre à ces nouveaux besoins, des médiateurs numériques sont déployés par les collectivités, dont le Département du Nord, pour proposer un accompagnement individuel et/ou collectif aux habitants, pour favoriser leur montée en compétence numérique. Les conseillers numériques ont principalement pour mission de :

- soutenir les Français(es) dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc... ;
- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s’informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc... ;
- rendre autonome, pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

Dans le cadre du Plan de Relance et pour aller plus loin dans cette démarche d’accompagnement, l’Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a lancé un Appel à Manifestation d’Intérêt pour financer des postes de « conseillers numériques » à hauteur de 50 000€ par poste pendant deux ans. Le Département du Nord, en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, souhaite structurer et coordonner à l’échelle du territoire le déploiement et la répartition de ces conseillers numériques en lien étroit avec les différentes collectivités et acteurs de l’inclusion numérique. Sur le plan humain, il envisage de répondre à l’AMI afin que des conseillers numériques viennent conforter les missions réalisées par les médiateurs numériques déjà présents ainsi que les services civiques positionnés en tant qu’aidants-numériques. Le maillage territorial sera établi en collaboration avec la Région et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le hub inclusif régional « les Assembleurs »² s’avérant également un partenaire précieux sur le sujet.

3. L’intégration des médiathèques du territoire en tant que relais d’inclusion numérique

Plusieurs actions menées sur certains territoires, en lien avec la Médiathèque du Nord, agissent en faveur de l’inclusion numérique. Les formations aux usages du matériel informatique et les ateliers de sensibilisation aux risques d’internet rencontrent un vif succès dans les médiathèques où ils sont proposés. Ces projets s’inscrivent pleinement dans le nouveau Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique et dans le projet « Bibliothèque Numérique de Référence ».

Il est proposé de favoriser le déploiement de ces ateliers au sein des bibliothèques/médiathèques partenaires de la Médiathèque du Nord en capacité matérielle et humaine de le faire, là où les besoins sont repérés.

Les médiathèques doivent en effet pouvoir devenir de véritables tiers-lieux locaux d’inclusion numérique. Elles constitueront également un lieu pivot pour des échanges avec les intercommunalités.

La Médiathèque Départementale du Nord a récemment conforté en ce sens son équipe dans les domaines suivants : « communication et numérique » et « illettrisme et accessibilité », afin de contribuer au déploiement d’actions de lutte contre l’illectronisme par ses partenaires dans les territoires.

<https://les.assembleurs.co/>

4. Collège numérique : une politique volontariste en faveur de l’inclusion des collégiens et de leurs familles

L'inclusion numérique des Nordistes commence ^{- 1/3 -} dès le plus jeune âge et se poursuit lors de l'entrée au collège.

Le 25 mars 2019, la délibération portant sur la stratégie de développement des usages du numérique éducatif et des pratiques innovantes (DESC/2019/57) présentait l'ambition du Département et la déclinaison sur l'ensemble des champs de sa compétence.

La délibération « Collège numérique : bilan 2020 et perspectives 2021 » (DE/2021/16), présentée simultanément au présent rapport, dresse un bilan de l'ensemble des thématiques liées à l'activité du collège numérique et propose des perspectives et pistes de développement, notamment concernant la lutte contre l'illectronisme en collège et dans les familles. Elle constitue la déclinaison thématique de la stratégie opérationnelle dans le cadre du numérique éducatif.

5. Mailler le département d'espaces d'accompagnement aux usages numériques

Le Département du Nord a décidé d'adhérer au hub numérique inclusif régional « les Assembleurs » en décembre 2020, dans le cadre de sa délibération sur les Pass numériques. Dans une logique d'équité territoriale, « les Assembleurs » accompagnera le Département dans les 4 axes transversaux qui structurent son action en matière d'inclusion numérique : l'animation, la formation, l'accompagnement et la mutualisation.

Le Département a également développé certains partenariats avec les territoires. Depuis 2017, le Département accompagne ainsi le développement de centres sociaux connectés (subvention de 70 000 € attribuée à la Fédération des Centres Sociaux du Nord-Pas-de-Calais) et contribue par ce biais à permettre un accès au numérique au plus près des usagers (49 centres sociaux connectés dans le Nord en 2020). Le Département du Nord poursuivra cet accompagnement et soutiendra la stratégie de développement du numérique de la Fédération des Centres Sociaux du Nord-Pas-de-Calais.

Le Département soutiendra des initiatives territoriales, à l'image du projet « Tourcoing Inclusif Proximité Solidarité » (Tips), porté par le Centre Communal d'Action Sociale de Tourcoing, et le développement en territoires de tiers-lieux numériques et de relais numériques, tels que ceux portés par Emmaüs Connect.

Une prochaine délibération viendra compléter les modalités de ces partenariats.

II. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DES USAGERS

1. Proposer un véritable accueil numérique au sein des services départementaux accueillant du public

En complément de l'accueil physique essentiel, assuré par les agents départementaux, il convient de proposer aux usagers de pouvoir accéder à un certain nombre d'informations et de services en ligne. A ce titre, l'installation de postes informatiques en libre accès, de bornes et de tables numériques est en cours de déploiement dans les services ayant pour mission d'accueillir et accompagner le public dans ses démarches, principalement les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS).

Les France Services constituent une innovation en matière d'accès aux services publics pour les Français. En permettant à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Le Département propose aujourd'hui six France Services², sous la forme de 3 structures fixes et 3 itinérantes, et compte développer dans les prochaines semaines un nouveau projet itinérant dans les Flandres. Les 4 structures départementales labellisées en 2020 ont permis d'accompagner plus de 10 000 usagers. En partenariat étroit avec l'Etat,

² France Services fixes : A Hondschoote, Le Cateau-Cambrésis, Bruay-sur-l'Escaut et itinérantes dans l'Avesnois, le Cambrésis et le Douaisis.

le déploiement de Dispositif de Recueil Mobiles (DR Mobiles) dans les « Camions bleus » permettra aux Nordistes de réaliser directement leurs démarches liées aux titres sécurisés (ANTS). 1/3

Enfin, le Département positionne, en appui des autres professionnels, des jeunes en Service civique en tant qu'accompagnateur numérique, afin d'expliquer et rassurer les usagers sur l'utilisation des outils numériques.

2. Rendre accessibles à tous les sites internet et documents administratifs

Les règles relatives à l'accessibilité numérique sont définies dans le Référentiel Général d'Amélioration d'Accessibilité (RGAA version 4), créé dans le cadre de la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005. A l'instar des sites ayant vu le jour dernièrement (*Nord info*, nouveaux sites des équipements culturels départementaux), le Département fait basculer l'ensemble de ses sites internet au regard des nouvelles normes RGAA.

Un référent accessibilité au sein de l'administration sera nommé pour assurer le respect de ces obligations, en collaboration avec les services et la Direction de la communication. A cette fin, les audits d'accessibilité seront systématisés pour chaque nouveau site mis en production. Le Département engagera prochainement un schéma pluriannuel de mise en conformité des sites existants avec le RGAA.

Conformément au RGAA, le Département rend également accessibles ses contenus en ligne, en systématisant par exemple le sous-titrage et la transcription textuelle des contenus audiovisuels. Dans une démarche volontariste, il souhaite aller plus loin en développant le recours à la méthode Facile A Lire et Comprendre (FALC), pour rendre les informations compréhensibles par tous, y compris par les usagers en situation de handicap ou qui présentent des difficultés de lecture. Cette évolution passe notamment par une adaptation, sur le fond comme sur la forme, des contenus publiés sur ses sites internet (vocabulaire, syntaxe, mise en page...).

Une prochaine délibération opérationnelle viendra préciser le plan d'actions dédié à l'accessibilité numérique des sites du Département.

Enfin, une étude est en cours relative à l'implémentation de chatbots³ dans les sites internet.

3. Soutenir l'économie circulaire du numérique tout en favorisant l'inclusion numérique

Le parc informatique vient d'être transformé par le déploiement massif du télétravail au sein de l'administration. De ce fait, de nombreux équipements fixes en parfait état peuvent être reconditionnés.

Dans la Région Hauts-de-France, des associations développent des programmes de mise à disposition de matériel informatique reconditionné à prix solidaire pour les personnes en situation de fracture numérique.

Le Département du Nord souhaite engager ainsi prochainement un partenariat avec Emmaüs Connect. En contrepartie du matériel récupéré, la structure pourrait accueillir des publics en situation d'illectronisme identifiés et orientés par le Département, afin qu'ils puissent bénéficier de formations et acquérir si besoin du matériel informatique à prix solidaire.

Une prochaine délibération permettra de formaliser les engagements réciproques et d'assurer le suivi de ce partenariat. La démarche, en plus de favoriser l'inclusion numérique, s'inscrit pleinement dans la politique Nord durable, adoptée par le Département en 2019.

³ Boîtes de discussion automatisées permettant de répondre aux interrogations de l'usager qui recherche une information sur les sites et applications du Département.

III. RENFORCER LES COMPÉTENCES^{1/3} ET LES ÉQUIPEMENTS DES AGENTS DÉPARTEMENTAUX DANS LE DOMAINE NUMÉRIQUE

1. Des agents massivement équipés en matériel informatique

Depuis 2017, le télétravail est expérimenté au sein des services départementaux. En 2020, la crise sanitaire a nécessité un déploiement maximal de l'environnement numérique des agents (ordinateurs portables, nouvelles solutions collaboratives et de communication à distance, etc.) : 5 800 agents ont ainsi été en capacité de télétravailler, 66 % se prononçant en faveur de cette nouvelle organisation du travail et 75 % se disant satisfaits de sa mise en œuvre. En parallèle, la visioconférence a été utilisée par 78 % des agents.

Le Département investit aujourd’hui pour capitaliser sur les usages numériques et les inscrire durablement dans son fonctionnement. Dans le prolongement de sa délibération-cadre sur l’innovation de février 2020, il déployera des solutions logicielles innovantes et sécurisées, en portant une attention accrue à la satisfaction des besoins des utilisateurs, d’un point de vue ergonomique, comme du développement continu de leurs compétences.

2. Le programme de formation des agents départementaux

Le Département connaît de nombreux changements dans le domaine numérique, liés aux évolutions réglementaires, à la demande des usagers, aux nouveaux modes de travail (dont le télétravail) et plus largement à la digitalisation des services. La conduite de ces changements doit intégrer la préservation de la dimension humaine et apporter aux agents efficacité, performance individuelle et collective. Pour cela, les agents doivent être outillés, formés et accompagnés.

Les agents départementaux ont aussi des besoins numériques en tant que citoyen, à titre professionnel comme personnel. Le Département en tant qu’employeur se mobilise pour les accompagner dans le développement de ces compétences clés, nécessaires pour leur employabilité et leur bien-vivre.

Cette montée en compétences de l’ensemble des 10 000 agents et assistants familiaux aux usages numériques constitue donc aujourd’hui un défi majeur.

Pour y parvenir, le Département, en tant qu’employeur, s’engage de façon volontariste dans un programme axé sur le déploiement en 2021 de trois volets :

- évaluation individuelle,
- formation adaptée (au métier, au niveau, aux besoins, en lien avec l’évaluation),
- assistance personnalisée.

L’objectif est de permettre à chacun de progresser dans l’utilisation des outils numériques, du socle de compétences de base, aux expertises logicielles plus pointues. Le Département s’appuiera en particulier sur un ensemble de services en ligne (évaluation, développement et certification des compétences numériques), permettant aux agents qui le souhaitent de se voir attribuer une certification permettant de valoriser leurs compétences et de conforter leur engagement.

Le développement des compétences numériques des agents aura des effets vertueux sur deux enjeux stratégiques pour le Département : la qualité des données (de santé, à caractère personnel, stratégiques et décisionnelles...) et la sécurité de son système d’information.

En effet, les premiers producteurs et utilisateurs des données départementales sont les agents. Leur montée en compétences permettra de limiter les erreurs et réduire les délais. Quant à la sécurité des systèmes d’information (SI), elle est étroitement liée aux bons usages et réflexes des agents (parallèlement à l’investissement réalisé dans la consolidation de l’infrastructure technique), ainsi qu’à l’application du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Le développement des compétences des agents ^{- 1/3 -} revêt donc de nombreux enjeux, à la fois de qualité de vie au travail et de service public.

3. La formation à la médiation numérique en travail social d'agents départementaux

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit de former les professionnels pour qu'ils soient en capacité d'appréhender et de mobiliser l'environnement numérique comme un outil d'intervention et/ou d'accompagnement social et éducatif au service des personnes.

La formation prévue dans ce cadre visera à développer chez les professionnels une démarche réflexive et éthique, qui leur permette d'évoluer avec confiance et lucidité dans un environnement numérique et d'agir en conséquence.

Elle reposera sur 3 grands objectifs :

- mieux appréhender la culture numérique pour adapter ses pratiques professionnelles aux besoins des personnes et aux enjeux du travail social,
- penser l'accompagnement des personnes aux usages du numérique et analyser les modalités de coopération avec les acteurs de l'inclusion numérique,
- identifier les ressources des technologies numériques comme levier de la participation des personnes et de l'innovation sociale.

IV. LA GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE D'INCLUSION NUMÉRIQUE

Le comité de pilotage inclusion numérique animé par le Vice-président à l'Innovation et composé des représentants des différentes directions concernées par le domaine de l'inclusion numérique, veillera à la mise en œuvre, à la coordination et à la communication relative des différentes actions proposées dans le présent rapport. Il se réunira au minimum deux fois par an pour mettre à jour sa feuille de route.

Pour favoriser la coordination et la subsidiarité dans les territoires, le Département veillera à la bonne articulation des actions menées par ses services avec celles de l'Etat, de la Région et des EPCI, ainsi qu'avec celles des têtes de réseau de l'inclusion numérique dans le Nord.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la stratégie opérationnelle en faveur de l'inclusion numérique des Nordistes, selon les modalités décrites dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à solliciter les financements nécessaires à sa mise en œuvre, notamment auprès de l'Europe et de l'Etat notamment via l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires ;
- de m'autoriser à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 15 février 2021

OBJET : Projet de regroupement des services départementaux du Nord à Lille, acquisition de parcelles appartenant à la Métropole Européenne de Lille.

Par délibération n° DB/2016/580 du 12 décembre 2016, le Conseil départemental a approuvé le principe du recours à un marché de partenariat en vue de la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord sur le site du Forum à Lille.

Celle-ci implique d'importants travaux : la déconstruction de l'actuel immeuble « Le Forum » et la construction d'un nouvel immeuble « Le Forum » d'environ 30 000 m² de surface de plancher. Elle s'accompagne de la réalisation d'un programme de valorisation foncière, à savoir la construction d'un ensemble de bâtiments d'une surface de plancher équivalente sur un ensemble de parcelles à céder par le Département.

Dans le cadre de cette opération, le Département doit se rendre propriétaire d'une surface constituée des parcelles cadastrées TN n°s 14, 15, 19, 20 et 22 pour environ 1 245 m² appartenant à la MEL (cf plan ci-annexé).

Par délibérations n°s DAI/2017/84 et DAI/2017/220 des 27 mars et 3 juillet 2017, le Département avait accepté le principe du transfert des parcelles de la MEL de domaine public à domaine public, à l'euro symbolique, avec en compensation la prise en charge de l'aménagement des espaces publics métropolitains limitrophes.

Par acte administratif du 17 octobre 2017, il avait été procédé au transfert entre la MEL et le Département, des parcelles concernées.

Néanmoins, cette cession de domaine public à domaine public ne pouvait être envisagée car le Département n'avait plus la compétence en matière de voirie sur le périmètre territorial de la MEL.

Par délibération n° DAI/2019/301 du 7 octobre 2019, le Département a donc :

- annulé les décisions des 27 mars et 3 juillet 2017,
- constaté la nullité de l'acte administratif du 17 octobre 2017,
- approuvé l'acquisition auprès de la MEL, après désaffection et déclassement, desdites parcelles TN n°s 14, 15, 19, 20 et 22 moyennant le prix d'un euro symbolique.

En contrepartie de la cession de ce foncier, il a été à nouveau convenu que le Département, par le biais d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, réalisée par l'intermédiaire de son marché de partenariat la requalification des alentours du site par la prise en charge du réaménagement des abords immédiats du projet (parties avenue Charles Saint-Venant et rue Gustave Delory, accès au square Germaine Tillon) notamment des trottoirs, des réseaux et accès relevant de la compétence métropolitaine.

- 1/4 -

Les échanges qui se sont déroulés ces derniers mois entre le Département et la MEL ont abouti à privilégier un autre scénario dont il ressort que le Département procède à l'acquisition auprès de la MEL des parcelles cadastrées section TN n°s 14, 15, 19, 20 et 22 moyennant le prix net vendeur de 672 000 € Hors Frais, TVA en sus, (selon avis conforme délivré par le Service des Domaines le 1^{er} décembre 2020). La délibération du 7 octobre 2019 n'a donc plus vocation à être mise en œuvre.

Afin de permettre cette acquisition, la MEL a, au terme de la délibération du 13 novembre 2020, procédé au déclassement desdites parcelles en vue de leur cession.

Je propose au Conseil départemental :

- d'annuler les décisions prises par délibération du 7 octobre 2019 (n° DAI/2019/301), relatives à l'acquisition des parcelles sises à Lille, cadastrées section TN n°s 14, 15, 19, 20 et 22 pour un montant d'un euro symbolique ;
- d'annuler les décisions prises par délibérations n°s DAI/2017/84 et DAI/2017/220 des 27 mars et 3 juillet 2017 et ainsi de constater la nullité de l'acte administratif du 17 octobre 2017 ;
- d'approuver l'acquisition auprès de la MEL des parcelles sises à Lille, cadastrées section TN n°s 14, 15, 19, 20 et 22 pour environ 1 245 m² moyennant le prix global de 672 000 € Hors Taxes et Hors Frais d'acte, TVA en sus, les frais d'acte devant être partagés par moitié entre le Département et la Métropole Européenne de Lille (MEL) ;
- de m'autoriser à signer tous avant-contrats, actes et documents correspondants ainsi que ceux qui en seraient la suite et la conséquence ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération 33003OP006 du budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
33003OP006	33003E11	143761860		881400

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DU 15 FÉVRIER 2021**

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DI/2020/450 (1.4)

OBJET : Projet de regroupement des services départementaux du Nord à Lille, acquisition de parcelles appartenant à la Métropole Européenne de Lille

EXPOSE DES MOTIFS

Les négociations récemment menées entre le Département et la MEL ont amené à une redéfinition du prix de cession des parcelles TN n°s 14, 15, 19, 20 et 22, pour un montant de 3 250 000 € Hors Taxes. Par ailleurs il a été entendu que le Département supporterait seul la totalité des frais d'acte.

Ce montant a été revu, les parcelles en question constituant un élément essentiel du projet de réaménagement global du site, et fédérateur de la refonte urbaine du carrefour Delory – Saint-Venant. Leur positionnement dans le périmètre de l'îlot fait de ces entreprises un apport incontournable pour l'opération générale. Plus particulièrement, dans le cadre du projet d'accompagnement immobilier Agora, la charge foncière supportée par ces entreprises est significative.

La MEL a donc demandé que cette valeur stratégique soit prise en considération et vienne abonder l'estimation initiale de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

DISPOSITIF

En conséquence, il convient de modifier comme suit le 4^{ème} alinéa des propositions de décisions :

- d'approuver l'acquisition auprès de la MEL des parcelles sises à Lille, cadastrées section TN n°s 14, 15, 19, 20 et 22 pour environ 1 245 m² moyennant le prix global de 3 250 000 € taxes en sus et hors frais d'acte, lesdits frais d'acte étant à la charge du Département.

Les incidences financières sont ainsi modifiées :

Code Grand Angle		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
33003OP006	33003E11	143 761 860 €		3 950 000 €

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 15 février 2021

OBJET : Avis relatif aux Projets Territoriaux de Santé Mentale.

I. Contexte réglementaire :

L'article 69 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 fait évoluer la politique de santé mentale et l'organisation de la psychiatrie en reconnaissant le caractère transversal de la santé mentale et en prévoyant la mise en œuvre de Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM).

Les PTSM sont élaborés par l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, représentants des collectivités territoriales concourant à cette politique : l'élaboration du diagnostic territorial partagé et du projet territorial de santé mentale constitue une démarche partenariale rassemblant l'ensemble des acteurs du champ de la santé mentale. Elle doit permettre d'établir des constats partagés entre ces acteurs et de co-construire un projet territorial centré sur la réponse aux besoins et aspirations des personnes.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) anime la démarche d'élaboration du PTSM initiée par les acteurs. Elle veille au respect des dispositions législatives et réglementaires et au bon avancement des travaux dans un délai satisfaisant. A ce titre, l'ARS s'assure d'une gouvernance équilibrée du diagnostic et du PTSM. Elle mobilise des professionnels de ses différentes directions et de la conformité du projet avec le projet régional de santé et la stratégie nationale de santé.

Le directeur général de l'ARS arrête le diagnostic, puis le PTSM après avoir sollicité pour chaque document l'avis des Conseils Locaux de Santé (CLS) ou des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) et des **Conseils Territoriaux de Santé (CTS)**, conformément à l'article L. 3221-2 du code de la santé publique.

En application de la loi, le décret 2017-1200 du 27 juillet 2017 a fixé les six priorités que doit prendre en compte chaque PTSM ; il a précisé la méthodologie et les délais maximum d'élaboration du projet territorial, le rôle des ARS et le contenu du diagnostic territorial partagé. Chaque PTSM doit répondre aux priorités suivantes :

- repérage précoce des troubles psychiques, accès aux soins et accompagnement des personnes conformes aux bonnes pratiques,
- le parcours de santé et de vie de qualité, sans rupture et s'inscrivant dans la durée, des personnes présentant des troubles psychiques graves, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de leur rétablissement et de leur insertion sociale,
- accès à des soins somatiques,
- la prévention et la gestion des situations de crise et d'urgence,
- le respect et la promotion des droits des personnes, le renforcement de leur pouvoir d'agir et la lutte contre les discriminations,
- l'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux en santé mentale.

II. Impact pour le Département du Nord :

La santé mentale est un enjeu fort pour le Département du Nord au regard des personnes qu'il accompagne, ce tout au long de la vie : troubles psychiques pendant la grossesse, en périnatalité et pendant la petite enfance (Protection Maternelle et Infantile - PMI, Service Social Départemental - SSD), enfants sous protection (surreprésentation des troubles psychiques), personnes en insertion, en situation de handicap ou âgées.

Les objectifs des PTSM croisent ceux des Commissions Territoriales de l'Autonomie (CTA) et de la démarche de « territoire 100% inclusif » ainsi que certaines fiches-actions contractualisées dans le cadre de la stratégie pauvreté et de la Prévention et de la Protection de l'Enfance.

III. Analyse des propositions :

Les PTSM comportent des points et actions très positifs :

- un territoire en adéquation avec l'organisation des réponses sociales et médico-sociales du Département ;
- une méthode participative, collaborative qui a associé les services départementaux ;
- des actions pertinentes qui visent une meilleure action collective des différents acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes concernées par des formations pour mieux se comprendre et par des coordinations structurées ;
- des CLSM intercommunaux, en particulier celui proposé à l'échelle des 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sur les Flandres qui permettra d'optimiser le portage et la coordination des actions en plus près des besoins.

Cependant, certains éléments sont à prendre en considération pour que les PTSM permettent d'améliorer la situation en santé mentale

- Une offre déjà en difficulté pour accompagner les personnes repérées actuellement :

Le taux d'équipement en psychiatrie adulte est inférieur à celui de l'Hexagone et de la Région Hauts-de-France : Nord +1,37%^o, Hexagone 1,57%^o (ARS - diagnostic territorialisé des Hauts-de-France – chiffres au 31 décembre 2015 ; Fédération régionale de santé mentale et CREHPSY (Centre de Ressource sur le Handicap Psychique) - diagnostics territoriaux de santé mentale 2018 consultables sur le site de l'ARS).

Le taux d'équipements de lits en pédopsychiatrie dans le Nord est celui le plus faible de la Région : Nord 0,65%^o, Région 0,87%^o, Hexagone 0,95%^o.

Le temps d'accès théorique aux psychiatries serait de 6,53 mois en moyenne, de 1,24 à 20,07 selon les territoires.

Les délais moyens d'accès aux Centres Médico-Psychologiques (CMP) estimés sont variables selon l'étude réalisée auprès des Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) en 2017 ; 4,8 mois en moyenne pour le département, plus de 12 mois pour les UTPAS de Haubourdin-La Bassée, **plus de 18 mois pour Seclin. A noter que ce délai va augmenter sur cette UTPAS, le CMP de Seclin ayant récemment fermé, les enfants sont orientés sur ceux de Lille.** Cette même étude porte sur l'accès aux Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) : 3,79 mois en moyenne au niveau du département, plus de 9 mois pour l'UTPAS de Gravelines-Bourbourg, plus de 12 mois pour celle de Lomme-Lambersart. Aujourd'hui les CAMSP privilient la prise en charge des tout petits. Faute de moyens, les enfants de 4 ans ne peuvent accéder à cette prise en charge.

- Le Département souhaite une action spécifique pour les enfants et jeunes adultes bénéficiant de mesures de protection de l'Enfance et la mise en œuvre concrète des recommandations de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux. Celle-ci préconise de développer les partenariats

- 2/1 -

nécessaires à la prise en charge de la santé des mineurs / jeunes majeurs protégés et d'anticiper et d'organiser la gestion des situations des épisodes de crises et/ou d'urgences médicales, en établissant des relations partenariales, des rencontres interinstitutionnelles formalisées, en identifiant les modalités de recours au service de psychiatrie pour l'accueil d'urgence et en les formalisant dans des protocoles.

- Le PTSM devrait se concrétiser par des actions portées par les partenaires. Une attention particulière sera portée à la stratégie financière de l'ARS, traduite par le lancement d'appels à projet afin de garantir qu'un plus grand nombre de projets possibles émergent sur le territoire dans les différents champs sanitaires et médico-sociaux.
- **Concernant la sensibilisation dans les collèges, il serait pertinent de bien identifier les partenaires et les opérateurs départementaux qui y interviennent : clubs de prévention, centres sociaux.**

Concernant la gestion des urgences et crises (Fiche SAS - Service d'Accès aux Soins), l'amélioration de l'organisation pour un meilleur accès à une réponse en cas d'urgences psychiatriques ou de souffrances psychiques et l'accueil de demandes de soins non-programmés est un axe essentiel pour le Département dont les services sociaux et médico-sociaux sont régulièrement confrontés à des difficultés dans le cadre de leurs suivis ou accompagnements de personnes concernées.

- **Actions spécifiques des PTSM :**

- **Concernant l'action « Crée une maison des bébés comme lieu ressources pour parents et professionnels »,** spécifique au PTSM de la Métropole lilloise, le Département serait davantage favorable à une labellisation de lieux ou d'actions déjà existants, ainsi qu'à des ressources en ligne à la place de l'identification d'un lieu unique sur un territoire aussi vaste et dense. Ceci nécessite l'articulation de ce projet avec les actions de soutien à la parentalité soutenues par le Département, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et celles financées avec l'Etat dans le cadre de la stratégie pauvreté ou de prévention et de protection de l'enfance.

- **Pour le PTSM du Hainaut**

- **Concernant les psychologues de rue,** cette action portée par l'ensemble de 4 Clubs de Prévention du Hainaut répond à de réels besoins sur le territoire. Le poste de psychologue de rue a pu être expérimenté plusieurs années. Il permet notamment de dédramatiser la question de l'accompagnement psychologique et d'amener le public vers les soins et par ailleurs, cela s'articule bien avec l'équipe mobile ado / CMP.
- **Concernant la cartographie des acteurs,** un tel outil répondrait aux attentes de coordination des acteurs, rendant visible les ressources existantes et surtout leurs complémentarités. Le poste de coordination développé dans la fiche 0 pourrait se voir confier la mise en œuvre et la gestion de ce travail. Une complémentarité avec les activités déjà menées avec la FR2SM (Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé Mentale Hauts-de-France) et le CREHPSY (Centre de Ressource sur le Handicap Psychique) serait à rechercher.
- **Concernant le référent de parcours,** le Département comprend que cette action est sous tendue par le besoin de cohérence et de coordination dans l'accompagnement de trajectoire des personnes. D'un point de vue général, cette approche gagnerait à être développée comme une partie essentielle des pratiques professionnelles quel que soit l'endroit (structure, territoire) où la personne se trouve avec une articulation avec d'autres fonctions semblables, tel que le référent de parcours de vie sociale et médico-sociale porté par le Département. Par ailleurs, une question primordiale serait de faire clarifier les règles d'accès aux différentes structures, eu égard aux difficultés que peuvent rencontrer les accompagnateurs des familles dans ce domaine. La préoccupation de mettre la personne au cœur du système reste entière.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les observations relatives aux Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTS) inscrites au rapport ;
- de transmettre ces observations à l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ainsi qu'aux Conseils Territoriaux de Santé au sein desquels le Département du Nord siège, conformément à l'article 69 de la loi du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé, afin qu'elles soient prises en compte dans les PTS.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 février 2021**

OBJET : Evolution de l'astreinte de permanence de l'Aide Sociale à l'Enfance

1- Le dispositif actuel de l'astreinte de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Par délibération n° DRH/2017/325 du 9 octobre 2017, le Conseil départemental a validé la mise en place d'une astreinte téléphonique au sein des services de protection de l'enfance pour répondre aux sollicitations des parquets en dehors des horaires d'ouverture des services.

En pratique, les interventions au titre de l'astreinte consistent à échanger téléphoniquement avec le Parquet (ou tout autre partenaire mis en lien par le parquet) sur la situation de mineurs en situation de danger grave et immédiat pour organiser leur protection dans le cadre de la mise en œuvre d'une décision administrative ou judiciaire.

Installée depuis le 30 octobre 2017, l'astreinte téléphonique des cadres de l'ASE n'est accessible qu'aux Parquets, les weekends, jours fériés et les ponts. Elle mobilise un binôme composé de responsables disposant d'une délégation de signature en matière d'ASE.

Au titre des moyens, les cadres d'astreinte ont à leur disposition un téléphone portable, un ordinateur portable avec accès aux logiciels professionnels et une clé 4G.

La valorisation financière de l'astreinte repose sur une indemnisation de la période d'astreinte et d'une indemnisation des interventions sur la base d'un taux horaire. Les montants sont fixés par voie réglementaire.

L'astreinte téléphonique des cadres de l'ASE s'ajoute à deux autres dispositifs :

- La permanence d'écoute à destination des assistants familiaux fonctionnant le weekend en journée, de 8h à 20h30, assurée par les chefs de service enfance et les responsables de service accueil familial ;
- L'astreinte de direction assurée sur la semaine complète par les directeurs et directeurs adjoints de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité (DGASOL).

2- L'évolution du dispositif de l'astreinte des cadres de l'ASE

Après 3 ans de mise en œuvre, une évolution de l'astreinte téléphonique ASE est envisagée, dans une logique d'amélioration, tant du point de vue de la protection des enfants en danger ou risque de danger que du point de vue du soutien aux professionnels mobilisés, en particulier les assistants familiaux et les cadres d'astreinte.

Il s'agit :

- d'étendre les périodes d'astreinte pour assurer la continuité de service et ainsi se mettre en conformité avec les obligations légales ;

- d'ouvrir aux assistants familiaux et aux partenaires (directions générales des établissements, astreinte de direction de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse) la possibilité de recourir à cette permanence des services de l'ASE ;
- de mieux soutenir les agents mobilisés et d'améliorer la qualité des réponses apportées :
- en ancrant plus solidement l'articulation entre les différents dispositifs d'astreinte,
 - en inscrivant leurs interventions dans un collectif pluridisciplinaire,
 - en organisant une formation spécifique pour les agents en charge de l'astreinte,
 - en leur mettant à disposition des outils pratiques et des procédures à suivre,
- de mieux valoriser financièrement les missions et responsabilités liées à ces temps d'astreinte du fait des sujétions exceptionnelles qu'elles imposent.

Ces axes d'amélioration ont été confirmés par la période de crise sanitaire, notamment pour ce qui concerne les assistants familiaux et les établissements qui ont manifesté leur besoin de pouvoir contacter l'Aide Sociale à l'Enfance quand ils ont à faire face à des situations graves et urgentes concernant les enfants confiés.

Les axes d'amélioration identifiés se situent à plusieurs niveaux :

2.1 Les périodes d'astreinte :

Prévue initialement le weekend, les jours fériés et ponts, l'astreinte téléphonique des cadres de l'ASE ne fonctionne pas après 18 h en semaine.

Les périodes d'astreinte seront élargies à la semaine complète, hors horaires d'ouverture du public.

2.2 Le périmètre du dispositif :

Si l'astreinte téléphonique ASE vise aujourd'hui la mise en œuvre des mesures de placement décidées en urgence par les Parquets, elle ne permet pas de répondre à d'autres situations d'urgence, concernant notamment les enfants déjà confiés à l'ASE (en cas d'accident grave par exemple).

Au-delà des Parquets, le projet prévoit d'ouvrir l'astreinte téléphonique des cadres de l'ASE aux assistants familiaux et aux partenaires (directions générales des établissements, astreinte de direction de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse), ainsi qu'aux autres dispositifs d'astreinte et de permanence du Département.

2.3 Les agents concernés, leur articulation et les réponses apportées :

Les différents dispositifs d'astreinte semblent actuellement cloisonnés alors qu'une meilleure articulation serait de nature à favoriser le soutien des agents mobilisés. Les interventions au titre de l'astreinte s'organisent pour le moment à distance (échanges téléphoniques et de mails), sans possibilité d'intervention physique en cas de difficulté.

Le projet d'évolution de l'astreinte ASE prévoit la mise en place de deux équipes pluridisciplinaires, territorialisées, composées de trois professionnels (titulaires ou contractuels sur poste permanent), sur la base du volontariat (engagement pour une année) : un responsable disposant d'une délégation de signature en matière d'ASE, un travailleur social et un psychologue dans la mesure du possible.

L'appel à volontaires est adressé aux professionnels suivants :

- les Responsables de Pôles Enfance famille Jeunesse et Responsables Adjoints ;
- les Responsables de Service Accueil Familial et Responsables Adjoints ;
- les Responsables de Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes et leurs Adjoints ;
- les Responsables Territoriaux de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- les cadres encadrants de la Direction Enfance Famille Jeunesse ;
- les travailleurs sociaux du service de l'ASE (en fonction en unités territoriales, directions territoriales, ou direction enfance famille jeunesse) ;

- les psychologues du service de l'ASÉ^{2/2} (en fonction en directions territoriales ou direction enfance famille jeunesse).

Le dispositif peut être élargi, à leur demande, aux professionnels suivants :

- les Responsables de service Enfance ;
- les travailleurs sociaux du Service Social Départemental ;
- les psychologues du service de Protection Maternelle et Infantile.

Un renfort est mis en place à partir de 4 agents de la même équipe mobilisés dans le cadre de l'astreinte.

En cas de nécessité, les agents mobilisés pourront intervenir physiquement dans le respect de la procédure et de la typologie établie pour prévenir les risques.

L'intervention physique pourra en particulier s'imposer :

- lorsque la situation atteint un degré de gravité et/ou d'urgence exceptionnelle (accident grave ou décès d'un enfant ou d'un accueillant par exemple) ;
- lorsqu'il est une nécessité juridique (pour les enfants pour lesquels le Département exerce l'autorité parentale notamment) ;
- lorsqu'il est une nécessité organisationnelle (accueil d'un enfant de retour de zone de guerre à Roissy un samedi par exemple).

Un parcours de formation dédié, spécifique aux situations de crise, et des outils pratiques et « procédures-repères » à suivre selon les situations sont mis en place.

2.4 Les modalités de mobilisation de l'astreinte téléphonique ASE :

Recourir à l'astreinte téléphonique ASE suppose à ce jour de transiter par le PC sécurité de l'Hôtel du Département.

Le projet prévoit la mise en place d'un numéro direct et dédié pour simplifier les échanges et la réactivité de la réponse apportée. Un lien privilégié est assuré avec le directeur d'astreinte, mobilisable à tout moment pour les situations critiques.

2.5 Les moyens mis à disposition :

Aux moyens déjà mis à disposition dans le cadre de l'astreinte de permanence ASE, s'ajoute la possibilité pour chacun des agents mobilisés de disposer d'un véhicule de service, le temps de l'astreinte.

2.6 La valorisation financière de l'astreinte :

L'indemnisation s'avère trop peu incitative au regard de la responsabilité qu'implique l'intervention des agents mobilisés dans ce cadre.

En complément de l'indemnisation de la période d'astreinte et des interventions sur la base des taux horaires fixés par voie réglementaire, les sujétions particulières induites par les missions liées à ces périodes d'astreinte sont valorisées mensuellement, par augmentation de la part IFSE (Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise) du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) des agents volontaires concernés à hauteur de 50 €.

La délibération n°DRH/2017/325 du 9 octobre 2017 est modifiée en conséquence sur l'ensemble de ces points, les points non visés par ces évolutions restant inchangés.

3- Le calendrier

Ces évolutions entrent en vigueur au 2 avril 2021, dès les équipes de volontaires constituées.

4- Consultation des instances paritaires

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et le Comité Technique (CT) ont été consultés sur ce rapport.

Le CHSCT a rendu un avis lors de la réunion du 17 décembre 2020 et le CT, lors de la réunion du 4 février 2021.

Je propose au Conseil départemental :

- de mettre en œuvre les améliorations de l'astreinte de permanence de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans les conditions présentées dans le rapport ;
- de modifier en conséquence la délibération du Conseil départemental du Nord n° DRH/2017/325 du 9 octobre 2017, relative à l'astreinte de permanence téléphonique ASE, sur les points visés dans le rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP004	36002E01	142 020 723	11578209	100 000

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 février 2021**

OBJET : Collège numérique : bilan 2020 et perspectives 2021

La délibération DESC/2019/57 du 25 mars 2019 portant sur la stratégie de développement des usages du numérique éducatif et des pratiques innovantes, décrit l'ambition du Département sur cette thématique et la décline sur l'ensemble des champs de sa compétence.

La délibération DE/2020/36 du 03 février 2020 a permis de faire un point d'étape pour chaque champ de compétence et donner les perspectives pour l'année 2021.

Il convient, un an après cette deuxième délibération, de dresser un bilan quantitatif et qualitatif sur l'ensemble des thématiques liées à l'activité du collège numérique au cours de l'année 2020, tirer profit de l'évaluation sur les usages des outils mis en œuvre dans le cadre de l'Appel à Projets #1 (AAP) 2019-2020. Il s'agit également de proposer les perspectives et pistes de développement à partir de 2021, notamment de lancer l'AAP #2 et une étude pour Assistant A Maîtrise d'Ouvrage (AMO), sur la modernisation du réseau informatique local des collèges.

I - LA POLITIQUE « COLLÈGE NUMÉRIQUE » : UNE AMBITION ASSORTIE DE MOYENS

La loi du 8 juillet 2013 transfère aux collectivités l'achat et la maintenance des équipements du numérique éducatif.

Depuis 2015 à fin d'année 2020, 37 millions d'euros ont été engagés par le Département pour doter les collèges d'outils numériques pédagogiques. L'ensemble des champs numériques éducatifs des collèges comprend les domaines suivants :

- le déploiement et le maintien du Haut Débit (HD) et les études de déploiement du Très Haut Débit (THD),
- le déploiement et le maintien de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ainsi que l'animation du portail « Nord Collèges »,
- la mise en place et le développement du site monstagedetroisieme.lenord.fr,
- le maintien et la mise à jour du site moncollegedeselecteur.lenord.fr,
- la fourniture et la maintenance des équipements informatiques et numériques,
- le développement d'expérimentations pour accompagner les projets des établissements,
- la participation aux projets d'excellence numérique sur le département,
- le développement des partenariats en lien avec la stratégie numérique.

II - DES FACTEURS DE RÉUSSITÉ^{3/1} INDISPENSABLES À TOUTE POLITIQUE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES

1) Une connexion au Haut Débit améliorée dans le cadre d'un renouvellement de marché

Le marché d'accès à internet et au Haut Débit, coordonné par la Région Hauts-de-France, se terminant en juillet 2020, a dû faire l'objet d'un renouvellement. La société Celeste, via l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), a été retenue pour assurer les accès internet aux 193 collèges concernés (hors cités mixtes prises en charge par la Région Hauts-de-France). Le déploiement prévu sur l'année civile 2020, mais qui a subi la période de confinement et de fermeture des collèges en début d'année, se terminera avant le printemps 2021.

Les 9 collèges en « zone blanche », non encore fibrés par l'ancien marché, seront ainsi raccordés à la fibre portant l'accès Haut Débit pour 100 % des collèges jusqu'aux territoires ruraux.

L'offre de la société garantit :

- une fiabilisation de la continuité de service,
- une augmentation des débits (164 collèges à 100 Mb/s et 29 collèges à 40 Mb/s au lieu de 20 Mb/s actuellement). Cette augmentation permettra de libérer les usages numériques actuels et potentiellement en développer de nouveaux.

Le prestataire prévoit une protection « anti-DDoS » pour tous les collèges. Il s'agit d'une protection informatique permettant de combattre les attaques par « déni de service », attaque informatique ayant pour but de rendre indisponible un service, d'empêcher les utilisateurs légitimes d'un service de l'utiliser. L'ensemble des collèges sera ainsi protégé de ces attaques.

Perspectives

Il est proposé de mener, en 2021, une étude de modernisation des réseaux internes des collèges, pour permettre l'harmonisation et l'optimisation des infrastructures propres des établissements.

2) L'Espace Numérique de Travail (ENT), un portail multi services déployé dans tous les collèges au service des Nordistes : un ENT commun sur les 1^{er} et 2nd degrés du territoire Hauts-de-France via un groupement de commandes

L'ENT est un portail internet offrant un bouquet de services numériques :

- à tous publics, à travers les pages d'informations, d'actualités et d'échanges des établissements et partenaires,
- aux membres des communautés éducatives (professeurs, parents, collégiens, ...), à travers l'accès sécurisé aux informations de vie scolaire pour les collégiens et leurs familles (notes, contenus pédagogiques, emplois du temps, devoirs, messagerie...).

Cet outil, qui offre un lien direct avec les familles, permet d'améliorer le suivi de la scolarité des enfants. Le Département du Nord accompagne les parents les moins à l'aise avec les outils numériques, dans une logique d'inclusion numérique et d'accompagnement des familles, via des actions concertées avec les fédérations de parents d'élèves et l'Académie.

L'ENT Hauts-de-France appelé « NEO » en place depuis septembre 2019 sur l'ensemble des collèges publics du Nord, permet une continuité entre les différents niveaux et territoires avec un outil ergonomique de type réseau social éducatif, adapté aux usages des utilisateurs et principalement des élèves.

- 3/1 -
L'ENT permet également au Département d'assurer des communications dématérialisées, ciblées et sécurisées vers les équipes de direction des collèges (lancements d'Appels à Projets, mise à disposition de documents, sondages, échanges divers), les équipes éducatives, les familles...

Point d'étape

Le portail du Département « Nord Collèges » continue de mettre à disposition :

- des actualités, des informations pratiques, des liens utiles sur l'ensemble des politiques départementales en faveur des collégiens et leurs familles : fiches mémo collèges, enquêtes subvention transport piscine et culture, Drive fermiers, ...
- des actualités pour valoriser les projets menés au sein des établissements,
- l'intégration complète de monstageetroisième.lenord.fr au portail Nord Collèges,
- l'accès à « mon collège de secteur »,
- l'accès à Nord Info,
- une Foire Aux Questions (FAQ), un formulaire de contact.

L'Académie de Lille, dans le cadre du groupement de commandes, assure les formations aux prises en main et aux usages : formations administrateurs, chefs d'établissements, référents numériques et/ou enseignants.

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'ENT a connu une forte progression du nombre d'utilisateurs. Le Département s'est alors mobilisé pour veiller au bon fonctionnement de l'outil en lien avec la Direction des Services de l'Informatique (DSI) de l'Académie et l'éditeur.

Il a aussi impulsé une dynamique de formations des familles par la prise en charge de la formation des fédérations de parents d'élèves.

Pour permettre aux collèges une dispense des cours à distance ou en mode hybride, le Département a constitué un stock de webcams qu'il prête aux collèges dont le besoin est avéré.

Pour un mode de connexion simplifié et plus adapté, les Académies de Lille et Amiens ont mis en place en ce début 2020 une redirection des comptes individuels vers « Edu Connect ». Ainsi, la famille a désormais un identifiant unique pour toute la scolarité de leur(s) enfant(s), quel que soit le degré de scolarisation et le territoire, et accède aux services de France Connect.

Perspectives

Le Département du Nord a d'ores et déjà identifié des actions individuelles, en lien avec l'Académie et le groupement :

- élargir la formation des parents d'élèves, pour permettre un essaimage plus large des potentialités des fonctionnalités de l'ENT auprès des familles et accompagner le changement du mode de connexion via Edu Connect,
- réaliser un plan de communication à destination des collèges et des familles, pour la mise en valeur des services qu'offre l'ENT,
- développer les usages de l'ENT et créer des collaborations, notamment par l'intégration des résidences d'artistes,
- accroître la coopération entre les différents acteurs du groupement.

Le site « monstagedetroisieme.lenord.fr » a fait l'objet d'une transformation. Le Département a travaillé à son intégration au sein du portail Nord Collèges et il est opérationnel depuis la rentrée 2020.

Il respecte ainsi le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les règles d'accessibilité et d'inclusion et permet également un accès plus adapté, avec une ergonomie plus intuitive et offre une meilleure lisibilité.

III - UNE APPROCHE TERRITORIALE POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF ET DES PRATIQUES INNOVANTES DANS LES COLLÈGES DU NORD

1) Le renouvellement du parc numérique : un point clef pour garantir une expérience utilisateur satisfaisante

Le parc numérique pédagogique est aujourd’hui composé de près de 40 000 équipements (serveurs, postes fixes, Vidéo Projecteurs (VP), Vidéo Projecteurs Interactifs (VPI), tablettes) au sein des collèges. Ces outils équipent les salles de classe de toutes disciplines (technologie, sciences, arts plastiques, etc.), les Sections d’Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) et les Unités Localisées pour l’Inclusion Scolaire (ULIS), les Centres de Documentation et d’Information…

L’installation, la maintenance et le renouvellement des équipements sont programmés selon le critère de vétusté et d’usage. Les renouvellements de classes numériques sont priorisés afin que chaque établissement dispose d’au moins une classe numérique fonctionnelle.

Point d’étape

En 2020, les crédits consacrés à ce renouvellement des équipements ont été augmentés de 30 % par rapport à 2019, afin de pouvoir amplifier le déploiement des matériels et services rendus aux utilisateurs :

- un renouvellement des postes informatiques sur une vétusté de 6 ans (au lieu de 8 précédemment),
- un renouvellement plus important des serveurs, lié aux évolutions technologiques,
- l’ajout de VPI au prorata des effectifs (cible d’un ratio d’un équipement pour 30 élèves) en fonction des usages,
- le renouvellement d’au moins une classe numérique pour l’ensemble des collèges et d’une seconde classe numérique pour les collèges à plus fort effectif (> 450 élèves),
- le développement d’une stratégie de déploiement au plus près des besoins des établissements, via la finalisation de la mise en œuvre de l’Appel à Projets 2018 et la co-construction d’un deuxième Appel à Projets à lancer au 1^{er} trimestre 2021.

164 collèges ont été concernés en 2020 par des renouvellements ou ajouts de matériels inscrits dans la stratégie annuelle, ce qui se décline par l’installation de 46 serveurs, 164 VPI, 4 439 postes informatiques en salles de cours, CDI, SEGPA, ULIS et 2 698 postes pour 90 classes numériques (41 collèges ont pu bénéficier du renouvellement d’une seconde classe numérique - détail en annexe 1).

Perspectives

La stratégie de renouvellement et de développement des pratiques innovantes du numérique éducatif arbitrée en 2020, se poursuit en 2021 par une programmation séquencée de déploiements établie en collaboration avec l'ensemble des acteurs du numérique éducatif.

2) Des projets innovants en lien avec le Ministère : 2 collèges bénéficiaires de projets Bring Your Own Device/Apportez Votre Equipment de Communication (BYOD/AVEC)

Les collèges Jean Moulin à Iwuy et Anne Frank à Lambersart ont été lauréats de l'Appel à Projets lancé par l'Education Nationale fin 2019.

Le Département a fourni 196 tablettes et la couverture wifi nécessaire au collège Jean Moulin à Iwuy pour l'équipement complet des élèves de 5^{ème} et 4^{ème} et des enseignants porteurs du projet. Le lancement du projet s'est réalisé fin novembre 2020.

Le Département a fourni au collège Anne Frank à Lambersart 86 tablettes avec 4 bornes wifi mobiles, afin d'équiper les élèves qui ne le sont pas, d'équipements mobiles sur les sections de 4^{ème} et 3^{ème}, en cohérence avec les projets pédagogiques de l'établissement. L'opération sera lancée au cours du premier trimestre 2021.

Le projet BYOD ou AVEC a été travaillé en concertation avec la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE) et la DSi de l'Académie et les équipes des collèges.

Les équipements sont prêtés aux collèges et feront l'objet en juillet 2021, d'une reprise par le Département pour réinitialisation et redistribution à d'autres établissements, en fonction des besoins exprimés.

Le Département a investi 120 K€ et a bénéficié de la contribution de l'Etat (38 K€), dans le cadre de l'Appel à Projets du Ministère de l'Education et de la Jeunesse.

Les projets des deux collèges cités pourront être l'occasion d'expérimenter ce type de pratique et d'en évaluer les avantages et les inconvénients.

3) Des Appels à Projets (AAP) co-construits avec l'Académie de Lille pour soutenir les équipes éducatives investies dans le développement des usages numériques.

Le lancement d'un premier Appel à Projets fin 2018 (AAP#1) a mobilisé 57 collèges.

En 2019 et 2020, le Département du Nord a déployé les projets de 40 collèges désignés lauréats, via l'analyse conjointe réalisée par le Département et l'Académie. 17 collèges ont été accompagnés par le Département pour compléter et faire mûrir leur projet. Sur ces 17 collèges, l'accompagnement des services a permis de réaliser les projets de 8 collèges.

Fin 2020, ont donc ainsi été réalisés les projets de 48 collèges. Les 9 collèges encore en cours d'adaptation de leur projet ont été invités à présenter celui-ci dans le cadre du prochain Appel à Projets.

L'investissement global du Département pour ce premier AAP (équipements matériels numériques, travaux, mobiliers et prestations d'installation) est de l'ordre de 1 160 000 €.

Le Conseil départemental a décidé, lors de sa séance du 03 février 2020, le lancement d'un deuxième AAP.

Point d'étape

L'AAP#1 a été lancé dans l'optique de recueillir les besoins des collèges, de les rendre acteurs dans une dynamique de mise en œuvre de projets innovants.

Une évaluation de ce premier AAP a permis de conforter la nécessité, pour le lancement d'un deuxième AAP, de proposer des modèles de projets. Ce nouveau cadre permettra de décrire les projets en termes d'usages pédagogiques, de matériels associés, de pré-requis pour mieux accompagner les collèges dans leur choix. Il permettra également de maîtriser davantage la commande des équipements et ainsi réduire les délais de livraison.

Perspectives

La mise en œuvre de l'AAP#2 nécessite une collaboration étroite entre les partenaires. Elle fera l'objet d'une convention de partenariat et d'engagements respectifs entre le Département, l'Académie et les collèges :

Engagement du Département : fourniture des équipements, travaux, mobiliers nécessaires au développement du projet, accompagnement/animation du dispositif, capitalisation/évaluation/évolution de l'expérimentation.

Engagement de l'Académie : formations pédagogiques et accompagnements/animation des usages, conseil et assistance technique, contribution à la capitalisation/évaluation/évolution de l'expérimentation.

Engagement des collèges : équipe dédiée et adaptée au projet, usages, bonnes pratiques, assurance, traçabilité des équipements, contribution à la capitalisation/évaluation/évolution de l'expérimentation.

Objectif

L'objectif est de permettre une mise en œuvre des premiers projets à la rentrée 2022.

4) La participation à des projets d'excellence numérique

Le Département du Nord soutient le projet du collège Chasse Royale à Valenciennes, faisant partie d'une restructuration dans le cadre d'un projet ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). La restructuration du collège avec la création d'un internat se réalisera dans le cadre d'un Marché Global de Performance.

Le Département a fourni au collège des équipements spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'excellence numérique où sont travaillées l'algorithme, la programmation, la création et la communication numérique, la collaboration transversale pluridisciplinaire. Ont ainsi été mis en place des Classes Lab et Fab Lab. Ces nouveaux équipements comprennent des chariots de tablettes et ordinateurs portables, écran numérique interactif, imprimantes 3D, matériel audio-visuel et objets connectés (drones, robots, casque de réalité virtuelle).

Dans le cadre de la restructuration, le collège se verra équipé entre 2021 et 2023 d'espaces numériques connectés, de 2 Classes Lab et 1 Fab Lab.

D'autres projets d'excellence pourront être accompagnés en partenariat avec l'Education Nationale, afin de construire des parcours numériques cohérents au niveau des territoires, en proposant une offre de formation continue de l'école à l'enseignement supérieur.

5) La lutte contre l'illectronisme en collège et en famille

Au sortir du premier confinement, le Département du Nord a souhaité soutenir les Nordistes les plus fragilisés. Ainsi pour permettre aux élèves confinés et identifiés en fracture numérique, il a été commandé 500 ordinateurs portables et 125 boîtiers 4G. Pour la mise en place de ce dispositif, des conventions ont été élaborées, d'une part, entre le Département et le collège et, d'autre part, entre le collège et la famille.

Par ailleurs, pour assurer la continuité pédagogique et l'enseignement à distance, le stock d'équipements de prêt a été complété par 600 webcams.

Enfin, en complément de ces stocks dédiés, le Département autorise aussi le reconditionnement des ordinateurs renouvelés, pour permettre aux collèges d'en faire don aux familles identifiées en fracture numérique.

Pour compléter ces dispositifs matériels et permettre les formations nécessaires, le Département a conventionné avec la Fédération des centres sociaux, afin de mettre en lien les familles et les centres sociaux et accompagner le dispositif des prêts de formations aux outils numériques et à leurs bons usages.

Le Département a aussi participé à l'Appel à Projets Pass numérique lancé par l'Etat, pour mieux accompagner les parents en situation d'illectronisme.

6) Une stratégie de renouvellement ou d'achat responsable à conforter

En 2021, le Département lancera une étude AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), sur les équipements numériques, leurs usages et la stratégie de développement des outils pour l'avenir.

En effet, les outils existants sont en constante évolution, du fait des améliorations technologiques. Parallèlement, les pédagogies utilisées dans la classe changent à mesure de leur appropriation par le corps enseignant. Il convient donc d'anticiper et de mieux appréhender les pratiques d'enseignement des prochaines années et d'adapter en conséquence les investissements à réaliser.

Par ailleurs, cette étude doit également intégrer la dimension écologique, notamment le concept de « sobriété numérique », en termes de renouvellement et d'usages des équipements, ainsi que la prise en compte du bilan carbone des projets numériques réalisés.

La transition numérique dans les collèges doit s'accompagner de la transition écologique (achats responsables, engagement sur le recyclage, système alternatif pour faire face à l'obsolescence, revalorisation des équipements, virtualisation...).

7) Un outil de gestion de parc à développer

Les volumes et les diverses typologies d'équipements déployés, leurs différents chemins de vie, la complexité de l'écosystème et le besoin d'investir au mieux selon les besoins et les usages, ont amené la Direction de l'Education à étudier la possibilité de développer le suivi et l'évaluation du matériel déployé. Ainsi, en 2020, un travail avec la DSI s'est engagé et se poursuivra en 2021 pour doter le collège numérique d'un outil de gestion de parc et d'activité adapté et partagé avec les acteurs internes et externes du collège numérique. Il est ciblé une mise en œuvre début 2022.

IV - L'ANTICIPATION AU CŒUR D'UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE QUI ÉVOLUE AVEC SON TEMPS

1) Une journée départementale du numérique éducatif au collège

Point d'étape

Afin de faire vivre cette stratégie du numérique éducatif dans les collèges du Nord, une journée départementale dédiée au numérique a été organisée le 29 Novembre 2019 à la Plaine Images de Tourcoing. En parallèle avec le séminaire culture numérique, elle a rassemblé l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par l'Appel à Projets. Cet événement a été l'occasion de partager des retours d'expériences, de créer des synergies et d'inciter à la constitution de groupes utilisateurs sur l'ensemble des champs du numérique éducatif.

Le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis de renouveler ce temps d'échanges et de co-construction.

Perspectives

Il est proposé d'organiser des rencontres « Club Collège Numérique » courant 2021, dont le déroulement s'adaptera aux programmes et aux circonstances. Ces rencontres associeront tout ou partie des collèges autour des acteurs du Collège Numérique (Département du Nord, Académie, Prestataires, Partenaires extérieurs...).

2) Le Département du Nord, territoire expérimental en matière de numérique éducatif

Point d'étape

Le Département s'inscrit dans le réseau des acteurs du Numérique éducatif et participe activement aux événements majeurs numériques à l'échelle de son territoire (Numériqu'elles, Cluster Ed Tech...).

En partenariat avec l'Académie, le Département a souhaité s'inscrire dans le « Programme Investissement d'Avenir » et développe dans les collèges Jean Moulin d'Iwuy et Anne Franck de Lambersart, des expérimentations pédagogiques s'appuyant sur les avantages du BYOD/AVEC (Bring Your Own Device/Apportez Votre Equipement de Communication) : un équipement numérique personnel, de responsabilité individuelle, utilisé dans le cadre scolaire.

En partenariat avec l'école Epitech et l'Académie, le Département propose aux collèges des ateliers « CodingClub », permettant de promouvoir et d'enseigner les usages du code informatique dans les collèges grâce à des ateliers de programmation informatique sur la cyber sécurité, le développement web, l'intelligence artificielle, le jeu vidéo...

Perspectives

Les « CodingClub » se mettent en place au 1^{er} trimestre 2021 sur 11 collèges du Cambrésis.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte du point d'étape de la mise en œuvre de la politique « Collège Numérique » dressé dans le rapport ;
- de valider les perspectives de mise en œuvre du développement des usages du numérique éducatif et des pratiques innovantes dans les collèges du Nord, pour 2021 ;

- 3/I -***
- de m'autoriser à lancer les procédures nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie départementale et notamment :
 - le lancement d'une AMO sur la stratégie de renouvellement d'achat responsable,
 - le lancement d'une AMO sur l'étude de modernisation des réseaux locaux des collèges,
 - la rédaction de conventions de partenariat (les infrastructures réseau, les Appels à Projets...);
 - de m'autoriser à signer tous les actes et plus généralement tous les documents relatifs à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie arbitrée ;
 - d'imputer les dépenses en découlant, sur le programme 16002 des opérations OP001, OP002, OP005 dédiées au Collège numérique.
 - de m'autoriser à solliciter les financements nécessaires à sa mise en œuvre, notamment auprès de l'Europe et de l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements - DSID, Réact.EU, Fonds Européen de Développement Régional -FEDER...).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16002OP001	16002E10	35949755	17463170	
16002OP002	16002E12	3607798	1680382	
16002OP002	16002E14	4898322	992111	
16002OP005	16002E02	4005338	2759419	
16002OP005	16002E14	1942325	670705	

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 15 février 2021

OBJET : Trajectoire Voirie 2016-2020 - GPMT - Mise à 2 x 2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure - Approbation de la déclaration de projet

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil départemental l'approbation de la déclaration de projet relative à la mise à 2 x 2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure, en application de l'article L126-1 du code de l'environnement.

Historique des précédentes délibérations

Par délibération n° 2.12 DVD-PGP/2013/114 du 18 mars 2013, la Commission permanente du Conseil général a autorisé le lancement de la concertation préalable relative au projet d'aménagement de la RD 642 sur le territoire des communes d'Hazebrouck, Wallon-Cappel, Lynde, Sercus, Staple, Ebblinghem et Renescure.

Cette phase de concertation s'est déroulée du 25 novembre au 23 décembre 2013 et a conduit le Département à confirmer l'utilité du projet.

Par délibération n° 2.24 DVD-PGP/2015/186 du 16 février 2015, la Commission permanente du Conseil général a approuvé le bilan de la concertation préalable, retenu le scénario au sud de Renescure et autorisé la conduite des études détaillées correspondantes. Toutefois, il a été décidé de différer le choix du scénario pour les autres sections (notamment la section Wallon-Cappel), en tenant compte de l'avis du Comité de pilotage du 12 juin 2014 qui avait privilégié le fuseau sud, le temps de mener des études complémentaires au sein des fuseaux nord et sud.

Par délibération n° 4.3 DV/2018/376 du 19 novembre 2018, la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé le tracé routier passant au nord de la commune de Wallon-Cappel, a autorisé Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, portant également sur la mise en conformité des documents d'urbanisme des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) traversés.

Par délibération n° 4.2 DV/2019/504 du 17 décembre 2019, la Commission permanente du Conseil départemental a autorisé Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet, suite à l'avis du service domanial, l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Objet de l'opération :

La mise à 2 x 2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure s'inscrit plus globalement dans le projet de liaison A25 / Boulogne-sur-Mer retenu par délibération du Conseil général n° 0 DVD-PGP/2013/1491 du 18 décembre 2013 au titre des Grands Projets Structurants (GPS).

Cette opération a pour objectif :

- d'améliorer l'écoulement du trafic à moyen et long terme (la section la plus chargée de la RD 642 supporte aujourd'hui un trafic d'environ 16 000 véh/jour dont 13 % de poids lourds) ;
- d'améliorer la sécurité des usagers de la route en supprimant les traversées d'agglomération ;
- d'affirmer l'intérêt de cet itinéraire en tant que voie de liaison entre la métropole et le littoral ;
- d'aménager le territoire pour favoriser le développement économique local et l'attractivité régionale ;
- d'améliorer le cadre de vie des riverains notamment en matière de nuisances sonores.

Ce projet, présenté à l'enquête publique, consiste à réaliser une voie nouvelle longue de 14,2 km entre la RD 942 à l'ouest de Renescure et la déviation d'Hazebrouck à l'est. Le tracé de cette voie nouvelle passe au sud des communes de Renescure et d'Ebbinghem, croise la RD 642 existante puis contourne par le nord les communes de Lynde et Wallon-Cappel.

Le profil en travers du projet comporte deux chaussées de 7 mètres (2 voies de circulation de 3,5 mètres) séparées par un terre-plein central et bordées de chaque côté d'une bande d'arrêt.

Afin de desservir le territoire, l'aménagement de giratoires comme point d'échange est prévu :

- à l'extrémité ouest où la nouvelle voie se raccordera à la rocade de Saint-Omer,
- à l'intersection avec la RD 255 à Renescure,
- à l'intersection avec la RD 642 actuelle à l'ouest et à l'est de Wallon-Cappel.

Les voies suivantes, interceptées par le projet, seront rétablies par la construction d'ouvrages d'art :

- la RD 355 à Renescure,
- la RD 406, rue d'Aire à Renescure,
- la RD 55, rue de Lynde à Ebbinghem,
- le chemin de Loups à Ebbinghem,
- la RD 138 à Wallon-Cappel,
- le chemin des 5 rues à Hazebrouck.

La construction de la nouvelle voie intègre la réalisation des ouvrages nécessaires au rétablissement des écoulements hydrauliques de surface ainsi que la mise en place de protections acoustiques et de tous les aménagements nécessaires à l'assainissement et au traitement des eaux de la plate-forme routière.

Le projet a été conçu afin de préserver au mieux l'environnement et de faciliter le rétablissement des corridors biologiques. L'opération fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale et d'une demande de dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées.

En termes de calendrier, l'objectif est d'obtenir l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) avant l'échéance réglementaire fixée au 6 août 2021.

Le démarrage des travaux ne pourra intervenir qu'après bouclage du plan de financement et au plus tôt en 2023. A ce stade des études, le coût du projet est estimé à 96 000 000 € TTC.

Compte tenu du caractère prépondérant de l'intérêt régional et de l'intérêt national de ce projet que le département du Nord serait en tout état de cause dans l'incapacité de financer dans sa globalité, le département du Nord ne pourra engager les travaux sans avoir préalablement obtenu des cofinancements qui ne peuvent en aucune manière être inférieurs à 40%.

Enquête publique :

Une enquête publique portant sur l'utilité publique du projet a été organisée du 8 juillet au 6 août 2020. A l'issue de l'enquête publique le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de 5 réserves et 8 recommandations :

- Les réserves (en italique avis du commissaire enquêteur)

1. Suppression des zones humides :

« 4.2 ha de zones humides sont appelés à disparaître. La convention avec la SAFER pour constituer des réserves foncières afin de réaliser les compensations à la disparition des zones humides ne sauraient être une réponse suffisante à la compensation des zones humides.

Le pétitionnaire devra définir avec précision, les parcelles retenues pour compenser la disparition de ces zones humides ».

Suites à donner :

L'étude d'impact a présenté les principes des compensations sans préciser les surfaces exactes et leur localisation. En effet, ces éléments seront définis dans le détail par le bureau d'études qui sera chargé de mettre au point le dossier réglementaire dit « d'autorisation environnementale ». Les mesures compensatoires seront alors définies précisément afin d'obtenir l'arrêté préfectoral autorisant l'intervention sur ces zones humides préalablement au démarrage des travaux dans la logique de la séquence ERC « Eviter, Réduire, Compenser ».

2. Franchissement voie ferrée + RD 642 :

« Dans sa délibération du 4 août 2020, le Conseil Municipal de Wallon-Cappel a acté du choix du projet Nord de sa commune, avec une demande d'un accès piétonnier et cycliste en compensation de la suppression de l'un des passages à niveau (PN) supprimés dans la commune. Le CD 59 devra développer cette demande pour un passage aérien ou souterrain.

L'étude portera sur la possibilité technique et sa compatibilité financière ».

Suites à donner :

Dans le cadre des études niveau « Projet » du tronçon au nord de Wallon-Cappel, la faisabilité d'un franchissement (souterrain ou aérien) pour les piétons et les cyclistes sera analysée, afin de juger de l'opportunité technique et financière. La commune de Wallon Cappel sera associée à cette réflexion.

3. Documents d'urbanisme

« La mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes traversées par le projet routier n'a pas été présentée au dossier. Le CD 59 devra engager dans les meilleurs délais la consultation du public sur la compatibilité du projet par rapport aux PLUi opposables ».

Suites à donner :

En lien avec les services de l'Etat, la procédure administrative visant à rendre compatible les documents d'urbanisme existants (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi - de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure - CCFI) et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - CAPSO) avec l'opération, sera engagée dans les meilleurs délais.

4. Destruction et/ou déplacement d'espèces

« Compte tenu des enjeux environnementaux importants, le dossier préalable aux autorisations environnementales [loi sur l'eau délivrée, mesures de protection de la faune et de la flore sauvage (dérégulation espèces protégées)] devra être constitué et mis à la disposition du public pour avis.

Pour autoriser la DUP, le CD 59 devra, a minima, justifier auprès des autorités compétentes l'engagement de la procédure dérogatoire prescrite par le Code de l'Environnement ».

Suites à donner :

Le présent projet nécessite d'obtenir une autorisation environnementale sur les volets suivants :

- arrêté de dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées préalablement à tout démarrage de travaux ; en effet l'inventaire faune/flore présenté dans le dossier d'étude d'impact a mis en évidence la présence de plusieurs espèces protégées (batraciens, chiroptères, avifaune) dont l'habitat est impacté par la réalisation du projet,
- autorisation au titre de la Loi sur l'eau, les principaux enjeux identifiés dans le dossier d'évaluation environnementale concernent la continuité hydraulique des bassins versants et des cours d'eau, la gestion des eaux pluviales issues du projet et l'impact sur les zones humides.

En conséquence, la consultation pour désigner un bureau d'études qui sera chargé d'élaborer le dossier de demande d'autorisation environnementale a été engagée. Au cours du premier semestre 2021, le

- 4/1 -

maître d'ouvrage sera donc en mesure de rencontrer les services de l'Etat (La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL - et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord - DDTM) pour leur présenter le projet et les mesures de protection/compensation environnementale envisagées.

5. Suppression des passages à niveaux

« *La suppression des 5 passages à niveaux a été largement développée dans les contributions du public. La procédure légale devra être engagée rapidement pour clore le débat sur ce sujet sensible* ».

Suites à donner :

Dès que le projet sera déclaré d'utilité publique, le maître d'ouvrage, en collaboration avec SNCF Réseau, engagera la procédure administrative portant sur la suppression des passages à niveau n°43 à 47 de la ligne Lille / Calais et situés sur les communes de Lynde, Staple et Wallon-Cappel.

- Les recommandations (en italique avis du commissaire enquêteur)

1. Aménagement foncier agricole

« *L'aménagement foncier agricole a largement été évoqué dans le dossier et dans les réponses du CD 59 aux contributions du public. La profession agricole devra être sollicitée pour donner suite à cette problématique* ».

Suites à donner :

L'arrêté d'utilité publique d'une infrastructure linéaire fait obligation au maître d'ouvrage de remédier à ses impacts sur les exploitations agricoles dans les conditions prévues par le code rural et de la pêche maritime (L123-24 à L123-26).

L'étude préalable à l'aménagement (diagnostic, analyse de l'état initial, proposition d'un schéma de protection environnementale et hydraulique) a été réalisée en 2017-2018 et les conclusions ont été reprises dans le dossier d'évaluation environnementale.

Les commissions communales d'aménagement foncier seront constituées en 2021 et se prononceront sur la nécessité ou non de procéder à un aménagement foncier agricole. Dans l'affirmative, l'aménagement foncier et ses travaux connexes seront pris en charge par le maître d'ouvrage pour la part constituant la compensation à l'impact de l'infrastructure.

Conformément au code rural et de la pêche maritime, la profession agricole sera associée à cette procédure.

2. Acoustique

« *Les dispositions techniques retenues pour limiter les nuisances sonores dues au projet routier sont issues de logiciels de modélisation. Les propositions techniques devront être validées par les riverains directement impactés par les nuisances sonores. Si le projet est réalisé, des mesures in situ devront être réalisées pour valider les modèles mathématiques.*

En cas de dépassements des valeurs limites fixées par le Code de la Santé Publique, des mesures correctives devront être mises en place pour respecter les valeurs limites de ce code ».

Suites à donner :

Dès la mise en service de l'infrastructure routière, des mesures in situ seront réalisées pour vérifier les résultats de la modélisation acoustique. Si les valeurs relevées s'avéraient être supérieures aux valeurs limites fixées par le Code de la Santé Publique, le maître d'ouvrage mettra alors ponctuellement en place des mesures de protection correctives.

3. Vestiges archéologiques

« *Dans le cas de découverte fortuite de vestiges non localisables avant travaux, les entreprises mandatées par le CD 59 devront impérativement informer le pétitionnaire qui devra informer sans délai le service régional de l'archéologie (DRAC)* ».

Suites à donner :

Pour tenir compte de cette recommandation, il sera mentionné dans les pièces techniques des marchés travaux « Pendant les travaux, en cas de découverte fortuite de vestiges non localisables avant travaux, l'opérateur économique en informera impérativement le maître d'ouvrage qui fera suivre sans délai au service régional de l'archéologie (DRAC) ». 4/1

4. Protections de la faune

« *L'essentiel du linéaire du projet traversera des milieux naturels, même s'ils sont exploités par le milieu agricole. La programmation des travaux devra tenir compte des périodes de nidification et de reproduction des espèces.* »

Suites à donner :

Les études environnementales réalisées ont permis notamment d'identifier des périodes sensibles (nidification / reproduction) pour la faune, périodes durant lesquelles certaines natures de travaux seront proscrites.

Le planning des chantiers tiendra compte de ces périodes et un écologue mandaté par le maître d'ouvrage s'assurera de son respect.

5. Circulations douces

« Infrastructures cyclables :

Dans son étude, le pétitionnaire a fait le constat que le réseau en infrastructures cyclables est quasiment inexistant sur le secteur, les cyclistes sont obligés de circuler sur la chaussée avec les autres véhicules, ce qui peut poser des problèmes de sécurité où le trafic poids lourds est important.

A terme, si le projet est autorisé et achevé, la RD 642 sera libérée par la majorité des véhicules de transit VL et PL. Des études d'aménagements cyclables devront être réalisées pour aménager cette voie devenue apaisée.

Cette étude pourra également être menée dans le secteur Nord de Wallon-Cappel pour l'ensemble des voies interceptées par le projet routier. Pour ces études, les associations compétentes pourraient aider le CD 59.

Infrastructures piétonnes, chemins de randonnée :

De nombreux requérants se sont manifestés pour déplorer la suppression des chemins de randonnée interceptés par le projet. Le pétitionnaire devra répondre à ces inquiétudes en faisant une étude (avec fléchage indicatif) pour indiquer de nouvelles destinations pédestres et/ou sportives ».

Suites à donner :

La réalisation de la voie nouvelle devra s'accompagner d'une requalification de la RD 642 actuelle, dont la fonction est appelée à évoluer en voirie de desserte locale et s'articulera autour de plusieurs principes dont la modification de son profil en travers, afin de réduire la largeur de chaussée et permettre le développement des modes doux de déplacement.

Afin d'avoir un aménagement cyclable cohérent, la zone d'étude sera élargie aux voies interceptées par le projet. Cette étude associera les collectivités locales (communes et intercommunalités) et les associations compétentes (Association Droit Au Vélo – ADAV - par exemple).

Les itinéraires de randonnée interceptés/modifiés par le projet seront rétablis.

6. Indemnisations des riverains

« *Au cours de sa consultation, le public riverain du futur projet a appréhendé la dépréciation éventuelle de son patrimoine immobilier. Le CD 59 a indiqué que la dépréciation du bâti pourra être étudiée au cas par cas avec le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques.*

Pour répondre à cette problématique, le CE prend acte de la réponse du CD 59, mais il recommande que soit mise en place une commission particulière spécifique dans laquelle pourraient être associés des propriétaires impactés ou non par le projet ».

Suites à donner :

Après la mise en service de la nouvelle voie et suite à un préjudice certain et avéré, une dépréciation éventuelle du bâti pourra être étudiée au cas par cas avec le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques.

- 4/1 -

Le maître d'ouvrage prend acte de la recommandation de mettre en place une commission particulière spécifique comprenant quelques propriétaires impactés ou non par le projet.

7. Indemnisation spécifique

« *Le cas particulier du propriétaire du 120 rue Basse à Wallon-Cappel a attiré l'attention du CE. Ce propriétaire sera indemnisé aux conditions légales de la Direction Régionale des Finances Publiques. Le CE suggère que ce propriétaire soit aidé dans la recherche d'un logement sensiblement équivalent à ce qu'il possède actuellement (localisation, prix) ».*

Suites à donner :

Le propriétaire du 120 rue Basse à Wallon-Cappel sera indemnisé aux conditions légales de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Les services départementaux accompagneront ce propriétaire dans la recherche d'un logement sensiblement équivalent à ce qu'il possède actuellement (localisation, prix).

8. Tenue des chantiers et Information des riverains

« *Une grande partie du chantier, s'il est autorisé, va être réalisé en milieu agricole, néanmoins de nombreuses routes départementales et locales seront impactées par les travaux.*

La CE recommande au maître d'ouvrage :

- que le phasage des travaux soit réalisé en tenant compte des activités locales (agricoles et autres) ;
- que le CD 59 s'assure en permanence que les entreprises titulaires des marchés et surtout leurs sous-traitants éventuels respecteront les procédures qui seront mises en place avant le démarrage des travaux. Ces procédures devront être écrites et connues par l'ensemble des intervenants, encadrement et exécutants ;
- qu'un outil pédagogique soit élaboré avec les acteurs locaux : collectivités communales et riverains, pour informer les populations locales du planning des travaux et des conditions d'accès aux voies qui seraient susceptibles d'être perturbées pendant la période des travaux ;
- que si un service d'astreinte s'il est programmé par le maître d'ouvrage soit connu par les acteurs locaux (services municipaux, représentants des riverains), ainsi que ses coordonnées téléphoniques, pour une meilleure réactivité d'action dans le cadre des désordres que pourraient connaître les populations locales ;
- qu'une signalétique spécifique et lisible des déviations guide les usagers des voies perturbées par les travaux ;
- que les déviations routières et la circulation des engins de chantier soient planifiées avec les acteurs locaux ;
- que, sauf impératif majeur de sécurité, la circulation des engins de chantier soit évitée aux heures de pointe de circulation ;
- qu'en cas de dommages constatés pendant les travaux une commission d'indemnisation soit composée de façon paritaire, en y intégrant des représentants des collectivités locales et des riverains impactés par les travaux ».

Suites à donner :

Ces recommandations, qui sont d'ores et déjà, pour la plupart, prises en compte dans la conduite des travaux routiers départementaux importants, seront reprises aux exigences du maître d'ouvrage dans le Schéma Directeur de Développement Durable (SDDD).

Ce document sera joint aux marchés de travaux et permettra de le rendre contractuel auprès des entreprises, qui auront donc une obligation de résultat pour le respect de la sécurité, l'information du public, la prise en compte des contraintes agricoles et activités économiques, les nuisances acoustiques...

Des constats d'huissier préalables seront établis avant le démarrage des travaux afin de pouvoir justifier d'indemnisations éventuelles liées à des dommages travaux.

Objet de la délibération :

En application de l'article L 126-1 du code de l'environnement, lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagement ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de la

collectivité territoriale se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Considérant les motifs qui justifient le caractère d'intérêt général de l'opération et qui sont notamment :

- d'améliorer l'écoulement du trafic à moyen et long terme sur la RD 642,
- d'améliorer la sécurité des usagers de la route en supprimant les traversées d'agglomération,
- d'affirmer l'intérêt de cet itinéraire en tant que voie de liaison entre la métropole et le littoral inscrit dans le réseau routier d'intérêt régional (SRADDET) des Hauts-de-France,
- d'aménager le territoire pour favoriser le développement économique local et l'attractivité régionale,
- d'améliorer le cadre de vie des riverains notamment en matière de nuisances sonores.

Considérant que la notion d'utilité publique dans sa globalité n'a pas été contestée compte tenu de l'avis favorable émis dans le rapport du commissaire enquêteur et qu'aucune modification significative n'a été apportée au projet soumis à l'enquête publique, il est proposé au Conseil départemental d'adopter la déclaration de projet d'aménagement à 2 x 2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter la déclaration de projet de l'aménagement à 2 x 2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure, conformément au rapport et considérant les motifs qui justifient le caractère d'intérêt général de l'opération, en maintenant le projet tel qu'il a été présenté à l'enquête publique ;
- de m'autoriser à solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Régional des Hauts-de-France, des intercommunalités et de tout autre collectivité et partenaire concernés par le projet.
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondants.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 15 février 2021

OBJET : Lancement des Appels à Projets d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) 2021, y compris son volet Voirie Communale et d'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales (AAT) 2021, de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS) 2021-2022 et modifications mineures de la programmation ADVB "Relance 2020"

Le Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires de projet, intervient à leurs côtés à toutes les échelles de l'aménagement et du développement territorial. Son action s'exerce ainsi dans la proximité, mais aussi à l'échelle supra-territoriale et en articulation avec les politiques régionales.

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 (MCT/2016/113) a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé son rôle en matière de solidarité territoriale.

Le Conseil départemental a défini les objectifs de la nouvelle politique d'aménagement et de développement des territoires le 13 juin 2016 (MCT/2016/2020) et institué des dispositifs de soutien départemental à l'investissement des communes et des intercommunalités :

- l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB) destinée aux communes de moins de 5 000 habitants ;
- le soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS) qui permet au Département d'accompagner les projets de dimension intercommunale portés par les territoires et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux ;
- l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales (AAT).

Afin de mieux répondre aux attentes des territoires et à ses propres enjeux en matière de solidarités humaines et territoriales, le Département a, par la délibération DSTDL/2019/394 du 7 octobre 2019, élargi son dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » et y a intégré un nouveau volet spécifique « Voirie communale », dont la première programmation a été approuvée le 3 février 2020 (DAT/2020/41). Ce volet s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants, qui mettent en œuvre une opération de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voirie communale et uniquement pour les voiries dont la gestion n'est pas assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Ce sont ainsi plus de 177 millions d'euros au total que le Département a choisi de consacrer en cinq ans (2016-2020) au soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux, vecteurs d'aménagement et de développement équilibré des territoires.

Par ailleurs, afin de contribuer au plan de relance pour redresser l'économie suite à la crise sanitaire et faire la « France de demain », le Département a, par la délibération DAT/2020/504 du 16 novembre 2020, élargi son dispositif et intégré un nouveau volet spécifique et ponctuel « Relance » au sein de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs qui s'adressait aux communes de moins de 5 000 habitants et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de leurs communes membres de moins de 5 000 habitants. L'objectif était de soutenir l'économie locale, artisans et Très Petites Entreprises, en mobilisant la commande publique des communes au profit de travaux neufs ou de maintenance de leur patrimoine. La programmation de ce volet exceptionnel a été approuvée par le Conseil départemental le 14 décembre 2020 (DAT/2020/513), au titre du budget primitif 2021.

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département entend poursuivre et renforcer sa politique d'investissement en faveur du développement équilibré du Nord, en agissant de manière différenciée sur les territoires et dans une réelle volonté d'équité territoriale, notamment au regard de leur situation économique et sociale.

Ainsi, en 2021, avec le volet exceptionnel « Relance », ce sont 54,4 millions d'euros que le Département consacrera au soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux via les dispositifs « Aide Départementale Villages et Bourgs », « Projets Territoriaux Structurants » et « Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales ».

Le présent rapport expose :

- les modalités du dispositif de l'Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2021 ;
- les modalités du dispositif de l'Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs - volet « Voirie communale » 2021 ;
- les modalités du dispositif de l'Appel à Manifestation d'intérêt des Projets Territoriaux Structurants 2021-2022 ;
- les modalités du dispositif de l'Appel à Projets de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des routes départementales 2021.

Dans le cadre des réponses à ces appels à projets et appel à manifestation d'intérêt, le Département sera particulièrement attentif à ce que les communes et EPCI accordent une part de leur investissement à la prise en compte des 10 engagements en termes de politiques publiques durables fixées par la délibération cadre "Nord durable - pour une transition écologique et solidaire" n° SEPPT/2019/224 du 18 novembre 2019, et à leurs déclinaisons opérationnelles et objectifs fixés par la délibération n° SEPPT/2020/258 du 28 septembre 2020.

Ce rapport expose également la rectification de deux erreurs matérielles au titre de la programmation ADVB « Relance ».

1. L'APPEL À PROJETS POUR L'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS 2021

Dans le cadre du dispositif « ADVB », le Département du Nord souhaite accompagner les villages et les bourgs du Nord dans leurs projets du quotidien et de proximité. L'objectif est d'améliorer le patrimoine public des villages et des bourgs.

Le Département lance un nouvel Appel à Projets « ADVB » auprès de l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants (population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2021 – liste en annexe 1) et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) menant des projets d'équipement locaux (hors voirie et espaces publics), au titre d'une compétence transférée dans ces communes de

moins de 5 000 habitants, ou dans le cadre d'une délégation d'une maîtrise d'ouvrage de leurs communes membres de moins de 5 000 habitants.

En 2021, il est proposé d'attribuer une enveloppe spécifique de 40 M€ pour les dispositifs « ADVB » et « PTS ».

Les travaux subventionnables, les modalités de financement et les modalités d'appréciation figurent dans la notice de présentation du dispositif « ADVB » 2021, jointe en annexe 2.

Les projets dont le montant des travaux est inférieur ou égal à 70 000 € HT se verront appliquer un taux de subvention maximal unique de 50 %. Les projets dont le montant sera supérieur à 70 000 € HT se verront appliquer un taux maximal de 30 %, 40 % ou 50 % attribué à la commune selon 3 indicateurs : le potentiel financier, l'effort fiscal et le revenu moyen par habitant.

La communication relative au lancement de cet Appel à Projets se fera début 2021.

La plateforme dédiée à la saisie des demandes sera ouverte dès le 16 février 2021.

L'Appel à Projets sera clôturé le 16 avril 2021. La liste des projets retenus au titre de la programmation 2021 sera arrêtée par le Conseil départemental ou la Commission permanente au second semestre 2021.

Les travaux (ou l'étude en cas de financement d'une étude « patrimoniale ») devront être engagés avant le 31 décembre 2022 et terminés avant le 31 décembre 2024.

Une subvention attribuée dans le cadre de l'aide supplémentaire et exceptionnelle aux Villages et Bourgs (ADVB volet relance) le 14 décembre 2020 n'exclut pas la possibilité pour les communes de bénéficier d'une subvention au titre de l'ADVB 2021, sous toute réserve de l'éligibilité et de l'analyse du dossier.

2. L'APPEL À PROJETS POUR L'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS – VOLET « VOIRIE COMMUNALE » 2021

Ce volet s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants (population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2021), qui mettent en œuvre une opération de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voirie communale et uniquement pour les voiries dont la gestion n'est pas assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (liste en annexe 3).

Il est proposé, en 2021, d'affecter une enveloppe spécifique à ce dispositif de 4M€ en plus de l'enveloppe de 40M€ dédiée aux PTS et ADVB.

Les travaux subventionnables, les modalités de financement et les modalités d'appréciation figurent dans la notice de présentation du dispositif « ADVB - volet Voirie Communale » 2021, jointe en annexe 4.

La communication relative au lancement de cet Appel à Projets se fera début 2021.

La plateforme dédiée à la saisie des demandes sera ouverte dès le 16 février 2021.

L'Appel à Projets sera clôturé le 16 avril 2021. La liste des projets retenus au titre de la programmation 2021 sera arrêtée par le Conseil départemental ou la Commission permanente au second semestre 2021.

Les travaux devront être engagés et terminés avant le 31 décembre 2022.

Une subvention attribuée dans le cadre de l'aide supplémentaire et exceptionnelle aux Villages et Bourgs (ADVB volet relance) le 14 décembre 2020 et /ou une subvention attribuée au titre de l'ADVB

3. L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DES PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS 2021-2022

Dans le cadre du dispositif de soutien aux « Projets Territoriaux Structurants », le Département du Nord souhaite retenir, dans tous les territoires, des programmes territoriaux structurants composés de projets d'investissement innovants, porteurs de valeur ajoutée. Ils constituent des outils d'aménagement majeurs pour un développement équilibré des territoires et sont vecteurs d'une meilleure lisibilité de l'action départementale.

En 2021, il est proposé d'attribuer une enveloppe spécifique de 40M€ pour les dispositifs « PTS » et « ADVB ».

Le Département lance un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt « PTS » auprès des communes et intercommunalités dans une visée pluriannuelle (2021-2022) selon le degré de maturité des projets. Ces collectivités doivent donc déposer en 2021 les projets susceptibles d'être subventionnés en 2021 et en 2022.

Ainsi, les collectivités éligibles peuvent déposer des demandes de subvention pour des projets mûrs avec les pièces justificatives de la qualité et de la maturité, pour un engagement financier possible du Département en 2021. La maturité du projet se constate sur les Résultats d'Appel d'Offres (RAO).

Pour les projets les moins mûrs, les collectivités éligibles peuvent déposer une demande. Suite à la sélection des projets présentant un fort potentiel structurant pour la programmation 2022, les porteurs de projets, accompagnés dans l'élaboration de leur projet par l'ingénierie départementale, seront invités à déposer des dossiers de demande de subvention intégrant l'ensemble des pièces nécessaires pour l'instruction par les services départementaux en 2022.

Les travaux subventionnables, les modalités de financement et les modalités d'appréciation figurent dans la notice de présentation du dispositif « PTS » 2021-2022, jointe en annexe 5.

Le montant minimum de travaux éligible à une subvention PTS à enjeux territoriaux pour les projets de construction (projets neufs) est fixé à :

- 500 000 € HT pour les communes dont la population municipale au 1^{er} janvier 2021 est inférieure ou égale à 20 000 habitants ;
- 750 000 €HT pour les communes dont la population au 1^{er} janvier 2021 est supérieure à 20 000 habitants et inférieure ou égale à 30 000 habitants ;
- 1 000 000 € HT pour les communes dont la population municipale au 1^{er} janvier 2021 est supérieure à 30 000 habitants, et pour les EPCI dans leur ensemble.

Le montant minimum de travaux éligible à une subvention PTS à enjeux territoriaux est fixé à 500 000 € HT pour les projets de rénovation.

Il n'y a pas de montant minimum de travaux éligibles à une subvention PTS à enjeux départementaux.

Afin de valoriser les projets innovants, les projets démontrant un aspect innovant (technologique, organisationnel, social...) reconnu à minima à l'échelle départementale pourront voir une bonification du taux de la subvention départementale de 10% dans la limite d'un montant maximal de subvention de 3,3 M€.

Conformément à la délibération opérationnelle « Nord durable » du 28 septembre 2020, les projets répondant aux objectifs de maîtrise de biodiversité, de la renaturation ou de la lutte contre le réchauffement climatique pourront également intégrer des bonifications.

La communication relative au lancement de cet Appel à Manifestation d’Intérêt se fera début 2021.

La plateforme dédiée à la saisie des demandes sera ouverte dès le 16 février 2021.

L’Appel à Manifestation d’Intérêt sera clôturé le 16 avril 2021.

La liste des projets retenus au titre de la programmation 2021 et celle des projets présentant un intérêt pour la programmation 2022 seront arrêtées par le Conseil départemental en Séance Plénière ou Commission permanente au second semestre 2021.

La liste des projets retenus au titre de la programmation 2022, sera arrêtée par le Conseil départemental en Séance Plénière ou Commission permanente dans le courant 2022.

Pour les projets retenus au titre de la programmation 2021, les travaux devront être engagés avant le 31 décembre 2022 et terminés avant le 31 décembre 2024.

4. L’APPEL À PROJETS POUR L’ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D’AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES 2021

Le Département soutient les communes souhaitant réaliser des aménagements de type bordures et trottoirs le long des RD, au travers de participations différencierées selon la nature des travaux.

Il est proposé, en 2021, de reconduire à l’identique le dispositif approuvé par délibération DV/2018/94 du Conseil départemental du 16 avril 2018, en lui affectant une enveloppe spécifique de 1,4 M €.

Ces financements sont attribués selon les modalités d’intervention figurant dans la notice du dispositif, jointe en annexe 6.

En tenant compte de l’enveloppe annuelle disponible, une sélection des projets pourra être réalisée en fonction :

- de la concomitance des travaux communaux de trottoirs avec d’autres travaux ;
- du potentiel financier des communes ;
- des subventions déjà accordées les deux dernières années.

Les dossiers seront à déposer sur la plateforme Aster entre le 16 février 2021 et le 16 avril 2021, comme pour l’Appel à Projets Aide Départementale Villages et Bourgs 2021 et l’Appel à Manifestation d’Intérêt des Projets Territoriaux Structurants 2021-2022.

Les travaux devront être engagés avant le 31 décembre 2022 et terminés avant le 31 décembre 2023.

5. LA RECTIFICATION DE DEUX ERREURS MATÉRIELLES AU TITRE DE LA PROGRAMMATION ADVB « RELANCE »

Par délibération amendée n° DAT/2020/513 du 14 décembre 2020, le Conseil départemental a arrêté la programmation « Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – volet relance 2020 ».

Pour rappel, à l’occasion de cet Appel à Projets exceptionnel, 395 projets ont été déposés par 383 communes dans l’ensemble des territoires, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de 9 637 317 €.

Au final, 371 projets, présentés par autant de communes, avaient été retenus au titre de cette programmation 2020 exceptionnelle pour un montant total de subventions de 8 956 239 €, représentant un montant prévisionnel de travaux de 18 368 148 € HT.

Or, deux erreurs matérielles ont été constatées après le vote de l'Assemblée départementale. D'une part, le dossier de la commune d'Ebbinghem qui, bien que complet et éligible, a disparu du tableau de programmation extrait de la plateforme de dépôt des demandes de subvention Aster, sans explication connue ; la commune n'a donc pas été retenue au titre de ce volet exceptionnel, alors que rien ne s'opposait à l'attribution d'une subvention. D'autre part, le dossier de la commune de Salesches qui comprenait, après fusion de deux dossiers, deux opérations distinctes et éligibles. La commune s'est vue attribuer une subvention pour une seule de ces deux opérations, la fusion des montants n'ayant pas été réalisée, alors que le montant théorique de la subvention aurait été inférieure à 35 000 € pour les deux opérations.

Le présent rapport a pour objectif de prendre en compte l'attribution d'une subvention à la commune d'Ebbinghem et son ajout à la liste des projets retenus au titre du volet Relance de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et de corriger l'erreur matérielle de montant de la subvention attribuée à la commune de Salesches.

L'ajout se présente ainsi :

Arrondissement : DUNKERQUE

N° Aster : 2020/00337-FI

Maîtrise d'ouvrage : Ebbinghem

Nom du projet : Aménagement et mise en sécurité des arrêts de bus

Montant prévisionnel du projet : 44 296 €

Montant proposé : 22 148 €

La rectification d'erreur matérielle de montant se présente ainsi :

Arrondissement : AVESNES-SUR-HELPE

N° Aster : 2020/00386-SA

Maîtrise d'ouvrage : Salesches

Nom du projet : Rénovation de la salle des fêtes et création d'une aire de jeux

Montant prévisionnel du projet : 40 829 €

Ancien montant proposé : 10 403 €

Nouveau montant proposé : 20 416 €

Au final, les présentes rectifications aboutissent à porter le nombre de projets proposés pour cette programmation 2020 exceptionnelle ADVB Relance à 372, présentés par autant de communes, dont la liste modifiée figure en annexe 7, pour un montant total de subventions de **8 988 400 €**, représentant un montant prévisionnel de travaux de **18 432 468 € HT**.

Je propose au Conseil départemental :

- de lancer l'Appel à Projets de l'**« Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2021 »**, dans les conditions décrites au présent rapport ;
- de lancer l'Appel à Projets de l'**« Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet Voirie Communale 2021 »**, dans les conditions décrites au présent rapport ;
- de lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt des **« Projets Territoriaux Structurants 2021-2022 »**, dans les conditions décrites au présent rapport ;
- de lancer l'Appel à Projets 2021 pour l'Accompagnement des projets d'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales, dans les conditions décrites au présent rapport ;

- d'attribuer une subvention d'investissement à la commune d'Ebbinghem au titre de la programmation 2020 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet relance 2020 », pour un montant de 22 148 € ;
- d'annuler la décision d'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 10 143 € à la commune de Salesches au titre de la programmation 2020 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet relance 2020 », par délibération DAT/2020/513 du 14 décembre 2020 ;
- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 20 416 € à la commune de Salesches au titre de la programmation 2020 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet relance 2020 » ;
- d'actualiser en conséquence la liste complète de la programmation 2020 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet relance 2020 », conformément à l'annexe 7
- d'imputer les dépenses correspondantes à ces rectifications matérielles sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2021, sous réserve de son approbation, à l'opération 25007OP004.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25007OP002	25007E04	20 000 000 €	0 €	0 €
25007OP003	25007E04	4 000 000 €	0 €	0 €
25007OP001	25007E04	20 000 000 €	0 €	0 €
25005OP001	25005E03	7 300 000 €	1 049 516 €	0 €
25007OP004	25007E04	9 000 000 €	8 956 239 €	32 161 €

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DU 15 FÉVRIER 2021**

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DAT/2021/55 (6.1)

OBJET : Lancement des Appels à Projets d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) 2021, y compris son volet Voirie Communale et d'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales (AAT) 2021, de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS) 2021-2022 et modifications mineures de la programmation ADVB "Relance 2020"

EXPOSE DES MOTIFS

L'amendement proposé a pour objectif de prendre en compte la modification de règles des dispositifs d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet Voirie Communale et de soutien aux Projets Territoriaux Structurants à enjeux Départementaux.

La modification de la règle du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet Voirie Communale porte sur le seuil maximal de la population municipale au 1^{er} janvier 2021 ayant la gestion de leurs voiries communales passant ainsi de 2 000 habitants à 2 500 habitants.

La modification de la règle du dispositif de soutien aux Projets Territoriaux Structurants à enjeux Départementaux – volet « Mobilité hors territoire de la MEL » porte sur la possibilité de vérifier la pertinence de projets non-inscrits au Schéma Interdépartemental de Covoitage, en fonction du maillage global du territoire, et notamment par la justification d'une pratique informelle cohérente, et réserver un avis favorable à ces projets.

DISPOSITIF

En ce qui concerne le dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet Voirie Communale :

- La modification de ce seuil de population entraîne en conséquence une modification du rapport.

Avant :

2. L'APPEL À PROJETS POUR L'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS – VOLET « VOIRIE COMMUNALE » 2021

Ce volet s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants (population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2021), qui mettent en œuvre une opération de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voirie communale et uniquement pour les voiries dont la gestion n'est pas assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (liste en annexe 3).

Après :

2. L'APPEL À PROJETS POUR L'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS – VOLET « VOIRIE COMMUNALE » 2021

Ce volet s'adresse aux communes de moins de 2 500 habitants (population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2021), qui mettent en œuvre une opération de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voirie communale et uniquement pour les voiries dont la gestion n'est pas assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (liste en annexe 3).

- L'annexe 3 au rapport, intitulée « Liste des communes de moins de 2 000 habitants au 1er janvier 2021 ayant la gestion de leurs voiries communales » est remplacée par l'annexe 3 « Liste des communes de moins de 2 500 habitants au 1er janvier 2021 ayant la gestion de leurs voiries communales » au présent amendement.
- L'annexe 4 au rapport intitulée « Notice de présentation du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs - volet Voirie communale Programmation 2021 » est remplacée par l'annexe 4 au présent amendement.

En ce qui concerne le dispositif de soutien aux Projets Territoriaux Structurants

L'annexe 5 au rapport, intitulée « Notice de présentation du dispositif Projets Territoriaux Structurants Programmation 2021-2022 » est remplacée par l'annexe 5 au présent amendement.

**Jean-René LECERF
Président du Département du Nord**

MOTIONS

Comme 17 autres Départements, nous exigeons que l'Etat rembourse les dépenses RSA qui découlent des revalorisations décidées nationalement !

Motion déposée par le Groupe communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés

Conseil Départemental du Nord

Séance plénière du 15 Février 2021

En 2012, le Plan visant à endiguer la Pauvreté a eu pour conséquence la revalorisation de 10% du RSA sur 5 ans (2% l'an).

Les Départements se sont vus opposer un refus par l'Etat à leur demande de compensation financière de ces hausses intervenues entre 2013 et 2017.

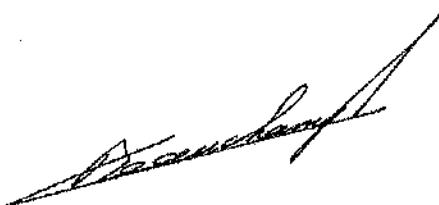
3 Conseils Départementaux : le Calvados, l'Orne et la Manche ont saisi le Tribunal Administratif de PARIS qui en juin 2020 leur a donné raison.

17 autres Conseils Départementaux viennent à leur tour d'engager un contentieux contre l'Etat.

Pour le Département du Nord, en plus de la non-compensation de l'augmentation du montant de l'allocation RSA, la dette totale de l'Etat s'élève aujourd'hui à un montant supérieur au budget de notre institution. Le groupe communiste n'a cessé d'ailleurs de demander aux différents exécutifs d'engager un recours contre l'Etat.

- Considérant le jugement du Tribunal Administratif de PARIS validant la légitimité de la requête
- Considérant la prévision de la nouvelle augmentation des dépenses au titre du financement du RSA par l'inscription d'un montant de 700 Millions d'Euros au BP 2021.
- Considérant l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes qui prévoit une dégradation de la situation financière du Département dès 2021

Le Groupe Communiste, Citoyen, Républicain et Apparentés demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental d'engager un recours contre l'Etat afin d'obtenir le remboursement des hausses du RSA découlant des revalorisations de l'allocation, décidées par l'Etat.



**Charles BEAUCHAMP
Groupe Communiste,
Citoyen et Apparentés**

« Face à la crise, nous demandons l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes. »

Motion commune du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et du Groupe Communiste, Citoyen et Apparentés

Conseil départemental du Nord

Séance Plénière du 15 février 2021

Les jeunes représentent la moitié des pauvres en France. Et pourtant les 18-25 ans n'ont pas accès aux minima sociaux comme le RSA. Ils ont les mêmes devoirs mais moins de droits que les autres générations.

Eux-aussi ont été frappés de plein fouet par la crise sanitaire. Moins contaminés par l'épidémie, ils se sont retrouvés isolés, privés de loisirs, désocialisés, en détresse psychique, dans des universités fermées, écartés du marché de l'emploi ou obligés de se brader.

Mais surtout, les jeunes ont basculé massivement dans la précarité qui s'est largement aggravée. Nous sommes devant le spectre d'une génération sacrifiée.

30% des 18-25 ans ont renoncé à l'accès aux soins pendant la Covid-19 faute de moyens. 55 % des étudiants ont éprouvé des difficultés pour boucler leur budget alimentaire. 1 jeune sur 6 a interrompu ses études avec la crise.

Les chiffres sont catastrophiques. Les associations caritatives, le Secours Catholique, ATD Quart Monde ou le Secours populaire n'ont pas cessé de sonner l'alerte. Les Restos du Cœur soulignent que la moitié des personnes aidées par l'association ont moins de 25 ans.

Nous savons aussi que les perspectives ne sont guère positives. Le taux de chômage des jeunes actifs est jusqu'à 3 fois plus élevé. Plus de 35 % des jeunes actifs occupent un emploi précaire. L'âge moyen d'accès au premier CDI est proche de 29 ans et va encore reculer.

Les jeunes ont payé, payent et vont continuer à payer un lourd tribut à la crise. Y a-t-il une raison valable pour leur infliger de telles conditions de vie ou plutôt de survie ?

Face à l'urgence sociale, le Gouvernement bricole et étudie la création de mesurettes comme un prêt de 10 000 euros : pousser les jeunes à s'endetter, une annonce révélatrice de son décalage et de son inaction depuis le début de la crise comme depuis le début du quinquennat.

Nous devons stopper le sacrifice social de la jeunesse et proposer un véritable plan d'accompagnement notamment des plus fragiles qui ne sont pas toujours boursiers et qui n'ont pas ou peu d'aides familiales. Les inégalités concernent aussi et fracturent en premier les jeunes. La crise n'est qu'un miroir grossissant des dégâts humains du système capitaliste.

Plusieurs initiatives parlementaires ont essaimé afin d'apporter un véritable filet de sécurité aux jeunes.

Conseillers départementaux du Nord, nous soutenons la création en urgence d'un minimum social inconditionnel ouvert aux 18-25 ans. Il pourrait être mis en place directement dans tous les départements.

Ce revenu de base permettrait aux jeunes concernés d'être plus sereins et d'envisager autrement leurs études, leur apprentissage ou leur insertion professionnelle. Comment poursuivre un projet

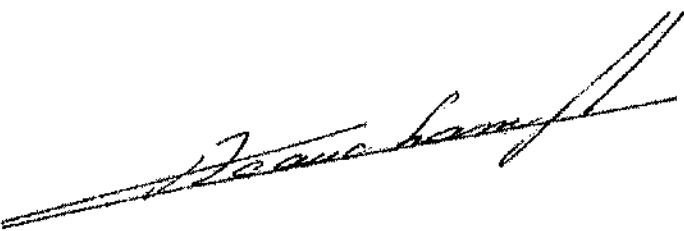
personnel lorsque vous êtes dans l'angoisse pour gérer un budget de misère à l'euro près constamment obligé d'arbitrer entre loyer, factures, dépenses alimentaires, d'hygiène ou de santé ?

Certains réfléchissent sur notre destin collectif dans le « monde d'après ». Pour qu'il soit plus digne et plus juste, il s'agit, dès aujourd'hui, de ne pas oublier celles et ceux qui auront vu leur jeunesse et leur avenir durablement marqués par l'épidémie de la Covid-19.



Didier MANIER

Groupe Socialiste, Radical et Citoyen



Charles BEAUCHAMP

Groupe Communiste, Citoyen et Apparentés

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 15 FEVRIER 2021**

SOUmis A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 MAI 2021

**Doriane BECUE,
Secrétaire de séance**

**Jean-René LECERF,
Président du Département du Nord**